

Forgotten Books

— www.forgottenbooks.com —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

Chef de Division à la Préfecture.



A LILLE,

CHEZ L. DANIEL, IMPRIMEUR,
Grande-Place.

CHEZ VANACKERE, LIBRAIRE,
Grande-Place.

25.^{me} ANNÉE. — 1853.



JANVIER.**FÉVRIER.**

Dernier quartier le 2.
Nouvelle lune le 9.
Premier quartier le 17.
Pleine lune le 25.

Dernier quartier le 1.
Nouvelle lune le 8.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 23.

1	samedi	LA CIRCONCISION.
2	Dix.	s Macaire
3	lundi	Ste Geneviève
4	mardi	s Rigobert de R.
5	merc.	s Siméon de S.
6	jeudi	L'ÉPIPHANIE
7	vendr.	s Lucien, év.
8	samedi	ste Adèle
9	Dix.	s Julien, m.
10	lundi	s Guillaume
11	mardi	s Théodose
12	merc.	ste Césaire
13	jeudi	Baptême de N. S.
14	vendr.	s Hilaire, év.
15	samedi	s Nom de Jésus
16	Dix.	s Marcel, p.
17	lundi	s Antoine, év.
18	mardi	Ch. s Pierre à R.
19	merc.	s Canut, m.
20	jeudi	s Sébastien
21	vendr.	ste Agnès, v.
22	samedi	s Vincent
23	Dix.	Septuagésime
24	lundi	s Babylas, év.
25	mardi	Conv. de s Paul
26	merc.	s Polycarpe
27	jeudi	s Jean Chrysost.
28	vendr.	s Charlemagne
29	samedi	s François de S.
30	Dix.	Sexagésime
31	lundi	s Pierre Nol.

1	mardi	s Ignace
2	merc	PURIFICATION
3	jeudi	s Blaise, év.
4	vendr.	s André, conf.
5	samedi	ste Agathe, v.
6	Dix.	Quinquagésime
7	lundi	s Romuald.
8	mardi	s Jean de Matha.
9	merc.	Les Cendres
10	jeudi	ste Scholastique
11	vendr.	s Séverin, abbé
12	samedi	ste Eulalie
13	Dix.	Quadragesime
14	lundi	s Valentin, m.
15	mardi	s Faustin, m.
16	merc.	ste Roineide. & T.
17	jeudi	s Germain, ab.
18	vendr.	s Siméon, m. & v.
19	samedi	ste Julienne & T.
20	Dix.	Reminiscere
21	lundi	s Pepin, duc
22	mardi	Ch. s Pierre à A.
23	merc.	ste Isabelle
24	jeudi	s Mathias
25	vendr.	s Adeltrude
26	samedi	s Alexandro
27	Dix.	Oculi
28	lundi	s Romain.

MARS.

Dernier quartier le 2.
Nouvelle lune le 9.
Premier quartier le 17.
Pleine lune le 23.
Dernier quartier le 31.

1	mardi	s Aubin, év.
2	merc.	s Simplicio
3	jeudi	ste Cunégonde
4	vendr.	s Casimir.
5	samedi	s Théophile.
6	Dim.	<i>Lactare.</i>
7	lundi	s Thomas d'Aq.
8	mardi	s Jean de Dieu
9	merc.	ste Françoise
10	jeudi	Les 40 martyrs.
11	vendr.	s Euloge, m.
12	samedi	s Grégoire
13	Dim.	<i>La Passion.</i>
14	lundi	ste. Mathilde.
15	mardi	s Longin
16	merc.	s Alexandre
17	jeudi	s Patrice
18	vendr.	s Cyrille, doct.
19	samedi	s Joseph, conf.
20	Dim.	<i>Les Bûchers</i>
21	lundi	s Benoît, abbé.
22	mardi	s Basile, m.
23	merc.	s Othon, év.
24	jeudi	<i>La ste Cène</i>
25	vendr.	Mort de N. S.
26	samedi	s Ludger
27	Dim.	PAQUES.
28	lundi	PAQUES.
29	mardi	s Prisque, m.
30	merc.	s Jean Clim.
31	jeudi	s Guy, abbé

AVRIL.

Nouvelle lune le 8.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 23.
Dernier quartier le 30.

1	vendr.	s Hugues, év.
2	samedi	s François de P.
3	Dim.	<i>Quasimodo</i>
4	lundi	s Isidore, évêque
5	mardi	s Vincent F.
6	merc.	s Célestin, p.
7	jeudi	ste Waltrude
8	vendr.	s Albert.
9	samedi	ste Marie, égypt.
10	Dim.	s Macaire, év.
11	lundi	s Léon, pape.
12	mardi	s Jules, pape.
13	merc.	ste Hermenégilde
14	jeudi	s Tiburce, m.
15	vendr.	ste Anastasio
16	samedi	s Druon, conf.
17	Dim.	s Anicet, pape
18	lundi	s Parfait, mart.
19	mardi	s Théodore
20	merc.	s Sulpice, év.
21	jeudi	s Anselme, év.
22	vendr.	s Soter, pape
23	samedi	s George, m.
24	Dim.	s Fidèle de Sig.
25	lundi	s Marc, év., abst
26	mardi	ss Clet et Marcel.
27	merc.	s Anthime
28	jeudi	s Vital, martyr
29	vendr.	s Pierre, martyr
30	samedi	ste Cath. de S.

MAI.		JUN.	
Nouvelle lune le 8. Premier quartier le 16. Pleine lune le 22. Dernier quartier le 29.		Nouvelle lune le 6. Premier quartier le 14. Pleine lune le 21. Dernier quartier le 28.	
1	Dix. ss Philippe et J. <i>Rogations.</i> abst.	1	merc. s Pamphile
2	lundi	2	jeudi <i>Octave F.-D.</i>
3	mardi Inv. ste Croix abs.	3	vendr. ste Clotilde, r.
4	merc. ste Monique abs.	4	samedi s Quirin
5	jeudi ASCENSION.	5	Dix. s Boniface
6	vendr. s JEAN P. L.	6	lundi s Norbert.
7	samedi s Stanislas	7	mardi s Robert
8	Dix. s Juste	8	merc. s Médard, évêque
9	lundi Trans. s. Nicolas	9	jeudi ss Prime et F.
10	mardi s Antonin, év.	10	vendr. ste Marguerite
11	merc. s Mamert	11	samedi s Barnabé
12	jeudi s Nère, martyr	12	Dix. s Basilide
13	vendr. s Gervais, év.	13	lundi s Antoine
14	samedi s Boniface, m. v. J.	14	mardi s Basile le Gr
15	Dix. PENTECOTE	15	merc. s Modeste
16	lundi PENTECOTE	16	jeudi ste Lutgarde
17	mardi ste. Restitue.	17	vendr. s Avil, abbé
18	merc. s Venant & T.	18	samedi ste Marine, vierge
19	jeudi s Pierre Cél.	19	Dix. s Gervais
20	vendr. s Bernardin & T.	20	lundi ste Florence
21	samedi s Valens, év. & T.	21	mardi s Leufrot
22	Dix. <i>La Trinité</i>	22	merc. s Paulin, évêque
23	lundi s Guilbert, conf.	23	jeudi s Liebert
24	mardi ste Jeanno	24	vendr. Nat. s Jean-Bapt.
25	merc. ste Marie	25	samedi Transl. s. Eloi
26	jeudi FÊTE-DIEU	26	Dix. ss Jean et P.
27	vendr. s Jules	27	lundi s Ladislas
28	samedi s Germain	28	mardi s Léon II, pape.
29	Dix. s Maximin.	29	merc. ss Pierre et Paul
30	lundi s Félix, pape	30	jeudi s Martial de L.
31	mardi ste Pétronille.		

JUILLET.			AOUT.		
Nouvelle lune le 6. Premier quartier le 13. Pleine lune le 20. Dernier quartier le 27.			Nouvelle lune le 3. Premier quartier le 12. Pleine lune le 18. Dernier quartier le 26.		
1	vendr.	s Rombaut	1	lundi	s Pierre-ès-l.
2	samedi	Visit. de N.-Dame	2	mardi	N. D. des Anges
3	Dim.	ste Hyacinthe	3	merc.	ste Lydie
4	lundi	Transl. s. Martin	4	jeudi	s Dominique
5	mardi	s Agathon.	5	vendr.	ste Marie aux N.
6	merc.	ste Godelive	6	samedi	Transf. de N. S.
7	jeudi	s Willebaud	7	Dim.	s Gaëtan
8	vendr.	s Procope	8	lundi	s Cyriaque
9	samedi	Les Martyrs de G.	9	mardi	s Romain
10	Dim.	ste Félicité	10	merc.	s Laurent
11	lundi	Tr. s Benoit	11	jeudi	ste Suzanne
12	mardi	s Jean Gualbert	12	vendr.	ste Claire, ab.
13	merc.	s Anaclel.	13	samedi	s Hippolyte v.-j.
14	jeudi	s Bonaventure	14	Dim.	s Eusebe
15	vendr.	s Henri II	15	lundi	ASSOMPTION
16	samedi	Notre-D. du M.-C.	16	mardi	s Roch
17	Dim.	s Alexis, c.	17	merc.	s Carloman
18	lundi	s Arnould	18	jeudi	ste Hélène
19	mardi	s Vincent de Paul	19	vendr.	ste Thécle
20	merc.	ste Marguerite.	20	samedi	s Bernard
21	jeudi	ste Praxède	21	Dim.	s Albéric
22	vendr.	ste Marie-Magdel.	22	lundi	s Symphorien
23	samedi	s Apollinaire	23	mardi	s Philippe
24	Dim.	ste Christine	24	merc.	s Barthélémy
25	lundi	ss Jacques et Ch.	25	jeudi	s Louis, roi
26	mardi	ste Anne	26	vendr.	s Zéphirin
27	merc.	ste Nathalie	27	samedi	s Cesaire
28	jeudi	s Nazaire, martyr	28	Dim.	s Augustin
29	vendr.	ste Marthe	29	lundi	Décoll. s J.-B.
30	samedi	ss Abdon et S.	30	mardi	ste Rose.
31	Dim.	s Ignace de L.	31	merc.	s Raymond

SEPTEMBRE.

Nouvelle lune le 3.
Premier quartier le 10.
Pleine lune le 17.
Dernier quartier le 25.

1	jeudi	s Gilles, abbé
2	vendr.	s Lazare, roi
3	samedi	s Séraphin
4	Dim.	ste Rosalie
5	lundi	s Bertin
6	mardi	s Eugène
7	merc	ste Reine
8	jeudi	Nativité N. D.
9	vendr.	s Omer, évêque
10	samedi	s Nicolas.
11	Dim.	ste Vindiciane.
12	lundi	s Silvin.
13	mardi	s Aimé, évêque.
14	merc.	Exalt. ste Cr.
15	jeudi	s Nicomède
16	vendr.	s Cornil
17	samedi	s Lambert
18	Dim.	ste Sophie
19	lundi	s Janvier
20	mardi	s Eustache
21	merc.	s Matthieu & T
22	jeudi	s Maurice
23	vendr.	s Lin, pape & T
24	samedi	N. D. de la M. & T
25	Dim	s Firmin
26	lundi	ste Justine
27	mardi	ss Côme et D.
28	merc.	s Privat, évêque
29	jeudi	Déd. s Michel
30	vendr.	s Jerome, d.

OCTOBRE.

Nouvelle lune le 2.
Premier quartier le 9.
Pleine lune le 17.
Dernier quartier le 25.

1	samedi	ss Remi et P.
2	Dim.	ss Anges gard.
3	lundi	s Gérard
4	mardi	s François d'As.
5	merc.	s Placide
6	jeudi	s Bruno, conf.
7	vendr.	s Marc, pape
8	samedi	ste Brigitte
9	Dim.	s Ghislain
10	lundi	s François de B.
11	mardi	s Germain
12	merc.	s Evagre
13	jeudi	s Edouard, roi
14	vendr.	s Calixte, pape
15	samedi	ste Thérèse
16	Dim.	s Donatien
17	lundi	ste Hedwige
18	mardi	s Luc, évang.
19	merc.	s Pierre d'Alc.
20	jeudi	s Caprais
21	vendr.	ste Ursule, v.
22	samedi	s Sévère
23	Dim.	s Séverin
24	lundi	s Magloire
25	mardi	ss Crépin et C.
26	merc.	s Evariste
27	jeudi	s Florent, abbé
28	vendr.	ss Simon et J
29	samedi	s Narcisse
30	Dim.	s Lucain
31	lundi	s Quentin v.-j.

NOVEMBRE.

Nouvelle lune le 1.
Premier quartier le 8.
Pleine lune le 15.
Dernier quartier le 23
Nouvelle lune le 30.

1	mardi	TOUSSAINT
2	merc.	<i>Les Trépassés</i>
3	jeudi	s Hubert
4	vendr.	s Charles Bor.
5	samedi	ste Berthilde
6	Dim.	s Léonard
7	lundi	s Ernest
8	mardi	Les 4 Couronnés
9	merc.	s Denis
10	jeudi	s Juste
11	vendr.	s Martin, év.
12	samedi	s Liévin
13	Dim.	s Homobon
14	lundi	s Clémentin
15	mardi	s Eugène
16	merc.	s Edmond
17	jeudi	s Agnan
18	vendr.	s Odon, abbé
19	samedi	ste Elisabeth
20	Dim.	s Félix de V.
21	lundi	Présent. N.-D.
22	mardi	ste Cécile
23	merc.	s Clément
24	jeudi	s Florimond
25	vendr.	ste Catherine
26	samedi	s Pierre d'Al.
27	Dim.	<i>Avent</i> s Maxime
28	lundi	s. Mansuet
29	mardi	s Saturnin
30	merc	s André

DÉCEMBRE.

Premier quartier le 7.
Pleine lune le 15.
Dernier quartier le 23.
Nouvelle lune le 30.

1	jeudi	s Eloi, évêque
2	vendr.	ste Biblane, v.
3	samedi	s François X.
4	Dim.	ste Barbe
5	lundi	s Sabas.
6	mardi	s Nicolas
7	merc.	s Ambroise
8	jeudi	CONCEPTION N. D.
9	vendr.	ste Léocadie
10	samedi	s Melchiade
11	Dim.	s Damase
12	lundi	ste Constance
13	mardi	ste Luce
14	merc.	s Nicaise 4 T
15	jeudi	s Eusèbe
16	vendr.	ste Adélaïde 4 T
17	samedi	ste Olimp. 4 T
18	Dim.	s Paul le S.
19	lundi	s Cyriaque
20	mardi	s Philogone
21	merc.	s Thomas
22	jeudi	s Flavien
23	vendr.	ste Victoire
24	samedi	ste Tharsile v.-j.
25	Dim.	NOEL
26	lundi	s Etienne
27	mardi	s Jean, évang.
28	merc.	Les ss Innocents
29	jeudi	s Thomas de C.
30	vendr.	s Sabin, m.
31	samedi	s Sylvestre

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III, EMPEREUR,

Marié le 29 janvier 1853 à

EUGÉNIE DE MONTIJO, COMTESSE DE THÉBA, IMPÉRATRICE DES FRANÇAIS.

Princes français.

S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME-NAPOLÉON, né à Ajaccio, le 15 décembre 1784, roi de Westphalie, du 1.^{er} décembre 1807 au 26 octobre 1813, frère de l'Empereur Napoléon 1.^{er} Il a épousé le 12 août 1806 Frédérique-Catherine-Dorothee, princesse royale de Wurtemberg, née le 21 février 1783, décédée le 28 novembre 1836.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né à Trieste, le 9 septembre 1822, fils du prince Jérôme-Napoléon.

Autres membres de la famille de l'Empereur.

Descendance du prince Jérôme-Napoléon.

Mathilde-Lætitia-Wilhelmine, princesse de Montfort, née à Trieste, le 27 mai 1820, mariée en 1841, au prince Demidoff de Sandonato.

Descendance de Joseph-Napoléon, ancien roi d'Espagne, frère de Napoléon I.^{er}

Zénaïde-Charlotte-Julie, née à Paris, le 8 juillet 1804, mariée à son cousin Charles-Lucien-Jules-Laurent, prince de Canino et de Musignano, fils de Lucien.

Descendance de Lucien, frère de Napoléon I.^{er}

Charlotte, née en 1796, mariée au prince Gabrielli.

Charles-Lucien-Jules-Laurent, né à Paris, le 24 mai 1803, prince de Canino et de Musignano, marié à Zénaïde-Charlotte-Julie, fille de Joseph-Napoléon.

De ce mariage sont issus :

Joseph-Lucien-Charles-Napoléon, prince de Musignano, né à Philadelphie, le 13 février 1824.

Lucien-Joseph-Louis-Napoléon, né à Rome, le 18 novembre 1828.

Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lætitia-Désirée-Bartholomée, née à Rome, le 6 juin 1830.

Charlotte-Honorine-Joséphine, née à Rome, le 4 mars 1832.

Marie-Désirée-Joséphine-Philomène, née à Rome, le 18 mars 1835.

Anguste Amélie-Maximilienne-Jacqueline, née à Rome, le 5 janvier 1839.

Bathilde-Aloïse, née à Rome, le 26 novembre 1840.

Charles-Albert, né le 23 mars 1843.

Lœtitia, née à Milan, le 1.^{er} décembre 1804, mariée à Thomas Wise, membre catholique du parlement d'Angleterre.

Louis-Lucien, né le 13 janvier 1813.

Pierre-Napoléon, né à Rome, le 12 septembre 1815.

Antoine, né à Tusculum, le 31 octobre 1816.

Alexandrine-Marie, née à Rome, en 1818, mariée au comte Vincent Valentini.

Constance, née à Bologne, en 1823, religieuse au Sacré-Cœur, à Rome.

Jeanne, mariée au marquis Honorati.

Descendance de Marie-Anne-Elisa, sœur de l'Empereur Napoléon I.^{er}, princesse de Lucques et de Piombino, mariée au prince Bacciocchi.

Napoléone-Elisa Bacciocchi, née le 3 juin 1806, mariée au comte Camerata.

Descendance de Marie-Annonciade-Caroline, sœur de Napoléon I.^{er}, mariée à Joachim Murat, roi de Naples.

Lœtitia-Josèphe Murat, née le 25 avril 1802, mariée au comte Pepoli, à Bologne.

Lucien-Charles-Joseph-François-Napoléon Murat, né le 16 mars 1803.

Louise-Julie-Caroline Murat, mariée au comte Responi, à Ravenne.

MAISON DE S. M. L'EMPEREUR.

Premier Aumônier, Mgr. l'évêque de Nancy.

Grand Maréchal du Palais, M. le maréchal comte Vaillant, sénateur.

Premier Préfet du Palais, M. le colonel baron de Béville.

Grand Chambellan, M. le duc de Bassano, sénateur.

Premier Chambellan, M. le comte Bacciocchi.

Grand Écuyer, M. le maréchal de St.-Arnaud, sénateur, ministre de la guerre.

Premier Ecuyer, M. le colonel Fleury.

Grand Veneur, M. le maréchal Magnan, sénateur, commandant en chef l'armée de Paris.

Premier Veneur, M. le colonel comte Edgard Ney.

Grand-Maitre des Cérémonies, M. le duc de Cambacérès, sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-Maitresse, Mme. la princesse d'Essling.

Dame d'Honneur, Mme. la duchesse de Bassano.

Dames du Palais, Mmes. la comtesse Gustave de Montebello ; — la

vicomtesse Lezai-Marnézia ; — la baronne de Pierres ; — la baronne de Malaret ; — la marquise de Las Marismas.
Grand-Maitre , M. le comte Tascher de la Pagerie, sénateur.
Premier Chambellan , M. le comte Charles Tascher de la Pagerie.
Chambellan , M. le vicomte Lezai-Marnézia.
Écuyer , M. le baron de Pierres.

DOCUMENTS OFFICIELS

RELATIFS AU RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE.

Sénatus-Consulte portant modification à la Constitution.

Du 7 novembre 1852.

Le Sénat a délibéré conformément aux articles 31 et 32 de la Constitution et voté le Sénatus-Consulte dont la teneur suit :

Art. 1.^{er} La dignité Impériale est rétablie.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III. •

2. La dignité Impériale est héréditaire dans la descendance directe et légitime de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

3. Louis-Napoléon Bonaparte, s'il n'a pas d'enfants mâles, peut adopter les enfants et descendants légitimes, dans la ligne masculine, des frères de l'Empereur NAPOLÉON I.^{er}

Les formes de l'adoption sont réglées par un Sénatus-Consulte.

Si, postérieurement à l'adoption, il survient à LOUIS-NAPOLÉON des enfants mâles, ses fils adoptifs ne pourront être appelés à lui succéder qu'après ses descendants légitimes.

L'adoption est interdite aux successeurs de LOUIS-NAPOLÉON et à leur descendance.

4. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE règle par un décret organique adressé au Sénat et déposé dans ses archives, l'ordre de succession au trône dans la famille BONAPARTE, pour le cas où il ne laisserait aucun héritier direct ; légitime ou adoptif.

5. A défaut d'héritier légitime ou d'héritier adoptif de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE et des successeurs en ligne collatérale qui prendront leur droit dans le décret organique sus-mentionné, un Sénatus-Consulte, proposé au Sénat par les ministres formés en conseil de gouvernement, avec l'adjonction des présidents en exercice du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat et soumis à l'acceptation du peuple, nomme l'Empereur et règle dans sa famille l'ordre héréditaire, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Jusqu'au moment où l'élection du nouvel Empereur est consommée, les affaires de l'Etat sont gouvernées par les ministres en fonctions qui se forment en conseil de gouvernement et délibèrent à la majorité des voix.

6. Les membres de la famille de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE appelés éventuellement à l'hérédité et leur descendance des deux sexes font partie de la famille Impériale. Un Sénatus-Consulte règle leur position. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'Empereur. Leur mariage fait sans cette autorisation, emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté que pour ses descendants.

Néanmoins, s'il n'existe pas d'enfant de ce mariage, en cas de dissolution pour cause de décès, le prince qui l'aurait contracté recouvre ses droits à l'hérédité.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE fixe les titres et la condition des autres membres de sa famille.

L'Empereur a toute autorité sur tous les membres de sa famille ; il règle leurs devoirs et leurs obligations par des statuts qui ont force de loi.

7. La Constitution du 14 janvier 1852 est maintenue dans toutes celles de ses dispositions qui ne sont pas contraires au présent Sénatus-Consulte ; il ne pourra y être apporté de modifications que dans les formes et par les moyens qu'elle a prévus.

8. La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du Peuple français dans les formes déterminées par les décrets des 2 et 4 décembre 1851 :

« Le Peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852. »

Décret qui convoque le Peuple français dans ses comices.

Du 7 novembre 1852.

LOUIS-NAPOLÉON, Président de la République française,

Décrète :

Art. 1.^{er} Le Peuple français est convoqué dans ses comices, les 21 et 22 novembre présent mois, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant :

(Suit la formule énoncée dans l'art. 8 du Sénatus-Consulte qui précède.)

2. Sont appelés à voter tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

3. Ils devront justifier soit de leur inscription sur les listes électorales actuelles, soit de l'accomplissement au 22 novembre de la condition d'âge fixée par les décrets du 2 février 1852.

4. Les électeurs momentanément absents de leur domicile, à raison de leurs fonctions ou de leurs affaires seront admis à voter dans le lieu actuel de leur résidence en justifiant qu'ils sont inscrits sur la liste électorale de leur commune.

5. Seront rayés des listes électorales les noms des individus décédés ou atteints de jugement emportant incapacité, aux termes des décrets du 2 février 1852.

6. Les listes électorales révisées seront publiées et affichées dans chaque commune le 15 novembre.

Les réclamations à fin d'inscription ou de radiation seront portées devant le juge-de-peace et jugées jusqu'au 20 inclusivement.

Seront admis à voter jusqu'au 22 novembre, les citoyens porteurs d'une décision du juge-de-peace qui ordonnerait leur inscription.

Art. 7. Le scrutin sera ouvert dans chaque commune pendant les journées des 21 et 22 novembre, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le vote aura lieu au scrutin secret par *oui* ou par *non* au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

8. Les électeurs des armées de terre et de mer voteront sous la présidence du chef le plus élevé en grade, dans le lieu de leur résidence, au moment du vote. Les états-majors et les équipages des bâtiments en partance pourront voter avant leur départ.

9. Le recensement des votes dans chaque département sera fait par une commission de trois membres du Conseil général désignés par le Préfet.

10. Le recensement général des votes aura lieu au sein du Corps-Législatif.

Décret portant convocation du Corps-Législatif.

Du 7 novembre 1852.

LOUIS-NAPOLÉON, Président de la République française,

Décrète :

Art. 1.^{er} Le Corps législatif est convoqué pour le 25 novembre, à l'effet de constater la régularité des votes, d'en faire le recensement et d'en déclarer le résultat.

Recensement général des votes émis sur le projet de plébiscite présenté les 21 et 22 novembre 1852, à l'acceptation du Peuple français.

Du 1.^{er} décembre 1852.

DÉCLARATION DU CORPS LÉGISLATIF.

LE CORPS LÉGISLATIF,

Vu le Sénatus-Consulte en date du 7 novembre 1852;

Vu le décret du même jour appelant le Peuple français dans ses comices pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite proposé par le Sénat;

Vu le décret du 7 novembre 1852 convoquant le Corps législatif, à l'effet de constater la régularité des votes, d'en faire le recensement et d'en déclarer le résultat;

Après avoir examiné et vérifié dans les séances de ses bureaux des 26, 27, 28, 29, 30 novembre et 1.^{er} décembre les procès-verbaux du vote des 86 départements, de l'Algérie et des armées de terre et de mer;

Après avoir entendu dans ses séances publiques des 30 novembre et 1.^{er} décembre, les rapports qui lui ont été faits au nom de ces bureaux, et avoir consacré par un vote, à la suite de chacun de ces rapports, la régularité des opérations et l'exactitude des chiffres recensés, tels qu'ils sont établis dans le tableau annexé au présent procès-verbal;

Considérant qu'en présence de l'immense majorité des suffrages reconnue dès aujourd'hui, acquise au projet de plébiscite, il n'y a pas lieu d'attendre quelques procès-verbaux dressés dans des localités éloignées et dont la vérification sera ultérieurement faite, et que, pour donner satisfaction au vœu national, il convient de proclamer sans délai le grand événement qui fixe les destinées de la France,

Constata :

Que les opérations du vote ont été partout librement et régulièrement accomplies;

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de plébiscite a donné 7,824,189 bulletins portant le mot OUI; 253,145 bulletins portant le mot NON; 63,326 bulletins nuls.

En conséquence,

Le Corps législatif,

Déclare :

Que le peuple français convoqué dans ses comices les 21 et 22 novembre 1852 a accepté le plébiscite suivant :

« Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale
 » dans la personne de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE , avec hérédité
 » dans sa descendance directe , légitime ou adoptive et lui donne
 » le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille
 » BONAPARTE , ainsi qu'il est dit dans le Sénatus-Consulte du 7 no
 » vembre 1852. »

Le cri unanime de *vive l'Empereur!* accueille cette déclaration ,
 et le Corps législatif décide par acclamation qu'il se rendra au Palais
 de Saint-Cloud pour présenter à S. M. l'Empereur le résultat des
 votes du peuple français.

DÉCRET IMPÉRIAL qui promulgue et déclare loi de l'État le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852 , ratifié par le Plébiscite des 21 et 12 novembre.

Du 2 décembre 1852.

NAPOLÉON , par la grâce de Dieu et la volonté nationale , Empereur des Français , à tous présents et à venir , salut.

Vu le Sénatus-Consulte en date du 7 novembre 1852 qui soumet au peuple le Plébiscite dont la teneur suit :

(Suit la formule du plébiscite.)

Vu la déclaration du Corps législatif qui constate :

Que les opérations du vote ont été partout librement et régulièrement accomplies ;

Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de Plébiscite a donné 7,824,189 bulletins portant le mot *oui* . 253,145 bulletins portant le mot *non* ; 63,326 bulletins nuls.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1.^{er} Le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852 , ratifié par le Plébiscite des 21 et 22 novembre , est promulgué et devient loi de l'État.

Art. 2. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE est Empereur des Français sous le nom de NAPOLÉON III.

Fait au Palais de Saint-Cloud , le 2 décembre 1852.

Signé , NAPOLÉON.

Sénatus-Consulte portant interprétation et modification de la Constitution,

du 14 janvier 1852.

Art. 1.^{er} L'Empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties.

Art. 2. L'Empereur préside , quand il le juge convenable , le Sénat et le Conseil d'État.

Art. 3. Les traités de commerce faits en vertu de l'article 6 de la Constitution ont force de loi pour les modifications de tarif qui y sont stipulées.

Art. 4. Tous les travaux d'utilité publique, notamment ceux désignés par l'art. 10 de la loi du 21 avril 1832 et l'art. 3 de la loi du 3 mai 1841, toutes les entreprises d'intérêt général sont ordonnés ou autorisés par décrets de l'Empereur.

Ces décrets sont rendus dans les formes prescrites pour les règlements d'administration publique.

Néanmoins, si ces travaux et entreprises ont pour condition des engagements ou des subsides du Trésor, le crédit devra être accordé ou l'engagement ratifié par une loi avant la mise à exécution.

Lorsqu'il s'agit de travaux exécutés pour le compte de l'État, et qui ne sont pas de nature à devenir l'objet de concessions, les crédits peuvent être ouverts, en cas d'urgence, suivant les formes prescrites pour les crédits extraordinaires; ces crédits seront soumis au Corps législatif dans sa plus prochaine session.

Art. 5. Les dispositions du décret organique du 22 mars 1852 peuvent être modifiées par des décrets de l'Empereur.

Art. 6. Les membres de la famille impériale appelés éventuellement à l'hérédité et leurs descendants portent le titre de *Princes français*.

Le fils aîné de l'Empereur porte le titre de *Prince impérial*.

Art. 7. Les princes français sont membres du Sénat et du conseil d'État quand ils ont atteint l'âge de dix-huit ans accomplis.

Ils ne peuvent y siéger qu'avec l'agrément de l'Empereur.

Art. 8. Les actes de l'état-civil de la famille impériale sont reçus par le ministre d'État, et transmis, sur un ordre de l'Empereur, au Sénat, qui en ordonne la transcription sur ses registres et le dépôt dans ses archives.

Art. 9. La dotation de la couronne et la liste civile de l'Empereur sont réglées, pour la durée de chaque règne, par un sénatus-consulte spécial.

Art. 10. Le nombre de sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent cinquante.

Art. 11. Une dotation annuelle et viagère de trente mille francs est affectée à la dignité de sénateur.

Art. 12. Le budget des dépenses est présenté au Corps législatif avec ses subdivisions administratives, par chapitres et par article.

Il est voté par ministère.

La répartition par chapitres du crédit accordé pour chaque ministère est réglée par décret de l'Empereur, rendu en conseil d'État.

Des décrets spéciaux, rendus dans la même forme, peuvent autoriser des virements d'un chapitre à un autre. Cette disposition est applicable au budget de l'année 1853.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- Leroy de St.-Arnaud , maréchal de l'Empire. ministre de la guerre.
Magnan , idem , comm. en chef de l'armée de Paris.
Le comte de Castellane , idem , comm. en chef de l'armée de Lyon.
Le baron de Mackau , amiral de France.
Le baron Roussin , idem.
Abattucci , garde-des-sceaux , ministre de la justice.
Le général de division baron Achard , ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte d'Argout , ancien ministre des finances , gouverneur de la Banque de France.
Le général de division d'André.
Le marquis d'Audiffret , président à la cour des comptes.
Le général de div. de Bar , ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Baraguay-d'Hilliers , ancien ambassadeur , ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Hippolyte de Barral.
Le marquis de Barbançois.
Barthe , premier président de la cour des comptes.
Le duc de Bassano.
Le comte de Beaumont (de la Somme) , ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau , ancien pair de France.
Le marquis de Belbœuf , ancien premier président de la cour d'appel de Lyon.
Le vice-amiral Bergeret.
Berthier (Charles) , prince de Wagram.
Bineau , ministre des finances.
Le prince Louis-Lucien Bonaparte.
Le général de division comte Bonet.
Boulay (de la Meurthe) , ancien vice-président de la République.
Le baron de Bourgoing , ancien ambassadeur.
Le comte de Breteuil , ancien pair de France.
De Cambacérès aîné , ancien pair de France.
Carrelet , général de division , ancien commandant la 1.^{re} division militaire.
Le comte de Casabianca , ancien ministre d'Etat.
Le vice-amiral Casy , membre du conseil d'amirauté.
Le comte de Caumont-Laforce.
Cavenne , vice-président du conseil général des ponts-et-chaussées.
Le vice-amiral Cécile.
Le général de division Charron.
Le comte François Clary.
Le marquis de Croix.
Le baron de Crouseilles , ancien ministre de l'instruction publique , ancien membre de l'Assemblée législative.

- Le comte Curial , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le comte Achille Delamarre.
- Delangle , premier président de la cour impériale de Paris.
- Desmasières , ancien président , à Angers.
- Drouyn de Lhuys , ministre des affaires étrangères , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Dumas , ancien ministre de l'agriculture et du commerce , membre de l'Institut.
- Le baron Charles Dupin , membre de l'Institut , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Elie de Beaumont , membre de l'Institut.
- Fialin de Persigny , ministre de l'intérieur.
- Le général de division comte de Flahaut.
- Le général de division Foucher.
- Achille Fould , ancien ministre des finances , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le baron de Fourment , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Gautier , anc. ministre des finances , régent de la Banque de France.
- Le général de division Gémeau.
- Le comte Ernest de Girardin , anc. membre de l'Assemblée législative.
- De Goulhot de Saint-Germain , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le marquis de La Grange (Gironde) , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le général de division Guesviller.
- Le général de division comte de Grouchy.
- Le baron de Heeckeren.
- Le général de division comte d'Hautpoul , ancien ministre de la guerre , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le vice-amiral baron Hugon.
- Le général Husson , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le général de division Kortc.
- Lacrosse , ancien ministre des travaux publics , ancien membre de l'Assemblée législative.
- De Ladoucette , ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le général de division vicomte de La Hitte , ancien ministre des affaires étrangères , président du comité d'artillerie.
- Le général de division de Laplace.
- Le comte de Lariboisière , anc. membre de l'Assemblée législative.
- Le marquis de Larochejacquelein , ancien député.
- Le comte de Las Cases , ancien député.
- Le généra de division marquis de Lawœstine (G. C. ✱) , commandant de la garde nationale de Paris.
- Lebeuf , régent de la Banque de France , ancien membre de l'Assemblée législative.

- Lefebvre-Durufilé , ancien ministre des travaux publics.
 Le comte Lemarrois , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le comte Lemercier (Louis), ancien pair de France.
 Le général de division Létang.
 Leverrier, membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Lezay de Marnezia , ancien pair de France.
 Magne , ministre des travaux publics.
 Maillard , ancien président de section au conseil d'Etat.
 Manuel (de la Nièvre) , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Marchant (du Nord) , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Mesnard , président à la cour de cassation.
 Mimerel , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le duc de Mortemart.
 Le prince de la Moskowa , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le duc de Mouchy, ancien député.
 Le prince Lucien Murat , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le général de division comte Ordener.
 Le général de division comte d'Ornano , ancien membre de l'Assemblée législative, grand chancelier de la Légion-d'Honneur.
 Le général de division duc de Padoue , ancien membre de l'Assemblée législative, gouverneur des Invalides.
 Le marquis de Pastoret.
 Le vice-amiral Parceval-Deschênes.
 Le général de division Le Pays de Bourjolly.
 Le général de division baron Pelet , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le duc de Plaisance , ancien pair de France.
 Le général de division baron Petit.
 Le général Piat.
 Poinot , membre de l'Institut.
 Le comte Portalis , ancien premier président de la cour de cassation.
 Le général de division comte de Préval.
 Le général de division Randon , gouverneur général de l'Algérie.
 Le général de division comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely , ancien ministre de la guerre , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Le général de division comte Roguet.
 Le général de division Rostolan.
 Le général de division duc de Saint-Simon , ancien pair de France.
 Sapey, ancien député, ancien conseiller-maître à la Cour des Comptes.
 Le général de division , comte de Schramm , ancien ministre de la guerre , président du comité d'infanterie.
 Le comte de Ségur d'Aguesseau , ancien membre de l'Assemblée législative.

Mgr. Sibour , archevêque de Paris.

Le comte Siméon , ancien membre de l'Assemblée législative.

Le comte Louis Tascher de la Pagerie.

Amédée Thayer, membre de la commission municipale de la Seine

Le comte Thibeaudeau , ancien conseiller d'Etat de l'Empire.

Troplong , premier président de la cour de cassation.

De Turgot , ancien ministre des affaires étrangères.

Le général Vaudrey.

Le duc de Vicence.

Vieillard , ancien membre de l'Assemblée législative.

Le comte de Villeneuve de Chenonceaux.

CONSEIL-D'ÉTAT.

COMPOSITION DU CONSEIL-D'ÉTAT.

Président , M. Baroche , ancien ministre.

Vice-président , M. Rouher, ancien ministre.

Président de la section du contentieux . M. Boudet.

Président de la section de législation , justice et affaires étrangères ,
M. Rouher, ancien ministre.

*Président de la section de l'intérieur , de l'instruction publique et
des cultes* , M. Bonjean , ancien ministre.

Président de la section des finances , M. de Parieu, ancien ministre.

*Président de la section des travaux publics , de l'agriculture et du
commerce* , M. Vuillefroy.

Président de la section de la guerre et de la marine , M. le général
Allard.

Conseillers d'Etat.

MM.

Barbaroux , ancien membre de l'Assemblée législative.

Barrot (Ferdinand), (C. *), ancien ministre.

Bauchart (Quentin), ancien membre de l'Assemblée législative.

Boinvilliers , idem.

Boulatignier , idem.

Boulay (de la Meurthe), (Joseph), idem.

Carlier , ancien préfet de police de Paris.

Charlemagne , ancien membre de l'Assemblée législative.

Chevalier (Michel), membre de l'Institut.

Cochelet , ancien Consul général de France , à Londres.

Conti , directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère
de la justice.

Persil , ancien ministre.

Cuvier , ancien conseiller d'Etat.

Dariste , ancien membre de l'Assemblée législative.

Denjoy, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Flandin, idem.
 Fremy, idem.
 De Cormenin, idem.
 Godelle, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Herman, ancien conseiller d'Etat.
 Lacaze, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Lefebvre (Armand), ministre plénipotentiaire de France à Berlin.
 Legrand, ancien directeur de l'administration des forêts.
 Leroy de Saint-Anaud, avocat, ancien maire du 12.^e arrondissement.
 Marchand, ancien conseiller d'Etat.
 Stourm, idem.
 Suin, avocat général à la cour d'appel de Paris.
 De Thorigny (C. ✱), ancien ministre.
 Tourangin, ancien conseiller d'Etat.
 Vuillemain, intendant militaire.
 Vuitry, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.
 Vaïssé, ancien ministre.
 De Vincent, ancien préfet du Rhône.

MM. *Maîtres des requêtes de 1.^{re} classe.*

Bataille, Eugène, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Brébier, ancien membre de l'Assemblée législative.
 De Bussièrès (Léon), ancien maître des requêtes.
 Chadenet, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Chassaing-Goyon, idem.
 Chassériau, historiographe de la marine.
 Dabeaux, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Dubois, Eugène.
 Dumartroy, ancien maître des requêtes.
 De Forcade, avocat à la cour d'appel de Paris.
 Gasc, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Gaslonde, idem.
 Gomel, ancien maître des requêtes.
 De Lavenay.
 Lestiboudois, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Loyer, idem.
 Maigne, ancien maître des requêtes.
 Montaud, idem.
 De Padoue (Ernest), préfet du département de Seine-et-Oise.
 Pagès, ancien maître des requêtes.
 Pascalis, ancien maître des requêtes.
 Reverchon, ancien maître des requêtes.
 Thierry (Amédée), idem.

MM. *Maîtres des requêtes de 2.^e classe.*

D'Argout (Gaston), ancien maître des requêtes en service extraordin.^{1^{er}}
 Aubernon , ancien auditeur.
 De Bernon , ancien auditeur.
 De Chassiron , ancien attaché d'ambassade.
 Crinon de Montigny, ancien maître des requêtes en service extraord.^{1^{er}}
 Daverne , ancien maître des requêtes.
 Du Berthier , ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
 Dubois , ancien maître des requêtes.
 François , idem.
 Gavini , ancien membre de l'Assemblée législative.
 Goupil , ancien maître des requêtes.
 Jahan , ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
 De Maupas (Paul), ancien procureur de la République à Neufchâte
 De Montesquiou , ancien auditeur.
 Portalis (Ernest) , ancien auditeur.
 Redon , ancien maître des requêtes.
 Richaud , ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
 De Ségur (Anatole) , ancien préfet.
 Vuillermet , ancien maître des requêtes.

MM. *Auditeurs de 1.^{re} classe.*

Aucoc.
 Bauchard.
 Le comte de Belbeuf.
 Boinvilliers , Édouard.
 De Bosredon , ancien auditeur au conseil d'Etat.
 Boudet , Louis
 Cardon de Sandrans , avocat à la cour d'appel de Paris.
 De Casabianca , ancien chef du cabinet du ministre des finances.
 De Chamblain.
 Faré , ancien auditeur au conseil d'Etat.
 Fouquier, ancien conseiller de préfecture de l'Aisne.
 De Garel , ancien attaché au ministère de l'intérieur.
 De Guernon-Ranville.
 Hudault , ancien substitut à Mantes.
 Lehon (Léopold) , ancien chef de cabinet du ministre de l'intérieur.
 Lemarié , ancien auditeur au conseil d'Etat.
 Leviez , idem.
 Lhopital , idem.
 Marbeau , idem.
 Maynard fils , ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
 Mouton-Duvernay , ancien auditeur au conseil d'Etat.
 Robert , idem.
 Sers , idem

Auditeurs de 2.^e classe.

MM.	Dufau.	Portalis (Antonin).
Bartoloni.	Lecaze Louis.	Le baron Gustave de
Bessières, Julien.	Lechanteur.	Ravignan.
Boivin.	Leroy.	Paixhans (Jules).
Duvergier (Louis.)	Moreau (Adolphe.)	Taigny (Edmond).
Cottin.	De Narcillac.	Rolle (Amand).
Desmichels.	Pons de Rempont.	Vieyra.

Secrétaire général du Conseil d'Etat.

M. Boilay.

Les sections du Conseil d'Etat sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, *président.*

Conseillers-d'Etat. — **MM.** Bauchart, Boulatignier, Cornudet, Marchand, Conti, Maigne.

Maitres des requêtes. — Première classe. — **MM.** Pascalis et Gomel.
Deuxième classe. — **MM.** de Bernon, Daverne, Redon, Richard, Vuillermay.

Auditeurs. — Première classe. — **MM.** Hudault, Lemarié, Lhopital.

Deuxième classe. — **MM.** de Bellebeuf, de Rennepont.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Rouher, (C. ✱), *président.*

Conseillers-d'Etat. — **MM.** Bonjean, de Thorigny, Lacaze, Lefèvre (Armand), Suin, Persil.

Maitres des requêtes. — Première classe. — **MM.** Chadenet, Chassaing-Goyon, Gasc.

Deuxième classe. — **MM.** François, de Montesquiou, Portalis.

Auditeurs. — Première classe. — **MM.** Cardon de Sandrans, Lehon, Maynard.

Deuxième classe. — **MM.** Cotin et Dufau.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Bonjean, *président.*

Conseillers-d'Etat. — **MM.** J. Boulay (de la Meurthe), Carlier, Cuvier, Giraud, Herman, Vincent, Denjoy, de Corménil.

Maitres des requêtes. — Première classe. — **MM.** de Bussières, de Padoue, Montaud, Pagès.

Deuxième classe. — **MM.** Aubernon, de Ségur.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Secteur de la guerre — MM. Jansin et Villennan.
Secteur des finances — MM. Charbonnier et Voity.

MINISTÈRE PUBLIC

MM. Imbriani, Marché, Reverchon, Forcank de la Roguette et de Laveray, maîtres des requêtes de 1^{re} classe, sont chargés des fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif.

CONSEILLERS D'ÉTAT EN SERVICE ORDINAIRE HORS-SECTION.

MM.

Fontenay, ministre des pensions, directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères.

Darricau, intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre.

Daudins, général de brigade, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.

Grégoire, directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances.

Heurlier, directeur de l'agriculture et de commerce au ministère de l'intérieur.

Mestre, directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies.

Niel, général de division, membre du comité de genre.

Perrin, directeur de la comptabilité au ministère de la guerre.

De Royer, ancien garde des sceaux, procureur-général près la cour d'appel de Paris.

De Sibert-Cornilim, secrétaire-général au ministère de la justice.

Treyer Édouard, directeur-général de l'administration des justices.

Delangle, procureur-général à la Cour de Cassation.

CORPS LÉGISLATIF.

Élu le 29 février 1852, en vertu de l'article 1^{er} paragraphe du 2^e des mêmes lois.

Président. — M. Billaut C. &.

Vice-présidents — MM. Schneider; — Rivet.

Secrétaires. — MM. Ed. Dalke; — Mouchonbâ, duc de Tarente; — Henri Dugas.

Secrétaires. — MM. Vast-Vameux; — Hébert.

Membres.

AIN. MM. Bodin ; — le comte de Jonage ; — de Lormet.

AISNE. MM. de Cambacérés ; — Debrottonne ; — Geoffroy de Villeneuve ; — Hébert.

ALLIER. MM. Desmaroux de Golmain ; — le baron de Vauce.

ALPES (BASSES). M. Fortoul.

ALPES (HAUTES). M. Faure.

ARDÈCHE. MM. le comte de Boissy d'Anglas ; — Chevreau ; — de Rochemure.

ARDENNES. MM. de Ladoucette ; — Riché.

ARIÈGE. MM. Billault ; — Didier.

AUBE. MM. de Maupas ; — Vicomte de Vambourgt.

AUDE. MM. Alengry ; — Roques.

AVEYRON. MM. Calvet-Rogniat ; — Girou de Buzareingues ; — de Nogarède.

BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. le comte de Chanterac ; — Remacle ; — Rigaud.

CALVADOS. MM. le marquis de Caulincourt ; — le comte d'Houdetot ; — Leroy-Beaulieu ; — Abel Vautier.

CANTAL. — MM. de la Guéronnière ; — de Parieu.

CHARENTE. MM. André ; — le général Gellibert des Séguins ; — le vicomte Lemercier.

CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le comte de Chasseloup-Laubat ; — le baron Eschasseriaux ; — le baron Anatole Lemercier ; — le général baron Vast-Vimeux.

CHER. MM. Bidault ; — le comte de Duranti.

CORRÈZE. MM. Favart ; — le baron Léon de Jouvenel.

CORSE. M. Abbattucci, ministre de la justice.

CÔTE-D'OR. MM. Louis Basile ; — Julien Ouvrard ; — Vernier.

CÔTES-DU-NORD. MM. Bigrel ; — Le Gorrec ; — le vicomte de Latour ; — Le Conte, — Thieullen.

CREUSE. MM. Delamarre ; — Sallandrouze de Lamornaix.

DORDOGNE. MM. Adolphe de Belleyme ; — Paul Dupont ; — Dussolier ; — Taillefer.

DOUBS. MM. Demesmay ; — le comte de Montalembert.

DROME. MM. Monier de la Size-ranne ; — Morin ; — Sapey.

EURE. MM. le duc d'Albuféra ; le comte d'Arjuzon ; — le baron de Montreuil.

EURE-ET-LOIR. MM. le colonel Normand ; — N...

FINISTÈRE. MM. Bois de Muzilly ; — Conseil ; — de Mésou-nan ; — le comte de Tromelin.

GARD. MM. le marquis de Calvière ; — Léonce Curnier ; — le duc d'Uzès.

GARONNE (HAUTE), MM. Duplan ; — Massabiau ; — de Perpessac ; — de Tauriac.

GERS. MM. Belliard ; — Granier de Cassagnac ; — Frédéric de Lagrange.

GIRONDE. MM. David ; — Montané ; — Schyler ; — le colonel Thiérion ; — Le baron de Travot.

HÉRAULT. MM. le baron Huc ; — Roulleaux-Dugage ; — N...

ILLE-ET-VILAINE. MM. Audren

de Kerdrel ; — le comte de Cafarelli ; — Duclos ; — Pongérard.

INDRE. MM. le comte Eugène de Bryas ; — Delavau.

INDRE-ET-LOIRE. MM. le comte de Flavigny ; — Gouin ; — le baron Paul de Richemont.

ISÈRE. MM. Arnaud ; — Fauquier ; — Flocart de Mépeu ; — De Voise.

JURA. MM. Charlier ; — Edouard Dalloz.

LANDES. MM. Corta ; — François Marrast.

LOIR-ET-CHER. MM. le vicomte Clary ; — Crosnier.

LOIRE. MM. Belay de la Bertrandière ; — Bouchetal-Laroche ; le colonel Du Marais.

LOIRE (HAUTE). MM. le marquis de Latour-Maubourg ; — de Romeuf.

LOIRE-INFÉRIEURE. MM. Desmars ; — Ferdinand Favre ; — Anselme Fleury ; — Garnier.

LOIRET. MM. Lacave ; — le duc de Tarente.

LOT. MM. Deltheil ; — Lafon de Caix.

LOT-ET-GABONNE. MM. Charles Laffitte ; — Noubel ; — N...

LOZÈRE. N...

MAINE-ET-LOIRE. MM. Bucher de Chauvigné ; — de Civrac ; — Duboys ; — Louvet.

MANCHE. MM. Brobier ; — le comte de Kergorlay ; — le général Meslin ; — de Saint-Germain.

MARNE. MM. Godart ; — le général Parchappe ; — Soullié.

MARNE (HAUTE). MM. Chaudard ; — le baron Lespérut.

MAYENNE. MM. le général Duvivier ; — Mercier ; — Segretain.

MEURTHE. MM. le baron Buquet ; — Douot ; — Viard.

MEUSE. MM. Briot de Monremy ; — Collot.

MORBIHAN. MM. le comte de Champagny ; — De la Haiechois ; — Jollivet de Castelot.

MOSELLE. MM. le baron de Geiger ; — le colonel Hennoque ; — de Wendel.

NIÈVRE. MM. Lepelletier d'Aulnay ; — le général baron Petiet.

NORD. MM. Choque ; — de Clebsattel ; — Descat ; — le baron de Lagrange ; — Pierre Legrand ; — Lemaire ; — le comte de Mérode ; — Seydoux.

OISE. MM. Lemaire ; — le duc de Mouchy ; — le baron de Plancy.

ORNE. MM. le marquis de S.^{te} Croix ; — le marquis de Torcy ; — N...

PAS-DE-CALAIS. MM. D'Héremhault ; — D'Herlincourt ; — Lefebvre-Hermand ; — Lequien ; — Wattebled.

PUY-DE-DÔME. MM. Léon de Chazelles ; — Dumiral ; — le comte de Morny ; — le comte de Pierre ; — N...

PYRÉNÉES (BASSES). MM. Etcheverry ; — O'Quin ; — Planté.

PYRÉNÉES (HAUTES). MM. Dauzat-Dembarrère ; — Achille Jubinal.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. M. Justin Durand.

RHIN (BAS). MM. Becquet ; — le baron Alfred de Bussierre ; — Coulaux ; — le baron Hallez Claparède.

RHIN (HAUT). MM. Lefebure ; — Jules Migeon ; — le baron de Reinach.

RHÔNE. MM. Henri Dugas ; — le marquis de Mortemart ; — Réveil ; — N...

SAÔNE (HAUTE). MM. le marquis d'Andelarre ; — le marquis de Grammont, — Lélut.

SAÔNE-ET-LOIRE. MM. le général Brunet-Denon ; — le comte de Chabrillan ; — Schneider ; — N...

SARTHE. MM. le prince Marc de Beauveau ; — Langlais ; — le général Rogé ; — le marquis de Talhouet.

SEINE. MM. Devinck, — Fouché-Lepelletier ; — Guyard-Delalain ; — Kœnigswarter ; — Lanquetin ; — Perret ; — Véron ; — N... ; — N...

SEINE-INFÉRIEURE. MM. Ancel ; — Corneille ; — Lédier ; — Levavasseur ; — le vicomte de Mortemart ; — Quesné.

SEINE-ET-MARNE. MM. Evariste ; — Bavoux ; — De Beauverger ; — Gareau.

SEINE-ET-OISE. MM. le baron Caruel de Saint-Martin ; — Darblay jeune ; — Delapalme ; — le comte de Gouy.

SÈVRES (DEUX). MM. Ferdinand David ; — de Lenardière.

SOMME. MM. Allard ; — Conneau ; — Delamarre ; — Randoing ; — le baron Tillette de Clermont.

TARN. MM. le baron de Carayon-Latour ; — Gisclard ; — le général baron Gorse.

TARN-ET-GARONNE. MM. Belmontet ; — Janvier Delamotte.

VAR. MM. le vicomte de Kervéguen ; — le vicomte de Partouneaux ; — Jules Portalis.

VAUCLUSE. — MM. Millet ; — le marquis de Verclos.

VENDÉE. MM. Bouhier de l'Écluse ; — Alfred Leroux ; — le comte de Sainte-Hermine.

VIENNE. MM. Bourlon ; — Charles Dupont.

VIENNE (HAUTE). MM. Noualhier ; — Tixier.

VOSGES. MM. Aymé ; — le comte Bourcier de Viliers ; — le baron de Ravinel.

YONNE. MM. Bertrand ; — Larabit ; — Le Comte.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

MM. Fould (C. ✱), *ministre*. — Blanche, Alfred, *secrétaire-général*.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

MM. Abbattucci (C. ✱), *garde-des-sceaux, ministre* ; — De Sibert-Cornillon, *secrétaire général*.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Drouyn de Lhuys, *ministre*.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

M. Leroy de Saint-Arnaud, *maréchal de l'Empire, ministre*.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. Ducos (C. ✱), *ministre*.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. de Persigny (C. ✱), *ministre*; — Heurtier, *directeur de l'agriculture et du commerce*; — Henri Chevreau, *secrétaire général*.

DÉPARTEMENT DE LA POLICE GÉNÉRALE.

MM. de Maupas, *ministre*; — De Cambacérès, *secrétaire général*.

Directeurs généraux. — MM. le Préfet de police; — Balland, *ancien préfet*; — Tonnet, *idem*.

Inspecteur général à Lille. — (Pour les départements compris dans les 3.^o et 4.^o divisions militaires). — M. Cazelles, *ancien représentant*.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Magne, *ministre*; — Boulage, *secrétaire général*.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

MM. Fortoul (C. ✱), *ministre*; — De Contencin (O. ✱), *directeur général de l'administration des cultes*.

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Bineau, *ministre*; — Guillemardet, *secrétaire général*.

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Tournus (C. ✱), *directeur général*.

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Gréterin (O. ✱), *directeur général*.

POSTES. — M. Thayer, *directeur général*.

FORÊTS. — M. Blondel, *directeur général*.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Vandal, *directeur général*.

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

			ARCHEVÊQUES	
Alsace.	Laon.	De Beaumont-Vassy, ✱	De Garsignies.	Soissons.
Alpes (B.)	Digne.	De Douville.	Meirieux.	Digne.
Ardecne.	Privas.	De Saulxure.	Guibert.	Viviers,
Arège.	Foix.	Didier (Edmond).	Alouvry.	Pamiers.
Aube.				
antal.	Aurillac.	Bourlon de Rouvre.	Lyonnet.	Marseille.
				Saint-Flour.
orse.	Ajaccio.	Thuillier, ✱.	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
reuse.	Guéret.	Ladreyt de la Charrière, ✱.	Georges Massonnais.	Limoges (Viende. H)
ordogne.	Périgueux.	De Calvimont, ✱.	S. E. LE CARDINAL	Périgueux.
ubs	Besançon.	De Lapeyrouse de Bonfils, ✱.	MATTHIEU.	BESANÇON
ême.	Valence.	Ferley, ✱.	Chatrouse.	Valence.
re-et-Loir.	Chartres.	De Grouchy, (O. ✱).	Clausel de Montals.	Chartres.
aronne (H.)	Nîmes.	Dulimbert, ✱.	Cart.	Nîmes.
rs.	Toulouse.	Chapuy-Montlaville, ✱.	MIOLAND.	TOULOUSE.
érault.	Montpellier.	Durand Saint-Amand, ✱.	DONNET.	Montpellier.
lle-et-Vil.	Rennes.	Morisot, (O. ✱).	Thibault	Rennes.
			De Brossays.	Bourges (Cher).
ndre-et-Loir		Brun, (C. ✱).		
ère.	Grenoble.	Bérard.	De Bruillard.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul.	De Chambrun, ✱.	Mabile.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Jaubert (Emile), ✱.	Lannéluc.	Aire.
Loire-et-Cher.	Blois.	Chambaron, ✱.	Pallu du Parc.	Blois.
Loire.	Montbrison.	Ponsard, ✱.		Lyon (Rhô
Loire (H.)	Le Puy.	De Vougy, (O. ✱.)	De Morlhon.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	De Mentque (O. ✱).	Jacquemet.	Nantes.

Départem. ^{ts}	Chefs-lieux.	P R É F E T S.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
Loiret.	Orléans.	Dubessay (C. ✱).	Dupanloup.	Orléans.
Lot.	Cahors.	Pastoureau, ✱.	Bardou.	Cahors.
Lot-et-Garr.	Agen.	Ducos, ✱.	De Vesins.	Agen.
Lozère.	Mende.	Belurgey de Grandville, ✱.	Foulquier.	Mende.
Maine-et-L.	Angers.	Vallon (O. ✱).	Angebault.	Angers.
Manche.	Saint-Lô.	Paulze d'Ivoy, ✱.	Robiou.	Coutances.
Marne.	Châlons.	Boselli (O. ✱).	S. E. LE CARDINAL GOUSSET.	REIMS (Arrond. ^t Reims
Marne (H.)	Chaumont.	De Froidesoup, ✱.	De Prillez.	Châlons. Ardennes
Mayenne.	Laval.	De Charnailles.	Guerrin.	Langres.
Meurthe.	Nancy.	De Sivry, (O. ✱).	Menjaud.	Le Mans (Sarthe).
Meuse.	Bar-le-Duc.	Lenglé, ✱.	Rosat.	Nancy.
Morbihan.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✱).	De la Motte.	Verdun.
Moselle.	Metz.	Malher (O. ✱).	Dupont des Loges.	Vannes.
Nièvre.	Nevers.	Petit de la Fosse, (O. ✱)	Dufêtre.	Metz.
Nord.	Lille.	Besson (G. O. ✱).	RÉGNIER.	Nevers
Oise.	Beauvais.	Randouin, (O. ✱).	Gignoux.	CAMBRAI.
Orne.	Alençon.	Clément, ✱.	Roussellet.	Beauvais.
Pas-de-Cal.	Arras.	Du Hamel, ✱.	Parisis.	Sées.
Puy-de-Dôm.	Clermont-F.	De Crèvecœur (O. ✱).	Féron.	Arras.
Pyrénées (B)	Pau.	Fournier, (O. ✱).	Lacroix.	Clermont.
Pyrénées (H)	Tarbes.	Massy, ✱.	Laurence.	Bayonne.
Pyrénées-Or.	Perpignan.	Soubeyran, ✱.	De Saunac.	Tarbes.
Rhin (Bas.)	Strasbourg.	West, (O. ✱).	Roess.	Perpignan.
Rhin (Haut.)	Colmar.	De Durckheim Montmartin, ✱.	S. E. LE CARDINAL DE BONALD.	Strasbourg.
Rhône.	Lyon.	Bret (G. O. ✱).		LYON.
Saône (H.)	Vesoul.	Dieu (Hippolyte), ✱.	De Marguerie.	Besançon (Doubs).
Saône-et-L.	Mâcon.	De Romand (Gustave) ✱.	Bouvier.	Autun.
Sarthe.	Le Mans.	Migneret, ✱.	SIBOUR.	Le Mans.
Seine.	PARIS.	Berger (C. ✱).	BLANQUART DE BAIL- LEUL.	PARIS.
Seine-Infér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (O. ✱).	Allou.	ROUEN.
Seine-et-M.	Melun.	Lerat de Magnitot, ✱.	Gros.	Meaux.
Seine-et-Oise	Versailles.	De St.-Marsault, (C ✱)	De Salinis.	Versailles.
Sèvres(Deux)	Niort.	Bourdon, (O ✱.)	DE JERPHANION.	Poitiers (Vienne).
Somme.	Amiens.	De Tanlay, ✱.	Doney.	Amiens.
Tarn.	Alby.	Taillefer, ✱.	Wicart.	ALBY.
Tarn-et-Garr.	Montauban.	Dufay de Launaguet.	DEBELAY.	Montauban.
Var.	Draguignan.	De Preissac, (O. ✱).	Baillée.	Fréjus.
Vaucluse.	Avignon.	Costa, ✱.	Guitton.	AVIGNON.
Vendée.	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✱.	Buissas.	Luçon.
Vienne.	Poitiers.	Jeanin, ✱.	Caverot.	Poitiers.
Vienne (H).	Limoges.	Comber-Sieyès, (O. ✱).	JOLLY.	Limoges.
Vosges.	Epinal.	D'Épercy.		Saint-Dié.
Yonne.	Auxerre.	D'Ornano (Rodolphe).		SENS.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'Etat, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais; nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY - THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELBESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7.^e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuze et de l'Hérault.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAISSE (C. ✱), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849.

PRÉFECTURE.

M. BESSON, grand officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre de Charles III d'Espagne, *préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRETARIAT-GÉNÉRAL.

M. V. Balson, conseiller de préfecture, *secrétaire-général*.

M. le secrétaire-général reçoit tous les jours , de une heure à trois heures dans son cabinet , hôtel de la préfecture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. le Préfet , *président*.

MM. Balson.

Cleeneweck.

Dureau, chevalier de l'ordre d'Espagne d'Isabelle-la-Catholique.

J. Lefebvre.

Baron de Jessaint.

Le conseil tient ses séances les lundi , mercredi et vendredi de chaque semaine , à une heure.

Toutes les requêtes , soit en demandant , soit en défendant , doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le préfet , qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852 , il a été procédé , le 31 du même mois et le 1.^{er} août suivant , au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60 , un par canton , et se répartit comme suit entre les sept arrondissements ; savoir : Dunkerque , 7 ; Hazebrouck , 7 ; Lille , 16 ; Cambrai ; 7 ; Avesnes , 10 ; Douai , 6 ; Valenciennes , 7.

Ces 60 membres sont , savoir :

MM.

Bergues ,	Joos , * , négociant à Bergues.
Bourbourg ,	De Coussemaker , * , juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est ,	De Cleebattel , avocat , député , à Dunkerque.
Dunkerque-O. ,	Delattre , avocat à Dunkerque.
Gravelines ,	Decarpentry , Édouard , négociant à Gravelines.
Hondschoote ,	Delaroière , Jean , docteur en médecine et maire à Hondschoote.
Wormhoudt ,	Moraël , docteur en médecine à Wormhout.
Bailleul-Nord-E. ,	Behaghel , Louis , propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O. ,	Plichon , * , avocat , ancien député à Bailleul.
Cassel ,	Behaghel , Louis , propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N. ,	Deschodt , Joseph , avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud ,	Cleenewerck , propriétaire à Hazebrouck.
Merville ,	De Gruson , Benjamin , brasseur à Merville.
Steenvoorde ,	Revel , Germain , propriétaire à Steenvoorde.
Armentières ,	Dansette , manufacturier et maire à Armentières.
La Bassée ,	Chombart , Louis , avocat à Herlies.

- Cysoing , Brame , Jules , ancien maître des requêtes , à Lille.
Haubourdin , Comte d'Hespel , propriétaire , adjoint , à Haubourdin.
- Lannoy , Lefebvre , Julien , * , agronome à Hem.
Lille-Centre , Bernard , Henri , raffineur de sucre , à Lille.
Lille-Nord-Est , Kuhlmann , * , négociant , professeur de chimie à Lille.
- Lille-Ouest , De Melun , propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est , Legrand , * , avocat , député , à Lille.
Lille-Sud-Ouest , Mourmant , raffineur de sucre et maire à Wazemmes.
- Pont-à-Marq , Desmoutiers , Ernest , cultivateur à Mons-en-Pévèle.
- Quesnoy-sur-D. , Defontaine , Louis , * , propriétaire à Lille.
Roubaix , Mimerel , (C. *) , sénateur à Paris.
Seclin , Collette , Louis , notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord , Defontaine , Ed. , * , propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud , Masurel , Carlos , * , négociant à Tourcoing.
Cambrai-Est , De Beaumont , Émile-Henri , docteur en médecine , à Cambrai.
- Cambrai-Ouest , Leleu , Prosper , cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières , Telliez fils , propriétaire et maire à Carnières.
Clary , Béry , Pierre-Alexandre , * , propriét. à Cambrai.
Le Câteau , Seydoux , Charles , * , propriétaire , député , au Câteau.
- Marcoing , Crépin , cultivateur et maire à Proville.
Solesmes , Macarez , fabricant de sucre et maire à Capelle.
Avesnes-Nord , De Colnet , Louis , propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud , Mailliet , banquier , président de la Société d'agriculture , à Avesnes.
- Bavai , Baron Butron de la Torre , propriét. à St.-Waast.
Berlaimont , Paul , Charles , avocat-général à Douai.
Landrecies , Doutrelaine , * , capitaine du génie , attaché au Ministère de la guerre à Paris.
- Maubeuge , Marchant , sénateur , à Paris.
Le Quesnoy-Est , Piette , Hippolyte , propriét. et adjoint au Quesnoy.
Le Quesnoy-O. , Baron de Lépine , * , propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château , Rouez , fabricant de tissus à Solre-le-Chateau.
Trélon , Godard-Desmarets , maître de verrerie à Trélon.
- Arleux , N...
Douai-Nord , Maurice , avocat , propriétaire et maire , à Douai.
Douai-Ouest , Danel , Paul , * , président de chambre à la Cour impériale de Douai.
- Douai-Sud , Choque , Emmanuel , député , à Douai.

Marchiennes , Comte de Montozon , ✱ , propriétaire et maire , à Lallaing.
 Orchies , Guilbert-Estevez , ✱ , propriétaire et maire , à Orchies.
 St.-Amand riv.dr.Lécuyer , ✱ , président du tribunal civil , à Valenciennes.
 St.-Amand riv. g.Desespringalle , propriétaire , à St.-Amand.
 Bouchain , Lebret , ✱ , associé-régisseur-gérant des mines d'Anzin , à Denain.
 Condé , Renard , Louis , maître de verreries , à Fresnes.
 Valenciennes-E. , Hamoir , ✱ , fabricant de sucre , à Saultain.
 Valenciennes-N. , Mathieu , Joseph , propriétaire et maire à Anzin.
 Valenciennes-S. , Boulanger , Emile , juge , à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833 , le Conseil général , dans sa session de 1852 , a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant , M. le Préfet , en conseil de préfecture , a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort , les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL.

1.^{re} série. — Maubeuge , Le Quesnoy-Est , Trélon , Carnières , Marcoing , Douai-Ouest , Orchies , Dunkerque-Est , Hondschoote , Wormhoudt , Cassel , Merville , La Bassée , Lille-Centre , Lille-Sud-Est , Quesnoy-sur-Deûle , Tourcoing-Nord , Saint-Amand (rive droite) , Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud.

2.^e série. — Avesnes-Nord , Bavai , Berlaimont , Cambrai-Est , Clary , Solesmes , Arleux , Douai-Sud , Bergues , Dunkerque-Ouest , Bailleul-Nord-Est , Hazebrouck-Nord , Steenvoorde , Armentières , Haubourdin , Lille-Nord-Est , Lille-Sud-Ouest , Roubaix , Bouchain et Saint-Amand (rive gauche).

3.^e série. — Avesnes-Sud , Landrecies , Solre-le-Château , Le Quesnoy-Ouest , Cambrai-Ouest , Le Cateau , Douai-Nord , Marchiennes , Bourbourg , Gravelines , Bailleul-Sud-Ouest , Hazebrouck-Nord , Cysoing , Lannoy , Lille-Ouest , Pont-à-Marcq , Seclin , Tourcoing-Sud , Condé , Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours , de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés , visa , légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET.

N..., *chef du cabinet.*

MM. Devaux fils , *commis de 4.^e classe ; — Josson , attaché.*

PREMIÈRE DIVISION.

M. Mallebrancq , **, chef de division.*

BUREAU DES FINANCES

MM. Landrieu , *commis de 1.^{re} classe.*

Béhague , *idem de 3.^e*

Mordacq , *idem de 4.^e*

Lerouge , *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Contributions directes ; — répartition et sous-répartition ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nomination des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droit sur les boissons ; — droit d'entrée ; — culture du tabac ; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations , legs et fondations religieuses = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

MM. Lefebvre , *chef de bureau.*

Joly , *commis de 2.^e classe.*

Bernard , *idem de 3.^e*

ATTRIBUTIONS. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. — Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

MM. Lauridant, *commis de 1.^{re} classe.*

Laurent, *idem de 3.^e*

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Deblock, *chef de division.*

SECRETARIAT-GÉNÉRAL.

MM. Druez, *chef du bureau.*

Vincent, *chef de bureau.*

Breton, *commis de 2.^e classe*

Butin, *commis de 3.^e classe.*

Plumcocq, *idem.*

Plouvier, *commis de 4.^e classe*

Deniset, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture* ; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de

l'imprimerie et de la librairie , gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population ; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — Convocation des jurés. = Mercuriales , subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires , marchés ; — sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = École des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et collèges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé , pharmaciens , herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — Eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

POLICE.

MM. Rains , chef de bureau.

Lechien , commis de 2.^e classe.

Masurel , idem.

Trenois , commis de 4.^e classe.

ATTRIBUTIONS. Police générale , municipale et rurale ; — gardes-champêtres , gardes-messiers , gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice , d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté , maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes , délits , incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés , des mendiants , vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louverie = Echenillage. = État-civil ; — naissances , mariages , décès , reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; — dépôts d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre.

TROISIÈME DIVISION.

M. Devaux , chef de division.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le préfet , en date du 22 janvier 1849 , la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord , a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Balson , conseiller de préfecture , secrétaire-général , *président*.

Mimerel , (C. ✱) , membre du Conseil général.

Jules Brame , membre du Conseil général.

Ed. Defontaine , ✱ , ancien président du tribunal , membre du Conseil général.

De Hamel-Bellenglise , membre de la Commission historique.

Le Glay , ✱ , archiviste du département , *secrétaire*.

Imprimeur de la préfecture , M. L. Danel.

Huissier de la préfecture , le sieur Masquelier.

Huissier du Conseil de préfecture , le sieur Pailliez.

Concierge de l'hôtel , veuve Guillan.

Concierge des bureaux , le sieur Chrestien.

SOUS-PRÉFECTURES , CONSEILS D'ARRONDISSEMENT. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet , M. Paillart , ✱.

Secrétaire , M. Mine.

Conseil d'arrondissement.

MM.

***Bergues** , Hilst , Pierre-François , docteur en médecine et maire à Armbouts-Cappel.

***Bourbourg** , Demeunynck , Louis , docteur en médecine à Bourbourg.

****Dunkerque-Est** , Beck , Philippe , propriétaire à Dunkerque.

----- N...

****Dunkerque-O.** , Mollet , Jean-Charles , maire à Dunkerque.

----- Bourdon , Constant , négociant à Dunkerque.

***Gravelines** , Vanwormhoudt , Auguste , rentier à Gravelines.

Hondschoote , Goudaert , Pierre , notaire à Hondschoote.

Wormoudt , Bergerot , Alphonse , propriétaire et maire à Esquelbecq.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque.

ARRONDISSEMENT D'HAZERROUCK.

Sous-préfet, M. Leclercq.
Secrétaire, M. Hancquier.

Conseil d'arrondissement.

MM.

- *Bailleul-Nord-E. Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
* ———— — Plouvier, notaire et maire à Steenwerck.
*Bailleul-Sud-O. Cortyl, Benoît, propriétaire et maire à Bailleul.
*Cassel, Desmyttère, Aimé, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N. Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.
*Hazebrouck-Sud Claudorez, Philippe, cultivateur et maire à Morbecque.
*Merville, Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
* ———— — Duquenne, César, négociant et maire à La Gorgue.
*Steenvoorde, Beck, Joseph-Benoît, propriétaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

MM.

- *Armentières, Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
*Cysoing, Baratte fils, à Templeuve.
*Haubourdin, Menche, Gustave, propriétaire et maire à Haubourdin.
*La Bassée, Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
*Lannoy, Parent, César, propriétaire et maire à Lannoy.
*Lille-Centre, Debau, Félix, notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est, Rouzé, Théodore, *, banquier, président du tribunal de commerce, à Lille.
*Lille-Ouest, Pajot, Isidore, notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est, Lamblin, Jean-Baptiste, cultivateur et propriétaire à Ronchin.
*Lille-Sud-Ouest, Dhellemmes, Isidore, propriétaire à Esquermes.
*Pont-à-Marcq, Des Rotours, Alexandre, *, propriétaire et maire à Avelin.
*Quesnoy-s-Deûl, Lambin, notaire et maire à Comines.
*Roubaix, Piat, César, fabricant à Roubaix.
*Seclin, Couture, François, cultivateur à Camphin-en-Carembault.
*Tourcoing-Nord, Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
*Tourcoing-Sud, Roussel-Caulliez, fabricant à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAÏ.

Sous-préfet, M. Villemain (O. *).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

MM.

- *Cambrai-Est, Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
 *Cambrai-Ouest, Monier, Alexandre, propriétaire à Aubencbeul-au-Bac.
 *Carnières, Senez, Augustin, cultivateur et maire à Beauvois.
 **Clary, Fignier, Jean-Joseph, maire de Clary.
 ** ———— ———— Bauchard, François, propriétaire et maire à Ligny.
 *Le Câteau, Seydoux, Philippe, *, manufacturier au Câteau.
 * ———— ———— Carlier, Louis, médecin au Câteau.
 **Marcoing, Boulanger, Edouard, propriétaire à Doignies.
 **Solesmes, Depreux, Théophile, propriétaire et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Gasc, *.
Secrétaire, M. Pélican.

Conseil d'arrondissement.

MM.

- **Avesnes-Nord, Devise, César, propriétaire à Saint-Hilaire.
 **Avesnes-Sud, Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
 **Bavai, Marchant, Benoît, propriétaire et adjoint à Bavai.
 **Berlaimont, Delcroix, Pierre-Joseph, juge-de-paix à Berlaimont.
 *Landrecies, Béthune, Anselme, juge-de-paix à Landrecies.
 *Le Quesnoy-E., Beauvais-Baillon, juge-de-paix au Quesnoy.
 *Le Quesnoy-O., Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
 **Maubeuge, Walrand, Emilien, notaire à Maubeuge.
 *Solre-le-ChâteauLhomme, Charles, propriétaire à Liessies.
 *Trélon, Stocquelet, Jean-Baptiste, notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. le baron de Vaux.
Secrétaire, M. Parsy.

*Conseil d'arrondissement.***MM.**

**Arleux ,	Guilbert , Edouard , fabricant et maire à Cantin.
*Douai-Nord ,	Lequien , Xavier , docteur en méd. , adj. , à Douai.
* <u> </u>	Bommart , Anacharsis , propriétaire à Douai.
*Douai-Ouest ,	Lecq , Augustin , fabricant et maire à Lambres.
*Douai-Sud ,	Fiévet , Henri , fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes ,	Morel , Pacifique , cultivateur et maire à Somain.
** <u> </u>	Théry , Adolphe , notaire à Marchiennes.
**Orchies ,	Josson-Mullié , brasseur à Orchies.
<u> </u>	Leleu , Alphonse , maître de pension à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous préfet , M. L. Mousard-Sencier , ✱ .
Secrétaire , M. Dubois.

*Conseil d'arrondissement.***MM.**

*Bouchain ,	Deslinsel , Adolphe , fabricant et maire à Denain.
* <u> </u>	Bouchez , Louis , notaire à Bouchain.
*Condé ,	Mention , Alexis , maire de Condé.
*St.-Amandr. d. ,	Baligand , Henri , notaire à Mortagne.
* <u> </u>	Nicolle , Louis , propriétaire à Saint-Amand.
*Valenciennes-E ,	Carlier-Mathieu , Honoré , propr. à Valenciennes.
*Valenciennes-N ,	Miot , Charles , suppl. du juge-de-paix , idem.
** <u> </u>	Moreau , François , maire de Saint-Saulve.
*Valenciennes-S ,	Dupire , Adolphe , notaire à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA NAVIGATION.

MM. Charié , *, *ingénieur en chef du département* , à Lille.
 De la Frémoire , *ingénieur ordinaire* , chargé du service des routes et de la navigation , à Lille.
 Pigault de Beaupré , *idem* , *idem* , à Dunkerque.
 Bellom , *idem* , à Cambrai.
 Bertin , *idem* , à Douai.
 Masquelez , *idem* , *idem* , à Valenciennes.
 Siben , *idem* , *idem* , à Avesnes.

Conducteurs embrigadés.

Conducteur principal. M. Longuespée , à Douai.

Conducteurs de 1.^{re} classe. MM. Dubrulle , à Douai ; Potonié aîné , à Lille.

Conducteurs de 2.^e classe. MM. Duhem , Coupey , à Lille ; Dorchies , Éloi , à Wambrechies ; D'haisne , Labbé , à Valenciennes ; Landremont , à Douai ; Bellanger , à Condé.

Conducteurs de 3.^e classe. MM. Potonié , Honoré , Tancrez , à Lille ; Wéry , à Dunkerque ; Surbayrolles , à Cambrai ; Flament , à Avesnes ; Chaponnière , à Douai.

Conducteurs de 4.^e classe. MM. Dorchies , Louis , à Wambrechies, Daillier , à Lille ; Cuvelier , Joseph , à Dunkerque ; Chouleur , à Merville ; Piotrowski , à Cambrai ; Bonneau , à Avesnes ; Monchovet , à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires.

MM. Piétremont , Cuvelier (Charles), Daigremont , à Dunkerque Deregnaucourt , à Hazebrouck ; Jouin , Honoré , Jausse , Vilette Pons , à Cambrai ; Catelot , Dupont , Guilain , Hacard , à Avesnes Chantraine , à Douai ; Parsy , Mary , N. . . , à Valenciennes.

SERVICE DES IRRIGATIONS ET DES DESSÈCHEMENTS.

MM. Charié , ✱ , *ingénieur en chef* , à Lille.

Bollaert , ✱ , *ingénieur ordinaire* , à Lille.

Conducteurs embrigadés de 3.^e classe. MM. Bauduin , Langangne , à Wazemmes.

Conducteur auxiliaire. M. Dupré.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION.

Ligne de la Belgique sur Paris.

MM. Kolb , ✱ , *ingénieur en chef* , à Saint-Quentin (Aisne.)

Lermoyer , *ingénieur ordinaire* (service de l'Escaut , du canal de Mons et de la 1.^{re} section du canal de Saint-Quentin), à Cambrai.

Siben , *ingénieur ordinaire* (service de contrôle de la Sambre canalisée), à Avesnes.

Bonnet , ✱ , *ingénieur ordinaire* (service de la 2.^e section du canal de Saint-Quentin ; contrôle du canal de la Sambre à l'Oise), à Saint-Quentin.

Conducteurs embrigadés. MM. N. . . , de 2.^e classe , à Condé ; Vilmont, idem, à Saint-Quentin ; Cabaret, idem, à Fargnier (Aisne); Malézieux , de 3.^e classe , à Nauroy (Aisne); Daudré et Gaget . de 4.^e classe , à Cambrai.

Conducteurs auxiliaires. MM. Huré , à Cambrai ; de Belleperche , à Valenciennes ; Michéa , Malézieux , à Saint-Quentin ; Héroüard , à Cambrai.

SERVICE DES PORTS.

MM. Decharme ; *, ingénieur en chef, à Dunkerque.

Plocq, ingénieur ordinaire du port de Dunkerque, à Dunkerque.

Pigault de Beaupré, ingénieur ordinaire du port de Gravelines, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés. MM. Matéchal, Mineur, Gustave, de 3.^e classe, à Dunkerque ; Lucas, de 4.^e classe, idem.

Conducteurs auxiliaires. MM. Milhet, Mineur, Auguste, Brandt, à Dunkerque ; Aligard, à Gravelines.

Officiers de port. MM. Conseil, capitaine de deuxième classe ; — Taxis et Petyt, maîtres de port de première classe, à Dunkerque ; — Lecornet, maître de port de deuxième classe, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-cinq, dont quinze routes nationales et vingt routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N. ^{os} des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur dans le départ.,
			en pavés.	en empierement.	
		ROUTES NATIONALES.			
			k.	k.	k.
2	1. ^{re}	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons.	27.71	8.18	35.89
16	2. ^e	De Paris à Dunkerque.	54.36	0.11	54.47
17	2. ^e	De Paris à Lille et à Ostende. . .	96.19	"	96.19
25	3. ^e	Du Havre à Lille.	15.41	"	15.41
29	3. ^e	De Rouen à Valenciennes.	55.07	"	55.07
39	3. ^e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières. .	29.63	10.29	39.92
40	3. ^e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres.	34.31	"	34.31
41	3. ^e	De Saint-Pol à Lille et Tournai. .	40.13	"	40.13
42	3. ^e	De Lille à Boulogne.	53.15	2.42	55.57
43	3. ^e	De Bouchain à Calais.	27.94	"	27.94
44	3. ^e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai. .	4.30	2.39	6.69
45	3. ^e	De Marles à Valenciennes et à Tournai. .	44.75	13.94	58.69
48	3. ^e	De Valenciennes à Condé et à Gand. .	18.12	"	18.12
49	3. ^e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville.	25.98	16.55	42.53
50	3. ^e	De Douai à Arras.	3.95	"	3.95
		Total.	531.60	53.88	584.88

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale.

MM. De Condé , inspecteur principal , à Paris.
Moussette ✱ , inspecteur particulier , à Lille.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Maniel ✱ , ingénieur en chef , chargé des travaux et de la surveillance , à Paris.
Petiet , ingénieur ordinaire , chargé du service d'exploitation , à Paris.

EMBRANCHEMENTS.

Un décret du 19 février 1852 , a approuvé une convention du même jour , par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est engagée à construire à ses frais :

1.^o Un chemin de fer partant de Saint-Quentin et dirigé vers la frontière belge , au-delà de Maubeuge , où il doit se relier avec le chemin de Charleroi à Erquelines ;

2.^o Un chemin de fer du Cateau à Somain , qui , se séparant du chemin de Saint-Quentin à Maubeuge , en un point voisin du Cateau , ira se relier à la ligne principale du chemin de fer du Nord.

Ces embranchements doivent être terminés , le premier dans un délai de quatre ans , le second dans un délai de six ans.

Service de contrôle et de surveillance des travaux des embranchements.

MM. Zeiller , ingénieur en chef , à Paris.
Masquelez , ingénieur ordinaire à Valenciennes , pour la ligne de Saint-Quentin au Cateau et du Cateau à Somain.
Siben , ingénieur ordinaire à Avesnes , pour la ligne du Cateau à Maubeuge.
Parsy aîné , conducteur auxiliaire à Valenciennes , attaché à la section de Saint-Quentin au Cateau et à Somain.

LIGNES SPÉCIALES.

1.^o De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.

2.^o De Denain à Abscon vers Somain.

Ces deux lignes ont été construites aux frais de la Compagnie des mines d'Anzin , qui en a obtenu la concession par ordonnances des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846.

3.^o D'Aniche à Somain.

Cette ligne est encore en projet ; elle a été concédée à la Compagnie des mines d'Aniche , par décret du 18 février 1850.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Jannet, *	commissaire de 1 ^{re} classe,	à Lille.
Hedouin,	—	1 ^{re} classe, à Valenciennes.
Destez,	—	3. ^e classe, à Hazebrouck.
Métivier,	—	3. ^e classe, à Dunkerque.
Lalande,	—	3. ^e classe, à Douai.
Célariés,	sous-commissaire de 1 ^{re} classe,	à Lille.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Noyrit, sous-commissaire de 3.^e classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.^o 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.^o 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.^o 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.^o 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.^o 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallèlement à la côte, Sa longueur dans le département du Nord, depuis

Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque , est de 13,303 mètres.

N.° 6. Canal de Bergues à Dunkerque. Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme , ainsi que celles des 2^e et 3^e sections des Watteringues , et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres , sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux , et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. Canal des Moères. Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues , l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur depuis son origine près du bassin des Moères jusqu'au sas octogone de Dunkerque , en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet , est de 10,320 mètres. Le canal des Moères , comme canal navigable , n'a point d'issue ; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moères et d'une partie de la 4.^e section des Watteringues.

N.° 8. Canal de la Cunette. Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moères , traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moères et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moères jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond , est de 12 mètres , et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. Canal de Mardyck. Ce canal n'est plus navigable , mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sort de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck , est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossé. Ce canal forme en partie , vers le sud-ouest , la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale , de la Lys à l'Aa , est de 16,288 mètres.

N.° 11. Rivière de la Lys. La longueur de cette rivière , dans le département du Nord , depuis Thiennes jusqu'à Wervicq , est de 55,000 mètres.

N.° 12. Canal de la Nieppe. Ce canal , qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. Canal d'Hazebrouck. Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-

au-Bois , où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin*. Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck , au sas de la Motte-au-Bois , et communique à la rivière de la Bourre , au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre*. La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre , reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys , est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe , d'Hazebrouck , de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck , se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local , communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe*. Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord , sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent , est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle*. Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département , est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle*. Ce canal , qui fait suite à la Haute-Deûle , commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys , à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée*. Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée*. Ce canal , construit en 1823 , entre dans le département par La Bassée où il se termine , après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée , désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de La Marque*. Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle , au village de Marquette , près Lille , traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe*. Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais , entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai , traverse cette ville, celles de Marchiennes

et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut*. L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord à Mortagne pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin*. Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée*. Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé*. La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre*. Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

DESSEÈCHEMENTS.

Dix grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moères et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui des prés Duhem dans l'arrondissement de Lille; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; ceux des vallées de la Haute et de la Basse-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes; ceux de la vallée de La Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Albaye, et des prairies de Flines lez-Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires, riverains intéressés.

MOÈRES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moères sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arron-

dissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondshoote et à Furnes, contient environ 44,000 hectares, dont les Moères renferment, savoir : les Moères belgiques, 4,492 hectares ; les Moères françaises, 4,910 hectares, et la petite Moère française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. Regodt fils aîné, Auguste Dupouy ; Delaroïère ; Boutté, Louis.

Conducteur, M. Jean Beelkens. — *Percepteur*, M. Th. Deman.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 4 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Bray-Debuyser, président ; — Demarle-Catrice ; — Hamerel, Stanislas ; — Vandenbavière, Jean ; — Maegherman.

Conducteur, M. Deterre. — *Percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. Hamerel, Joseph ; — Hilst, François ; — Desoucault-Depaepe ; — Geerssen, Louis-Jacques ; — Mahieu, Louis.

Conducteur, M. Vercoustre. — *Percepteur*, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. MM. Demeezemaecker, président ; — Carlier, Amand ; — Dambricourt ; — Massart-Leys.

Conducteur, M. Hagron. — *Percepteur*, M. Dehaeze.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moères, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, André, ✱, président; Vandewalle, Louis; — Deblock; — Beck; — N....

Conducteur, M. Allard. — *Percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÉS DUHEM.

Le dessèchement des terres, dites prés Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires.

Ce dessèchement est administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Syndicat. MM. Boussemaer, directeur; — Baron, directeur-adjoint; — Delebois, syndic; — Lesage et Selosse, syndics suppléants.

Percepteur. M. Cerf.

Commission spéciale

Instituée par décret du 5 août 1852, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Dansette, maire d'Armentières, membre du Conseil général; — Defontaine (Louis), ✱ propriétaire à Lille, membre du Conseil général; — Verhaeghe, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck à Merville; — Lambin, maire de Comines, membre du Conseil d'arrondissement de Lille; — Plouvier, maire de Steenwerck, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck; — Delangre-Salembier, maire de Nieppe; — Briar, maire d'Houplines,

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, ✱ président-directeur, à Lallaing; — Dumont, Auguste, à Douai; — André, à

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Syndicat. MM. Baligand, Henri, *directeur*; — Lecœuvre, Louis, *directeur-adjoint*; — Hornez, Casimir, — Devaux, Louis, — Poutre, Louis, *syndics*. — Cateaux, Denis, — Bouchez, François; — Watteau, Louis, *syndics suppléants*.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de dessèchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du dessèchement de la Haute-Sambre est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies.

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte; — Le Cohier, Henri; — Vendois; — Mercier, Jules; — Hannoie, Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Azambre; — Boulanger, Louis; — Sury, François; — Sury, Augustin; — Bouteau, Jean-Baptiste.

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le dessèchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis: l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Leval, Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, St.-Remi-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre, dont le siège est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois-Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

SYNDICAT DE BERLAIMONT.

MM. Paul, maire de Berlaimont; — Lucq, Adolphe, propriétaire à Pont-sur-Sambre; — Toussaint, Jules, propriétaire à Douai; — Lecouvez, propriétaire à Pont-sur-Sambre; — Mercier, Achille, propriétaire à Berlaimont, *syndics*. = De Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies; — Corbeau, Nicolas, id. à Boussières; — Couplet, Prudent, id. à Bachaut, *syndics suppléants*.

SYNDICAT DE MAUBEUGE.

MM. Marchant, sénateur; — Hamoir, directeur des hauts fourneaux du Nord; — Deroisin, maire de Recquignies; — Favarcq-Cosson, propriétaire à Maubeuge; — Botticieux, notaire, id. *syndics*. = Labbé, maire d'Awoingt; — Fauville, Florent, de Boussois; — Lanthier, Joseph, de Jeumont, *syndics suppléants*.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquie, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Bère, à Lille.

Garde mines, M. Levy, à Douai.

Les concessions de mines dans le département du Nord sont au nombre de 23, dont 20 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de

Denain , Escaudain , Louches , Trith-Saint-Léger , Prouvy , Haulchain et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares , situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche , Auberchicourt , Villers-Campeau , Bruille , Pecquencourt , Ecaillon , Erchin , Lewarde , Montigny , Roucourt , Guesnain , Lallaing , Dechy , Sin , Waziers , Raches , Corbehem (Pas de-Calais) , Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares , situés sur Mastaing , Rœulx , Bouchain , Neuville-sur-l'Escaut , Escaudain , Louches , Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares , situés sur Bruille et limités par l'Escaut , la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois , Carpentier , Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares , situés sur Nivelles , Flines , Mortagne , Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille , par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares , situés sur Crespin , Onnaing , Sebourg , Quiévreachain , Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert , par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés , situés sur Moncheaux , Famars , Maing , Aulnoy , Marly , Saint-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean , Moreau , Communeau , Jouffroy et Ducas , par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares , sur Wandignies , Hélesmes , Wallers , Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris , Dutilleul et consorts , par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares , situés sur Abscon , Aniche , Emerchicourt , Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840 , aux quatre compagnies réunies d'Azincourt , Etrun , Hordain , Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares , situés sur Vicq , Quaroube , Thivencelles , St.-Aybert et

Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841 , à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession , accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie , par ordonnance du 10 septembre 1841 , ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes , Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares , situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841 , à MM. de Prévaut , Mahérault , Lenglé , Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares , sur Saint-Amand , Raismes , Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841 , aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares , sur Douai , Flers , Raches , Roost-Warendin , Raimbeaucourt , Moncheaux , Thumeries , Ostricourt , Auby , Lauwin-Planque , Cuincy (Nord) , Carvin , Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850 , à MM. Soyez , Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain , dans une étendue de 16 kilomètres carrés , a été faite à M. de Mérode-Westerloo , par un arrêt du Conseil-d'Etat du 25 janvier 1785 , confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.^{me} V.^e Hufty , par ordonnance du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession , dite des *Pizons* , a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841 , aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 67. Nous en donnons ci-après le détail :

Le service de ces chemins est confié à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.º des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en mètres.	Longueur en empierement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon . . .	1909	17081	18990
2	De Bergues à St.-Omer, par St.-Memelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten.	17473	17816	35289
4	De Bergues à Furnes.	375	11523	11898
5	De Lille à Tourcoing.	9105	•	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	•	10532
7	De Lomme à Fournes.	9758	•	9758
8	De Douai à Seclin.	28351	•	28351
9	De Morveaux à Roubaix et à la frontière	8663	•	8663
10	De Douai à Bapaume.	6546	•	6546
11	De Cassel à Gravelines.	•	25166	25166
12	De Valenciennes à Somain.	18970	•	18970
13	De Valenciennes à Somain.	18970	•	18970
14	D'Armentières à Ypres.	7113	•	7113
15	D'Esnes à Basigny.	16683	3767	16083
16	De Solesmes à Cartry.	9346	•	9346
17	D'Hondschoote à Wormhout.	17099	16236	17099
18	De Salinghin à Pont-à-Marcq.	9252	•	9252
19	De Sirey à Roul-Buisson et Hiron.	•	20493	20493
20	De St.-Amand à Helesmes.	9495	•	9495
21	D'Engles à Harboudin.	1800	•	1800
22	De Baudel à Estaires et Merville.	2193	20013	2193
23	De Gussagnies à Avesnes.	•	27026	27026
24	D'Arieux à Orchies.	20017	•	20017
25	De Cambrai à Solesmes.	10235	•	10235
26	De Marbais à Sirey-le-Château.	•	13350	13350
27	De Marbais à Busch.	6319	•	6319
28	D'Helesmes à Denain.	7191	•	7191
29	De Curva à Orchies.	7195	•	7195
30	De Solesmes à la frontière.	•	24359	24359
31	D'Erroux à Lantreux.	•	20220	20220
32	D'Hazebrouck à Merris.	1655	•	1655
33	D'Auberchicourt à Avesnes.	4704	•	4704
34	De Douai à St.-Amand.	2722	•	2722
35	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing.	20186	•	20186
36	De Lannoy à Nechy.	586	•	586
37	De Beldingh à Estaires et au Sene.	17138	12124	17138
38	De Seclin à La Bassée.	11322	•	11322
39	De Neuf-Bergues à Haversdorp.	10252	•	10252
40	D'Harboudin à Curva.	10375	•	10375
41	De Sirey-le-Château à Juvigny.	10238	•	10238
42	De Lantreux à Solesmes.	10026	•	10026
43	De Gyvelin à Hondschoote.	2068	•	2068
44	De Denain à St.-Vast par Hagnon et Villers-au-Bois.	17076	•	17076
45	De Marais à Lantreux.	9865	•	9865
	Ainsi, etc.	24170	25111	25111

N. ^{os} des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empièrrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	341746	335410	667156
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt	10545	"	10545
48	De Lomme à Loos par la Plaque-à-Q.	3831	"	3831
49	De Denain à Mastaing	9475	"	9475
50	De Fresnes à Jenlain	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq	4640	"	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise	"	5540	5540
53	De Courchelettes	4160	"	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion	"	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abbele (en construction).	"	11250	11250
56	De Béthune à Estaires	910	"	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin (en construct.)	"	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée (idem).	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois (id.).	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	15066	"	15066
61	De Cassel à Lederzeele (idem).	"	6508	6508
62	D'Estaires à Don (idem).	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Couture (idem).	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin (à construire).	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor (en construction).	"	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggars-Cappel . . .	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde (en construction).	"	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle (id.).	2707	4582	11520
70	De Vendegies à la Pyramide de Denain. (à construire).	10213	"	10213
	TOTAUX. . . .	430195	454207	884402

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, agent-voyer en chef du département, à Lille.

Duchatel, agent-voyer principal; — Delgrange, agent-voyer ordinaire, à Dunkerque.

Lebleu, agent-voyer principal; — N..., agent-voyer ordinaire, à Hazebrouck.

Dubois, agent-voyer de première classe; — Soudan, idem de deuxième classe, à Lille; — Decroos, idem de troisième classe, à Wazemmes.

Bruyelle, agent-voyer principal; — Dagalier, agent-voyer de deuxième classe, à Cambrai; — Meurein, idem de troisième classe, au Câteau.

Leroy, agent-voyer principal, à Avesnes; — Deman, agent-voyer de troisième classe, au Quesnoy; — Baelde, idem de troisième classe, à Maubeuge.

Thurin, agent-voyer principal; — Lefebvre-Mallet, agent voyer de troisième classe, à Douai.

MM. Vitrant , *agent-voyer principal* ; — Renard , *agent-voyer de deuxième classe* , à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BÂTIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 6 janvier 1853 , M. le Préfet a réorganisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département , des communes ou des établissements publics , ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier , sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût , et en ce qui concerne la solidité des constructions , le choix des matériaux , la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission.

MM le Préfet , *président*.

De Melun , membre du Conseil général , *vice-président*.

Kuhlmann , * , id.

Lefehvre , conseiller de préfecture.

Charic , * , ingénieur en chef des ponts-et-chaussées , à Lille.

Lecomte , doyen-curé de St.-Maurice , à Lille.

Aernouts , id. de Ste.-Catherine , id.

Bollaert , * , ingénieur des ponts-et-chaussées id.

De La Frémoire , id.

Bère , ingénieur des mines id.

Thiébaud , capitaine du génie, id.

Rouillier, id.

Lévy, id.

Marquette , agent-voyer en chef du département. id.

Benvignat , architecte, id.

Dewarlez , architecte à Roubaix.

Marteau , id. à Lille.

Caloine , id.

Leroy, id.

Gosselet , docteur en médecine , id.

Bernot , inspecteur de l'instruction primaire , id.

Mottez , directeur de l'école primaire supérieure, id.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.

— d'Hazebrouck. — M. Desjardin.

— de Lille. — M. Ch. Marteau.

— de Cambrai. — M. Debaralle.

— d'Avesnes. — M. Fiévet.

— de Douai. — M. Dubrulle.

— de Valenciennes. — M. Grimault.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

TARIF ÉTRANGER.

DE QUIÉVRAIN à	De un à 20 mots.	De 21 à 51 mots.	De 51 à 100 mots.
Bruxelles, Malines, Anvers, Liège, Gand, Bruges.....	5 "	10 "	15 "
Mons.....	2 50	5 "	7 50
Verviers, Ostende.....	7 50	15 "	22 50
Aix-la-Chapelle.....	10 "	20 "	30 "
Cologne, Deutz, Elberfeld, Dusseldorf..	12 50	25 "	37 50
Munster, Hamin.....	15 "	30 "	45 "
Minden, Hannover, Braunschweig....	17 50	35 "	52 50
Oschersleben, Magdeburg, Postdam, Berlin.....	20 "	40 "	60 "
Wittemberg, Hagnenau, Stettin, Franc- fort-sur-Oder, Iüterbog, Dessau, Cothen Halle, Leipsig.....	22 50	45 "	67 50
Weimar, Erfurt, Gotha, Eisenach, Cassel, Dresde, Hof, Bamberg, Ham- bourg, Cosel, Liegnitz, Breslau, Op- peln, Ratibor, Oderberg, Prague, Aussig, Bodenbach.....	25 "	50 "	75 "
Marburg, Giessen, Francfort-sur-le- Mein, Wurzburg, Aschaffneburg, Nuremberg, Augsbourg, Brün, Mu- nich (par Hof), Ollmütz, Vienne, Cracovie.....	27 50	55 "	82 50
Salzbourg (par Hof), Presbourg, Pest, Gratz, Linz, Salzbourg (par Oderberg)	30 "	60 "	90 "
Agram, Laibach, Trieste, Venise, Vérone, Milan, Munich (par Vienne), Inspruck, Bregenz, Bozen.....	32 50	65 "	97 50

Nota. — Au-delà de 100 mots, la taxe de 1 à 20 mots est appliquée de 50 en 50 mots.

La correspondance télégraphique privée est établie entre les villes de France portées dans la première partie de l'état ci-dessus, et entre les mêmes et celles desservies par la télégraphie belge et la télégraphie austro-allemande, qui sont portées dans la seconde partie de l'état.

Pour connaître les frais de transmission d'une dépêche pour une ville étrangère, il faut ajouter à la taxe du tarif étranger, la taxe du tarif français jusqu'à la frontière belge.

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN. — TARIF.

Pour une dépêche de 20 mots :

De Paris à Douvres ,		19 56
De Paris à Londres ,		22 81
De Paris à	Birmingham , Brighton , Cambridge , Coventry , Gloucester , New-Market , Norwich , Oxford , Portsmouth , Southampton , etc.	26 06
De Paris à	Obester , Edimbourg , Glasgow , Holyhead , Liverpool , Manchester , Newcastle , Nottingham , Sheffield . Yorck , etc.	29 31

A ces taxes il faut ajouter le prix pour port de la dépêche à domicile qui est en général de 1 fr. 50 cent., sauf dans quelques villes comme Edimbourg , Glasgow , Manchester , Liverpool , Birmingham , Yorck , où il peut aller jusqu'à 2 fr. 60 cent., et Londres , où il peut s'élever jusqu'à 5 fr. 20 cent., suivant la distance.

SERVICE DE SANTÉ.**ÉPIDÉMIES.**

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents , en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire , à Dunkerque ; — Prévost , à Hazebrouck ; — Brigandat , * , à Lille ; — Chantreuil , à Cambrai ; — Gingibre , à Landrecies ; — Bagnéris fils , à Douai ; — Manouvrier , à Valenciennes.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849 , conformément aux dispositions de l'arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet , *président* ; — Bailly , docteur en médecine , *vice-président* ; — Kuhlmann , ✱ , professeur de chimie , *vice-président* ; — Gosselet , médecin de l'asile d'aliénés de Lille , *secrétaire* ; — Trachet , ✱ , chirurgien en chef retraité , *trésorier* ; — Brigandat , ✱ , docteur en médecine ; — Pommeret , médecin-vétérinaire ; — Duhamel , pharmacien ; — Delezenne , id. ; — Delezenne , ✱ , professeur de physique ; — Demesmay , agronome ; — Bollaert , ✱ , ingénieur des ponts-et-chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. Le sous-préfet , *président* ; — Meneboo , docteur en médecine , *vice-président* ; — Faucon , id. , *secrétaire* ; — Darras , docteur en médecine ; — Lebleu , id. ; — Lemaire , id. ; — Zandyck , id. ; — Bobillier , id. ; — Sapelier , pharmacien ; — Leroy , Auguste , id. ; — Delaetre , vétérinaire ; — Dessurne , ancien élève de l'école polytechnique ; — Develle , architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet , *président* ; — Prévost , docteur en médecine à Hazebrouck ; — Bernast , id. ; — Demeersseman , id. ; — Vandamme , pharmacien à Hazebrouck ; — Debaecker , id. ; — Vandamme , id. à Cassel ; — Baelde , vétérinaire , id. ; — Deschodt , membre du Conseil général , à Hazebrouck ; — Cortyl , maire de Bailleul ; — Cappon , propriétaire à Vieux-Berquin ; — Duflos , docteur en médecine à Estaires ; — Windrif , id. à Cassel.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet , *président* ; — Cambrai , docteur en médecine à Cambrai , — Hardy , id. id. ; — Debeaumont , id. id. ; — Chantreuil , médecin des épidémies ; — Ruelle , docteur en médecine ; — Feneuille , chimiste ; — Tordeux , pharmacien ; — Senez , id. ; — Banse , vétérinaire ; — Seydoux , manufacturier ; — Delloye , id. , ancien président du tribunal de commerce ; — Leroy Henri , jurisconsulte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet , *président* : — Eliet , docteur en médecine à Avesnes , *vice-président* ; — Pélican , secrétaire de la sous-préfecture , *secrétaire* ; — Dupont , docteur en médecine à Avesnes ; — Triffet , idem à Etrœungt ; — Desmazure , idem à Dourlers ; — Herbecq , officier de santé à Avesnes ; — Caverne , pharmacien , idem ; —

Lemoine , pharmacien , à Avesnes ; — Mariscal , idem , idem ; — Delflache , vétérinaire , idem ; — Havée , agriculteur à Boulogne ; — Fiévet , architecte du département à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet , *président* ; — Lequien , docteur en médecine , *vice-président* ; — Duhem , idem ; — Burgeat , pharmacien , *secrétaire* ; — Bagnéris fils , docteur en médecine ; — Reytier , idem ; — Maugin , idem ; — Vasse aîné , professeur de sciences , au lycée ; — Bertin , ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Billet , industriel à Cantin ; — Delplanque , vétérinaire ; — Faucheux , chimiste ; — Thurin , agent-voyer principal.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet , *président* ; — Lefebvre , *vice-président* ; — Stiévenart , *secrétaire* ; — Pesier , pharmacien , professeur de chimie ; — Marbotin , docteur en médecine ; — Lefebvre , idem ; — Branche , idem ; — Charpentier , idem ; — Morin , pharmacien ; — Boca , Alcide , fabricant ; — Grar , Numa , raffineur de sucre ; — Tancrède , fabricant de sucre ; — Meilhan , vétérinaire ; — Serbat , chimiste.

COMMISSIONS CANTONALES D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Un arrêté de M. le Préfet , du 15 novembre 1850 , porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 , formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret , les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées , et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet , *président* ; — Le maire de Dunkerque , *vice-président* ; — Le commandant de la place ; — Le directeur des douanes ; — Le commissaire chargé du service maritime ; — Beck , membre du conseil municipal ; — Lebleu , idem ; — Meneboo , membre du conseil d'hygiène ; — Lemaire , idem ; — Carlier , membre de la chambre de commerce ; — Choquet , idem , *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850.

MM. Faudarcq , capitaine des douanes , *agent principal* , à Dunkerque ; — Foigne , lieutenant des douanes , *agent ordinaire* , idem ; — Dauctoville , idem , idem ; — Bimon , idem , idem ; — Faucon , idem , *agent ordinaire* , à Gravelines.

VACCINE.**COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.**

MM. le Préfet , *président*.
 Cleenewerck , conseiller de préfecture , *vice-président*.
 Lefebvre , Julien , membre du conseil général.
 Le maire de Lille.
 Le vice-président de la commission administrative des hospices de Lille.
 Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
 Le doyen curé de Saint-Étienne.
 Le ministre du culte protestant.
 Bailly , docteur en médecine.
 J.-B. Lestiboudois , idem.
 Pucelle , idem.
 Fabre , idem.
 Delmar , officier de santé.
 Thouvenin , docteur en médecine , *secrétaire et conservateur* du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet , *président*.
 Le maire d'Avesnes.
 Denis , grand-doyen , curé d'Avesnes.
 Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
 Eliet , docteur-médecin à Avesnes.
 Flagey , docteur-médecin à Trélon.
 Dupont , docteur-médecin à Trélon.
 Gingibre , médecin des épidémies , *secrétaire du comité* , à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet , *président*.
 Le maire de Cambrai.
 Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
 Debeaumont , docteur-médecin à Cambrai.
 Ruelle , docteur-médecin à Cambrai.

MM. Crépin , membre du Conseil général.
 Piquet , archiprêtre à Cambrai.
 Chantreuil , médecin des épidémies , *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet , *président.*
 Dupire , membre du Conseil d'arrondissement.
 Le maire de Valenciennes.
 Pique , archiprêtre , doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes.
 Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
 Lefebvre , docteur en médecine à Valenciennes.
 Marbotin , docteur en médecine à Valenciennes.
 Manouvrier , *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet , *président.*
 Huÿghe , membre du conseil d'arrondissement.
 Le maire d'Hazebrouck.
 Devulder , doyen-curé d'Hazebrouck.
 Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
 Bernast , docteur en médecine à Hazebrouck.
 Beesau , docteur en médecine à Hazebrouck.
 Prevost , médecin des épidémies , *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet , *président.*
 Lequien , membre du conseil d'arrondissement.
 Le maire de Douai.
 Lefebvre , doyen-curé de Saint-Pierre.
 Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
 Gelez , chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
 Reytier , médecin à l'Hôtel-Dieu.
 Bagnéris , médecin des épidémies , *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet , *président.*
 André Lemaire , membre du conseil d'arrondissement.
 Le maire de Dunkerque.
 Deconynck , doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
 Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
 Meneboo , docteur en médecine à Dunkerque.
 Darras , docteur en médecine à Dunkerque.
 Lemaire , médecin des épidémies , *secrétaire du comité.*

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 04,703 grammes. — Sulfate de magnésie, 07,300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes — Muriate de chaux, 00,550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, des frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

COMMISSIONS DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1849, le premier président et le procureur-général dans les villes où siège une cour d'appel, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur impérial, sont de droit membres des commissions des prisons.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tions dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel et Lefebvre , membres du Conseil général ; Menche et Kuhlmann , membres du conseil d'arrondissement.

**COMMISSION DE SURVEILLANCE DES JEUNES DÉTENUES
DE LA COLONIE AGRICOLE.**

MM. le préfet , *président* ; Josson , ✱ , président du tribunal civil de Lille ; Lefebvre , Julien , ✱ , membre du Conseil général , à Hem ; Defontaine , Louis , ✱ , idem , à Lille ; Lemahieu , curé de Loos.

ADMINISTRATION.

MM. Poutignac de Villars , *directeur* ; Bavelaere , *premier inspecteur* ; Foucart , *inspecteur* ; Béguin , *greffier-comptable* ; Lyoen , *greffier* ; Blouet , *économiste des régies* ; Vandebusch , *aumônier* ; Flament , *aumônier-adjoint* ; Perret , *médecin* ; Billon , *docteur en médecine , chirurgien* ; Martin , *pharmacien* ; Tourtay , *instituteur* ; Contamine , Agnius et Bailleul , *commis aux écritures* ; N. . . , *gardien-chef*.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1852, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 3,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.

Adjoints, MM. Lefebvre ; — Willems.

Conseil municipal. — MM. Féron, Hector ; — Carlier, Amand ; — Collet-Taverne ; — Lefebvre, Pierre ; — Quillac, Louis ; — Devries, Nicolas ; — Carlier, Charles ; — Bourdon, Constant ; — Delattre, Benjamin ; — Lebleu, Adolphe ; — Cuel, Charles, (O *); — Bouly de Lesdain, Alexandre ; — Mollet, Jean-Charles ; — Beck, Philippe ; — Carpentier-Bigorgne ; — Vanrycke, Louis-Antoine ; — Willems, Alfred ; — Dupouy, Auguste ; — Durin fils ; — Verleye, Auguste ; — Derode, Victor ; — Bessat, François ; — Hovelt, Edouard ; — Alisse, Adolphe ; — Verharne, Eugène ; — Delaetre, Joseph ; — Salomez, Daniel.

Secrétaire en chef de la Mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. Delaroière.

Adjoints, MM. Mouveau ; — Pluvier.

Conseil municipal. — MM. Guilbert ; — Verleye, Charles ; — Pluvier, Jean ; — Deblock, Louis ; — Meesemaecker, Benjamin ; — Vernaelde, Henri ; — Mouveau, Jean ; — Chocqueel ; — Godfroid-Barron ; — Demazière ; — Delpont ; — Galloo-Guilbert ; —

Herwyn ; — Wenis ; — Debaecque , Louis , — Vincent ; — Vermullen ; — Stellamans ; — Verley-Lemaire ; — Clayes ; — Vanparys ; — Michiels ; — Duhamel . .

Secrétaire de la mairie , M. Goutier , César.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire , M. Houcke , Martin.

Adjoints , MM. Kien , Adolphe ; — Thibaut , Pierre.

Conseil municipal. — MM. Kien , Adolphe ; — Schmit , Bernard ; — Deberdt , César ; — Cleenweerck , Henri ; — Pouvillon , Charles ; — Quenson , Augustin ; — Omaere , Louis ; — Warein , Louis ; — Caboche , Auguste ; — Prevost , Henri ; — Houwenaghel , Louis ; — Debaecker , Louis ; — Thibaut , Pierre ; — Vandewalle , Louis ; — Maillet , Louis ; — Houcke , Martin ; — Delbecq , Pierre ; — Leclercq , Antoine ; — Smagghe , Louis ; — Vandewalle , Désiré ; — Bailleux , Dominique ; — Guermonprez , Louis ; — Claudorez , Dominique.

Secrétaire de la mairie , M. Réant.

BAILLEUL.

Maire , M. Cortyl , Benoît

Adjoints , MM. Demersseman ; — Behaghel , Henri.

Conseil municipal. — Pottier , Benjamin ; — Liefoghe , Henri ; — Vandamme , Louis ; — David Charles-Louis ; — Debruyne , Jean-François ; — Salomé , Henri ; — Lotthé-Vandewalle ; — Hopsomer , Joseph ; — Behaghel , Henri ; — Behaghel , Louis ; — Declercq , Henri ; — Bieswal-Pouvillioen ; — Bubbe , Charles ; — Demersseman , Benoît-Joseph ; — Flahaut , Evariste ; — Behague , Jean-Réné ; — Cortyl , Benoît-Joseph , — Verley , Honoré ; — Sénéchal , Jean-Baptiste ; — Hié-Vandermersch ; — Flahaut , Henri ; — Vandewalle , Henri ; — Vanmerris , Désiré.

Secrétaire de la mairie , M. N....

ESTAIRES.

Maire , M. Duflos-Deschodt.

Adjoints , MM. Deroy , Alexandre ; — Ducatez-Degrave.

Conseil municipal. — MM. Lerouge , Xavier ; — Loridan-Hullebert ; — Hennion ; — Vieren , Auguste ; — Salomé , Achille ; — Durez , Pierre ; — Leconte-Dupont ; — Leclercq , Eugène ; — Rohart , Louis ; — Singer , Omer ; — Deroy , Alexandre ; — Taffin-Peuvion ; Duflos-Deschodt ; — Ledieu , Sylvie ; — Rogié-Dupire ; — Degroote-

Delassus ; — Leroux, Antoine ; — Beune-Vaast ; — Depecker-Ridez ; — Salomé-Blanquart ; — Dethoor, Jean-Baptiste ; — Harneau, Al-
béric ; — Gruson-Peucelle.

Secrétaire de la mairie, M. Courdent, René.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledien.

Adjoints, MM. Delassus ; — Sénellart-Panier.

Conseil municipal. — MM. Arnould, Henri ; — Variscotte-Dubois ; — Verhaeghe-Ledien ; — Sénellart-Panier ; — Clarisse-Piat ; — Degruson-Williot ; — Lutun, Louis ; — Duhamel, Denis ; — Duquenne-Delassus ; — Roussel-Despretz ; — Delassus-Vanderbergue ; — Becu-Loutre ; — Hadou, Jules ; — Lethurgie, Mathieu ; — Malvache-Porcq ; — Lefebvre-Deroide ; — Hauteœur-Barizel ; — Mattelin, Philippe ; — Duvette, Jean-Baptiste ; — Deroo-Duslos ; — Bridelance, Eugène ; — Taquet-Delbarre ; — Hue, Maurice.

Secrétaire de la mairie, M. Guy, Auguste.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Richebé, Auguste, ✱.

Adjoints. MM. Gentil ; — Delattre ; — Bommart-Crépy ; — Deledicque ; — Mille, Auguste.

Conseil municipal. — MM. Delespaul, Henri, ✱ ; — Blocquel ; — Ovigneur ; — Delesalle, Gustave ; — Bigo, ✱ ; — Bernard, Henri ; — Mille, Auguste ; — Bommart-Crépy ; — Hovelacque, A. ; — Scribe-Labbe, ✱ ; — Barrois, François ; — Lechat ; — Verley, ✱ ; — Bonte-Pollet ; — Descat ; — Dorémieux ; — Champon-Dubois ; — Huet ; — Desbonnets, Ed ; — Dujardin ; — Deledicque ; — Gentil ; — Richebé, ✱ ; — De Melun ; — Théry ; — Dehau, Félix ; — Meunier ; — Boutry-Flament ; — Delattre ; — Pajot ; — Moureau ; — Flamen ; — De Caulincourt ; — Delannoy ; — N.... ; — N.... ; — N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon,

Adjoints, MM. Delebois, Antoine ; — Bayart.

Conseil municipal. — MM. Cary, Alexandre ; — Lescornez ; — Butin, Louis ; — Desmazière ; — Bayart, Ch. ; — Delangre, Louis ; — Reynaert ; — Joire-Demazières ; — Théry-Becquart ; — Parent-Detourmignies ; — Delebois ; — Deloince-Boutry ; — Mahieu-Delangre ; — Dansette ; — Castrique ; — Pouchain-Boutry ; — Gre-

nier ; — Royeau ; — Roussel-Baron ; — Wanin-Sibrette ; — .Cor-donnier, Jean ; — Béghin, Antoine ; — Descamps-Cochet.

Secrétaire de la mairie , M. Dernoncourt.

COMINES.

Maire , M. Lambin , Louis-Charles.

Adjoints , MM. Meurillon ; — Desbonnets , Pierre-François.

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis ; — Desprez, Clément ; — Ghesquière, Antoine ; — Cuvelier-Pagès ; — Flament, Jean ; — Parent-Dhondt ; — Gaudron-Cuvelier ; — Gondrexon-Lefrançois ; — Capelle, Louis ; — Dumortier, Eloi ; — Meurillon ; — Catteau-Lauwick ; — Lambin-Courouble ; — Hovyn, Louis ; — Ghesquière-Herboux ; — Salembié, Jean-Baptiste ; — Pollet-Delebecque ; — Goeman ; — Desbonnets ; — Ghesquière, Désiré ; — Dumortier-Toulemonde ; — Delbecque, Louis ; — Caulié-Ployart.

Secrétaire de la mairie , M. Marcotte.

ROUBAIX.

Maire , M. Delattre , Henri , *.

Adjoints , MM. Delerue-Dazin ; — Motte-Bredart ; — F. Duthoit.

Conseil municipal. — MM. Dellebecq-Desfontaines ; — Ducatteau, Jean-Baptiste ; — Delannoy, Pierre ; — Tiers-Bonte ; — Salembier-Bulteau ; — Delerue, Louis ; — Requillart-Scrépel ; — Delattre, Edouard ; — Lagache, Julien ; — Frasez, François ; — Boissière, Achille ; — Delerue-Dazin ; — Crombé, Jules ; — Roussel-Dazin ; — Pennel, Alexandre ; — Piat, César ; — Debuchy, Edouard ; — Montagne, Auguste ; — Lefebvre, Guillaume ; — Despret, Pierre ; — Decarne, Vincent ; — Delattre, Henri ; — Duthoit, François ; — Motte-Brédart ; — Dubar-Delespaul ; — Lefebvre-Hennart ; — Boubier, Charles ; — Descat, Théodore ; — Grimonprez-Bossut ; — Destombe, Louis ; — Mazure, Charles ; — Vouzelle, Edouard ; — Watine, Louis ; — Flipo, Louis ; — Renaux-Lemerre ; — Garez, Louis-Michel.

Secrétaire de la mairie , M. Hipp-Lemaire.

TOURCOING.

Maire , M. Wattinne , Louis.

Adjoints , MM. Jonglez-Wattel ; — Deroubaix.

Conseil municipal. — MM. Six-Lerouge ; — Delobel-Wattinne ; — Deroubaix, Henri ; — Delahave, André ; — Lorthiois-Desplanque ; — Desurmout-Desurmout ; — Flipo-Holbecq ; — Hasebroucq, Victor ; — Joire, Jean ; — Jonglez-Wattel ; — Wattinne, Louis ; — Wattinne, Charles ; — Masurel, Carlos, * ; — Vanlaer ; — Bouillet, Fran-

cois ; — Varasse-Courouble ; — Vandebeulque , Louis ; — Leloir , Chrysostôme ; — Dervaux-Lesaffre ; — Desurmont , Marcelin ; — Desurmont , Henri ; — Catel , Jean-Baptiste ; — Roussel-Defontaine ; — Destombe-Wattinne ; — Debisschop père ; — Masurel , François ; — Jourdain-Defontaine.

Secrétaire de la mairie , M. Lefeuvre.

WAZEMMES

Maire , M. Mourmant.

Adjoint , MM. Loyer ; — Caloine.

Conseil municipal. MM. Sarrazin ; — Fays ; — Beghin ; — Faure , Delcourt ; — Duchange ; — Mourmant ; — Loyer ; — Caloine ; — Lepercq ; — Castel ; — Petit ; — Behaghe ; — Rogié ; — Pannard ; — Meurisse ; — Gromel ; — Autier ; — Théry ; — Chalant ; — Splette ; — Humbert ; — Lefebvre ; — Dejeaghère ; — N.... ; — N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie , M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire , M. Petit-Courtin.

Adjoint , MM. Queulain ; — Bouly.

Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin ; — Wallerand ; — Tassin-Forget ; — Danquigny-Delcroix ; — Lallier , Alphonse ; — Queulain , Edouard ; — Brabant , Jules ; — Duchange aîné ; — Cornaille-Leroy ; — Mallet-Mallet ; — Delloye ; — Pagniez-Leleu ; — De la Brunière ; — Maréchal , Hyacinthe , père ; — Proyart ; — Minangoy ; — Leroy , Henri ; — De Beaumont ; — De Liénard fils ; — Boitelle père ; — Ruelle ; — Buzin ; — Bricout , Léandre ; — Quentin-Lecompte ; — Corroyer ; — Dollez , Auguste ; — Bouly , Eugène.

Secrétaire de la mairie , M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire , M. Seydoux , Auguste.

Adjoint , MM. Eraux-Chantreuil ; — Sartiaux.

Conseil municipal. — MM. Delannoy , Edouard ; — Ponsin-Bonnaire ; — Seydoux , Auguste ; — Dormay , Auguste ; — Herbert-Houche ; — Morcrette-Gallonde ; — Carlier , Louis ; — Lavandier-Lestoquoy ; — Ponsin-Sartiaux ; — Fiévet , Rémy ; — Eraux-Chantreuil ; — Maréchal-Fleuru ; — Jacqz-Caille ; — Cousin-Hennequant ; — Laude , Charles ; — Derouge , Charles ; — Basquin ;

— Delafons ; — Mouton , Augustin ; — Lozé-Tilmant ; — Flayelle , Henri ; — Bélin-Cousin ; — Collery.
Secrétaire de la mairie , M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire , M. Bottieau.

Adjoint , MM. Marchant ; — Deladrière.

Conseil municipal. — MM. Bottieau , Nicolas ; — Deladrière , Maximilien ; — Levecque , Edouard ; — Lamendin , Louis ; — Froissart , François ; — Bonnet-Farineaux ; — Deharveng , Constantin ; — Marchant , Calixte ; — Autier , Jules ; — Autier , Emmanuel ; — Walrand , Emilien ; — Hubinet , François ; — Hamoir , René ; — De Lagorce , Louis ; — Quivy , Etienne ; — Autier-Carion ; — Dandoy , René ; — De Rive , Louis ; — Delgorge , Augustin ; — Blanche , Victorien ; — Horrie , Hector ; — Legros , Félix ; — Février , Constant.

Secrétaire de la mairie , M. Cobert.

AVESNES.

Maire , M. Fauquet.

Adjoint , MM. Maurice ; — Flament.

Conseil municipal. — MM. Evrard , Léopold ; — Maillet , Maximilien ; — Fauquet , Philippe ; — Maurice , Bernard ; — Gossart , Dominique ; — George , Hector ; — Flament , Fleury ; — Larice , Absynthe ; — Caverne , Eliacin ; — Cabaret , Frédéric ; — Maillard , Eugène ; — Bevière , Louis ; — Renotte , Valentin ; — Lelong , Victor ; — Marchand , Philibert ; — Bernadou , Louis ; — Ducarne , Henri ; — Herbecq , Isidore ; — Delsflache , Hector ; — Cotteraux , Joseph ; — Arnoult , Jules.

Secrétaire de la mairie , M. Delsart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire , M. Maurice.

Adjoint , MM. Pinquet ; — Lequien.

Conseil municipal. — MM. Condroy ; — Pinquet ; — Maurice , — Bommart ; — Durand d'Elecourt ; — Lequien ; — de Baillien-
court ; — Petit ; — Tréca-Leleu ; — de Guerne ; — Honoré ; —
Coppin-Lejeune ; — d'Azincourt ; — Denis ; — Dubrulle-Plet ; —
Gilet-Laurent ; — Deloffre ; — Depondt ; — Paix , — Choque ; —

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SAINT-AMAND.

Maire , M. Nicolle.

Adjoint s , MM. Barbieux ; — Desbrosses.

Conseil municipal. — André , Emir ; — Dufresnes , François ; — Bouchart-Sterlin ; — Davaine , Pierre-Fr. ; — Basiez , Louis ; — Laurent-Prévost ; — Barbieux , Antoine ; — Desbrosses , Paul ; — Brasseur-Laby ; — Mouy-Becq ; — Laude-Gorez ; — Nicolle , Albert ; — Mériaux , Henri ; — Wibault , Hippolyte ; — Plichon père ; — Rogez , Emile ; — Waché-Deroo ; — Picque , Pierre-Joseph ; — Bruneau - Flour , — Pinoy-Vergin ; — Lecœuvre-Monnier ; — Lorthioir-Clique ; — Debettignies , Maximilien.

Secrétaire de la mairie , M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve au commencement de la seconde partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque , MM. Lenglet ; — Stevenoodt ; — à Bergues , M. Vandale ; — à Gravelines , M. Breuzard ; — à Bourbourg , M. Ferrassin.

ARRONDISSEMENT D'HAZÉROUCK.

A Hazebrouck , M. Corsin ; — à Bailleul , M. Coorens ; — à Estaires , M. Dreux ; — à Merville , M. Chevreuse ; — à Cassel , M. Vanbambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille , MM. Sanson , commissaire-central ; — Houzé ; — Boulesteix ; — Laudet ; — Bayle ; — Saux ; — Armentières , M. Horrie ; — à Comines , M. Girard ; — à Roubaix , M. Coucy ; — à Tourcoing , M. Merlin ; — à Wazemmes , M. Legillon ; — à Wattrelos , M. Lacquay.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai , M. Martinolle ; — au Câteau , M. Richard ; — à Solesmes , M. Desachy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes , M. Minart ; — à Maubeuge , M. Battin ; — au Quesnoy , N.... ; — à Landrecies , M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai , M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes , M. Arnoust ; — à Condé , M. Bonneville ; — à Saint-Amand , M. Prevost.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 fr.

Dunkerque , Bergues , Gravelines , Hazebrouck , Bailleul , Cassel , Estaires , Merville , Lille , Armentières , Roubaix , Tourcoing , Wazemmes , Cambrai , Le Câteau , Maubeuge , Avesnes , Douai , Condé , Denain , Valenciennes , Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 30,000 fr.

Bourbourg , Hondschoote , Morbecque , Steenvoorde , La Bassée , Les Moulins , Quesnoy-sur-Deûle , Seclin , Anor , Fourmies , Landrecies , Le Quesnoy , Trélon , Flines-lez-Raches , Marchiennes , Orchies , Sin , Hasnon.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 fr., et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque ,	Versmée.	Roubaix ,	Salembier.
Bergues ,	Deschamps.	Tourcoing ,	Debuigne.
Gravelines ,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai ,	Delattre.
Hazebrouck ,	Blondel.	Le Câteau ,	Delahaye.
Bailleul ,	Baelde , Pierre.	Maubeuge ,	Levecque fils.
Estaires ,	Bossu.	Douai ,	Courtrai.
Merville ,	Barizel.	Condé ,	Douchement.
Lille ,	Jouffroy.	Saint-Amand ,	Fleury.
Armentières ,	Boussemaer.	Valenciennes ,	Deffaux.

OCTROIS.

Etat nominatif des communes où des octrois sont établis , et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chefs.	Receveurs centraux.
Bergues ,	Huyche ,	Debruyn.
Bourbourg-Ville ,	»	Lemaire.
Bourbourg-Campagne ,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche ,	»	Broquet.

Communes.	Préposés en chefs.	Receveurs centraux.
Dunkerque ,	Dalival ,	Dupays.
Gravelines ,	»	Demarle-Hubert
Hondschoote ,	»	Debil.
Bailleul ,	»	Leroy.
Cassel ,	Fontaine , Alfred ,	Ballet.
Estaires ,	Dambrin ,	Charles.
Hazebrouck ,	Dupré ,	Champeaux.
La Gorgue ,	»	Beun.
Merville ,	Boudeville ,	Doroide.
Morbecque ,	»	Castrique.
Steenvoorde ,	»	Vanbambeke.
Vieux-Berquin ,	»	Ingelrans.
Allennes-les-Marais ,	»	Testelin.
Annœullin ,	»	Panckoucke.
Armentières ,	Camblin ,	Héron.
La Bassée ,	»	Pollet.
Comines ,	»	Marcotte.
Esquermes ,	»	Duchastelle.
Lannoy ,	»	Page.
Les Moulins ,	Fémy ,	Ricouart.
Lille ,	Parvillez ,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle ,	»	Devémy.
Roubaix ,	A. Grimonprez ,	Bredart.
Seclin ,	Dhinne ,	Olivier.
Tourcoing ,	Lapersonne ,	Lemaire.
Wazemmes ,	Broudehoux ,	Quef.
Cambrai ,	D'hailly ,	Lanthier.
Le Câteau ,	Tashille ,	Chabé.
Avesnes ,	Walbert ,	Stéve.
Bavai ,	»	Pouillaude.
Landrecies ,	»	Laurent.
Maubeuge ,	Alexandre ,	Misonne.
Le Quesnoy ,	Lebargy ,	Tissier.
Solre-le-Château ,	Pamart , Xavier ,	Gérard.
Douai ,	Deberckem ,	Vannacken.
Saint-Amand ,	Boudeville ,	Makenne.
Anzin ,	»	Gouvion-Dubois.
Condé ,	De Rivière ,	Tournay.
Valenciennes ,	Boizart ,	Lengrand.
Vieux-Condé ,	»	Decout.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Une loi du 7 août 1851 a réglé l'organisation et l'administration des hospices. Nous transcrivons ci-après les dispositions de cette loi qui modifient ou complètent les règles antérieurement établies en cette matière et rappelées dans nos annuaires précédents :

1. Lorsqu'un individu privé de ressources tombe malade dans une commune, aucune condition de domicile ne peut être exigée pour son admission dans l'hôpital existant dans la commune.

3. Les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers pourront être admis aux hospices et hôpitaux du département désignés par le Conseil général sur la proposition du préfet, suivant un prix de journée fixé par le préfet d'accord avec la commission des hospices et hôpitaux.

4. Les communes qui voudront profiter du bénéfice de l'art. 3 supporteront la dépense nécessaire pour le traitement de leurs malades et incurables. Toutefois, le département, dans les cas et dans les proportions déterminées par le Conseil général, pourra venir en aide aux communes dont les ressources sont insuffisantes. — Dans le cas où les revenus d'un hospice ou hôpital le permettraient, les commissions administratives sont autorisées à admettre dans les lits vacants, les malades ou incurables des communes sans exiger d'elles le paiement du prix de journée.

14. La commission nomme son secrétaire, l'économe, les médecins et chirurgiens, mais elle ne peut les révoquer qu'avec l'approbation du préfet. — Les receveurs sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition des commissions et l'avis des préfets.

15. La commission, d'accord avec le Conseil municipal et sous l'approbation du préfet, pourra traiter de gré à gré ou par voie d'abonnement, de la fourniture des aliments et objets de consommation nécessaires aux établissements hospitaliers.

16. Lorsque la commune ne possèdera pas d'hospices ou d'hôpitaux ou lorsqu'ils seront insuffisants, le Conseil municipal pourra traiter avec un établissement privé pour l'entretien des malades et des vieillards, après avoir consulté la commission des hospices et hôpitaux qui sera chargée de veiller à l'exécution du contrat passé avec l'établissement privé.

17. La commission des hospices et hôpitaux pourra, avec les mêmes approbations, convertir une partie des revenus attribués aux hospices, mais seulement jusqu'à concurrence d'un cinquième, en secours à domicile en faveur des vieillards ou infirmes placés dans leurs familles.

18. Les précédentes dispositions ne portent aucune atteinte aux droits des communes rurales sur les lits des hospices et hôpitaux d'une autre commune, ni aux droits quelconques résultant de fondations faites par les départements, les communes ou les particuliers, qui doivent toujours être respectées.

Le décret du 23 mars 1852 porte ce qui suit :

1. Les commissions administratives des hospices et hôpitaux sont composées de cinq membres nommés par le préfet et du maire de la commune. — La présidence appartient au maire ; il a voix prépondérante en cas de partage. — En cas d'absence du maire, la présidence appartient au plus ancien des membres présents, et à défaut d'ancienneté, au plus âgé.

2. Les commissions administratives sont renouvelées chaque année par cinquième. Le renouvellement est déterminé par le sort pendant les quatre premières années, et ensuite par l'ancienneté. Les membres sortants sont rééligibles. — En cas de remplacement dans le cours d'une année, les fonctions du nouveau membre expirent à l'époque où auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

3. Les commissions administratives peuvent être dissoutes par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition ou l'avis du préfet. Les membres de ces commissions peuvent être individuellement révoqués dans la même forme.

4. Le nombre des membres des commissions administratives peut, en raison de l'importance des établissements ou de circonstances locales, être porté à plus de cinq, par des décrets spéciaux rendus sur l'avis du conseil d'Etat.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux ; huit hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; treize hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens prove-

nant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent , d'aliments , de vêtements et d'effets de couchage , et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et les bureaux de bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices*. MM. Lemaire, Jules ; — Thélu, Alex. ; — Quillacq, Louis ; — Beck, Philippe ; — Vendewalle, Louis ; = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur* ; — Vanthielt, *économe-comptable* ; — Verhaeghe, *secrétaire*.

Bergues. *Hospices*. MM. Joos, Louis ; — Pastoors, Alexandre ; — Delautre ; — Bollaert, Jules ; — Bertels, Jacques ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Verleye, Charles ; — Bastaert, Jacques ; — Pluvier, Winoc ; — Deblock, Louis ; — Demeesmaker, Stanislas.

MM. Carpentier, Winoc, *receveur* ; — Vercamer, *économe-comptable* ; — Cousyn, Augustin, *secrétaire de l'hospice* ; — Guilbert, Amand, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Bourbourg. *Hospices*. MM. Blavoet, Jean-François ; — Malot, Désiré ; — Deschodt aîné ; — Buret, Louis ; — Bernard, Charles ; = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Vendenbrouck, *receveur et secrétaire* ; — N.... *économe*.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices*. MM. Pouvillon, Charles, — Donckele, Louis ; — Houvenaghel, Louis ; — Sepieter, Joseph ; — Caboche, Auguste ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Scheercousse, Bruno ; — Caboche ; — Cleenewerck-Dequidt ; — Deschodt ; — N...

MM. Salomé, *receveur* ; — Scheercousse, *secrétaire économe-comptable*.

Bailleul. *Hospices*. MM. Vandamme ; — Cortyl-Vandermeersch ; — Liéfooghe, Henri ; — Bollaert père ; — Béhaghel, Henri. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Colpaert-Vanlerberghe ; — Poupaert ; — De Coussemaker, Maximilien ; — Leroy, Julien ; — N...

MM. Béhaghel, *receveur* ; — Bubbe, *économe-comptable* ; — Depup, *secrétaire-provisoire*.

Cassel. *Hospices*. MM. Wackernie, Désiré ; — Pastoors, Joseph ; — Dutroy, Louis ; — Chevalier, Aimé ; — Wyts, Ch. ; = *Bu-*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

reau de bienfaisance. MM. Dutroy, Louis ; — Dehandschœwerker, Aimé ; — Wackernie, Désiré ; — Wyts, Ch. ; — Chevalier, Aimé.

MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire* ; — Aernouts, *économ-comptable*.

Estaires. *Hospice.* MM. Hennion, Edouard ; — Taffin, Zéphirin ; — Deroy, Alex. ; — Degrusion, Henri ; — Hennion, Louis. =

Bureau de bienfaisance. MM. Priem-Dequierez ; — Fénart, Auguste ; — Hennion-Duflos ; — Degrusion, Edouard ; — Taffin, Alidor.

MM. Bossu, *receveur* ; — Courdent, *secrétaire*.

Steenvoorde. *Hospice.* MM. Boone, Amate ; — Klein, André ; — Vanderlinden, François ; — Revel, Germain ; — Serlooten, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraeschêpe, François ; — Leureele, Joseph ; — Vanderlynden, François ; — Haeu, Robert ; — Parent, François.

MM. Saudo, *receveur* ; — Baillieul, *économ-comptable et secrétaire*.

Merville. *Hospice.* MM. Degrusion-Williot ; — Léturgie, Mathieu ; — Arnould, Etienne ; — Mattelin, Philippe ; — Bridelance, Eugène. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Huc, Maurice ; — Boulliez-Verhague ; — Clarisse-Piat ; — Mattelin, Philippe ; — N...

MM. Barizel, *receveur* ; — Mattelin, *secrétaire de l'hospice* ; — Clarisse-Piat, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* (1) MM. Barrois, François ; — Artaud, Adolphe ; — Mariage-Bonte ; — Bommart-Crépy ; — Brame, Louis ; — Bernard-Rouzé ; — Danel, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cazeneuve ; — Blocquel ; — Lardinois-Goudeman ; — Dujardin ; — Virnot-Delamissart ; — Bernard, Gustave.

MM. Dumon, Edouard, *receveur* ; — Dubiez, *économ-comptable de l'hospice-général* ; — Duvôchelle, *économ-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur* ; — Dumoustier, *économ-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert* ; — Dür, *secrétaire de la commission des hospices* ; — Mortreux, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Armentières. *Hospices.* MM. Guilbert, Louis ; — Delebois, Antoine ; — Joire, Alexandre ; — Lesage, Auguste ; — Roussel-Baron. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire* ; — Musin-Lespagnol, *économ-comptable*.

Bondues. *Hospice.* MM. Laignel, Charles-Louis ; — Lebrun,

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Tourcoing. *Hospice*. MM. Wattine, Charles ; — Roussel-Cauliez ; — Wattel, Henri ; — Delobel-Wattine ; — Masurel, Carlos ;
 = *Bureau de bienfaisance*. MM. Duquesnoy-Wattel ; — Lorthiois-Debuigne, — Desurmout, Marcelin ; — Gros-Lorthiois ; — Jacquart, Floris.

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire* ; — Tranoy, *économecomptable*.

Wattrelos. *Hospice*. MM. Lubrulle, Louis ; — Carrette-Desfontaine ; — Agache-Duthoit ; — Meurice, Pierre ; — Lezy-Carrette.
 = *Bureau de bienfaisance*. MM. Picavet, Liévin ; — Labis, Jean-Baptiste, — Lefebvre, Florimond ; — Crepel, Jean-Baptiste ; — Delecroix, Pierre-François.

MM. Fournalin, *receveur et économecomptable* ; — Bettremieux, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices*. MM. Proyart, Augustin ; — Déjardin, Adolphe ; — Minangoy, Henri ; — Delloye, Charles ; — Corroyer, Albert. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Renard ; — Toussaint-Lallier ; — Taffin ; — Paniez ; — Mallez.

MM. Bruyelle, *receveur* ; — Croquefer, *économecomptable* ; — Wilbert, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices*. MM. De la Gorce ; — Azambre ; — Herbecq, Isidore ; — George ; — Lavice. = *Bureau de bienfaisance*. MM. De la Gorce ; — Arnoult ; — Bevière ; — Lecompte, Valery ; — Hazard.

MM. Michaux aîné, *receveur* ; — Postiau, *économecomptable et secrétaire*.

Landrecies. *Hospice*. MM. Marie, Jean-François ; — Motte, Henri-Aimé ; — Barthélémi, Jean-François ; — Béthune, Anselme ; — Jeannet, Jean-Pierre. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Duchâteau, Pierre ; — Boutteaux, Charles ; — Merlin, Augustin ; — Bonnaire, Jean-Baptiste ; — Passefort, Georges.

MM. Descamps, *receveur* ; — Merlin, *économecomptable* ; — Madoulé, *secrétaire*.

Maubeuge. *Hospices*. MM. Walrand, Emilien ; — Horrie, Hector ; — Halgrin, Valery ; — De Carnières ; — N... = *Bureau de bienfaisance*. MM. Lengrand, André ; — Colnion, Louis ; — Damien, Charles ; — De la Gorce, Louis ; — N....

MM. Lucq, *receveur* ; — Boutté, *économecomptable* ; — Lebon, *secrétaire*.

Le Quesnoy. *Hospices*. MM. Delannoy, Jean-Baptiste ; — Demonville, Eugène ; — Duquesnes, Louis ; — Carion, Cyprien ; —

Godde, Jean-Baptiste. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Dupont, René; — Desquesne, Benoît; — Legrain-Piette; — Lutz, François, ✱; — N....

MM. Baillion, *receveur et économe de l'hospice*; — Vandamme, *secrétaire*.

Solre-le-Château. *Hospices*. MM. Leroy, Alphonse; — Delhaye-Humbert; — Michaux; — Honeteau, Louis; — Bever. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Leroy; — Bever; — Barthelemy; — Bernard-Macaire; — Delhaye-Humbert.

M. Georges, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices*. MM. Remy de Rombault; — Danel, Paul; — Dumon, ✱; — Desfontaines-d'Azincourt; — Leboucq de Ternas. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Lacombe, *receveur*; — Dubois et Vadot, *économés-comptables*; — Brassart, *secrétaire*.

Lallaing. *Hospices*. MM. Lebon; — D'Herbais; — Wacquez; — Morelle, Charles; — Boulaut, François. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Wacquez, Auguste; — Williate, Pierre; — Vion, Albert; — Pillot; — N....

Orchies. *Hospices*. MM. Jossou, Gilbert; — Lemaire-Couteau; — Dubus, Hector; — Lahaussois; — Hégo-Bulteau. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Crombet, *secrétaire*; — Martin, *receveur et économe comptable*.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Dumont, propriétaire; — Delcourt-Dubois, directeur de la banque; — Hamoir, Edouard, propriétaire; — Deruesnes, avocat; — Desfontaines de Preux, propriétaire. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur*; — Lellan, *secrétaire*; — N..., *économe-comptable*.

Saint-Amand. *Hospices*. MM. Nicolle, Louis; — Guislain, François; — Bazier, Casimir; — Sterlin-Dubois; — Barbieux, Antoine. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Remy, Eugène; — Loubert, Louis; — Dusart-Cuvelier; — Monnier, Henri; — Haute-rite, Louis.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire*; — Waterloo, *économe-comptable*.

Condé. *Hospices*. MM. Mention-Bourgogne; — Brousses, Gaspard; — Dugnolle, Eloi; — Petit, Guillaume; — Waternau, Juvénal. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Douchement , *receveur* ; — Noël , *économe-comptable et secrétaire*.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Un règlement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance, MM. Dansette, membre du Conseil général et maire d'Armentières ; Delebois, adjoint au maire ; Pouchain-Boutry ; — Cary ; — Boussemaer.

Directeur, M. Guilbert ; *aumônier*, M. Blicq ; *médecin*, M. Butin ; *receveur*, M. Lemoyne ; *économe*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance, MM. Charles Verley, *, président ; Mariage-Bonte ; Meunier, notaire ; Théodore-Rouzé * ; Lecomte, doyen curé de Saint-Maurice.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats ; *médecin*, M. le docteur Gosselet ; *aumônier*, M. Sapelier ; *économe-comptable*, M. Usmar Longuespée.

Lommelet.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Félix Massot.

Médecin, M. Joire.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai et à Valenciennes, et de 15 à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, Louis, *directeur*; Willeman, *contrôleur*.

A Lille, MM. Lalo, *, *directeur*; Masurel, *contrôleur*.

A Cambrai, MM. Maronniez, *directeur*; Wilbert, *contrôleur*.

A Douai, M. Charles Mellez, *directeur*.

A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur*; Caudron, *contrôleur*.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils.

A Hazebrouck, MM. Deschodt, Decool, Kien.

A Lille, MM. Delannoy, Théry, N...

A Cambrai, MM. Leroy, Renard, Dutemple.

A Avesnes, MM. Hannoie, Désiré; Maurice; Hannoie, Prosper;

— *Membre adjoint*, M. Lebeau, Auguste.

A Douai , MM. Dupont , Alfred ; Pellieux , Talon.
 A Valenciennes , MM. Dupont , Dubois , Didier.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord douze caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai , une à Dunkerque , une à Lille , une à Cambrai , une à Valenciennes , une à Maubeuge , une à Roubaix , une à Tourcoing , une à Avesnes , une à Hazebrouck , une à Armentières et une à Bailleul.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.^{er} novembre 1833 , 11 mars 1834 , 13 janvier et 25 février 1835 , 1.^{er} décembre 1841 , 13 octobre 1842 , 31 janvier et 17 avril 1843 , et par décrets des 8 novembre 1850 , 24 juillet 1851 et 7 août 1852.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Dupouy, Aug. , *président* ; Petyt , Aug. , *vice-président* ; Hovelt , notaire , *secrétaire* ; Carlier, négociant , *secrétaire-adjoint* ; Morel-Agie, idem ; Hector Féron , idem ; Caron , capitaine au long cours ; Verleye , juge ; Vandewalle , propriétaire ; Monier , négociant ; Lefebvre-Snaude , propriétaire ; Bessat , inspecteur des douanes en retraite ; Alisse, négociant ; Gallet , trésorier des invalides de la marine ; Beck , Ph. , ancien notaire.

HAZEBROUCK. MM. Houcke , maire , *président* ; Kien , adjoint , *vice-président* ; Caboche , greffier du tribunal ; Vanhoucke , père , Schmit, contrôleur principal des contributions indirectes ; Smagghe, percepteur ; Vitse , propriétaire ; Scheercousse , père , Bloeme , notaire ; Deschodt , avocat ; Donckele fils , propriétaire ; Leleu , avoué ; Vandewalle , Désiré , propriétaire ; Loingeville , Justin , propriétaire ; Vandewalle , Edouard , propriétaire.

BAILLEUL. MM. le maire , *président* ; Dehaene , doyen de St.-Amand ; Bacquart , idem de St.-Vaast ; Béhaghel , Louis , conseiller municipal ; Liefoghe , Henri ; Béhaghel , Henri , conseiller municipal ; Bubbe , Charles , idem ; Flahaut , Evariste ; Bieswal , Henri ; Béhaghel , P. , receveur des hospices ; De Coussemacker , Jules , propriétaire ; Plichon , Ildephonse , négociant ; De Coussemacker , Maximilien , propriétaire ; Vanmerris , Henri , idem ; Cortyl , Louis , propriétaire ; Baelde , Pierre , receveur municipal.

LILLE. MM. le maire de Lille , *président* ; Charvet-Barrois , *vice-président honoraire* ; Descamps père , Auguste , *vice-président* ;

Dumon , Ed. , *secrétaire* ; Morel ; Cordonnier, Fidèle ; Tailliar-Desreumaux ; Remy-Meurisse ; Fiévet-Delemer ; De Vogelsang.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières , *président* ; Castrique, notaire ; Boussemaer ; Bayart ; Rouvier ; Jeanson ; Lemoyne ; Theetten ; Clarisse ; Cordonnier ; Demazières ; Cerf ; Dutilleul ; Beghin ; Pouchain ; Marcotte-Butruy, *secrétaire*.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix , *président* ; L. Lecomte , *vice-président* ; A. Delesosse , *secrétaire* ; L. Frasez , *vice-secrétaire* ; J.-B. Dujardin ; J. Renaux-Lemerre ; L. Wattine ; L. Defrenne fils ; Réquillart-Scrèpel ; L. Scrèpel ; Grimonprez-Bossut ; Florin-Bossut ; Ernoult-Bayard ; Réquillart-Desaint ; Duhamel-Lefehvre.

TOURCOING. MM. Wattine, Louis, maire , *président* ; Hassebrouck, Victor, *vice-président* ; Desurmout, Henri ; Nollet, Lucien ; Motte, Ph. ; Leurent, Jules ; Lemaire-Réquillart ; Lorthiois-Leplat ; Du villier-Motte ; Destombes-Wattine ; Roussel de Livry fils ; Jourdain-Defontaine ; Desurmout-Motte ; Mathon ; Erasme Nollet ; Lorthiois-Desplanques.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai , *président* ; Dollez, notaire ; Taffin, propriétaire ; Maréchal, conseiller municipal ; Mallez-Mallez, idem ; Farez, Eugène, avoué ; Dufresnois, fils ; Toussaint, Théophile, négociant ; Bernard-Guéry, idem ; Duvivier, architecte ; Brunelle, médecin.

AVESNES. MM. Fauquet, maire , *président* ; Evrard, juge-de-paix , *vice-président* ; George, juge-de-paix ; Beaumont aîné, banquier ; Maillard, Eugène ; Maurice, avocat ; Delavefve, rentier ; Bernadou, greffier de justice-de-paix ; Lecuyer-Descamps, tanneur ; Mailliet, banquier ; Flament-Fleury ; Delslache, conseiller municipal ; Marchant, notaire ; Bevière aîné, propriétaire ; Dubois-Viroux, libraire.

MAUBEUGE. MM. Bottieau, maire , *président* ; Quivy, *vice-président* ; Bayart, Adolphe, *secrétaire* ; Froissart, *secrétaire-adjoint*, Février, Constant ; Deladrière ; Autier, Jules ; Philippe, Eugène ; De la Gorce, Louis ; Autier, banquier ; Autier, Emmanuel ; Sculfort ; Lucq, Emmanuel.

DOUAI. MM. Danel, Paul, président de chambre à la Cour impériale , *président* ; Leroy, Emile, avocat, *secrétaire* ; Bois, Constant, propr. ; Bommart, Anacharsis, propr. ; Champion, propr., ancien notaire ; Capon père, idem ; Danniaux, juge d'instruction ; De Bailliencourt, notaire ; Deguerne, conseiller à la cour d'appel, Delorme, propriétaire ; Escalier, docteur en médecine ; Honoré, avocat ; Leboucq de Ternas, administrateur des hospices ; Lagarde, conseiller à la cour impériale ; Loubry, contrôleur à la fonderie ; Minart, conseiller à la cour impériale ; Nutly, juge-de-paix ; Quéant,

mayeur des mesureurs; De Warenguien , propriétaire ; Preux, ancien procureur-général.

VALENCIENNES. MM. Deruesnes, *président* ; Douay, ancien notaire, *vice-président* ; Didiez , avocat , *secrétaire* ; Desfontaines de Preux ; Boulan , Charles ; Rousseau fils ; Pesier , Emile ; Libert ; Viel , Edouard ; Courtin , Charles ; Lusardy, François ; Dechertemps ; Boulan , Ernest ; Hourdequin.

Trésoriers.

Dunkerque. M. Joseph de Montépin.

Hazebrouck. M. Deroo.

Lille. M. Kœguelin de Rozières.

Roubaix. M. A. Laignel.

Tourcoing. M. Deherripon.

Cambrai. M. Delattre , Victor.

Avesnes. M. Colinet.

Maubeuge. M. Levecque.

Douai. M. Dincq.

Valenciennes. M. Verchain.

CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Voici les principales dispositions de cette loi :

Art. 2. Les versements ne seront admis à la liquidation que lorsqu'ils s'élèveront à 5 fr. , ou à des multiples de 5 fr.

3. Le montant de la rente viagère à servir sera fixé conformément à des tarifs tenant compte : 1.^o de l'intérêt composé du capital à raison de 5 p. 0/10 par an ; 2.^o des chances de mortalité en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence la retraite calculée d'après les tables dites de *Deparcieux* ; 3.^o du remboursement, au décès, du capital versé, si le déposant en a fait la demande au moment du versement.

4. Les versements peuvent être faits au profit de toute personne âgée de plus de trois ans.

5. Il ne pourra être inscrit sur la même tête une rente viagère supérieure à 600 fr.

6. L'entrée en jouissance de la pension sera fixée au choix du déposant, de 50 à 60 ans. Dans le cas cependant de blessures graves ou d'infirmités prématurées régulièrement constatées, entraînant incapacité absolue de travail, la pension pourra être liquidée même avant 50 ans, et en proportion des versements faits avant cette époque.

Un règlement d'administration publique en date du 27 mars 1851 a

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

détermine les conditions et garanties générales sous lesquelles les sociétés de secours mutuels seront reconnues comme établissements d'utilité publique ; le mode de surveillance de ces établissements par l'État ; les causes qui peuvent autoriser les préfets à prononcer la suspension temporaire de ces sociétés , et les formes et les conditions de leur dissolution.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE.

LILLE.

La société de charité maternelle , instituée à Lille , a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours , les femmes qui , ayant perdu leur mari pendant leur grossesse , ont au moins un enfant vivant ; celles qui , ayant au moins un enfant , ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui , étant infirmes elles-mêmes , ont deux enfants vivants ; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants , dont l'ainé est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire , Mme. Besson.

Présidente , Mme. Briansiaux-Bigo.

Vice-présidentes , Mmes. De la Serre , Guilhem.

Secrétaire , Mme. Gentil-Muiron.

Trésorier , M.^e Desmottes , notaire.

Dame pour la confection des vêtements , Mlle. Desjardins.

Dames administrantes.

1.^{er} arrondissement. Mmes. Lefebvre-Smet , Blondeau-Piat , Briansiaux , Coquelle , Masse-Lefebvre , Mlle. Dumon , Mmes. de Genevières , Henri Scrive , Joseph Mathon, Droulers, Lahousse.

2.^e arrondissement. Mlle. Théry , Mmes. Lemoinier , Dehau-Deleruyelle , Vannièrre-Semet , Catoire-Richebé , De Melun, Théry-Leclercq , Desrousseaux-Lefebvre , Terwagne , Guilhem , Lallier, Charvet-Fockedey.

3.^e arrondissement. Mmes. Lepercq-Deledicque , Ch. Verley, Delebecque-Barrois , Huet , Bernard-Rouzé , Théry-Dumon , Rous-selle , Mlle. Aubriot , Mmes. Rouzé-Duthoit , Dépret-Béghin.

4.^e arrondissement. Mmes. Derode , Vanackere, Félix Dehau , Verley-Charvet.

5.^e arrondissement. Mmes. Révoire (dame honoraire) , veuve Lefebvre-Lebrun , D'Assignies (dame honoraire) , Charvet-Barrois,

Salavie , De la Serre , De Ranst , Anatole de Norguet , Julie Flament , Jules Descamps , Morel-Sachon.

VALENCIENNES.

Un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 15 novembre 1848 , autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente , Mme. Serret-Dewignes.

Secrétaire , Mme. Charbaut.

Conseillères , Mmes. Serret , S. De la Serre

Trésorière , Mme. Waternau.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS , A LILLE.

Cette société , autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839 , a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels , en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois , dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 15 mars 1850 a réorganisé les divers services de l'enseignement.

Une académie est établie dans chaque département.

Chaque académie est administrée par un recteur assisté , si le ministre le juge nécessaire , d'un ou de plusieurs inspecteurs et par un conseil académique.

L'article 10 de la loi précitée a déterminé la composition du conseil académique.

Ce conseil donne son avis ou statue sur toutes les matières qui intéressent le service de l'instruction dans le ressort de l'académie , conformément aux articles 13 , 14 et 15 de la loi.

ACADÉMIE DU NORD.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

MM.

François, Ach., ✱, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Lyon, *recteur*.

Walras (O. I.), *inspecteur*.

Clochez (O. A.), *secrétaire*.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

MM.

François, Ach., ✱, *recteur, président*.

Besson (C. ✱), *préfet du département*.

Walras, *inspecteur d'académie*.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.

Vallée, *vicaire-général*.

Dewismes, *pasteur protestant*.

Lesérurier, *premier président de la cour impériale*.

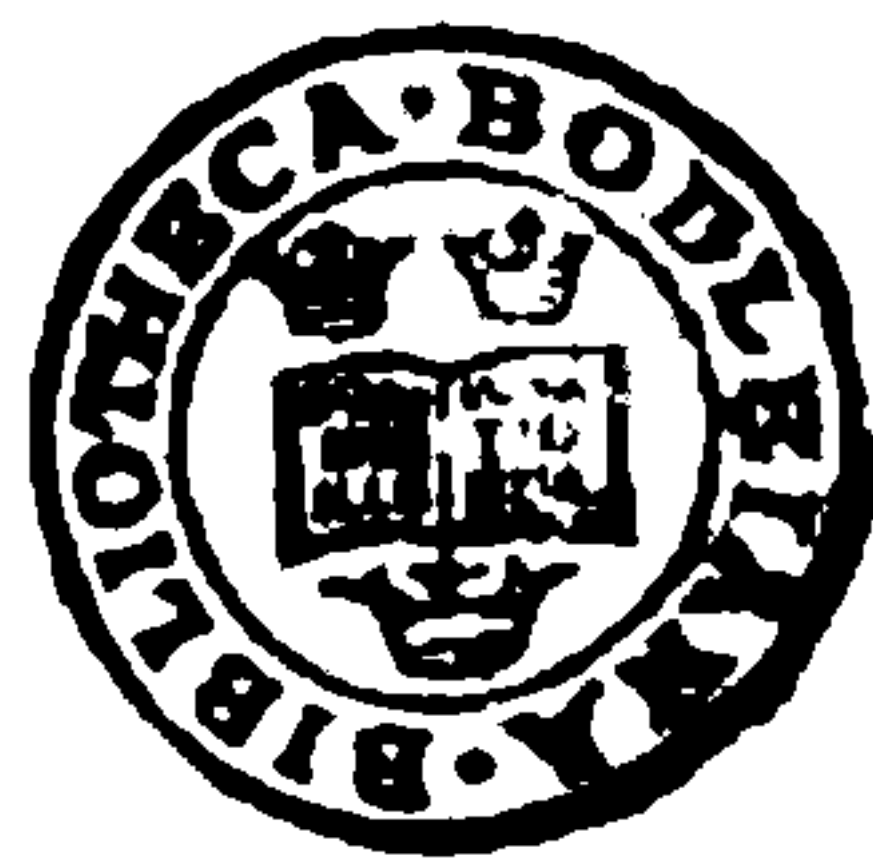
Renaud d'Ubexi, ✱, *procureur-général*.

De Beaumont, *membre du Conseil général*.

Le comte de Montozon, ✱, *idem*.

D'Heursel, *idem*.

Preux père, *premier président honoraire*.



ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE,

Instituée dans la ville de Lille par décret du 12 août 1852.

Directeur, M. Cazeneuve, docteur en médecine.

Professeurs.

Chimie et pharmacie : M. Garreau, pharmacien-major à l'hôpital militaire de Lille.

Histoire naturelle médicale et matière médicale : M. Brigandat, ✱, médecin de l'hôpital Saint-Sauveur, membre du jury médical du département.

Anatomie et physiologie : M. Fabre, médecin ordinaire de 2.^e classe et ancien professeur à l'hôpital militaire.

Clinique interne : M. Cazeneuve, ancien professeur et médecin ordinaire de 1.^{re} classe à l'hôpital militaire.

Clinique externe : M. Parise, ancien professeur, *idem*.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants : M. Lestibouois, Jean-Baptiste, chirurgien de l'hospice-général de Lille.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

maire ; Deledicque , adjoint , Camescasse , procureur impérial ; Verley , ✱ , directeur de la Banque ; Kuhlmann , ✱ , professeur de chimie , membre du Conseil général ; Decroix , banquier ; Bommart-Crépy , adjoint ; Le Glay , ✱ , archiviste du département ; Delerue , juge-de-paix ; Blondeau , avocat ; Lefebvre , conseiller de préfecture.

MM. Petitbon , *proviseur* ; Morand , *censeur* ; Gonthier , *aumônier* ; Sicre , *économe* ; Gaildraut , *commis d'économat*.

SCIENCES.

MM. Tissandier , *professeur de logique* ; Chon , *professeur d'histoire* ; Lamy , *professeur de sciences physiques* ; Ribeaucourt , *chargé du cours de mathématiques élémentaires*, suppléé par M. Plane ; Dave , *répétiteur de mathématiques* , *professeur au cours spécial* ; Sklower , *professeur de langue allemande* ; Tibbins , *professeur de langue anglaise* ; Lemaire , *professeur de dessin* ; Delarra , *maître d'écriture* ; Leplus , *maître de chant*.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Aubertin , *professeur de rhétorique* ; Malard , *professeur de seconde* ; Jonette , *professeur de troisième* ; Barrault , *professeur de quatrième* ; Théry , *professeur de cinquième* ; Thirion , *suppléant* ; Jaumard , *professeur de sixième* ; Charlopin , *professeur de littérature au cours spécial* ; Nicoullaud , *maître élémentaire de septième* ; Renard , *maître élémentaire de huitième*.

MM. Woiquier , Dautremer , Magnier , Renard , Calais , *maîtres d'études* ; Devos , Combes , *maîtres surnuméraires*.

Médecin , M. Bailly.

Nombre d'élèves : Internes , 134 ; externes , 100 ; total , 234.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration MM. Dansette , *maire* , *président* ; Cateaux , *curé* ; Castrique , *notaire* ; Buttin , *médecin* ; Deloince-Boutry , *conseiller municipal*.

M. Bouvart , *principal*.

Professeurs , MM. Legros , *régent de mathématiques* ; Vercièrre , *régent de troisième et de quatrième* ; Verdel , *régent de cinquième et sixième* ; Maignien , *régent de septième et huitième*, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise* ; Berker , *maître de dessin linéaire et d'arithmétique* ; Gouttière , *maître d'écriture*

Maître d'études , M. Gorez.

COLLÈGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Defontaine, ancien notaire; Motte (Ph.); Desurmont (Henri); Delobel-Dewitte, conseiller municipal; Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier*; l'abbé Lescouf, *sous-principal*.

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de logique*; Deschamps, *régent de rhétorique*; Godefroid, *régent de seconde* suppléé par M. Wescher; Piques, *chargé de la troisième*; Playoust, *régent de quatrième*; l'abbé Couvreur, *régent de cinquième*; Podvin, *régent de sixième*; Delsaux, *régent de septième*; Pagnoul, *régent de mathématiques supérieures*; Dépasse, *régent de mathématiques élémentaires*; Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise*.

Maitres d'études, MM. Lasnes, *chargé de la huitième*; Askuaga; Desilve; Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, M. Duchâteau, *chargé du cours*.
— *élémentaire*, — M. Frère.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. MM. Paillard, *, sous-préfet, *président*; Mollet, maire; Lemaire (Laurent), avocat; Carlier (Amand), négociant; Verleye, juge; Féron, négociant; Lebleu, médecin.

M. Boutoille, *principal*.

Professeurs. MM. Charles, *régent de logique*; Ansieaux, *régent de rhétorique*; Ricour, *régent de mathématiques supérieures*; Gali, *régent de mathématiques élémentaires*; Demonchy, *régent de seconde*; Duwez, *régent de troisième*; Bruyant, *régent de quatrième*; Ortille, *régent de cinquième*; Louise, *régent de sixième*; Remy, *régent de septième*.

Maitre d'études, M. Vaille.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Houcke, maire, *président*; Leclercq, président du tribunal; Thibaut (Pierre), propriétaire; Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaenè, *principal et régent de rhétorique*.

Professeurs. MM. Coache, *régent de seconde et de troisième*; Robert, *régent de 4.^e*; Vallée, *régent de 5.^e*; Lefebvre, *régent de 6.^e*; Scheercousse, *régent de 7.^e*; Rousseau, *maitre d'études chargé de la 8.^e*; Barnave, *régent de mathématiques*; Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure*; Liobrecht, *adjoint*.

Maitres d'études, MM. Dekaistre, Schercousse, Boidin, Guise.

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. Cortyl , Benoît , maire , *président* ; Reumaux , curé ; Plichon père , négociant ; Colpaert-Vanlerberghe , Van Merris , Henri.

M. l'abbé Vitte , *principal*.

Professeurs , MM. le principal , *régent de rhétorique et de seconde* ; Gourmez , *régent de 3.^e et de 4.^e* ; Dorédenville , *régent de 5.^e et de 6.^e* ; Duquesne , *chargé de la 7.^e et de la 8.^e* ; Gourmez , *régent de mathématiques*.

Maitres d'études. MM. Leblanc ; Delannoy ; Duquesnes-Bernoux , *instituteur primaire supérieur*.

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère , maire , *président* ; Wyts , ancien juge-de-paix ; Wackernie , propriétaire ; Deschodt , médecin ; Hadoux , propriétaire ; Dutrois , capitaine en retraite.

M. Clarck , *principal*.

Professeurs , MM. le principal , *régent de 3.^e et de 4.^e* ; Antoine , *régent de 5.^e et de 6.^e* ; N... ; *régent de 7.^e et de 8.^e*

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Duflos-Deschodt , maire , *président* ; Derooy , médecin ; Courdent , médecin ; Degruson (Henri) , propriétaire ; Hennion (Henri).

M. l'abbé Hemelsdael , *principal*.

Professeur , M. le principal , *régent de 5.^e et de 6.^e*

Maitre d'études , M. Monier.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✱) , sous-préfet , *président* ; Leroy , Louis , avocat ; Dutemple , avocat ; Defrémery , bibliothécaire ; Taffin , propriétaire.

M. Baisier , *principal*.

Professeurs , MM. Delalande (O. U.) , *régent de philosophie* ; Drot , *régent de physique* ; Vanwtberghe (O. A.) , *régent de mathématiques* ; Cappelle , *régent de rhétorique* ; Delesalle , *régent de 2.^e* ; Sergent , *régent de 3.^e* ; Vanderschier , *régent de 4.^e* ; Moty , *chargé de la 5.^e* ; Lefebvre , *régent de 6.^e* ; Cousin , *régent de 7.^e* ; Davaine , *régent de 8.^e* ; Duflot , *maitre de langue française pour l'enseignement spécial communal*.

Maitres d'études , MM. Rémant , Ausécache.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. Mousard-Sencier , sous-préfet , président ; Bonjour , Antoine ; Alglave ; Barbedieu ; Wattel.

M. Crombak (O. U.), *principal*.

Professeurs , MM. Mathorez , *régent de philosophie* ; Nicolet , *régent de mathématiques supérieures et de physique* ; Charrée , *régent de mathématiques élémentaires* ; Cassiaux , *régent de rhétorique* ; Varembeay , *régent d'histoire* ; Gambart (O. A.), *régent de 2.^e* ; Bébin , *régent de 3.^e* ; Petit , *régent de 4.^e* ; Lempereur , *régent de 5.^e* , suppléé par M. Leleu ; Fiévet , *régent de 6.^e* ; Pruvot , *régent de 7.^e* ; Roger , *chargé de la 8.^e* ; Quiertaut , *langue anglaise* ; Zaba , *langue allemande*.

Maitres d'études , MM. Roger , Tellier , Vasticar.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle , maire , *président* ; Barbieux , notaire ; Davaine , notaire ; Baligand , notaire.

M. Bonnaire , *principal*.

Professeurs , MM. le principal , *régent de 2.^e et de 3.^e* , faisant les classes de 4.^e et de 5.^e ; Joffrain , *régent de 6.^e et de 7.^e* , en congé , suppléé par M. Toulet.

M. Gin , *directeur de l'école primaire supérieure annexée* ; — Baroux , *instituteur primaire élémentaire*.

COLLÈGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention , maire , *président* ; Croquey , curé ; Martel , notaire , Caudron , médecin ; Petit , secrétaire de la mairie.

M. Cointe , *principal*.

Professeurs , MM. le principal , *régent de 3.^e et de 4.^e* ; Dorémieux , *régent de 5.^e et de 6.^e* ; Accart , chargé des cours de 7.^e et de 8.^e

Maitre d'études , M. Rouzé fils.

M. Rouzé , *directeur de l'école primaire supérieure annexée*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCO-EN-BAROEUL.

MM. Crevecœur , *supérieur.*

Sassé , *directeur.*

Duretz , *économe.*

Professeurs. MM. Lewalle , Blondel , Fontaine , Delahodde , Wibaux , Polet , Binaut , Brande , Boissard , Lemaître , Hollebecque , Dancoisne , Hélin , Gleeson , Pannier , Larrouy , Legrand , Serrurier , Labat , Legrand , Du Marais , Senneville , Cléty.

LILLE (Collège de Saint-Joseph).

M. Dannel , *directeur.*

Professeurs. MM. Sockeel , Meesemaeker , Deroubaix , Duthoit , Vandenbavière , Herbette , Deseille , Tarlier , Ceurquin.

ROUBAIX (Pensionnat de Notre-Dame-des-Victoires).

MM. Duvilliers , *directeur.*

Vandeville , *sous-directeur.*

Professeurs. MM. Assemaine , Vivier , Thieuleux , Boédts , Wallez , Delebarre , Boulanger.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes).

M. Delelis , *directeur.*

Professeurs. MM. Lédien , Lootgiter , Bertein , Bernard , Larin , Dumont.

BERGUES (Collège de Saint-Winoc).

MM. Marin , *directeur.*

Planques , *id.*

Professeurs. MM. Hesse , Sagniez , Vandohé , Martel , Penel.

SOLESMES (Collège de Sainte-Marie).

MM. Destouches , *directeur.*

Larrent , *sous-directeur.*

Professeurs. MM. Dervaux , Dewez , Leclercq.

BAVAI (Collège de l'Assomption).

M. Mortier , *directeur.*

Professeurs. MM. Lesnes , Miroux.

DOUAI (Penslonnat de Saint-Amé).

M. Tonnelier , *supérieur.*

Professeurs. MM. Huyser , Douterlingue.

AUCHY (Penslonnat).

M. Leleu , *aumônier.*

Professeurs. MM. Debaisnes , Delanghe , Berthe , Descat , Afchain , Decorne , Beauvois , Delannoy , Malaquin.

SAINT-AMAND (Collège de Notre-Dame-des-Anges.).

M. Duriez , *directeur.*

Professeurs. MM. Cuillier , Corbier , Delobel.

VALENCIENNES (Collège de Notre-Dame).

MM. Neuwe , *directeur.*

Lasrue , *id.*

Professeurs. MM. Desilve , Claisse , Malouc , Charlet , Canone , Mullier , Leroy , Valin.

INSTITUTIONS LAÏQUES.*Arrondissement de Lille.*

MM. Preys , à Lille
 Fourmariez , id.
 Hebbelynck , id.
 Herreng , id.
 Vanhende , id.
 Faucheux , à Wazemmes.
 Plouvier , à Roubaix.
 Couplet , id.
 Vanerdewegh , id.
 Vigneron , à Haubourdin.
 Carlier , à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque.

MM. Ricquier , à Dunkerque.
 Selingues , à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai.

MM. Dumont , à Cambrai.
 Fliniaux , id.
 Dupont , à Escaudœuvres.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à
797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos
machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MM.^{mes} d'Azincourt , Plazanet , Vincent , *dames adjointes*.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Flament , pour les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck.

Bernot , pour l'arrondissement de Lille.

Hilaire , — de Cambrai.

Chevalier , — d'Avesnes.

Bourgeois , — de Douai.

Dantec , — de Valenciennes.

Délégués cantonaux chargés de la surveillance de l'instruction primaire.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Canton de Bergues. MM. Delaultre, doyen à Bergues; Delaroïère, ancien notaire, id.; Deblock, Louis, propriétaire, id.; Vernaelde, Henri, id.; de Staplande, Ernest, id.; Pluvier, Winoc, id.; Debaecker, avocat.

Canton de Bourbourg. MM. Decarpentry, juge-de-paix à Bourbourg; Cadet, doyen, id.; Demeunynck, médecin, id.; Malo, receveur de l'enregistrement, id.; Bénard, propriétaire, id.; Massart, maire à Watten; Meesemaecker, Fidèle, cultivateur à Looberghe.

Canton de Dunkerque-Est. MM. Pégall, percepteur à Dunkerque, Delacter, doyen, id.; Bommart, propriétaire, id.; Dupouy, négociant, id.; Carlier, Amand, id., id.; Verleye, juge, id.

Canton de Dunkerque-Ouest. MM. Deconynck, doyen à Dunkerque; Hovelt, avoué, id.; Cavrois, propriétaire, id.

Canton de Gravelines. MM. Decarpentry, conseiller général à Gravelines; Butor, juge-de-paix, id.; Bollengin, doyen, id.

Canton d'Hondschoote. MM. Delaroïère, maire à Hondschoote; Loets, juge-de-paix; Debreyne, doyen, id.; Vanbockstael, P., propriétaire à Rexpoëde; Moeneclaeys, Bernard, id., à Hondschoote.

Canton de Wormhoudt. MM. Leys, juge-de-paix à Wormhoudt; Caillé, doyen, id.; Leys, Théophile, adjoint, id.; Vandekerckhove, propriétaire à Volkerinckhove; Vackernie, Josse, id., à Esquelbecq; Vandercolme, officier de santé à Volkerinckhove.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Canton de Bailleul-Nord-Est. MM. Béhaghel, Louis, conseiller général à Bailleul; Reumaux, doyen, id.; Plouvier, maire à Steenwerck; Demessange, propriétaire à Dieppe.

Canton de Bailleul-Sud-Ouest. MM. Plichon , conseiller général à Bailleul ; Dehaene , doyen , id. ; Dusol , avocat à Hazebrouck ; Bieswal-Pouvillon , propriétaire à Bailleul ; Stoppelgast , notaire , id. ; Leurs , maire à Meteren.

Canton de Cassel. MM. Arnould , doyen à Cassel ; Desmyttere , maire , id. ; Piérens , propriétaire à Ochtezeele ; Wyts , ancien magistrat à Cassel ; Dutroy , capitaine en retraite , id. ; D'hont , maire à Rubrouck ; Hemart , id. , à Zuydpeene.

Canton d'Hazebrouck-Nord. MM. Devulder , doyen à Hazebrouck ; Bieswal - Cleenewerck , propriétaire , id. ; Degroote , notaire à Wallon-Cappel ; Leleu , avoué à Hazebrouck ; Kien , adjoint , id. ; de la Serre , propriétaire à Renescure.

Canton d'Hazebrouck-Sud. MM. Bernast , propriétaire à Morbecque ; Deschodt , conseiller général à Hazebrouck ; Marckant , doyen à Morbecque ; Pouvillon-Vanmerris , propriétaire à Hazebrouck ; Bieswal-Cleenewerck , propriétaire , id. ; de la Grange , id. , à Morbecque.

Canton de Merville. MM. Degruson , conseiller général à Merville ; Legrand , doyen , id. ; Arnould-Degruson , propriétaire , id. ; Leclercq , id. , à Estaires ; Bouilliez-Verhaeghe , id. , à Merville.

Canton de Steenvoorde. MM. Revel , conseiller général à Steenvoorde ; Vandewelde , doyen , id. ; Beck , maire , id. ; Dequeker , notaire , id. ; Vangraefschêpe , adjoint , id.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Canton d'Armentières. MM. Dansette , maire à Armentières ; Cateaux , doyen , id. ; Woussen , manufacturier à Houplines ; Castrique , notaire à Armentières ; Boussemart , ancien notaire , id.

Canton de La Bassée. MM. Chombart , conseiller général à Herlies ; Gérin , doyen à La Bassée ; Rose , ancien juge-de-paix , id. ; Rouzé , Carlos , propriétaire à Fournes.

Canton de Cysoing. MM. Revel , juge-de-paix à Cysoing ; Lancelle , doyen à Templeuve ; Delinselle , notaire à Cysoing ; Demesmay , agronome à Templeuve ; le comte de Brigode , maire à Camphin-en-Pevèle ; Lefebvre , cultivateur à Moncheaux.

Canton d'Haubourdin. MM. Derbigny , propriétaire à Haubourdin ; Dhalluin , doyen , id. ; Menche , maire à Haubourdin ; Lelièvre , propriétaire à Loos ; de Garsignies , id. , à Ligny ; Bernard , Félix , maire à Santes.

Canton de Lannoy. MM. Petitbois , médecin à Lannoy ; Lefebvre , Julien , ✱ , conseiller général à Hem ; Delahaye , doyen à Lannoy ; de la Girennerie , maire à Annappes ; Gahide , curé , id. ; Mas , Henri , propriétaire à Hem ; Delerue , propriétaire à Ascq.

Canton de Lille-Centre. MM. Bafaleur, doyen à Lille ; Le Glay , archiviste du département , id.

Canton de Lille-Nord-Est. MM. Delerue , juge-de-paix à Lille ; Leconte , doyen , id. ; Dehau-Deleruyelle , propriétaire , id.

Canton de Lille-Ouest. MM. Legrand , ancien substitut à Lille ; Aernouts , doyen , id. ; de Caulaincourt , propriétaire , id. ; Reynart , id. , id.

Canton de Lille-Sud-Est. MM. Honoré , doyen à Lille ; Bernard , Gustave , négociant , id. ; Th. Rouzé , banquier , id.

Canton de Lille-Sud-Ouest. MM. Lefebvre , doyen à Lille ; Ch. Verley , directeur de la banque , id. ; Bigo fils , propriétaire à Esquermes ; Remy-Meurisse , avocat à Lille.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. Désplanques , juge-de-paix à Pont-à-Marcq ; Desmoutier , Ernest , conseiller général à Mons-en-Pévèle ; Deregneaucourt , doyen , id. ; des Rotours , maire à Avelin.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Reniez , curé à Comines ; Fretin , maire à Quesnoy ; Meurillon , notaire à Comines ; Desreumaux-Cailleret , fabricant à Quesnoy.

Canton de Roubaix. MM. Maes , doyen à Roubaix ; Grimonprez-Bossut , fabricant , id. ; Motte-Bredart , négociant , id.

Canton de Seclin. MM. Collette , conseiller général , à Seclin ; Delespaul , juge-de-paix , id. ; Plaetevoet , doyen , id. ; Taffin-Peuvion , fabricant à Lesquin ; Rose , maire à Templemars ; Lefort , fabricant à Bauvin.

Canton de Tourcoing-Nord. MM. Truche , juge-de-paix à Tourcoing ; Simon , doyen , id. ; Delobel , fabricant , id. ; Hennion , médecin à Roncq.

Canton de Tourcoing-Sud. MM. Masurel , Carlos , conseiller général à Tourcoing ; Leurent , médecin , id. ; Deregneaucourt , doyen , id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Canton de Cambrai-Est. MM. Blondin , juge-de-paix à Cambrai ; Leleu , chanoine , id. ; Flayelle , avocat , id. ; Bouly , propriétaire , id.

Canton de Cambrai-Ouest. MM. Mallet , juge-de-paix à Cambrai ; Desrousseaux , doyen , id. ; Bonnel , maire à Morenchies ; Tribou , id. , à Hem-Lenglet ; Rodriguez , propriétaire à Saucourt ; Lévêque , imprimeur à Cambrai ; Boucher , ancien régent , id.

Canton de Carnières. MM. Libert , curé à Quiévy ; Mascaux , brasseur à St.-Aubert ; Bricout père , propriétaire à Carnières ; Lemaire , maire à Bévillers ; Larivière , Louis , propriétaire à Fontaine-au-Pire.

Canton du Câteau. MM. Wauters , juge-de-paix au Câteau ; Vallez , doyen , id. ; Flayelle , Henri , notaire , id. ; Delafons ,

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doyen à Trélon ; Delloux, cultivateur à Anor ; Hanoteau, ancien maire à Ohain ; Lebègue, cultivateur à Fourmies ; Malengros, Constant, cultivateur à Trélon.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton d'Arleux. MM. N... ; Quiquempoix, doyen à Arleux ; Guilbert, maire à Cantin ; Leclercq, id. à Brunémont ; Lolliot, ancien maire à Lécluse ; Pennequin, notaire à Arleux.

Canton de Douai-Nord. MM. Héroguer, archiprêtre à Douai ; Maurice, maire à Douai ; Capon fils, notaire, id. ; Lespagnol, propriétaire à Flines ; Lequien, docteur en médecine à Douai ; Maignin, id., id.

Canton de Douai-Ouest. MM. Vrambout, doyen à Douai ; Dubois, ancien sous-intendant, id. ; Dieu, propriétaire à Roost-Warendin ; N...

Canton de Douai-Sud. MM. Lefebvre, doyen à Douai ; De la Phalecque, propriétaire, id. ; Fiévet, maire à Masny ; Lefrançois, directeur des mines, à Aniche.

Canton de Marchiennes. MM. Horrie, juge-de-paix à Marchiennes ; Dupont, curé à Fenain ; Baucq, propriétaire à Marchiennes ; de Rocotteville fils, propriétaire à Hornaing ; Tailliar, percepteur à Pecquencourt ; Debonte, notaire à Marchiennes.

Canton d'Orchies. MM. Lefebvre, curé à Saméon ; Guilbert, maire à Orchies ; Gamonet, notaire, id. ; Dubus, id., id. ; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Canton de Saint-Amand (rive droite.) MM. Joffrain, doyen à Saint-Amand ; Barbieux, notaire, id. ; Basiez, cultivateur, id. ; Denoyelles-Joly, rentier à Raismes ; André, brasseur à Bruille.

Canton de Saint-Amand (rive gauche.) MM. Lestoquoy, juge-de-paix à Saint-Amand ; Lahaye, doyen à Lecelles ; Herbomez, cultivateur à Rosult ; Martin, Ildephonse, fermier à Rumegies.

Canton de Bouchain. MM. Gouvion-Deroy, fabricant à Denain ; Grau, doyen à Bouchain ; Cartigny, négociant à Hélesmes ; Cattelín, notaire à Bouchain ; Bouchez, conseiller d'arrondissement, id. ; De Maingoval, propriétaire, id.

Canton de Condé. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé ; Crocquey, doyen, id. ; Defontaine, Victor, rentier à Vieux-Condé ; Waternau, docteur en médecine à Condé ; Defernez, propriétaire à Hergnies.

Canton de Valenciennes-Est. MM. Pique, doyen à Valenciennes ; Lefebvre, conseiller municipal, id. ; Tellier, avocat ; Hamoir, Alfred, propriétaire à Saultain ; Delecroix, maire à Rombies ; Decottignies, curé à Sebourg.

Canton de Valenciennes-Nord. MM. De Warenguien , procureur impérial à Valenciennes ; Dubois , Henri , négociant , id. ; De Kerca-dio, officier supérieur en retraite, à Aubry ; Lavechin , cultivateur à Wallers ; Hantecœur , Aug., id., à Bruay.

Canton de Valenciennes-Sud. MM. Defontaine , doyen à Valen-ciennes ; Douai , ex-notaire , id. ; Dumaret , rentier , id. ; Moreau de Bellaing, propriétaire à Haulchin ; Mette, cultivateur à Quérénaing.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT ÉTABLIE A DOUAI.

M. Juge , directeur , *économiste*.

Le directeur enseigne les mathématiques , les sciences physiques , chi-miques et naturelles.

Maitres adjoints , MM. Descamps , Decousu.

Aumônier, M. l'abbé Fournet.

Directeur à l'école annexe , M. Vasseur.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons , l'une pour les garçons , à Fives ; l'autre pour les filles , à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé , ✱ , maire , *président* ; Verley , ✱ , conseiller municipal , *vice-président* ; Lefebvre , archi-prêtre , doyen-curé de Saint-Etienne , *trésorier* ; Le Glay , ✱ , ar-chiviste du département ; Defontaine , ✱ , membre du conseil gé-néral ; Reust , négociant ; Mimerel (C. ✱) , sénateur, membre du conseil général ; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets , les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes , les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général , dans sa dernière session , a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 40 demi-bourses de jeunes aveugles , et de 26 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai.

Le siège de Cambrai, établi au commencement du VI.^e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siège de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, MONSEIGNEUR RÉNÉ-FRANÇOIS REGNIER (O. ✠), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, agréés par le gouvernement; Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRETARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire*.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

• Joseph ; Cailliau , Pierre-Benoît ; Dayez , Marcel-Joseph ; Cudot , Myrtil-Jules ; Lécuyer, Auguste ; Wenis , Jean-Joseph ; Prouvost , Gaspard.

Econome , M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier, Henri.

Directeur, MM. Thuliez , Pierre-Joseph ; Destombes , Cyrille-Jean-Baptiste.

Professeurs et directeurs, MM. Pruvost , Henri ; Guillemot , Charles ; Rousseaux , Henri-Romain-Désiré ; Bruniaux , Alcide ; D'Hérin , François ; Margerin , Jean-Baptiste ; Delcambre, Benoît ; Villers ; Venant-Valentin ; Vocassin , Amédée ; Mazingue , François ; Lefebvre , Arsène ; Thobois , Henri ; Bernard , Henri ; Rousseau , Félix-Frédéric ; Hannoie , Constantin ; Delcroix , Cyr-Henri.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtres, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands archiprêtres, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands archiprêtres, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands archiprêtres, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands archiprêtres sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud , chef-lieu de cure ,	à	Morbecque.
» de Cysoing ,	»	Templeuve.
» de Pont-à-Marcq ,	»	Mons-en-Pévèle.
» de St.-Amand (rive gauche) ,	»	Lecelles.
» d'Avesnes-Sud ,	»	Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest ,	»	Gommeignies.

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent quarante-huit succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée , Adrien , vicaire-général , *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet , Louis , *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet , Louis , *doyen* ; Ramon , curé d'Iwuy , *vice-doyen*.

Cambrai-Ouest (Saint - Géry). MM. Desrousseaux , Auguste , *doyen* ; Basuyau , curé de Pailencourt , *vice-doyen*.

Le Câteau. MM. Wallez , Hippolyte-André , *doyen* ; N.... , *vice-doyen*.

Carnières. MM. Bresson , Floris-Joseph , *doyen* ; Bécar , curé de Saint-Hilaire , *vice-doyen*.

Clary. MM. Coulmont , Amand , *doyen* ; Quiquempois , curé de Villers-Outréaux , *vice-doyen*.

Marcoing. MM. Salez , Nicolas-Joseph , *doyen* ; Lecerf , curé de Doignies , *vice-doyen*.

Solesmes. MM. Gourdin , Jean-Baptiste , *doyen* ; N.... , *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer , Jean-Baptiste , *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre , François-Joseph , *doyen* ; N... , *vice-doyen*.

Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer , Jean-Baptiste , *doyen* ; N... , *vice-doyen*.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Vrambout , Henri , *doyen* ; Lamorisse , curé de Cuincy , *vice-doyen*.

Arleux. MM. Quiquempois , Philippe-Joseph , *doyen* ; Lefebvre , curé de Fressain , *vice-doyen*.

Orchies. MM. Charles , Martial-Aimé-Joseph , *doyen* ; Lefebvre , curé de Saméon , *vice-doyen*.

Marchiennes. MM. Rousselle , Hippolyte , *doyen* ; Carpentier , curé de Somain , *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard , vicaire-général , *archidiacre*.

**ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.^{re} SECTION DE L'ARRONDISSEMENT
DE LILLE.**

M. Lefebvre , Augustin-Joseph , *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Armentières. MM. Catteaux , Jean-Baptiste , *doyen* ; Lesils , curé d'Erquinghem , *vice-doyen*.

La Bassée. MM. Gérin , Philippe-Hippolyte , *doyen* ; Guermonprez , curé d'Illes , *vice-doyen*.

Haubourdin. MM. Dhalluin , Charles-Joseph , *doyen* ; Lemahien , curé de Loos , *vice-doyen*.

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). M. Aernout , Henri-Joseph , *doyen*.

Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht , Pierre-Jean-Joseph , *doyen*.

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). M. Lefebvre , Augustin-Joseph , *doyen*.

Pont-à-Marcq , (Mons-en-Pévèle). MM. Deregnacourt , Jean-François-Joseph , *doyen* ; N... , *vice-doyen*.

Seclin. MM. Plaetevoet , Charles-Louis-Joseph , *doyen* ; Jaclin , curé de Gondécourt , *vice-doyen*.

Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle , Hippolyte , *doyen* ; Salem-
bier , curé de Cysoing , *vice-doyen*.

**ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.^e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT
DE LILLE.**

M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph , *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil , *doyen*.

Lannoy. MM. Delahaye , Auguste-Joseph , *doyen* ; Gahide , curé d'Annappes , *vice-doyen*.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte , André-Joseph , *doyen*.

Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph , *doyen*.

Lille-Sud-Est (Saint - Sauveur). M. Honoré , Louis-François-Joseph , *doyen*.

Quesnoy-sur-Deûle. M. N... , *doyen*.

Roubaix (Saint-Martin). M. Maes , Jules-Philippe , *doyen*.

Idem (Notre-Dame). M. Herrengt , Albert-Charles , *doyen*.

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnacourt , Philippe-Joseph , *doyen*.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Merville. MM. Legrand, Alexandre-Norbert, *doyen*; Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen*; N., *vice-doyen*. Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen*; Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, Hyacinthe, *doyen*; This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen*; Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*.

Condé. MM. Croquets, Pierre-François, *doyen*, Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles). MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen*; Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.^{re} SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen*; Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen*.

Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, *doyen*; Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen*.

Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen*; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*.

Solre-le-Château. MM. Agache, Jean-Baptiste, *doyen*; Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen*.

Trélon. MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen*; Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.^e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Bavai. MM. Lemaire, Pierre-Louis, *doyen*; Bury, curé de Feignies, *vice-doyen*.

Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, *doyen*; Vallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*.

Maubeuge. MM. Babeur, Charles-François, *doyen*; Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Bouillon, Nicolas-Ildephonse, *doyen*; Pierchon, curé d'Engléfontaine, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen*; Lavechin, curé d'Eth et Bry, *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.^{re} SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues.....	Sœurs noires.....	Soin des malades à domicile.
Bourbourg.....	Pénitentes capucines.....	Instruction des jeunes filles.
Gravelines.....	Sœurs ursulines.....	Idem.
Bailleul.....	Sœurs noires.....	Soin des malades à domicile.
Estaires.....	Sœurs bénédictines.....	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hosp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Gantois)..	Idem.....	Soin des vieilles femmes.
Lille.....	Filles de l'Enfant-Jésus...	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille.....	Religieuses franciscaines...	Idem.
Lille.....	Dames du Sacré-Cœur....	Pensionnat de demoiselles.
Lille.....	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Comines (hospice).....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes.....	Dames bernardines.....	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice).....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)....	Sœurs de N.-D. des Anges..	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing.....	Idem.....	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien.	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai.....	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau.....	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice).....	Sœurs de la Pr. de S. ^{te} -Th.	Soin des malades.
Avesnes.....	Idem.....	Instruction des jeunes filles
Donai.....	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai.....	Dames de la Sainte-Union..	Idem.
Douai.....	Sœurs carmélites.....	Idem.
Douai.....	Sœurs de Sainte-Marie....	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve.....	Sœurs ursulines.....	Instruction des jeunes filles

2.^o SECTION, — Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	N O M de chaque communauté.	O B J E T de l'institution.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Douai...	Briastre.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncle.....	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Clary.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem.. ..	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles-d'Asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines.....	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Masnières.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Gongrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. en enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Portieux (Vosges).	Aniche.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Lallaing.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Roost-Warendin.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Idem.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	O B J E T de l'Institution.
Lille	Roubaix (Hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Roubaix (Hôpital)	Idem.	Soin des malades.
St-Laurent	Roubaix	Filles de la Sagesse . .	Salles d'asile.
St-Laurent	Santes	Idem.	Idem.
Rouen	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris	Tourcoing	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes . .	Tourcoing	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Lille	Tourcoing (Collège) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Infirmerie.
Rouen	Wambrechies	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux . .	Wazemmes	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille	Wazemmes	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Lille	Dunkerque (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille	Dunkerque (m. ^{on} de ch.)	Idem.	Secours à domicile.
Amiens . . .	Dunkerque	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Rouen	Dunkerque	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Paris	Bergues (hospice)	Filles de la Charité . .	Soin des vieillards, etc.
Lille	Bourbourg (hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai	Esquelbecq	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai	Looberghe	Idem	Idem
Douai	Hazebrouck	Idem	Idem.
Paris	Hazebrouck (Hospice) . . .	Sœurs de St.-Vincent de Paule.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris	Bailleul	Dames de St.-Maur . . .	Inst. des jeunes filles
Douai	Caëstre	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille	Cassel	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai	Doulicu	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris	Estaires	Filles de la Charité . . .	Soin des orphelins.
Douai	Houtkerque	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai	La Gorgue	Idem	Idem.
Lille	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai	Nieppe	Dames de la Ste-Union	Instr. jeunes filles.
Douai	Renescure	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens . . .	Morbecque (La Motte- au-Bois)	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille	Stenwerck	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Amiens . . .	Vieux-Berquin	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Lille	Vieux-Berquin	Filles de l'Enf.-Jésus. .	Soin des vieillards.
Avesnes . .	Valenciennes	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris	Valenciennes	Filles de la Charité . .	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
Avesnes . .	Valenciennes	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
S-Laurent	Valenciennes	Filles de la Sagesse . .	Salles d'asile.
Avesnes . .	Anzin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai	Aubry	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens . . .	Bellaing	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai	Bruay	Dames de la Ste-Union	Idem.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille . . .	Condé	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Denain	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Douchy	Idem	Idem.
Lille . . .	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai . . .	Hérin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Mastaing	Idem	Idem.
Portieux .	Mortagne	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens . .	Raismes	Idem	Idem.
Avesnes . .	Saint-Amand	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai . . .	Sebourg	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes . .	Anor	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes . .	Bavai	Idem	Idem.
Avesnes . .	Bellignies	Idem	Idem.
Douai . . .	Cousolre	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Engle-Fontaine	Idem	Idem.
Douai . . .	Eppe-Sauvage	Idem	Idem.
Lille	Forest	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes . .	Fourmies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes . .	Frasnoy	Idem	Idem.
Avesnes . .	Glageon	Idem	Idem.
Douai . . .	Hargnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes . .	Landrecies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes . .	Le Quesnoy	Idem	Idem.
Avesnes . .	Le Quesnoy	Idem	Soin des vieill. et orph.
Lille	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes . .	Maubeuge	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes . .	Ohain	Idem	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Pont-sur-Sambre	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes . .	Trélon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai . . .	Wagnies-le-Petit	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Avesnes . .	Wignehies	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est de 4,309 dans le département. Il existe une église consistoriale à Lille et cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs. MM. Frossard, Deboeck, à Lille; Levavasseur, dit Durrelle, à Quiévy; Larchevêque, à Walincourt; Levasseur, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siège ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siège au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier président, M. Lesérurier.

Premier président honoraire, M. Preux, Auguste-François, (O. ✱).

Présidents, MM. Petit, Pierre-Félicitissime, ✱; Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✱; Danel, Paul; Liévin, Joseph, ✱; Bigant, François-Constant, ✱.

Président honoraire, M. Maurice, Noël-Auguste-Louis-Jos. (O ✱).

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✱; Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✱; De Warengnien, Charles-Florimond; Benoist, François-Joseph; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✱; Pillot, Gabriel-Maximilien-Louis, ✱; Cahier, Auguste-Louis-Jean; Souquet, François; Lenglet, Lucien-Thrasybule; Francoville, Ovide-Aimable-Romain; Minart, Pierre-Désiré; Lagarde fils, Constant-Louis; Buffin, Camille-Hyacinthe; Binet, Camille; Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; Devinck, Paul; Lebihan, Charles-

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Villette, Alph.-Ad.-Alex. ; Kien, Benj.-Pierre-Guill. ; Leroy, Jules ; Gaspard, Pierre-François ; Tréca, Edm.-Ant.-Jos. ; Barachin, Fr. ; Dubois, Augustin-Louis-Joseph ; Barbet, Ch.-L.-J. ; Dumont, Aug.-L. ; Clavon, Jules-Auguste ; Waché, Séraphin-Charles-Jos. ; Lequien, Félix-Augustin, ✱ ; Delebecque, Marie-Pierre-Alphonse.

Avocats admis au stage, MM. Deron, Jean-Pierre ; Gravis, Ernest Célestin-Constant ; Asselin, Alfred-Félix ; Nepveur, Alexandre-Hippolyte-Albert ; Merlin, Charles-Auguste ; Manesse, Charles-Edouard-Félix-Désiré ; Lavoix, Félix-Jean-Baptiste-Désiré ; Waché, Jules-Célestin-Joseph ; Lemaire, Edmond-Léon-Ernest ; Legrand, Louis-Hubert-Joseph ; Le Bihan, Paul-Emile-Casimir-Auguste ; Herreng, Victor-Edouard ; Delaby, Edouard-Alexandre ; Dumon, Alfred-Jean-Baptiste ; Depeemy, Victor Louis-François ; Dussalien, Joseph.

Avoués près la Cour, MM. Debeaumont, Romain-Joseph ; Cuvette, François ; Pla-Guérin, Jos.-Charles ; Estabel, Aimé-Marie-Jean ; Huret, Florim.-Vinc.-Jos. ; Begnier ; Rolland, Benoît-François-Alf. ; Denis, Victor ; Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél. ; Legrand, Charles-Joseph ; Delevallé, Jean-Baptiste-Jos.

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé ; Saily, Louis ; Biancourt fils, François-Alexis-Joseph ; Montagne ; Vaillant, Louis-Joseph ; Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, à trois heures de relevée ; les référés devant le président, les mercredis, à onze heures du matin, et les criées, les samedis à midi.

Président, M. Bouly de Lesdain.

Juges, MM. Verley, juge d'instruction ; Desmoutiers ; Decousse-maker.

Juges suppléants, MM. Delattre ; Hovelt, Edouard ; N....

Procureur impérial, M. Gardin,

Substitut, M. Lefrançois.

Greffier, M. Dejeaghère.

Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Kien, bâtonnier ; Delattre ; Lemaire ; Leurs ; De

Clebsattel ; Cousin ; De Lesdain fils ; Drouart ; Willems ; Darras ; Lefebvre.

Avocats stagiaires , MM. Schadet ; Choquet ; Lemaire ; Bogaert ; Duchateau.

Avoués , MM. Carpentier ; Robyn ; Hovelt , Ernest ; Marlière ; Le Bolloche ; Adam ; Paulmier.

Huissiers , MM. Vollaeyts , Barbier , Dumont , Delahaye , Vienne , à Dunkerque ; Marcant , Isoré , Ryngaert , à Bergues ; Baron , Dewinter , à Bourbourg ; Duchâtel , à Gravelines ; Ryngaert , à Hondchoote ; Marchand , à Rexpoëde ; Casella , à Watten ; Dedryver , Carpentier , à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes , outre une partie du chef-lieu. *Juges-de-paix* , M. Tresca ; *suppléants* , MM. Carpentier et Kien ; *greffier* , M. Demaegt ; *huissier audiencier* , M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis , à dix heures.

2.^e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes , outre une partie du chef-lieu ; *juge-de-paix* , M. Choussy ; *suppléants* , MM. De Clebsattel et Beck ; *greffier* , M. Claeys ; *huissier audiencier* , M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis , à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque , MM. Ed. Hovelt , Dufour , Massart , B. Villette , Caboche , Debaëque.

Commissaires-priseurs , MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis , à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal , M. Nosten.

4.^e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix* , M. Vandeper ; *suppléants* , MM. Gontier et Pluvier ; *greffier* , M. Kieken ; *huissier audiencier* , M. Marcant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis , à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delpont, Varé, Guilbert, à Bergues.
Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.^e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Décarpentry; *suppléants*, MM. Dubois et Deschodt; *greffier*, M. Picquart; *huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.^e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Butor. *Suppléants*, MM. Demarle et Daullé. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdrecht, à Gravelines.

6.^e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Zoète. *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. *Greffier*, M. Haemaers. *Huissier-audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoote; Deprez, à Rexpoëde.

7.^e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Leys. *Suppléants*, MM. Hems, à Herzeele; Villette, à Bollezeele. *Greffier*, M. Leys. *Huissiers-audienciers*, MM. Dedryver et Carpentier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bloeme, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure ; Decool, à Wallon-Cappel ; Lamps, à Caëstre ; Thoor, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, N...

3.^e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît, et Declercq. *Greffier*, M. Depuidt. *Huissier-audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.^e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. David. *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. *Greffier*, M. Loviny. *Huissier-audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lothée-Vande, Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenwerck ; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flabaut-Hubert.

5.^e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bollaert. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. Aernouts. *Huissier-audiencier*, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis , à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis , à dix heures.

Notaires du canton de Cassel , MM. Dehandschoewerker ; Baert , à Cassel ; D'hondt , à Rubrouck.

6.^e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix* , M. Henri Arnould , à Merville. *Suppléants* , MM. Duquesne et Verhaeghe. *Greffier* , M. Delouf , à Merville. *Huissier-audiencier* , M. Bodchon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à dix heures.

Notaires du canton de Merville , MM. Verhaeghe fils , Leturgie fils , à Merville ; Hennion , Lahousse , à Estaires.

Commissaires-priseurs , MM. Arnould , à Merville ; Menche , à Estaires.

7.^e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix* , M. Haeu. *Suppléants* , MM. Beck et N... *Greffier* , M. Legrand. *Huissier-audiencier* , M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde , MM. Dequeker , à Steenvoorde ; Stoffaes , à Winnezele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis , mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis , vendredis et samedis , aux affaires civiles.

Président , M. Josson (O. *).

Vice président , M. Dufresne , * .

Juges , MM. Boutry , Lallier , Bourdon , Loy.

Juges d'instruction , MM. Loingeville , * ; Artaud.

Juges suppléants , MM. L. Defontaine , * ; Desrousseaux , * ; Lucas , Brielman.

Procureur impérial , M. E. Camescasse.

Substituts , MM. Connelly ; Bottieau.

Greffier , M. Cresson.

Commis-greffiers , MM. Lutun , Landas , Doutreligne , Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, * ; Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnois, Compagnon, Delefosse, Gentil.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masion, Desmottes, Grillet.

Avoués, MM. Hurtrel, Ad. Cousin, Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont, Delefortrie.

Huissiers, MM. D'Hennin, Mas, Agache, Lécutier, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, à Lille ; Lezy, à Lannoy ; Fruchart, à Armentières ; Lis, à Haubourdin ; Héaulme, à Pont-à-Marcq ; Delory, à Quesnoy ; Bonnaire, à La Bassée ; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; Sailly fils, à Seclin ; Loiseau, à Cysoing ; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Deleue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Dusart fils. *Huissier audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.^e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Marchant. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.^e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque, Flamen. *Greffier*, M. Delecroix. *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.^e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle , à Cysoing ; Baratte , * , à Templeuve.

8.^e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Fichaux et Menche. *Greffier*, M. Fleurquin. *Huissier audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin. MM. Béghin , à Haubourdin ; Josson , à Lomme ; Brice , à Radinghem ; Menu , à Wavrin.

9.^e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. *Juge-de-paix* , M. Baras. *Suppléants* , MM. Dutilleul et N..... *Greffier*, M. Leleux. *Huissier audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin , Serrurier, à La Bassée ; Deron , à Aubers ; Dutilleul , à Fournes.

10.^e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Courboulis , à Ascq. *Suppléants* , MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy. MM. Calteau , à Lannoy ; Reuflet, à Ascq.

11.^e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix* , M. Desplanques. *Suppléants* , MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*. M. Desmazières. *Huissier audiencier*, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq , MM. Debruyn , à Pont-à-Marcq ; Baudoux , à Phalempin.

12.^e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix* , M. Bazin. *Suppléants* , MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Dhalluin , à Quesnoy ; Lambin , Meurillon , à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick , à Comines.

13.^e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix* , M. Lanselle. *Suppléants* , MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Bocquet ; *Huissiers audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis , à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix , MM. Lanvin , Cottigny, Garez , à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.^e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier audiencier*, M. Saily.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis , à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. MM. Collette , Cottignies , à Seclin.

15.^e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes , plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix* , M. Truche. *Suppléants* , MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à dix heures du matin , et aux samedis , à deux heures du soir.

16.^e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes , outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lebeuffe , ✱. *Suppléants* , MM. Roussel-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier* , M. Destombes. *Huissier audiencier* , M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. MM. Hassebrouck , Delahaye , Bernard , à Tourcoing ; Cochez , à Linselles ; Labbe , à Roncq ; Ducrocq , à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis , à deux heures ; il est

présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.^{er} mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.^{er} mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyar, ✱.

Juges, MM. Tournier, juge d'instruction; Quecq, Asselin.

Juges suppléants, MM. Leroy, Renard, Dutemple.

Procureur impérial, M. Dhoudain.

Substitut, M. Jorel.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Bélot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier; Ploy, Julien; Leroy, Jean-Louis; Vitrant; D'Esclaibes, Ed.; de Sars; Dutemplé; Cirier; Flayelle, Aug.; Lefranc.

Avocats stagiaires, MM. Bruneau, Félix; Desse, Duchange, Ouvrard.

Aroués, MM. Buzin, Bouchez, Foulon, Farez, Eug.; Hourie, Lancelle, Waxin, Rondeau.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doucedame, Margerin, Herlin, Bommier fils, Malésieux,

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

4.^e CANTON. — LE CÂTEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléant*, M. Toilliez. *Greffier*, M. Deveau. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flavelle, Basquin, Carlier, Hector Flavelle, au Câteau; Basquin, à Catillon.

5.^e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Druenes. *Suppléants*, MM. Bauchart et Fignier. *Greffier*, M. Calliègue. *Huissier-audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt; Bobeuf, à Clary; Grimbert, à Caudry.

6.^e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Pûche. *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Ringeval. *Huissier-audiencier*, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesquières; Huyon, à Gouzeaucourt.

7.^e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistre-

ment et des domaines , en bureau ouvert ; les mardis , aux rapports du juge d'instruction ; les mardis et mercredis , aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales , expropriations , interdictions , déclarations d'absence , partages , licitations , etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président , M. de la Gorce.

Juge , M. Delye. *Juge d'instruction* , M. Boistel.

Juges suppléants , MM. Maurice , Prosper Hannoie , Parenty.

Procureur impérial , M. de Beaumont.

Substitut , M. Charles Honoré.

Greffier , M. Carniaux.

Commis-greffiers , MM. Lemire et Hamont. *Expéditionnaire* , M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année , depuis huit heures du matin jusqu'à midi , et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats , MM. Désiré Hannoie , Maurice , Prosper Hannoie , Delaville , Mary , Auguste Lebeau , Léon Vendois , Pillion.

Avoués , MM. Jules Hannoie , Pecart , Paul , Jules Davoine , Caffieri , Couronne , Gauchet.

Huissiers , MM. Pourrier , Dineux , Colinet , Lebeau , Parisot , à Avesnes ; Mehaut , à Berlaimont ; Ringuet , Martin , à Landrecies ; Deghaye , Lernuizeaux , Tellier , à Maubeuge ; Duchâteau , Lenclut , Marit , Dugimont , au Quesnoy ; Bouvier , à Solre-le-Château ; Passage , Mercier , à Trélon ; Guilain et Biziaux , à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu.

Juge-de-paix , M. George. *Suppléants* , MM. Lavice et Arnould (Jules). *Greffier* , M. Farce. *Huissier-audiencier* , M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis , à dix heures.

2.^e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes , outre une partie du chef-lieu.

Juge-de-paix , M. Evrard. *Suppléants* , MM. Couronne et N....., *Greffier* , M. Bernadon. *Huissiers-audienciers* , MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis , à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Ducarne , Fauquet ,

Davoine , Arnoult , Marchant , à Avesnes ; Desmoulins , à Dourlers ; Antoine , à Etrœungt ; Lambert , à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal , alternativement présidé par MM. les juges-de-paix , tient ses audiences les samedis , à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier , M. Renau.

3.^e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix* , N... *Suppléants* , MM. Coulmont et Craper. *Greffier* , M. Erouart. *Huissiers-audienciers* , MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à neuf heures.

Notaires du canton , MM. Marchal , Coulmon , Gravis.

4.^e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix* , M. Delcroix. *Suppléants* , MM. Paul et Emond. *Greffier* , M. Taulet. *Huissier-audiencier* , M. Mehant.

• Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à neuf heures.

Notaires du canton , MM. Emond et Eliez , à Berlaimont.

5.^e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix* , M. Béthune. *Suppléants* , MM. Ancelet et Bonnaire. *Greffier* , M. Madoulé père. *Huissiers-audienciers* , MM. Ringuet et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis , à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Deruez , Stievez , Dubois , à Landrecies ; Azambre , à Maroilles.

6.^e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix* , M. Beauvais-Baillon. *Suppléants* , MM. Piette et Vaniékant. *Greffier* , M. Carion. *Huissiers-audienciers* , MM. Duchâteau , Marit , Lenclut , Dugimont.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Suppléants, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Divry, à Fourmies; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol.

Juges, MM. Dorlencourt, Deusy, Danniaux, juge d'instruction.

Juges suppléants, MM. Dumont, Honoré, Maurice.

Procureur impérial, M. Mastrik.

Substitut, M. Doé de Maindreville.

Greffier, M. Dubron.

Commis-greffiers, MM. Wantiez et Vallée. Expéditionnaire, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Lefebvre, Desplanque, Barbedienne.

Huissiers, MM. Biencourt fils, Bracq, Tilliez, Delahaye, Campion, Carnin, Montaigne, Dellefolly, Vaillant, Gaudefroy, Quarrez, Leclercq, à Douai; Sénéchal, à Arleux; Delannoy, Dessontaine, à Marchiennes; Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.^{er} CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parmentier, Hector. *Suppléants*, MM. Duclersays et Capon. *Greffier*, M. Duhén. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.^e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes , outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprés. *Suppléants*, MM. Cuvelle et Denis, Victor. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Vaillant et Leclercq

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis , à dix heures.

3.^e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes , outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovinet. *Huissier-audiencier*, M. Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Allard, Duclersfays, Stiévenard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet, de Baillencourt ; dit Courcol, Paul fils, Bruneau.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Delhaye, Piettre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis , à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot , à Douai.

4.^e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset , à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq , Jean-Baptiste-Louis-Joseph. *Greffier*, M. Peugniez , à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal , à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils , Pennequin , à Arleux.

5.^e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. *Greffier*, M. Thellier. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Thery et Debonte, à Marchiennes.

6.^e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles ; les vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles ; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, *.

Juges, MM. Maniez, juge d'instruction ; Boulanger, Dubois.
Juge honoraire, M. Girard, *.

Juges suppléants, MM. Boca père, Dupont, N.....

Procureur impérial, M. de Warenguien, *.

Substitut, M. Bultot.

Greffier, N.....

Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Boca père, Dubois, Dupont, bâtonnier ; Dubus, Grar, Regnard, Deruesne, Girard, Thellier, Louis, Dupont de St.-Ouen, Waternau, Mangeart, Thellier jeune, Foucart, Didiez, Rousseau, Collet, Pesier, Dupont fils.

Avocat stagiaire, M. Puvrez.

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

4.^e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. *Juge-de-paix*, M. Hindré, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure, Oscar et Dupont. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N....

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin, à Bouchain.

5.^e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Bracq-Miroir, Waternau, à Condé. *Greffier*, M. Noël fils. *Huissier-audiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.^e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.^e CANTON. — SAINT-AMAND, rive gauche de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Hédon et Lavoix. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne, Herbert, Baligand, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gontier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 28 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux au moins dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Feron (Hector.)

Juges, MM. Petit, Auguste, Alisse, Jacques, Thiébaut, Gustave, Bertheloot.

Juges-suppléants, MM. Choquet, Zozine, Dewulf-Cailleret, Soc-tenaey, Jean, Philippe, Constant.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Th. Rouzé, ✱.

Juges, MM. Masse-Lefebvre; Decoster-Agache; Tilloy-Casteleyn; Decroix, Jules.

Juges-suppléants, MM. Scribe-Bigo; Max, Noël; Delesalle, Emile; Crespel-Tilloy.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-greffier, M. A. Musin.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.

Juges, MM. Lallier, Alphonse; Dufresnoy; Duchange aîné; Cornaille-Leroy.

Juges-suppléants, MM. Crepin, Alexis; Dehollain; Crassiez, Norbert; Lévêque, Pierre.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Emile Lefebvre.

Juges, MM. Delame-Lelièvre ; Dupont ; Girard ; Ledieu-Delaire.
Juges-suppléants, MM. Edouard Hamoir ; Alfred Manesse ; Gellé,
 Ch. ; Dutemple.
Greffier, M. F. Dècle.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Un décret de l'Assemblée nationale en date du 27 mai 1848 a prescrit la réorganisation des conseils des prud'hommes d'après de nouvelles bases.

Le nombre des membres de chaque conseil est de six au minimum et de vingt-six au maximum.

Le nombre des prud'hommes ouvriers est toujours égal à celui des prud'hommes patrons.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués séparément par le préfet, pour procéder, à la majorité relative, à la désignation, dans leurs catégories respectives, d'un nombre de candidats triple de celui des membres à nommer.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués de nouveau pour procéder séparément sur la liste des candidats, les patrons à l'élection des prud'hommes ouvriers, et les ouvriers à l'élection d'un même nombre de prud'hommes patrons.

Les prud'hommes sont renouvelés par tiers tous les ans.

La présidence du conseil est alternativement déferée par voie d'élection à un patron et à un ouvrier titulaire. La durée de la présidence est de trois mois.

Une audience au moins par mois est consacrée aux conciliations. Cette audience est tenue par deux membres, l'un patron, l'autre ouvrier.

Le conseil se réunit au moins deux fois par mois pour juger les contestations qui n'ont pu être terminées par voie de conciliation.

Le nombre de ces conseils dans le département est de huit. En voici la désignation :

ROUBAIX.

Patrons. — MM. Lejeune-Mathon ; Screpel-Roussel ; Vernier-Delaoutre ; Auguste Montagne ; Eugène Grimonprez.

Ouvriers. — MM. Louis Lefebvre ; Auguste Biset ; Henri Verlais ; Louis Clarisse ; N... , N... , N...

LILLE.

Patrons. — MM. Deblock ; Vernier ; Cox ; Ovigneur ; Jude , Edmond ; Vandenberghe ; N...

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ORGANISATION MILITAIRE. — 5.^e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1854, la division militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.^o 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Graud (G. O. ✱), *général commandant la division.*

M. de Cornely, ✱, *chef d'escadron, aide-de-camp.*

M. Merle de Labrugière de Lavaucoupet (O. ✱), *colonel, chef de l'état-major de la 3.^e division.*

MM.

Poule (O. ✱), chef d'escadron,	} <i>attachés à l'état-major.</i>
Rembault, ✱, idem,	
Péchin, capitaine d'état-major,	
De Bucy, idem,	
Munier, idem,	

Gouttière, ✱, *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

Première subdivision.

MM.

Fririon (O. ✱), *général de brigade, commandant le département du Nord.*

N..., capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Drouets (C. ✱), *colonel, commandant de place.*

Lachalmelle, ✱,	} <i>capitaines, adjudants de place.</i>
Ricard, ✱,	
Tayrac,	
Picard,	

Lepage,	} <i>lieutenants, adjudants de place.</i>
Guesnu, ✱,	

CITADELLE DE IJLLE.

MM.

O'Héron (O. ✱), chef de bataillon, *commandant de place*.
 Hoguet, lieutenant, *adjudant de place*.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De Smidt (C. ✱), colonel, *commandant de place*.
 Crocy, ✱, capitaine, }
 Wahart, ✱, capitaine, } *adjudants de place*.
 Bourgogne, ✱, lieutenant, }

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Léon (O. ✱), colonel, *commandant de place*.
 Cordier, ✱, capitaine, }
 Roussillon, lieutenant, } *adjudants de place*.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Garrido (C. ✱), colonel, *commandant de place*.
 Macon, ✱, capitaine, }
 Dal, ✱, lieutenant, } *adjudants de place*
 Molette de Morangies, capitaine, *commandant le fort de Scarpe*.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Morcrette (O. ✱), lieutenant-colonel, *commandant de place*.
 Magnié, ✱, capitaine, }
 Nonguier, lieutenant, } *adjudants de place*.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Gibert (O. ✱), lieutenant-colonel, *commandant de place*.
 Claude, capitaine, *adjudant de place*.

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Ponsard (O. ✱), chef de bataillon, *commandant de place*.
 Raspi, lieutenant, *adjudant de place*.

PLACE DU QUESNOY.

MM.

Perreimond (O. ✱), chef d'escadron, *commandant de place*.

PLACE D'AVESNES.

M. Chaboud , * , chef d'escadron , *commandant de place.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. de Montolieu , * , chef d'escadron , *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Haune (O. *) , chef d'escadron , *commandant de place.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Derombies , * , chef de bataillon , *commandant de place.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gauthier de Rougemont , * , chef d'escadron , *commandant de place.*

ARTILLERIE.

MM. Barbier (O. *) , général de brigade , *commandant l'artillerie dans la 3.^e division militaire.*

Jouffray , capitaine de 1.^{re} classe , *aide-de-camp.*

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Desmazières , * , lieutenant-colonel , *directeur de l'école.*

Merckein , * , *professeur de sciences appliquées.*

Male , * , *professeur de dessin et de fortifications.*

Lanty , lieutenant d'artillerie , *adjoint aux professeurs.*

Gagnard , * , *garde d'artillerie de 1.^{re} classe.*

Baron , id. de 2.^e classe.

Parisot , *maître artificier.*

FONDERIE DE DOUAI.

MM.

David (O. *) , lieutenant-colonel , *directeur.*

Martin , Eugène , * , capitaine de première classe , *sous-directeur.*

Huot ,

Boitel ,

Jullien ,

Logerot , * , *garde d'artillerie de première classe.*

Himmelspach , id. de deuxième classe.

Loubry , *contrôleur de la fonderie.*

Cartier , *contrôleur adjoint.*

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PLACE DE CONDÉ.

M. Dubreton , ✱ , chef de bataillon , *ingénieur en chef* , à Condé.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Gauché-Chaumont , capitaine en premier de l'état-major du génie , *ingénieur en chef* , à Bouchain.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.

Vialla , ✱ , chef de bataillon , *ingénieur en chef* , à Dunkerque.

Segoing d'Augis , capitaine en second de l'état-major du génie ,
à Dunkerque.

Follie , capitaine en second de l'état-major du génie , à Dunkerque.

PLACE DE BERGUES.

M. Bailleul , chef de bataillon , *ingénieur en chef*.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Guyard , capitaine en second , *ingénieur en chef*.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Ribot , ✱ , chef de bataillon , *ingénieur en chef*.

Barabé , capitaine en second de l'état-major du génie.

Bonne , id. id.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Abinal , ✱ , chef de bataillon , *ingénieur en chef*.

Dupont , capitaine en second de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Tézénas , ✱ , capitaine en premier de l'état-major du génie ,
ingénieur en chef.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Lejeune , ✱ , capitaine en premier de l'état-major du génie .
ingénieur en chef.

PLACE DU QUESNOY.

M. Duchemin , ✱ , capitaine en premier de l'état-major du génie.
ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÊTRES.**RAFFINERIE DE SALPÊTRE.****MM.**

Violette , ✱ , *commissaire de 2.^e classe*, pour les départements du Nord , du Pas-de-Calais et de la Somme , résidant à la raffinerie , à Lille.

De Beaulaincourt , ✱ , chef d'escadron d'artillerie , *inspecteur de la raffinerie* , y résidant.

Bonnier, Louis , *maitre raffineur*, résidant à la raffinerie.

Salpêtrier du département, M. Lecherf , résidant à Lille, faubourg de Béthune , ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

NOMS DES CHEFS DE CORPS MILITAIRES EN STATION DANS LE DÉPARTEMENT.**INFANTERIE.**

- 1.^{er} régiment de ligne , à Lille. — M. Chevrillon (O. ✱), *colonel*.
 4.^e id. état-major et dépôt à Valenciennes ; — 3.^e bataillon à Maubeuge. — M. Pottier , *colonel*.
 16.^e id. dépôt à Condé. — Etat-major au fort d'Ivry.
 19.^e id. dépôt à Lille. — Etat-major à Paris. — M. Desmaretz , *colonel*.
 33.^e id. id. au Quesnoy. — Etat-major à Paris. — M. de Fayet de Chabannes , *colonel*.
 38.^e id. dépôt à Cambrai. — Etat-major à Paris. — M. Grandchamp , *colonel*.
 6.^e régiment d'infanterie légère , 3.^e bataillon et dépôt à Avesnes. — Etat-major à Nogent. — M. Sutton de Clonard , *colonel*.
 15.^e id. id, à Dunkerque. — M. Guillot , *colonel*.

CHASSEURS A PIED.

- 5.^e bataillon , deux compagnies et dépôt à Douai. — Etat-major à Paris. — M. Landry de St.-Aubin , *commandant*.
 8.^e id. Etat-major et 6 compagnies, idem. — M. de Bras de Fer , *commandant*.

CAVALERIE.

- 8.^e hussards , à Lille. — M. de Fontenoy , *colonel*.
 9.^e cuirassiers , à Valenciennes. — M. Béranger , *colonel*.

- 2.^e lanciers , à Maubeuge. — M. Delarüe , *colonel*.
 3.^e id. à Cambrai. — M. Diétrich , *colonel*.
 14.^e artillerie, (état-major et 11 batteries) , à Douai. — M. Olry,
colonel.
 10.^e compagnie d'ouvriers d'artillerie , à Douai. — M. Delaunay,
capitaine.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

- Victor Bénard (C. ✱) , *intendant de la 3.^e division militaire*.
 Lemonnier, ✱ , *sous-intendant de première classe* ,
 De Mallet , — *de deuxième classe* ,
 De Beaufort , *adjoint de deuxième classe* , à l'intendance } à Lille.
 militaire ,
 Picot de Moras , ✱ , *sous-intendant de 1.^{re} classe* , à Douai.
 Barbier-Duquily , ✱ , *idem de deuxième classe* , à Cambrai.
 Domergue (O. ✱) , — — à Valenciennes.
 Cicille , ✱ , — — à Dunkerque.
 Blaisot , *adjoint de 1.^{re} classe* , à l'intendance , à Lille.
 Dufay , *commis principal* , chef des bureaux de l'intendance de la 3.^e
 division militaire , à Lille.
 Deneker, *commis* , de deuxième classe , à Dunkerque.
 Ackermann , — de troisième classe , à Valenciennes.
 Mure , — de deuxième classe , à Maubeuge.
 Broquet , — de deuxième classe , à Lille.
 Gravelle , — de deuxième classe , à Douai.
 Bert , *commis entretenu* , de deuxième classe , à Lille.
 Labillois , — — à Cambrai.
 Paternotte , *commis* , de troisième classe , à Lille.
 Barre , — — idem.
 Hourdaux , — — idem.

PLACE DE LILLE, Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

- Murville, ✱ , *médecin principal de première classe* ,
 Malle , *médecin-major de première classe* ,
 Germain , *id.* *id.*
 Gandéraj , *id.* *de deuxième classe* ,
 Mazurel , *médecin aide-major de première classe* ,
 Billau , *id.* *de deuxième classe* ,
 Calcatoggio , *id.* *de première classe* ,
 Garreau , *pharmacien-major de deuxième classe* ,
 Brauwers , *pharmacien aide-major de première classe* , } à Lille.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
 Stephen, *officier d'administ. comptable de 2.^e classe,*
 Merlaret, *adjudant d'administration en 1.^{er}*
 Dessiter, *aumônier,* } à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Niobey, *adjudant d'administration en second chargé du service des vivres et des fourrages.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé.*

PLACE DE CAMBRAI, Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
 Fenin, *médecin-major de 1.^{re} classe,*
 Ponties, *id. de 2.^e classe,*
 Laforgue, *médecin aide-major de 2.^e classe,*
 Carion, *pharmacien-major de 1.^{re} classe,* } à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
 Bourdin, *officier comptable,*
 Guedin, *adjudant d'administration en second,*
 Thenard, *aumônier,* } à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé.*

PLACE DE VALENCIENNES, Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
 Briaut, *médecin principal de 2.^e classe,*
 Varlet, *médecin-major de 1.^{re} classe,*
 Mathelin, *médecin aide-major de 1.^{re} classe,*
 Jalabert, *— — de 2.^e classe,*
 Bachelet, *pharmacien aide-major de 2.^e classe,* } à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Rambaud , *officier d'administration comptable de 2.^e classe* ,
 Simon , *adjudant d'administration en second* ,
 N... , *id.* *id.*
 Roye , *aumônier* .

} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Houchart , *officier d'administration , comptable de 2.^e classe* .

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit , *préposé* .

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. de St.-Victor , *officier d'administration , comptable de 2.^e classe* .

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette , *préposé* .

PLACE DE MAUBEUGE , Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Judas , *médecin-major de première classe* ,
 Bruneau , *médecin aide-major de première classe* ,
 Bouche , *médecin aide-major de première classe* ,
 Coquelet , *pharmacien-major de deuxième classe* ,

} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Millon , *adjudant en premier, comptable* ,
 Denis , *adjudant d'administration en second* ,
 Fatré , *aumônier* ,

} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Prevost de Bord , *adjudant d'administration en 1.^{er}, comptable* .

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux , *préposé* .

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy , *préposé* .

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Luc-Rosa, *entrepreneur*.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.^e légion.
Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Blocaille, *, <i>chef d'escadron commandant</i> ,	} à Lille.
Turpin, <i>capitaine</i> ,	
Polliot, <i>sous-lieutenant-trésorier</i> ,	
Feuchère, *, <i>capitaine</i> , à Douai.	
Frappier, *, <i>capitaine</i> , à Dunkerque.	
Reibel, *, <i>lieutenant</i> , à Hazebrouck.	
Ferrin, <i>lieutenant</i> , à Cambrai.	
Tordeux, *, <i>lieutenant</i> , à Avesnes.	
Robbe, *, <i>lieutenant</i> , à Valenciennes.	

La compagnie du département du Nord est composée de 42 brigades, dont 34 à cheval et 8 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Commandants.

Une à cheval à Dunkerque....	M. Théry, *, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une id. à Bergues.....	M. Coplo, <i>brigadier</i> .
Une id. à Gravelines....	M. Vantticke, <i>brigadier</i> .
Une à pied à Hondschoote....	M. Payelle, <i>brigadier</i> .
Une à cheval à Watten.....	M. Planque, <i>brigadier</i> .
Une id. à Hazebrouck....	M. Divry, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à cheval à Bailleul.....	M. Bataille, <i>brigadier</i> .
Une id. à Cassel.....	M. Lemaire, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à pied à Merville.....	M. Roussel, <i>brigadier</i> .
Une id. à Steenvoorde....	M. Chaveheid, <i>brigadier</i> .
Trois à cheval à Lille.....	MM. Thion, <i>maréc.-des-logis-chef</i> . Hivet, <i>brigadier</i> ; Antoine, <i>brigadier</i> .
Une à cheval à Roubaix.....	M. Pruvot, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une id. à Pont-à-Marcq..	M. Quinard, <i>brigadier</i> .
Une id. à Armentières....	M. Schouller, <i>brigadier</i> .
Une id. à Fournes.....	M. Legrand, <i>brigadier</i> .
Une à pied à Tourcoing.....	M. Cornilus, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une à cheval à Quesnoy-sur-D..	M. Blin, <i>brigadier</i> .
Une id. à Cambrai.....	M. Wiart, *, <i>maréchal-d.-logis</i> .
Une id. au Câteau.....	M. Moucheront, <i>maréchal-d.-logis</i> .

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MARINE.

État nominatif des officiers civils et militaires de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Quéru , ✱ , commissaire de la marine de 2.^e classe , *chef du service du sous-arrondissement de Dunkerque.*

Omnès , ✱ , sous-commissaire de 2.^e classe , *chargé de l'inscription maritime.*

Joly , *aide-commissaire* , chargé des détails administratifs.

Lauront , *aide-commissaire* , chargé du bureau central des invalides.

Wood , *commis de la marine.*

Bouly de Lesdain , *idem.*

Salomez , *idem.*

Gallet , ✱ , *trésorier des invalides de la marine.*

Terquem , *professeur d'hydrographie.*

Menneboo , *médecin civil* , chargé du service de santé de la marine.

Demaison , *piqueur surveillant les travaux.*

Rouillé , *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Gosselin , *aide-commissaire* , chargé de l'inscription maritime.

Torris , *préposé du trésorier des invalides.*

Bateman , *syndic des gens de mer.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Receveur général du département du Nord, M. Guilhem, ✱, à Lille.

Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, à Dunkerque; — Montaigne, à Hazebrouck; — Cordier, à Cambrai; — Cabaret, à Avesnes; — Guilmot, ✱, à Douai; — Lafaurie, à Valenciennes.

Payeur du trésor national, M. Cochelet, ✱, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit de 7 millions 1/2 à 8 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vieillard d'Estrées, ✱, à Lille, rue des Arts, 20.

Premier commis de la direction, M. Roux.

Inspecteur, M. Bouic, à Lille.

Vérificateurs, MM. Waymel, de 1.^{re} classe, à Cambrai; Boulle, à Lille; Duponchel, de 2.^e classe, à Lille, Walter, de 1.^{re} classe, à Douai; Lambert, de 1.^{re} classe, à Dunkerque; Honoré, de 2.^e classe, à Avesnes; Asse, de 2.^e classe, à Hazebrouck.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Charpin,
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot,
Timbreur, M. Trinquecoste,
Tourne-feuilles, Mlle. Beaudoin, } à la direc-
tion.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, deux débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, l'un Grand'Place, N.º 58 ; l'autre rue de Paris, N.º 104, à Lille ; un autre à Dunkerque et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans les communes rurales du département.

BUREAUX.

Receveurs.

Arrondissement de Dunkerque.	Bergues.....	MM.	Demool.	
	Bourbourg.....		Malot.	
	Dunkerque. {	Enregistrement.....		Delamarre.
		Domaines et actes judiciaires		Houillon.
		Hypothèques.....		Follet.
	Gravelines.....		Lesage	
	Hondschoote.....		Wallet.	
Wormhoudt.....		Duché.		
Arrondissement d'Hazebrouck.	Bailleul.....		Delesalle.	
	Cassel.....		Pustel.	
	Hazebrouck. {	Enregistrement.....		Gratian.
		Domaines et hypothèques		Lesebyre.
	Merville.....		Barizel.	
Steenvoorde.....		Desbordes.		
Arrondissement de Lille.	Armentières.....		Calonne.	
	Cysoing.....		Roussel.	
	Haubourdin.....		Dary-Lamerye.	
	La Bassée.....		Ballard.	
	Lannoy.....		Rossert.	
	Lille. {	Enregistrement.....		Duhamel.
		Successions et timbre.....		Devienne.
		Domaines, actes judiciaires et timb.		Monnoyeur.
		Hypothèques.....		Calin.
	Pont-à-Marcq.....		Fabre.	
	Quesnoy sur-Deûle.....		Baucheron.	
	Roubaix.....		Avignon de Morlac.	
Seclin.....		Sy.		
Tourcoing (pour les deux cantons).....		Destelle.		

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Contrôleurs hors classe, MM. de Marsilly , à Roubaix ; Bonnet , à Valenciennes ; Pelyst , Dé Morcourt , à Dunkerque.

Contrôleurs de première classe, MM. Bigot , à Maubeuge ; De Monchaux , à St-Amand ; Pannerot , à Lille ; Lefébure , à Wazemmes ; Vion , à Douai ; Mary , au Quesnoy.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Muset , à Cambrai ; Duchastelet , à Hazebrouck ; Pradel , à Avesnes.

Contrôleurs de troisième classe, MM. Claveris , à Cambrai ; Peignon , à Douai ; Lelièvre , à Lille ; Vince , à Cassel ; Ott , à Lille.

Surnuméraires , MM. Vernimmen , Behaghel et Léopold Cornée , à Lille.

CADASTRE.

M. Heurley , *géomètre en chef*, à Wazemmes.

M. Ricard , *géomètre triangulateur*.

MM. Vigreux , Durand , Dufour , Ponsot , Couteaux , Dupuis , Leblanc , Roger , Laborier , *géomètres de première classe*.

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siège est à Lille.

Le département du Nord est donc divisé en trois directions ; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote , et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof ; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de ceux de Douai et Lille. Elle touche sur une étendue de 48 myriamètres aux frontières de la Belgique , et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes , sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire , des colons filés , tissus et tricots de coton et de laine , et tous autres tissus de fabrique étrangère prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne , trois principalités et neuf capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor , Fourmies et Wignohies qui appartiennent à la direction de Charleville.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DE LILLE.

M. Leroy, *, *directeur* à Lille.

Commis de la direction.

Douanes. MM. de Salve, 1.^{er} *commis*; Vautier, 2.^o *commis*; Cassan, Hugon, Déborde.—*Surnuméraires*, MM. Loucle, Gilbert et Christians.

Contributions indirectes. N... N... N... N...

Service des douanes.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur*.

Service des bureaux.

MM. Dutrembley, *receveur principal*.

Petit-Clere, *commis principal de 1.^{re} classe*.

Danieau-Philidor, *commis principal de 2.^o classe*:

Malingre, *commis de 1.^{re} classe*.

Dugard, *id.*

Faucheur, *id.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau,	MM. Minon, <i>receveur</i> ;	Delavaivre, <i>visiteur</i> .
Pont-de-Nieppe,	Nollen, d. ^o	Mundtveiller, <i>visiteur</i> .
Houplines,	Noailles, d. ^o	
Bizet,	Boucher, d. ^o	
Pont-Rouge,	Chouffe, d. ^o	Herbeck, <i>visiteur</i> .
Deùlémont,	Decudder, d. ^o	Cary, <i>visiteur</i> .
Pont-de-Warnéton,	Defontaine, d. ^o	
Quesnoy-sur-Deùle,	Maillard, d. ^o	
Comines,	Bouvy, d. ^o	Baranger, <i>visiteur</i> .
Wervick,	Boehler, d. ^o	Martel, <i>visiteur</i> .
Rue de la Lys,	Verron, d. ^o	
Steenwerck,	Bouché, d. ^o	
Wez-Macquart,	Doyelle, d. ^o	Cardock, <i>visiteur</i> .
Pérenchies,	Collin, d. ^o	
La Chapelle-Grenier,	Demametz, d. ^o	

Service actif.**CAPITAINEURIE D'ARMENTIÈRES.**

MM. Vernet, *capitaine*, à Armentières.
 Degency, *lieutenant*, à Houplines.
 Colombier, *id.*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINEURIE DE COMINES.

MM. Challier, *capitaine*, à Comines.
 Delobel, *lieutenant*, à Wervicq.
 Panier, *id.*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnéton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINEURIE DE LA CHAPELLE-GRENIER.

MM. Leroy, *capitaine*, à la Chapelle-Grenier.
 Pauchet, *lieutenant*, à Wez-Macquart.
 Landon, *id.*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades des Verriers, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Saily, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

M. Collet, *inspecteur principal*.
 M. De Meaux, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux.**PRINCIPALITÉ DE LILLE.**

MM. De Marcenay, *receveur principal*.
 Durand de Prémorcel, *sous-inspecteur sédentaire*.
 Laveuve, *contrôleur*.

Vérificateurs : MM. Jannin de Cormette, Hébert, Meurice, Lenir, Blonet.

Commis principaux de première classe : MM. Voirhage, Glénisson, Smet-Jamar.

Commis principaux de deuxième classe : MM. Guéricy, Soinsol-liez, N....

Commis de première classe : MM. Demeaux, Six, Quignon, Bel lon, Cassan, Lecomte, De Bonne, Taverne, N....

Surnuméraire : M. Richer.

Garde-magasin : M. Parsy.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

CAPITAINEURIE DE LILLE.

MM. De Percy , *capitaine* , à Lille.
 Desvriez , *lieutenant* , à St.-André.
 Collart , *idem* , à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Bonard , *inspecteur*.

Service des Bureaux.*Principalité d'Orchies.*

MM. Maupin , *receveur principal*.
 Farez , *contrôleur* (détaché à Douai).
 Guilbert , *vérificateur*.
 Dany , Pierrot , *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies.

Pont-à-Marcq , MM. Langevin , *receveur* ; Milani , *visiteur*.
 Cysoing , M. Rogier , *receveur*.
 Bourghelles , M. Henrion , *receveur*.
 Mouchin , MM. Tesmoingt , *receveur* ; Gautier , *visiteur*.
 Bouvignies , M. Durand , *receveur*.
 Flines , M. Dourlez , *receveur*.

Service actif.**CAPITAINEURIE D'ENNETIÈRES.**

MM. Navel , *capitaine* , à Ennetières.
 Deneuille , *lieutenant* , à Sainghin.
 Dufeutrel , *idem* , à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin, Pont-à-Marcq.

CAPITAINEURIE DE MOUCHIN.

MM. Bruyère , *capitaine* , à Mouchin.
 Ruaut , *lieutenant* , à Cysoing.
 Gréterin , *idem* , à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINEURIE D'ORCHIES.

MM. Geisweiller , *capitaine* , à Orchies.
 Landousie , *lieutenant* , à Chapelle.
 Salmon , *idem* , à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle , Auchy , Bersée ,
 Orchies , Beuvry , Coutiches , Court-au-Bois et Bouvignies.

Service des contributions indirectes.**INSPECTION DE LILLE.**

Inspecteur , M. Jardin , à Lille.
Receveur principal , M. Leclerc , à Lille.
Commis de la recette principale , N... , N... , N.... , etc.
Entreposeur des tabacs , M. Lanet , à Lille.
Sous-inspecteur sédentaire , M. Martin , *idem*.
Contrôleurs de ville , MM. Donet et Bilbocq , *idem*.
Receveur particulier , M. Petaux-Grandcour , *idem*.
Contrôleur de la garantie , M. Dufey , *idem*,

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville , M. Dubois.
Receveur particulier sédentaire , M. Reboulleau.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville , M. Durand.
Receveur particulier sédentaire , M. Froux.

Résidence de La Bassée.

Receveur particulier sédentaire , M. Vallin.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Receveur particulier sédentaire , M. Mercadier.

Résidence de Seclin.

Receveur particulier sédentaire , M. Colombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville , M. Garenaux.
Receveur particulier sédentaire , M. Ruysen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Perron; à Douai.
Receveur principal entreposeur, M. Derenty, idem.
Commis de la recette principale, N...., N...., N....
Contrôleur de ville, M. Guillaume.
Receveurs particuliers sédentaires, M. Lenglet, à Faches, M. Joly, à Marchiennes; M. Blais, à Arleux.

Service des sucres.**INSPECTION DE LILLE.**

Inspecteur, M. Régimbart, à Lille.
Contrôleurs, MM. Le Bargy, à Lille; Lucas, à Bondues; Flamant, à Bauvin; Lecossois, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Rogier, à Douai.
Contrôleurs, MM. Liébert, à Douai; Carlier, à Marchiennes; Bufquin, à Cantin; Lecoq, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Lejosne.
Receveur particulier buraliste, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

Chef de service, M. Lanctin.
Receveur buraliste, M. Dujardin.

Service des tabacs.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 8 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1852, 980 hectares de terre en tabac, pour fournir à la Régie 3,211,000 kilog. de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.	900 hectares,	3,000,000 kilog.	de tabac.
Hazebrouck.	80 id.	211,000	id.

Total.	980	3,211,000	
-----------------------	------------	------------------	--

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

DOUANES.

M. Verlingue , * , directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Wattin , premier commis ; Chabanel , second idem ; Bouly de Lesdain , troisième idem ; Faucheur , commis attaché ; Cornemont , idem.

MM. Verlingue , Thévenet , Sordot , Danctoville , surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Prévost , inspecteur principal.

Tarayre , inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Maréchal , receveur principal.

Matis , sous-inspecteur sédentaire.

Rivet , idem.

Contrôleurs , MM. Collin , Birot de Ruelle , Lauwers , Philippe.

Vérificateurs , MM. Mathorez , Honoré , Sordot , Perrette , Crépin , Pétioux , Giovanelli , Paris , Delattre , Evrard.

Commis principaux de première classe , MM. Hovelt , Espicier , Cadet dit Degravier , Caise.

Commis principaux de deuxième classe , MM. Morel (Victor) , Olivier , Simon.

Commis de première classe , MM. Carion , de Coussemacker , Krabbe , Schuler , Caron , Tortel.

Gardes-magasins , MM. Arduser , Verhaege.

Bureaux particuliers de la principauté de Dunkerque.

Gravelines , MM. Déborde , receveur ; Martin , Devaux , visiteurs ; Carnin , garde-magasin.

Zuydcoote , MM. Paravicini , receveur ; Deman , visiteur.

Ghyvelde , M. Lamson , receveur.

Bergues , M. Choquet , receveur.

Labrouckstraete , M. Gervoson , receveur.

Oost-Cappel , MM. Cahagnet , receveur ; Martin , visiteur.

Wormhoudt , M. Eloi , receveur.

L'Etoile , MM. Laude , receveur ; Lefebvre , visiteur.

Service actif.**CAPITAINEURIE DE DUNKERQUE.**

MM. Faudacq, *capitaine*, à Dunkerque.
 Foigne, *lieutenant*, à Dunkerque.
 Dancetville, *lieutenant*, à Dunkerque.
 Bimon, *idem* *idem*.
 Faucon, *idem* à Fort-Philippe.
 Sénéca, *idem* à la Tente-Verte.
 Sindic, *idem* à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINEURIE D'HONDSCHOOTER.

MM. Cédé, *capitaine*, à Hondschoote.
 Etienne, *lieutenant*, à Ghyvelde.
 Dromaux, *id.*, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkorke, Labrouckstraete, Warhem, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krusstraete et Rexpoëde.

CAPITAINEURIE DE BERGUES.

MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues.
 Romby, *lieutenant*, à Tétéghem.
 Anblin, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Tétéghem, Hoymille, Bissart, Wormhoudt et Rosendaël.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Turret, *inspecteur*.

Service des bureaux.**PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.**

MM. Faucheur, *receveur principal*.
 Blanc, *commis principal de deuxième classe*.
 Cheffre, *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principauté d'Hazebrouck.

Houtkerque. M. Angois, *receveur*.
 Steenvoorden. MM. Leclerc, *receveur*; Huet, Caire, *visiteurs*.
 Boeschépe. M. Verriez, *receveur*.
 Schaexhen. M. Coquelet, *receveur*.

L'Hazewinde. M. Dupont , *receveur*.
 Bailleul. MM. Bonnafous , *receveur* ; Doué , St.-Amour, Dufaur et
 Tortel , *visiteurs*.
 La Cornette. M. Morin , *receveur*.
 Outtersteene. M. Moucheront , *receveur*.

Service actif.

CAPITAINEEIE DE STEENVOORDE.

MM. Duval , *capitaine* , à Steenvoorde.
 Suvelier , *lieutenant* , à Godewaersvelde.
 Venet , *idem* , à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque , Saint-Laurent,
 Herzeele , Terdeghem , Steenvoorde et Godsfeld.

CAPITAINEEIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille , *capitaine* , à Méteren.
 Heine , *lieutenant* , à Berthen.
 Demory , *idem* , à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats , Berthen,
 Schaexhen ; Méteren , Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINEEIE D'HAZEBROUCK.

MM. Fautrier , *capitaine* , à Hazebrouck.
 Bouchez , *lieutenant* , à Strazeele.
 Choteau , *idem* , à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort , La Cornette,
 L'Hazewinde , Bavinchove , Hazebrouck , Caëstre , Strazeele , Outter-
 steene et la Verte-Rue.

Contributions indirectes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur , M. Allotte , à Dunkerque.
Sous-inspecteur sédentaire , M. Seugé , à Dunkerque.
Premiers commis de direction , MM. Morel , Verquère , à Dun-
 kerque.
Contrôleurs de ville , MM. Chasles , Guinot , à Dunkerque ; Langin
 des Noyers , à Bergues.
Receveur principal et entreposeur des tabacs , M. Moulin , à Dun-
 kerque.
Commis , MM. Borel , Réant , à Dunkerque.
Contrôleur de la garantie , M. Vallée , à Dunkerque.

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MM Dorigny, Lelièvre, Georges, Kerst, *vérificateurs*.

Weyer, *commis principal de deuxième classe*

Vinchon, Courtois, St.-Martin de Beyrie, *commis de première classe*.

Fresnes. M. Dineux, *receveur*.

Mortagne. MM. Thouvenin, *receveur*; Faivre, Cordon, *visiteurs*.

Hergnies. M. Tricot, *receveur*.

Vieux-Condé. M. Sapin, *receveur*.

Le Coq. MM. Fontaine, *receveur*; Lacauchy, *visiteur*.

Crespin. M. Bouchez, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Duval-Ramerie, *receveur principal*.

Duverger, *sous-inspecteur*.

Mineur, *contrôleur*.

Teinturier, Adolphe; Macqueron, Godard, Vanwormhoudt, *vérificateurs de première classe*.

Lelièvre, Auguste, *commis principal de première classe*.

Huin, *commis principal de deuxième classe*.

Delcroix, Royer, Cornille, Teinturier, Camille, *commis de première classe*; Gréterin, *commis de deuxième classe*.

Bianc-Misseron. MM. Sautteau, *receveur*; Lay, Honoré, Nortier, *visiteurs*.

Marchipont. M. Billiet, *receveur*.

Sebourg. MM. Nicollet, *receveur*; Bouchez, *visiteur*.

Bruay (route). MM. Courteville, *receveur*; Delestre, *visiteur*.

Bruay (canal). M. Rousselle, *receveur*.

Saint-Saulve. M. Jourdan, *receveur*.

Marly. MM. Malet, *receveur*; Guiomar, *visiteur*.

INSPECTION DE BAVAI.

Cette inspection comprend une principauté dont le chef-lieu est à Bavai.

M. Oustalot, *inspecteur*.

PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

MM. Picot, *receveur principal*.

Perin, *vérificateur de troisième classe*.

Millevoix, *commis de première classe*.

Lécuyer, *idem de deuxième classe*.

Bellignies. MM. Bocquillet, *receveur*; Lefebvre, *visiteur*.

St.-Vaast. M. Lairé, *receveur*.

Hergies. M. Penaud, *receveur*.

Hon. M. Lefebvre, *receveur*.

- Malplaquet. MM. Venet , *receveur*; Pichoir, *visiteur*.
 Gognies-Chaussée. M. Fournier, *receveur*.
 Baudignies M. Buissart , *receveur*.
 Le Quesnoy. M. de Valensart, *receveur*.
 Berlaimont. M. Morin de la Pillière, *receveur*.
 Quatre-Bras. M. Descamps , *receveur*.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Bersot, *inspecteur*.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Labe , *receveur-principal*.

Rosot , *sous-inspecteur*.

Bianchi , *vérificateur de première classe*.

Lacour , *vérificateur de deuxième classe*.

Boutté , *commis principal*; Féret , Meurisse , *commis de première classe*.

Béttignies , MM. Direy , *receveur*; Harrewyn , Housquains , *visiteurs*.

Villers-Sire-Nicole , M. Fournier , *receveur*.

Vieux-Reng , M. L'hôte , *receveur*.

Jeumont , MM. Nortier , *receveur*; Lançon , Ferras , Fauconnier , *visiteurs*.

Cousolre , MM. Vanderhaeghe , *receveur*; Lemoine , *visiteur*.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochéz , *receveur principal*.

Hencart , *vérificateur de troisième classe*.

Buhot , Blondin , *commis de première classe*.

Hestrud , M. Van Bambeke , *receveur*.

Solre-le-Château, MM. Foigne, *receveur*; Désfontaine, *visiteur*.

Clairfayts , M. Marrier de Chanteloup , *receveur*.

Eppe-Sauvage , M. Rognion , *receveur*.

Walleris , M. Dumont , *receveur*.

Trélon , M. Ledez , *receveur*.

Ohain ; M. Bernard , *receveur*.

Avesnelles , M. Jaugeon , *receveur*.

Service actif.**INSPECTION D'ORCHIES.****CAPITAINEURIE DE LECELLES.**

- MM.** Dineur , *capitaine* , à Lecelles.
 Mouy , *lieutenant* , à Saméon.
 Mineur , *lieutenant* , à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard , Rumegies , Saméon , Lecelles , Maulde , Saint-Amand , Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINEURIE D'HASNON.

- MM.** Vinchon , *capitaine* , à Hasnon.
 Lefevre , *lieutenant* , à Tilloy.
 Chassaing , *lieutenant* , à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon , Hasnon , Tilloy , Grand-Bray , Vicoigne et Raismes.

INSPECTION DE VALENCIENNES.**CAPITAINEURIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOIS.**

- MM.** Desoriez , *capitaine* , à Notre-Dame-aux-Bois.
 Loménil , *lieutenant* , à Bruille.
 Robert , *lieutenant* , à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne , Bruille , Hergnies , Notre-Dame-aux-Bois , Vieux-Condé , Condé , Thivencelles , Fresnes , la Croisette et du Coq.

CAPITAINEURIE D'ONNAING..

- MM.** Dromaux , *capitaine* , à Onnaing.
 Bouchez , *lieutenant* , à Blanc-Misseron.
 Baclet , *lieutenant* , à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin , Blanc-Misseron , Marchipont , Onnaing , Sebourquiaux , Sebourg , Curgies et Préseau.

CAPITAINEURIE DE VALENCIENNES.

- MM.** Lefèvre , *capitaine* , à Valenciennes.
 Bras , *lieutenant* , à Valenciennes (station).
 Coquelet , *lieutenant* , à Anzin.
 Derbecq , *lieutenant* , à Vendegies-sur-Écaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay , Saint-Saulve , Anzin , Marly , Sepmeries , Vendegies-sur-Ecaillon , Valenciennes (station) , Famars.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Mme. Serre; Marchiennes, M. Poiteau; Masnières; Mme. Daval; Maubeuge, Mlle. Loïff; Merville, Mme. Margantin; Moulins-Lille, Mlle. Lambert; Orchies, M. Bisez; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier; Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Rojare; Roubaix, Mme. Trousseau; Saint-Amand, Mme. Foucault; Seclin, Mlle. Perret; Solre-le-Château, M. Grard; Solesmes, Mme. Decaux; Steenvoorde, Mlle. Bailleul; Tourcoing, M. Renouard; Trélon, Mme. Balasse; Valenciennes, M. Voisin; sous-inspecteur, M. de Loé; Walincourt, Mme. Letulle; Wattignies, Mme. Letu; Wormhoudt, Mlle. Jean-Bart; Wazemmes, Mme. Azebrouck.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, Mme. Ducroquet; Halluin, M. Dubois; Anzin, M. Lesage; Templeuve, Mlle. Cuisinier; Iwuy, M. Desjardins; Gouzeaucourt, M. Devaux; Etrœungt, Mlle. Rocquemont; Aniche, M. Morlette; Onnaing, Mme. Ve. Dintroux; Somain, M. Mio.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthier; Valenciennes, Lefebvre.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire :

- Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur ;
- Les ministres secrétaires-d'Etat, ayant portefeuille ;
- Les sous-secrétaires d'Etat ;
- Le président du contentieux du Conseil d'Etat ;
- Le premier président et le procureur-général de la Cour de Cassation ;
- Le premier président et le procureur-général de la Cour des Comptes ;
- Le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine ;
- Le commandant de la 1.^{re} division militaire ;
- Le commandant de Paris et du département de la Seine ;
- Le préfet de police ;
- Le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines ;
- Le directeur du personnel au ministère de la guerre ;
- Le directeur de l'administration des forêts ;
- Le directeur de l'administration des contributions directes ;
- Le directeur de l'administration des douanes ;
- Le directeur de l'administration des contributions indirectes ;
- Le directeur de l'administration des tabacs ;
- Le directeur de l'administration des postes ;

Le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, vérificateur; Henry, premier vérificateur adjoint; Boone, deuxième vérificateur adjoint; Dawint, vérificateur, à Dunkerque; Deblock, *idem*, à Hazebrouck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wautier, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. De Saint-Aignan (O. ✱), ancien préfet du Nord, à Paris.
De Contencin (O. ✱), directeur de l'administration des cultes, ancien président de la commission, à Paris.

Bureau.

MM. Legrand, ✱, avocat, président.
Bruneel, homme de lettres, à Lille, secrétaire.
Ch. Vincent, secrétaire-adjoint, trésorier.

Membres résidents.

MM. Le Glay, ✱, correspondant de l'Institut, archiviste du département
V. Balson, conseiller de préfecture, secrétaire-général.

Vicoigne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt d'Hasnón, de 750 hectares ; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Par décret du Président de la République, en date du 29 avril 1849, la France est divisée en trente conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Houdouart, *, à Douai.

MM. Millet, *sous-brigadier sédentaire, secrétaire de la conservation*.
De Fromont, *brigadier attaché à la conservation*.

Bertin, *brigadier attaché à la conservation*.

Million, *commis chargé de la comptabilité*.

Cocù, *commis d'ordre*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. D'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille.

Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection*.

Camus, *sous-inspecteur*, à Valenciennes.

Boyé, *garde-général*, à Hazebrouck.

Daras, *garde à cheval*, à l'Ermitage-de-Phalempin.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Bruny, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy.

Million, *sous-inspecteur*, au Quesnoy.

Duchaufour, *garde-général*, à Trélon.

Poinctes de Gevigny, *idem*, à Landrecies.

Toupet-des-Vignes, *garde-général adjoint*, à Hargnies.

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

CAPITAINEURIE DE TRÉLON.

MM. Sant , *capitaine* , à Trélon.
Gallichet , *lieutenant* , à Trélon.
Arnoult , *lieutenant* , à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage , Moustier , Wallers , Ohain , Trélon , Liessies et Glageon.

CAPITAINEURIE D'AVESNELLES.

MM. Pourcelot , *capitaine* , à Avesnelles.
Lahe , *lieutenant* , à Dompierre.
Combet , *lieutenant* , à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes , Saint-Remy-Chaussée , Dompierre , Avesnelles , Haut-Lieu , Etrœungt , Larouillies et Saint-Hilaire.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur , M. Sorbier , à Valenciennes.

Sous-inspecteur , M. Derély , idem.

Receveur principal et entreposeur des tabacs , M. Nozerines , idem.

Premier commis , M. Minard ; *deuxième idem* , M. Lantin ; *troisième idem* , M. Parisel ; *quatrième idem* , M. Martin.

Premier commis de la recette principale , M. Devos ; *deuxième idem* , M. Courtois ; *troisième idem* , M. Tanton.

Contrôleurs de ville , MM. Amaline , Fourdrignier , à Valenciennes.

Receveur de navigation , M. Lemoult , à Valenciennes.

Contrôleur de la garantie , M. Clinckaert , à Valenciennes.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville , M. Bouyer.

Receveur particulier sédentaire , M. Cornillot.

Résidence de Saint-Amand.

Contrôleur de ville , M. de Trémaudan.

Receveur particulier sédentaire , M. Pinard.

Résidence de Condé.

Contrôleur de ville , M. de Rivière.

Receveur particulier sédentaire , M. Grosdemange.

Receveur de navigation , M. Dupont.

Résidence de Denain.

Contrôleurs de ville, MM. Prugue, Bertrand.
Receveur particulier sédentaire, M. Delvallée.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Aubin.
Receveur particulier sédentaire, M. Moliérat.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes.

Sous-inspecteur, M. Mayr, idem.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Cagin, idem.

Premier commis, M. Deberckem; *deuxième idem*, M. Pin.

Contrôleurs de ville, MM. Duquesne, à Maubeuge; Dehaëne, à Wagnies-le-Grand.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Maillart, à Maubeuge; Langlumé de Courtil, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Simonin, à Cambrai.

Sous-inspecteur, M. Boullard, idem.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Renault, idem.

Premier commis, M. Héron; *deuxième idem*, M. Lefebvre.

Contrôleurs de ville, MM. Saussay, Boilletot, à Cambrai; Jérôme, à Solesmes.

Receveur de navigation, M. Dequevauvillers, à Cambrai.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares, la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phempin, de 900 hectares; le bois l'Évêque de 900 hectares : la forêt de

- MM. Benvignat**, architecte, membre de la Société des Sciences de Lille.
Gentil-Descamps, adjoint à la mairie de Lille.
Chon, professeur d'histoire au lycée.
De Melun, propriétaire.
De Caulaincourt, ancien officier d'état-major.
Deligne, Jules, professeur.
Caloine, architecte.
Bollaert, *, ingénieur des ponts-et-chaussées.
De la Frémoire, idem.
Bernard, Henri, négociant.
De la Phalecque, avocat.
Blanquart-Evrard, *, propriétaire à Lille.
Le Glay, Jules, employé aux archives départementales, à Lille.
Vanackeré, Désiré, typographe à Lille.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

- MM. Fiévet**, architecte, à Avesnes.
Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.
Cabaret, receveur particulier des finances à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

- MM. De Beaumont**, docteur en médecine.
De Baralle, architecte du département, à Cambrai.
Wilbert, membre de la Société d'émulation, idem.
Bouly, Eugène, avocat, homme de lettres, idem.
Brielle, propriétaire, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

- MM. Taillar**, *, conseiller à la cour d'appel, à Douai.
Malet, *, architecte à Paris.
Duthillœul, *, bibliothécaire, idem.
Bigant, conseiller à la cour impériale.
Brassart, secrétaire des hospices de Douai.
Cahier, conseiller à la cour impériale.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

- MM. Piéters**, secrétaire en chef de la mairie, à Dunkerque.
Develle, architecte du département, idem.
Debaecker, Louis, juge-de-peace, à Bergues.
Derode, négociant, à Dunkerque.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MM.

Loiset , médecin vétérinaire , *vice-président*.
 Pilat , idem , *secrétaire-général*.
 N... , *secrétaire des consultations gratuites*.
 Cuisinier , *bibliothécaire*.
 Despinoy , pharmacien , *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Tilman ; — Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants.

MM. Bailly ; — Brissez ; — Castelain ; — Chrestien ; — Cous-
 tenoble ; — Daubresse ; — Degland , * ; — Delezenne ; —
 Dewaele ; — Dujardin ; — Godefroy ; — Gosselet ; — Loiset ; —
 Meurein ; — Pommeret ; — Pucelle ; — Simon ; — Six ; — Staes :
 — Testelin ; — Trachez (O. *) ; — Vanderhaeghen.

Membres titulaires non résidants.

MM. Dupont , * ; — Bourgeois ; — Legentil ; — Mauvies.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM. Wilbert , Alcibiade , *président*.
 Tordeux , *vice-président*.
 Lefrancq , *secrétaire*.
 Ad. Bruyelle , *bibliothécaire-archiviste*.
 Lefebvre , Aimé , *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai ; — **MM.** Petit-Courtin , maire de Cambrai ; — Cacheux , ancien magistrat ; — François Deloffre , * , propriétaire ; — Leroy , Henri , avocat ; — Tordeux , pharmacien.

Membres résidants.

M. Berger , directeur de l'école de dessin ; — Boucher , sous-bibliothécaire de la ville ; — Bruyelle , Adolphe , receveur des hospices ; — Cambrai , docteur en médecine ; — Crépin , agricul-

teur ; — De Baralle , architecte ; — De Beaumont , docteur-médecin ; — D'Esclaibes , avocat ; — Dowa , peintre ; — Dutemple , avocat ; — Evrard , Cléomède , ingénieur ; — Facon , médecin-vétérinaire ; — Hardy , docteur-médecin ; — Lefebvre , Aimé , régent au collège ; — Lefrancq , professeur de littérature ; — Lelen , Prosper , agriculteur ; — Lenglet , docteur-médecin ; — Lévêque , imprimeur ; — Ruelle , docteur-médecin ; — Saudeur , artiste lithographe ; — Stiévenard , propriétaire ; — Tordeux , pharmacien ; — Wilbert , avocat , secrétaire des hospices.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS , A DOUAI.

Cette société , fondée en 1821 , a pour but d'exciter l'émulation , d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts. —

MM. le maire , *président* ; — De Warenguien , * , propriétaire , *vice-président* ; — Duthilloëul , ancien juge-de-paix , *secrétaire* ; — Desmaret , Emile , avocat , *trésorier* ; — Bigant , conseiller à la cour impériale ; — Pilate-Prévost , secrétaire de la mairie ; — De Guerne , conseiller à la cour impériale ; — Laloux , avocat ; — Baron de Lagrange , député au Corps législatif ; — Lequien , docteur en médecine ; — De Bailliencourt , notaire honoraire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE , A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai , du 7 février 1829 , approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice , Jules , maire , *président* ; — Lequien , adjoint , *vice-président* ; — Thôrez-Corbit , médecin , *secrétaire* ; — Pilate-Prouvost , secrétaire de la mairie ; — Piquet , *adjoint-trésorier* ; — Bommart , Anacharsis , conseiller municipal ; — Deguerne , conseiller à la cour impériale ; — Dubrulle-Chevalier , plombier ; — Petit , président à la cour impériale ; — Robaux , Félix , lithographe.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE , CHIRURGIE ET PHARMACIE , A DOUAI.

Cette société , instituée par arrêté du 2 septembre 1804 , est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins , chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Manguin , docteur en médecine , président ; — Fauchaux ,

MM. Paix , Edmond , négociant.
 De Maingoval , propriétaire.
 De Guerne , Romain , conseiller à la cour impériale.
 Dupont , Alfred , avocat à la cour impériale.
 Petit , * , président à la cour impériale.
 Mercklein , professeur de sciences à l'école d'artillerie.
 Talon , avocat à la cour impériale.
 Meurant , architecte de la ville de Douai.
 Deligny fils , cultivateur.
 Thurin , agent-voyer principal.
 Robaut , Félix , dessinateur.
 De Guerne , Frédéric , propriétaire.
 Lermuseaux , médecin-vétérinaire.
 Copineau , officier supérieur en retraite.
 Martin , capitaine d'artillerie.
 Cambier , cultivateur.
 Kien , avocat à la cour impériale,
 Asselin , idem.
 Leroy , Emile , idem .

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES
 ARTS DE LILLE.**

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1853.

MM. Le Glay , * , président.
 Macquart , * , vice-président.
 Delerue , secrétaire-général.
 Chon , secrétaire de correspondance.
 Bachy , trésorier.
 Chrestien , bibliothécaire.

Membres honoraires,

MM. le préfet du département du Nord.
 le maire de Lille.
 Desmazières , propriétaire.

Membres résidants.

MM. Delezenne , * , professeur de physique ; — Degland , * ,
 docteur en médecine ; — Lestiboudois , Thémistocle , professeur de
 botanique ; — Loiset , médecin-vétérinaire ; — Verly , architecte ;
 — Kuhlmann , * , professeur de chimie ; — Heegman , négociant ;

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- MM. De Bry, ✱, préfet de la Côte-d'Or.
 Ducas, à Paris.
 Boca, Louis; archiviste à Amiens.
 Beaussire, professeur au lycée de Caen.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES
 ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI**

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.^{er} octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

- Mgr. l'archevêque de Cambrai.
 M. le premier président de la cour impériale.
 M. le procureur-général impérial.
 M. le préfet du département du Nord.
 M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
 M. le maire de la ville de Douai.
 M. le général commandant la division.
 M. le général commandant le département.
 M. le général commandant l'école d'artillerie.
 M. le colonel commandant la place de Douai.
 M. le président du tribunal de première instance.
 M. le procureur impérial.
 M. le recteur de l'Académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la Société.

- MM. De Warengien, ✱, ancien maire de Douai.
 Reytier, docteur en médecine.
 D'Haubersaert, ✱, ancien pair.
 Lagarde, greffier en chef de la cour impériale.
 Tressignies, médecin vétérinaire.
 Daix-Deshayes, propriétaire.
 Durand-d'Élecourt, ✱, conseiller à la cour impériale.
 Quenson, ✱, président du tribunal de Saint-Omer.
 De Bailliencourt, ancien notaire.
 Preux (O. ✱), premier président honoraire de la cour impér.
 Lamarle, ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
 Bagneris père, docteur en médecine.
 Maugin, idem.

- MM. De Montozon , ✱ , membré du Conseil général.
 Bommart-Dequersonnière , propriétaire.
 Danel , ✱ , membre du Conseil général et président de chambre à la cour impériale.
 Duthillœul , bibliothécaire.
 Escalier , ✱ ; docteur en médecine.
 Honoré père , avocat à la cour impériale.
 Plazanet , ✱ , colonel du génie en retraite.
 De Lagrange , Amaury ; ✱ , colonel d'artillerie en retraite.
 Bommart , Amédée , ancien député.
 Lagarde fils , conseiller à la cour impériale.
 Tailliar , ✱ , idem.
 Léroÿ (de Béthune) , avocat à la cour impériale.
 Léquien , docteur en médecine.
 Dubois , ✱ , ancien sous-intendant militaire.
 Bigant , conseiller à la cour impériale.
 Corne , ancien représentant.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Petit , *président* ; — Vasse aîné , *premier vice-président* ; — Maugin , *deuxième vice-président* ; — Cahier , *secrétaire-général* ; — Mercklein , *premier secrétaire-adjoint* ; — Meurant , *deuxième secrétaire-adjoint* ; — Paix , *économiste* ; — Potiez , *trésorier*. = M. Brassart , *conservateur des jardins et archiviste*.

Membres résidants.

- MM. Desfontaine-d'Azincourt (O. ✱) , propriétaire.
 Minart , conseiller à la cour impériale.
 Pilate , secrétaire de la mairie.
 Potiez , Valéry , propriétaire.
 Parmentier , juge-de-paix.
 Bommart , Anacharsis , propriétaire.
 Malet , architecte du département.
 Foucques , propriétaire.
 Nutly , Léon , juge-de-paix.
 Jougla , médecin-vétérinaire.
 Vasse , professeur de physique au lycée.
 Cahier , conseiller à la cour impériale.
 Thomassin , Amédée , propriétaire.
 Fiévet , substitut du procureur impérial.
 David , profess. de mathématiques spéciales au lycée de Douai.
 Desplanque , médecin-vétérinaire.
 Pillot , conseiller à la cour impériale.
 Bourlet , aumônier.
 Bagneris fils , docteur en médecine.

idem, *secrétaire*; — Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier*; — Burgeat, pharmacien, *économiste*; — Duhem, docteur en médecine, *archiviste*; — Escalier, — Gelez, — Fontaine, — Panien, — Tesse; — Wattel; — Gelez fils, docteur en médecine; — Delplanque, vétérinaire; — Bagneris fils, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Reytier, Lequien, docteurs en médecine.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS
DE VALENCIENNES.**

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le préfet le 27 septembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau.

MM.

Grar, Edouard, *président*.

Defontaine, 1.^{er} *vice-président*.

Boudousquié, *, 2.^e *idem*.

Martin, Adolphe, *secrétaire-général*.

H. Caffiaux, *secrétaire-adjoint*.

Feytaud, *secrétaire-archiviste, rapporteur-général*.

Lusardy fils, *trésorier*.



Membres honoraires résidants.

MM.

Le sous-préfet de l'arrondissement.

Le maire de Valenciennes.

Boulangier, juge au tribunal civil.

Dessaux, receveur municipal, à Valenciennes.

Lefebvre, arpenteur-géomètre, idem.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM.

Grar, Edouard, avocat, à Valenciennes.

Grar, Numa, *, raffineur de sucre, idem.

J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.

Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collège de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Sauve.

Pétiaux, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✱, archiviste du département, *président*.

Kolb-Bernard, ✱, *vice-président*.

Dumon, Edouard, *secrétaire-général*.

Rouzière-Cavalier, *trésorier*.

Lejosne, propriétaire, *bibliothécaire*.

Fockedey, Hippolyte, négociant.

Paillart, propriétaire.

De Vogelsang, propriétaire.

De Melun, idem.

De La Chaussée, idem.

De Favière, idem.

Vanackère, fils aîné.

Gentil, Achille, avocat.

Chon, professeur d'histoire.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 19 août suivant.

Bureau.

MM. Victor Derode, négociant, *président*.

Louis Cousin, avocat, *vice-président*.

Pérot, négociant, *secrétaire*.

Ortille, professeur au collège, *secrétaire-archiviste*.

Alard, négociant, *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Besson (G. ✱), préfet du Nord.

A. de Caumont, à Paris.

De Cuyper, à Anvers.

MM. Schaepkens , à Anvers.

É. Gens , à Anvers.

Gourdin , ✱ , ex-sous-préfet d'Hazebrouck.

Le vicomte de Kerckhove , à Anvers.

Le Glay , ✱ , archiviste du département , à Lille.

Eug. de Kerckhove , à Anvers.

Le comte de Melano , secrétaire perpétuel de l'académie britannique des sciences , etc., à Londres.

Paillard , ✱ , sous-préfet , à Dunkerque.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants.

MM. Alard , négociant.

Ansieux , professeur de rhétorique au collège.

Bernaert , négociant.

Bobillier , docteur en médecine.

Boutoille , principal du collège.

Am. Carlier , négociant.

Chamonin , négociant.

Charles , professeur de philosophie

Conseil , capitaine du port.

L. Cousin , avocat.

Cuel , O. ✱ , ingénieur en chef des ponts-et-chaussées , en retraite.

Dagneau fils , négociant.

Raymond de Bertrand , propriétaire.

De Clebsattel , Alfred , avocat , député.

De Coussemaecker , ✱ , juge au tribunal.

Victor-Derode , négociant.

Désmit , peintre.

Develle , architecte de la ville.

Everhaert , propriétaire.

Flament , architecte adjoint de la ville.

Fontemoing , avocat.

Hovelt , notaire.

Lebleu , docteur en médecine.

Lefebvre , docteur en médecine.

Louise , professeur de sixième au collège.

Meneboo , docteur en médecine.

Mollet , maire de la ville , (président honoraire).

Ortille , professeur de cinquième au collège.

Perot , négociant.

Philippe , négociant.

MM. Quiquet , directeur du cours professionnel , etc.
 Ricour, professeur de mathématiques au collège.
 Terquem , professeur d'hydrographie.
 Thelu , médecin.

Membres titulaires non résidents.

MM. Bergerol , à Esquelbecq.
 Zerruvyn, propriétaire à Bergues.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale , surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément , de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques , et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet , *président d'honneur.*
 Tripiez-Jonglez , *président.*
 Lemoinier , *vice-président.*
 Doyen , docteur en médecine , *secrétaire-général.*
 Dumoutier , *secrétaire-adjoint.*
 Rouzière-Cavalier , *archiviste.*
 Mathieu , *trésorier.*

Conseil d'administration.

MM. Aldebert , Amand , horticulteur ;—Bernard , Paul , propriétaire ; — Cousin , idem ; — Danel , idem ; — Delespaul-Descamps , idem ; — Delespaul aîné , idem ; — Descamps , Edmond , idem ; — Dubus , négociant ;—Duponchelle horticulteur ;—Fondeur, idem ; — Gabriels , idem ; — Jouffroy , receveur municipal ; — Mallet , horticulteur ;—Mielliet , idem ;—Nys-Meurein ;—Paillart , propriétaire ;—Schlactère, horticulteur ;—Seulin père, idem ;—Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés, et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

elle renferme 15,300 volumes et près de 600 manuscrits, formant 900 volumes.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart ; — *bibliothécaire-adjoint*, M. Dufour.

Bibliothèque et musée Bénézech annexée à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance.

MM. le maire, *président* ; — Fontemoing, avocat ; — Gouchon, propriétaire ; — A. Philippe, négociant ; — C. Pieters.

Bibliothécaire, M. C. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collège, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,047. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 866 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, n'existe que depuis peu d'années. Elle contient 1,834 volumes, dont 40 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Conservateur, M. Parfait, Joos.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés

domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE.—MUSÉE DE PEINTURE.

Le musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed.; — Devémy; — Grodée; — H. Jouffroy; — Herlin, Auguste; — Souchon, professeur de peinture; — Benvignat, architecte.

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'arts a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; — Verly; — Legrand, *, avocat; — Caloine, architecte; — Chon.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. — MM. de Warenguien père, *membre honoraire*; Bigant, conseiller; — Duhem, docteur-médecin; — Duthillœul, *, bibliothécaire; — Estabel, avoué; — Minart, conseiller; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie; — Rosignol, président du tribunal; — Tailliar, conseiller; — de Warenguien, id.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, conseiller; — Desmaret, Emile, avocat; — Delannoy, pharmacien; — Dupont, peintre; — Escalier, docteur; — Fache, statuaire; — Raoult, professeur au lycée; — Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. — MM. Balthazar, propriétaire; — Deguerne, Fréd., propriétaire; — Delplanque, vétérinaire; — Farez, contrôleur des douanes; — Gelez, docteur; — Mangin, idem; — Potiez-Valéry, propriétaire; — Tesse, docteur; — Vasse, professeur de physique; — Watelle, docteur; — Reytier, docteur en médecine, *membre honoraire*.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président*; — Ed. Pesier, chimiste, *secrétaire*; — Ch. Courtin, naturaliste; — Dutemple, chirurgien; — Delgrange, naturaliste; — Alfred Lusardy, idem; — de Bracquemont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y

fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉÂTRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Saint-Ange.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Dewolf.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Paillon.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs, MM. le maire, *président*; — Danel, *vice-président*; — Tilloy-Casteleyn, *trésorier*; — Bécu; — Cousin; — F. Crespel; — H. Cuvelier; — Ed. Desrousseaux; — A. Théry; = *Secrétaire-archiviste*, M. Ed. Winter.

Professeurs. — Chant. — Classe de chant et de vocalisation, Mlle. Florin; = Solfège. — Pour les demoiselles, M. Ed. Français; — pour les garçons, M. Leplus. = Classes élémentaires de solfège. Pour les demoiselles: Mlles. Franke, Fourmestaux, Cottignies et

Delplace ; — pour les hommes, MM. Cérède et Stappen ; = Piano, M. Lavainne. = Violon, M. Muller ; = Violoncelle, basson et clarinette, M. Baumann ; = Classe de solfège et de chœurs pour adultes, M. Leplus.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président* ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie, *vice-président* ; — Reynart, propriétaire ; — Barrois, François, négociant ; — Verly, architecte ; — Jouffroy, receveur municipal ; — Bollaert, *, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — De la Frémoire, idem. ; — Caloine, architecte.

Peinture.

M. Souchon, *professeur.*

Dessin de la figure et modelé.

MM. Souchon, *professeur-directeur.* — Cadet de Beaupré, *professeur en second.*

École d'architecture.

M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts.

M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application de la géométrie descriptive.

M. Granofski, *professeur.*

Dessin géométrique.

M. Granofski, *professeur.*

Dessin linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

COURS DE PHYSIQUE.

M. Lamy, *professeur.*

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, *, *professeur.*

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

riale ; Meurant , architecte ; Rossignol , président du tribunal ; Watelle , docteur.

Section de la musique. MM. Boulanger, négociant ; Choulet, compositeur ; Delannoy, pharmacien ; Estabel, avoué ; Luce-Varlet, propriétaire ; Mastrick, procureur impérial ; Midy, pharmacien ; Nully, Léon, juge-de-paix.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse , docteur en médecine , *professeur.*

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉS AUX ARTS.

M. Malet fils , *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet fils , *professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Wallet , *professeur honoraire* ; Chevalier-Dubrulle , *professeur* ; Druelle ; Erasme , *professeur adjoint.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Fache , *professeur.*

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, professeur de vocalisation ; Nourit aîné, professeur de cor ; François, professeur de violoncelle ; Nourit aîné, professeur de solfège ; Hellebecque, professeur de flûte ; Heisser père, professeur de basson et hautbois ; Lefranc, professeur de violon ; Hochet, professeur adjoint ; Devred, professeur de clarinette ; Chanponnier, professeur de chant ; Heisser, Charles, professeur de piano.

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE , AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire , *président* ; Dinaux, Arthur, *vice-président* ; Ewbanck, Edouard, *secrétaire* ; Pierard ; Rousseau ; Dubois ; Dupire ; Baisier, artiste-peintre ; De Warenghien, Jules ; Hamoir, Edouard ; Courtin, Charles ; De St.-Ouen, Alphonse ; De Vendegies.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Potier, professeur de dessin et de peinture; Grandfils, professeur de sculpture, modelure et ornements; Bernard, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

MM. Nicolet, professeur de physique; Pesier, professeur de chimie.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire, président; Bertherand, vice-président; Girard fils, secrétaire; Teinturier, Adolphe; Gilard; Lefebvre fils; Grar, Numa.

Professeurs, MM. Perriquet (solfège et violon); Mohr (clarinette); Hilario (flûte et hautbois); Duez (violoncelle); Lagrange (cor et cornet à pistons); Seigne, Albert (vocalisation et classe d'ensemble).

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Brake (François); Corne, dit Duquesne; Delprat.

A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.).

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Wazemmes. — M. Horemans.

A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.

A Cassel. — M. Dhubert.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant fils; Guermonprez.

A Cambrai. — M. Deligne.

A Avesnes. — M. Carton.

A Maubeuge. — MM. Leveque, De Caussenne.

A Douai. — MM. Deregnacourt, Adam, V.^e Ceret-Carpentier.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

- A Lille. — MM. Lefebvre (Edouard) ; — Lévy Alcan.
 A Armentières. — N...
 A Roubaix. — Mme. V.^o Béghin , M. Vandebossche (François).
 A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Vandalle.
 A Bergues. — MM. Barbez , Fockeur-Huyche.
 A Bailleul. — M. Vanneufville.
 A Hazebrouck. — M. Tavernier.
 A Cambrai. — Mme. Hurez (veuve) , née Lefer; Levêque ; Canon.
 Au Câteau. — M. Dumesnil.
 A Avesnes. — M. Viroux.
 Au Quesnoy. — M. Préseau.
 A Douai. — MM. Vinois , Crépeaux , Dupont.
 A Valenciennes. — MM. Prignet , Henry.

Imprimeurs-lithographes.

- A Lille. — MM. Blocquel , Danel , Parvillez , Salomé ; Zévort ,
 Mayeur , Serleys , Corne dit Duquesne , Reboux (Gustave) ;
 Vermez , Vanackere , Monnier , Bauchet , Leterme , Decagny , Lou-
 venel (Dlle. Anne-Marie) , veuve Bohem-Bayart , Brake (François) ,
 Reboux (Edouard) , Leclercq , Lefebvre , Lecomte , Collier , Rollez ,
 Choquet.
 A Roubaix. — Mme. V.^o Béghin-Defrenne , MM. Burlinckon ,
 Reboux (J.-B.)
 A Wazemmes. — MM. Fourment , Horemans.
 A Tourcoing. — MM. Pruvost , Mathon.
 A Bergues. — M. Sfantus-Maes.
 A Dunkerque. — MM. Thoris , Pieters , Schoutter , Vanderest ,
 Brasseur , Drouillard , Leys.
 A Cassel. — MM. Dhubert , Wackernie.
 A Cambrai. — MM. Simon , Adoul (Auguste) , Sagneur (Jules) ,
 Bonnier.
 Au Câteau. — M. Dumesnil.
 A Avesnes. — MM. Viroux , Regnaudin.
 A Landrécies. — M. Deloffre.
 A Maubeuge. — M. Decaussenne.
 A Trélon. — M. Tricot.
 A Douai. — MM. Robaut , Adam , Laporte , Desilva , Mortreux ,
 Boniface , Dangu , Obez.
 A Saint-Amand. — M. Raviart.
 A Condé. — M. Boquet.
 A Valenciennes. — MM. Prignet , Giard , Bécart , Henri , Tomez.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Steenwerck, — MM. Walle, Plouvier.

A Cambrai. — MM. Lécocq, Toffin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Sauteur (Jules), Bonnier (Henri), Caron.

Au Câteau. — MM. Terrin, Dumesnil, Drubay, Pilloy-Millot.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, D^{me}. Vandepitte, Dubois.

A Bavai. — MM. Bouchet, Jonglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — D^{lle}. Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — D^{lle}. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille, D^{lle}. Beaugrand, M. Delgorge.

A Trélon. — MM. Rousseau, Tricot.

A Fourmies. — M. Buissart, Désiré.

A Douai. — MM. Bettrémieux, Obez, Foucart, Henri; Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste, Disière, Jacquart; Mmes. Mongot, Ceret, Lafoscade.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker; D^{lle}. Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).

A Valenciennes — MM. Lemaitre, Giart, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher, Descamps, Ségard, Désert.

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

1860

JOURNAUX POLITIQUES :

VILLES où paraissent les Journaux.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS		
		du Propriétaire.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
Lille...	L'Écho du Nord.....	Leloux.....	Leleux.....	Leleux.
Idem.....	La Gazette de Flandre et d'Artois.....	Arnold.....	De Carrière.	Cailleaux.
Idem.....	La Liberté, Journal du Nord de la France ..	Dayez.....	Dayez. ...	Reboux.
Idem.....	Le Nord, Journal de Lille, Affiches et Annonces, Moni- teur des départements du Nord et du Pas-de-Calais..	Delamarre, pr. Lomon, g. res.	Couailhe.	Lefebvre-Ducroq.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
Valenciennes.	Le Courrier du Nord.....	Benoît Henry.	Feytaud. ...	Benoît Henry.
Idem.....	L'Écho de la Frontière.....	Dinaux.....	Dinaux.....	Prignet.
Idem.....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet.....	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
Dunkerque..	Le Vingt Novembre, ancien Commerce de Dunkerque..	Vanderest,...	Vanderest..	Vanderest.
Idem.....	La Dunkerquoise.....	Drouillard....	Drouillard..	Drouillard.
Idem.....	Le Journal de Dunkerque..	Vandalle.....	Vandalle..	Vandalle.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
Douai.....	L'Indépendant.....	Scrive.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	L'Indicateur du Nord.....	Crépeaux... ..	Crépeaux... ..	Crépeaux.
Idem.....	Le Réformiste.....	Veuve Cîret, Lacquement..	De Marne. .	Veuve Cîret.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
Cambrai... ..	L'Émancipateur.....	Carion... ..	Carion... ..	Carion.
Idem.....	La Gazette de Cambrai.	Lévêque.....	Lévêque... ..	Lévêque.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
Hazebrouck..	L'Indicateur d'Hazebrouck. .	Guermonprez.	Bernast... ..	Guermonprez.
Cassel.....	L'Observateur du Nord, Jour- nal de Cassel.....	D'Hubert.....	D'Hubert... ..	D'Hubert.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
Avesnes... ..	L'observateur des arrondisse- ments d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.	Viroux.....	Dubois.....	Viroux.

JOURN. AUX NON-POLITIQUES.

Arrondissement. ¹⁸	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propriétaires-Gérants.	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Abeille Lilloise.....	Bracke.....	Bracke.
Idem.....	Idem.....	L'Écho de Lille.....	Levy.....	Levy.
Idem.....	Wazemmes.	Le Moulin à Vent.....	Horemans....	Horemans.
Idem.....	Lille.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Vanackère.
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, indus- trielle et littéraire.....	Feytaud.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues... ..	Le Journal de Bergues, Mo- niteur du commerce.....	Lepreux... ..	Focqueur.
Douai... ..	Douai.....	L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque..	Crépeaux.
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du dé- partement du Nord.....	Dumesnil....	Dumesnil.
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Pety et Michel.	Simon.
Hazebrouck..	Hazebrouck.	Le Courrier de l'arrondisse- ment d'Hazebrouck.....	Taverne....	Taverne.
Avesnes... ..	Avesnes....	Le Glanur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.

AGRICULTURE.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852 portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture dont les membres seront nommés par le Préfet.

Conformément aux dispositions de ce décret, M. le Préfet a, par un arrêté du 14 mai 1852, organisé comme suit les chambres consultatives du département :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Cantons.

MM.

Bergues. Dambricourt, cultivateur et fabricant de sucre à Steene.

Bourbourg. Vercoustre (Frédéric), propriétaire et cultivateur, à Bourbourg.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Cantons.	MM.
Tourcoing-Nord.	Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque.
Tourcoing-Sud.	Lecat-Butin, idem, à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai-Est.	Moulcourt, cultivateur et maire, à Eswars.
Cambrai-Ouest.	Leleu, cultivateur, maire et membre du Conseil général, à Tilloy.
Carnières.	Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Bois-trancourt, commune de Carnières.
Câteau (Le).	Seydoux, *, député au Corps législatif, agriculteur, à Montay.
Clary.	Leroy (Alfred), agriculteur, à Cambrai.
Marcoing.	Boulangier (Edouard), cultivateur, à Doignies.
Solesmes.	Moniez (Alexandre), cultivateur, à Aubencheul-au-Bac.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes-Nord.	Maillet aîné, président de la société d'agriculture d'Avesnes.
Avesnes-Sud.	Baudry, cultivateur et maire, à Boulogne.
Berlaimont.	Vitrant, id., id., à Leval.
Bavai.	Baron de la Torre, propriétaire, cultivateur et membre du Conseil général, à St.-Waast.
Landrecies.	Blondeau, cultivateur et maire, à Prisches.
Maubeuge.	Tremont, id., à Beaufort.
Quesnoy-Est.	Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies.
Quesnoy-Ouest.	Boy (Casimir), agriculteur, à Baudignies.
Solre-le-Château.	Bever, cultivateur, à Lez-Fontaine.
Trélon.	Godard-Desmarets, propriétaire, à Trélon.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Arleux.	Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Camphin.
Douai-Nord.	Vasse, président de la société d'agriculture, à Douai.
Douai-Ouest.	Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin.
Douai-Sud.	Fiévet (Constant), cultivateur et maire à Masny.
Marchiennes.	Morelle, cultivateur et maire à Somain.
Orchies.	Dubus, cultivateur et maire à Waziers.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

St.-Amand r. d.	Davaine-Nicolle, propriétaire et agriculteur à St.-Amand.
-----------------	---

Cantons.	MM.
St.-Amand. E.-g.	Courmaceul (Victor), juge-de-paix et agriculteur à St.-Amand.
Bouchain.	Gouvion-Deroy, agriculteur à Denain.
Condé.	Mention, propriétaire, agriculteur et maire à Condé.
Valenciennes-Est.	Hamoir, cultivateur à Saultain.
Valenciennes-N.	Grar (Edouard), raffineur de sucre, président de la Société d'agriculture de Valenciennes.
Valenciennes-S.	Blanquet (Désiré), cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

Les Chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. — Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le Sous-Préfet. — Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Voici la liste des vice-présidents et secrétaires des diverses chambres du département :

Dunkerque. MM. N..., *vice-président*; — Vercoustre, Frédéric, *secrétaire*.

Hazebrouck. MM. Cortyl (Benoît), *vice-président*; — Deberdt, *secrétaire*.

Lille. MM. Lefebvre (Julien), *, *vice-président*; — Des Rotours, *, *secrétaire*.

Cambrai. MM. Monier, *vice-président*; — Boulanger, *secrétaire*.

Avesnes. MM. N..., *vice-président*; — N..., *secrétaire*.

Douai. MM. N..., *vice-président*; — Vasse, *secrétaire*.

Valenciennes. MM. Grar, *vice-président*; — Courmaceul, *secrétaire*.

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord sept stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.^{er} février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Valenciennes, Bourbourg, Avesnes, Le Cateau, Le Quesnoy et Bavai. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville; les deux autres du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord dix étalons approuvés et dix-neuf étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 4,000 fr. pour avec d'autres fonds disponibles, être affectée à l'achat de cinq étalons.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 59, savoir :

Dans l'arrondissement de Dunkerque...	4
— — — d'Hazebrouck...	8
— — — de Lille...	7
— — — de Cambrai...	17
— — — d'Avesnes.....	15
— — — de Douai.....	4
— — — de Valenciennes..	9

59

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin vétérinaire à Lille;
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852, par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le Prefet, *président d'honneur* ; — Kuhlmann, *, *président* ; — Julien Lefebvre, * ; — Charles Verley, * ; — Henri Bernard ; — Scrive-Bigo, * ; — Adrien Bonte ; — Th. Rouzé, * ; — Lelièvre, à Loos ; — Tilloy-Casteleyn ; — A. Delesalle ; — Descat-Leleux ; — J. Decroix ; — H. Loyer ; — V. Mas ; — Des camps, Alfred.

Secrétaire de la Chambre, M. Blondeau.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

avocat ; *vice-président* ; — Thouvenin , docteur en médecine , *notaire* ; — Martin-Muiron , fabricant de papiers ; — Descamps père , ancien fabricant ; — Cordonnier , négociant ; — Fievet-Delemet , propriétaire ; — Tailliar père , idem ; — Dumont , Edouard , receveur des hospices ; — François Gihoul , propriétaire ; — Delaune-Ledoux , idem ; — Cuvelier , Auguste , idem ; — Jouffroy , receveur municipal ; — De Melun , propriétaire et membre du conseil général ; — Binaut , docteur en médecine ; — Dehau-Deleruelle , propriétaire ; — Malfait , Séraphin , idem ; — Virnot , Alfred , négociant ; — Caux , vérificateur des poids et mesures ; — Remy-Meurisse , propriétaire ; — Brielman-Duriez , ancien fabricant ; — Ed. Defontaine , *, ancien président du tribunal civil ; — Delattre-Guichard , propriétaire ; — Nys-Meurein , ancien manufacturier ; — Raux , propriétaire ; — Vandenbergert , idem ; — Félix Dehau , ancien notaire ; — Carlos Mas , négociant ; — Félix Crespel , ancien négociant ; — Defontaine , François , marchand de laine ; — De Caulaincourt , propriétaire ; — De Germiny , idem ; — Rouzière-Cavalier , ancien négociant ; — Jonglez-Deligne , propriétaire ; — Jombart fils , négociant ; — Bommart-Crepy , propriétaire ; — Ed. Remy , idem ; — Scrive-Labbe , ancien manufacturier ; — Louis Vandercruyssen fils , propriétaire ; — Durieux-Forret , idem ; — Morrisson , docteur en médecine ; — Bayard , Charles , conseiller municipal à Armentières ; — Boussebart , ancien notaire , idem ; — Lorthois , Lucien , fabricant à Tourcoing ; — Leroux-Lorthois , négociant , idem ; — Fretin , maire à Quesnoy-sur-Deûle ; — Dubuiset , docteur en médecine , idem ; — Odoux-Duthoit , marchand à Tourcoing ; — Rose , juge-de-peace à La Bassée ; — Cottignies , Paul , notaire à Seclin ; — Bulteau , brasseur à Pont-à-Marcq ; — Dupont , François , fabricant de savon , idem ; — Six , A. , tanneur , idem ; — Delannoy , J.-B. , conseiller municipal à Templeuve ; — Paquet , propriétaire à Cysoing ; — Parent , maire à Lannoy ; — Bramé , Jean-Baptiste , propriétaire , idem ; — Decottignies , Henri , commerçant , idem ; — Braquaval , maire à Hem ; — Briffault , cultivateur à Flers ; — Binault , propriétaire à Haubourdin ; — Deledeuille , officier de santé , idem ; — Bonte , Auguste , négociant à Moulins-Lille ; — Delecroix , idem , ancien fabricant à Fives ; — Leclercq-Grandel , propriétaire à Wazemmes ; — Fays , Isidore , propriétaire , idem ; — Duthoit , à la Madeleine ; — Dumoutiers , économiste des hospices particuliers , idem ; — Liénard , Vincent , brasseur à Haubourdin ; — Brasme , Augustin , rentier , idem ; — Aulfray , capitaine en retraite , idem ; — Lecomte , Xavier , propriétaire à Moulins-Lille ; — Denniel , Bartholomé , propriétaire , idem ; — Jeanson , pharmacien à Armentières ; — Prevot , Jean-Baptiste , conseiller municipal à Templeuve ; — Menche , propriétaire à Hau-

bourdin ; — Gabide , officier en retraite à Haubourdin ; — Debiscop , marchand à Tourcoing ; — Pruvost , professeur en retraite , idem ; Delos , Cyriaque , négociant , idem ; — Duquennoy-Wattel , négociant , idem ; — Mutuel , commissionnaire , idem ; — Duquennoy , Adolphe , négociant , idem ; — Bouillez , Jean-Baptiste , négociant , idem ; — Lefebvre-Crombez , négociant , idem ; — Célarier , ancien commissaire-priseur à Loos ; — Billon , docteur en médecine , idem ; — Billet , Jean-Baptiste , marchand à Halluin ; — Jules Demeester , propriétaire , idem ; — L. Bigo , propriétaire à Esquermes ; — Dujardin , Alexandre , propriétaire à Ronchin ; — Pruvost , Pierre , propriétaire , idem ; — Pennel , Alexandre , propriétaire à Ronchin ; — Flippe , Louis , propriétaire idem ; — Dubar-Delespaul , négociant , idem ; — Wicart , clerk de notaire à Fives ; — Hambis , propriétaire à Fives ; — Liagre , Edouard , docteur en médecine à Roubaix ; — Delahaye , Eugène , pharmacien à Seclin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Tordeux , docteur en médecine à Avesnes ; — Flagey , docteur en médecine à Trélon ; — Herbecq , officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain , docteur en médecine au Quesnoy ; — Aubry , négociant à Avesnes ; — Moustardier , vérificateur des poids et mesures à Avesnes ; — Bochart , marchand de lin à Bavai ; — Azambe , propriétaire à Noyelles-sur-Sambre ; — Bayart , propriétaire à Maubeuge ; — Rouez , adjoint à Solre-le-Château ; — Hardy , propriétaire au Quesnoy ; — Stocquelet , conseiller municipal à Trélon ; — Dereux , propriétaire au Quesnoy ; — Beaumont-Lobez , banquier à Avesnes ; — Marsy , Adolphe , pharmacien à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Desfrémery , membre du conseil d'arrondissement à Cambrai ; — Toussaint-Lallier , négociant à Cambrai ; — Cousin-Humbert , propriétaire au Cateau ; — Éraux-Chantreuil , marchand de draps au Cateau ; — Jules Sartiaux , propriétaire au Cateau.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellez , négociant à Douai ; — Wautiez , vérificateur des poids et mesures à Douai ; — Demarquette , inspecteur des enfants de l'hospice de Paris , à Douai ; — Boutique , Ladislas , avoué près le tribunal civil , à Douai ; — Tréca-Leleu , propriétaire à Douai ; — Imbert de la Phalecque , avocat à Douai ; — Théron , propriétaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetere , curé-doyen de Saint-Éloi à Dunkerque ; — Dupouy , Auguste , membre de la chambre de commerce à Dunkerque ; — B.

Morel , conseiller municipal à Dunkerque ; — Lemaire , Jules , membre du bureau de bienfaisance , à Dunkerque ; — Menneboo , docteur en médecine à Dunkerque ; — Demeunynck ; docteur en médecine à Bourbourg ; — Lebleu , Adolphe , docteur en médecine , conseiller municipal à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Béhaghel , Louis , membre du conseil général à Bailleul ; — De Gruson , Benjamin , membre du conseil général à Merville ; — Yon-Hadou , ancien négociant ; — De Block , vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lemer , maire à Bruille-Saint-Amand ; — Deslinsel , maire à Denain ; — Loriaux , vérificateur des poids et mesures à Valenciennes ; — Collet , avocat à Valenciennes ; — Paillard père , ancien notaire à Valenciennes ; — Dugimont , ancien juge-de-peace à Valenciennes ; — Mention , maire à Condé ; — Renard , membre du conseil général à Fresnes ; — Baligand , percepteur à Mortagne ; — Didier , avocat à Valenciennes ; — Desespringalle , membre du conseil général , à St.-Amand ; — Bouchez , conseiller d'arrondissement , à Bouchain ; — Bruneau , percepteur à Thivencelles ; — Mocq , ancien maire à Lourches ; — Collet , propriétaire à Haspres ; — Caudron , médecin à Condé ; — Cayrois , propriétaire à Valenciennes ; — Deslinsel , propriétaire à Onnaing ; — Cheval , propriétaire à Étreux.

BANQUE DE FRANCE. — COMPTOIR DE LILLE

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Administrateurs, MM. Bernard , Henri ; — Champon-Dubois ; — Cordonnier , Fidèle ; — Cuvelier , Henri ; — Heurté , Victor ; — Huet-Colombier ; — Rouzé , Th. * ; — Sauvaige-Fretin ; — Verstraete , Emile.

Censeurs, MM. Charvet-Barrois ; — Decroix , Jules ; — Pollet , Louis.

Directeur, M. Ch. Verley , *.

COMPTOIR DE VALENCIENNES.

Administrateurs, MM. Delacenne-Lelièvre ; — Dupont ; — Lefebvre ; — Dècle ; — Hollande ; — Ewbanck ; — Carlier-Mathieu.

Censeurs, MM. Canonne , Théodora ; — Lebret ; — Blanquet.

Directeur, M. Delcourt-Dubois.

Cassier, M. Gras ; — *Contrôleur*, M. Véron ; — *Comptable*, M. Honoré.

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les $0^{\circ} 13'$ à l'ouest et $2^{\circ} 3'$ à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les $49^{\circ} 58'$ et $51^{\circ} 5'$ de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier ; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

EMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschépe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le Mont-de-Wervicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helves; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

VALLÉES. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente; sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres largeur et de 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Écaillon; longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre

importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau , les trois vallées des sources de l'Ecaillon , etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1) ;

L'Aa , qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth , dans le département du Pas-de-Calais , entre dans le département du Nord à Saint-Momelin , et se dirige en droite ligne sur Gravelines , où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme , branche de l'Aa , qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues , où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser , petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck , arrondissement d'Hazebrouck , et va grossir les eaux de l'Hyperlé , dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene , très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser , près de Wylder.

La Lys , dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais) , qui sépare les territoires des deux départements , depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem , qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille , aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck , et depuis Armentières jusqu'à près de Menin , sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe , formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas de-Calais , et qui vont se jeter dans la Lys , au-dessous de La Gorgue.

La Bourre , petite rivière qui naît à Borre , arrondissement d'Hazebrouck , et se réunit au canal de Préavin , au Grand-Dan.

La Marque , petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin , arrondissement de Lille , traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge , et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle , dont la source est à Carency (Pas-de-Calais) . entre dans le département du Nord , à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai , et se jette dans la Lys à Deûlemont.

La Scarpe , qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais , vient d'Arras , traverse Douai , Marchiennes , Saint-Amand , et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée , qui prend sa source à Eaucourt , département du Pas-de-Calais , entre dans le département du Nord à Lécluse , parcourt les arrondissements de Douai , Cambrai et Valenciennes , et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache , petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas de-Calais) , et qui vient se mêler à la Sensée , au territoire d'Aubenchoul-au-Bac.

(1) Parmi ces rivières , celles qui sont navigables sont indiquées , ainsi que les canaux , dans la section des travaux publics.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Strenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys, au-dessous de Saily, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessous d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

MARAI. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moères, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon

de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.^e et 51.^e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élevation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier ; celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE

Le département se compose de 662 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Voici le tableau de la composition de ces arrondissements.

DÉSIGNATION		Nombre de communes.	SUPERFICIE		POPULATION				
des arron- dissem.	des cantons.		par canton.	par arrondiss.†	par canton.	par arrond.†			
			hect. ares.	hect. ares.					
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75	72160 32	16200	105441			
	Bourbourg	13	14081 41		13270				
	Dunkerque (Est)	7	6713 n		19739				
	Dunkerque (Ouest)	4	4715 28		18574				
	Gravelines	4	6942 93		8136				
	Hondschoote	8	13638 58		14036				
	Wormhoudt	10	14109 37		15486				
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75	69320 07	14869	104515			
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07		13646				
	Cassel	13	11758 81		14738				
	Hazebrouck (Nord)	10	12530 25		14321				
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26		13369				
	Merville	5	8272 95		19103				
	Steenvoorde	9	11992 88		14442				
	Armenières	7	6277 76		18664				
	Bassée (La)	11	7009 86		14450				
	Cysoing	14	9617 23		18441				
	Haubourdin	16	8730 67		21803				
	Launoy	16	7878 85		22965				
	Lille.	Lille. Nord-Est	3		1572 57		87438 78	23356	371156
		Lille. Centre	2		285 12			20030	
Lille. Sud-Est		3	1216 79	21733					
Lille. Sud-Ouest		3	1151 35	30052					
Lille. Ouest		4	2967 90	22353					
Pont à Marcq		15	11645 05	17515					
Cambrai.	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81	89260 33	17114	174245			
	Roubaix	4	3780 79		47946				
	Seclin	16	9487 21		20682				
	Tourcoing - Nord	5	6222 67		26331				
	Tourcoing - Sud	4	3097 15		27721				
	Cambrai (Est)	14	8896 01		21002				
	Cambrai (Ouest)	17	7901 64		23450				
	Carmères	16	10149 .		22680				
	Câteau (Le)	17	15925 96		30017				
	Clary	17	13672 02		27727				
	Maroing	20	19942 95		23577				
	Solesmes	17	12772 64		25792				
	Avesnes.	Avesnes (Nord)	14		12965 76		139723 24	11839	145040
		Avesnes (Sud)	12		15119 07			13298	
Bavai		18	1725 15	14619					
Berlaimont		14	8747 66	9371					
Landrecies		10	11467 93	15475					
Maubeuge		15	20829 69	24997					
Quesnoy (Est)		14	18023 75	14208					
Quesnoy (Ouest)		27	7983 49	13613					
Solre-le-Château		16	13490 39	10079					
Trélon	13	18370 35	16941						

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SAINTE-AMAND. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille ; ville ouverte. — Population : 9527 habitants.

ARVENTIÈRES. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 8,840 habitants.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 8.233 habitants.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7953 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton ; place fortifiée , avec camp retranché. — Population : 7,719 âmes. — Distance de Lille : 84 kilom.

ESTAIRES. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,863 âmes.

MERVILLE. Ville ouverte ; 5,954 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

BERGUES. Chef-lieu de canton , à 69 kilomètres de Lille , place fortifiée. — population : 5,968 habitants.

GRAVELINES. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,678 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

COMINES. Ville ouverte , à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,298 âmes.

CONDÉ. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,110 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton ; ville ouverte , de 4,334 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

LANDRECIÈS. Chef-lieu de canton , place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,984 habitants.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,800 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,776 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,531 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

ORCHIES. Chef-lieu de canton , à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,508 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte , à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,293 âmes.

SECLIN. Ville ouverte ; de 3,240 habitants ; 11 kilom. de Lille.

MARCHIENNES. Ville ouverte ; chef lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 3,047 habitants.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,755 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,528 âmes.

BAVAI. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,635.

LANNOY Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1.535 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,577 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

MORTAGNE. Ville ouverte , à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,152-habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes.....	»	hect.
de collines.....	158,087	
de plaines et de vallons.....	410,000	
	<hr/>	
	568,087	
	<hr/>	
Sol riche de terreau.....	57,000	hect.
Pays de bruyères ou de landes.....	7,800	
Sol de craie ou calcaire.....	84,136	
de gravier.....	1,550	
pierreux.....	55,600	
sablonneux.....	28,600	
argileux.....	299,120	
limoneux ou marécageux.....	34,281	
de différentes sortes.....	»	
	<hr/>	
	568,087	

Le territoire du département se divise , par nature de propriétés , comme suit :

Terrès à labour.....	359,793	hect.
Prés.....	95,833	
Bois.....	35,837	
Vergers , pépinières et jardins.....	16,335	
Oseraies , aulnaies , saussaies.....	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation.....	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc.....	7,568	
Canaux de navigation.....	361	
Cultures diverses.....	3,731	
Superficie des propriétés bâties.....	4,653	
Routes, chemins ; places publiques, rues, etc.....	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux.....	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat.....	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics.....	609	
	<hr/>	
Total	568,087	

Nos d'ordre.	NOMS			BUREAU de duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1 ^{er} janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTALS des contribut. directes pour 1852. (1)
	des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.					
1	Abancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	622	5185	2845	9854 25
2	Abseon.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1464	9133	808	17868 21
3	Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	378	2177	1224	4571 10
4	Aix.	D.	Orchies	Orchies.	996	6464	3104	11838 39
5	Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Serlin.	911	5302	2319	9423 81
6	Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	620	2898	134	3280 95
7	Amfroipret.	A.	Bavay.	Bavai.	337	1240	285	2517 01
8	Anhiers.	D.	Douai-N	Douai.	421	2003	437	3128 84
9	Aniche.	D.	Douai-S.	Douai.	3057	13342	3218	20750 37
10	Annappes.	L.	Lannoy.	Lille.	1962	12806	3937	21062 15
11	Anneux.	C.	Marcoing.	Masnières.	453	4169	1817	7452 13
12	Annœullin.	L.	Seclin.	Carvin.	3405	15959	7072	28266 53
13	Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	3066	13403	488	18367 15
14	Anstaing.	L.	Lannoy.	Cysoing.	496	2505	1127	4492 67
15	Anzin.	V.	Valencienn.-N.	Bureau	5006	30906	811	40882 97
16	Arleux.	D.	Arleux.	Douai.	1557	13613	5861	24147 04
17	Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	850	7397	1373	11172 21
18	Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	Bergues.	291	3756	2584	5603 73
19	Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	8840	53857	15341	85998 47
20	Arncke.	H.	Cassel.	Cassel.	1428	10411	4231	18290 27
21	Artres.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	804	6582	3273	12012 85
22	Asq.	L.	Lannoy.	Lille.	1790	9692	3155	16032 58
23	Assevent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	152	1288	708	2443 89
24	Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	916	5968	2640	11737 62
25	Aubencourt-au-B	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	439	3063	350	4384 33
26	Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	1476	9687	4104	17055 04
27	Aubers.	L.	La Bassée.	Fournes.	1706	8163	2822	13812 23
28	Auligny-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	1066	4659	2414	6636 06
29	Aubry.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	950	4737	2439	8836 62
30	Auby.	D.	Douai-O.	Douai.	1092	7921	6346	10957 88
31	Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	1654	9175	2477	14766 57
32	Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	252	1414	6775	2609 84
33	Andignies.	A.	Bavay.	Bavai.	177	1725	7503	2928 95
34	Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1500	8215	5320	16328 82
35	Aulnoye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	322	4372	2854	6550 30
36	Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1764	11346	5493	24668 17
37	Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	1024	28464	2426	13683 05
38	Avesnes.	A.	Avesnes,	Bureau.	3776	20844	5425	46520 21
39	Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1611	9331	3228	16024 40
40	Avesnes-lez-Aul.	C.	Carnières.	Cambrai.	2785	17639	6962	17530 01
41	Àvoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	476	4624	2137	8370 35
42	Aymeric.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	245	2811	251	4110 05
43	Bachant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	824	5660	1565	9165 99
44	Bachy.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1000	4921	2831	9458 72
45	Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	10078	64343	23370	110067 00

(1) Dans cette colonne sont compris, outre le principal et les centimes communaux, les centimes généraux et départementaux dont nous croyons inutile d'indiquer séparément le produit.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

No. d'ordre.	NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1. er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux.	TOTALS des contributions directes pour 1851.
	des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.					
46	Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	1943	10419	5448	19500 86
47	Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	318	2119	258	3098 23
48	Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	Wormhoudt.	1128	8554	344	15665 21
49	Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	808	3476	2543	7225 72
50	Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	520	2849	3231	7154 46
51	Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	976	4789	2005	8418 77
52	Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	377	4797	1439	7858 61
53	Baulignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1151	6020	1367	9414 53
54	Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	1233	6712	715	9404 58
55	Bavay.	A.	Bavay.	Bureau.	1635	12073	1450	17188 63
56	Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	970	6379	3068	11644 22
57	Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1299	7817	3548	14110 32
58	Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	762	4485	1707	7731 14
59	Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1232	6166	1401	10186 75
60	Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	800	3060	1333	5455 59
61	Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	430	1179	1165	2795 84
62	Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	565	3609	1662	6555 85
63	Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	337	1949	1295	3945 38
64	Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	1051	4124	2255	7744 28
65	Bellaing	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	426	3241	692	5017 60
66	Bellignies.	A.	Bavai.	Bavay.	777	4832	2038	8478 78
67	Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	210	1468	1028	3044 29
68	Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	5968	48444	7584	71822 60
69	Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	2353	15490	6662	27323 23
70	Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1261	5704	687	8343 61
71	Bermeries.	A.	Bavai.	Bavay.	411	3224	1078	5436 76
72	Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1752	10516	4752	18887 26
73	Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	194	1628	517	2708 74
74	Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	589	3666	2422	7444 14
75	Bertry.	C.	Clary.	Clary.	2331	5952	3331	12437 75
76	Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	1236	5192	3756	10908 48
77	Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	205	2363	1338	4513 34
78	Bettriches.	A.	Bavai.	Bavai.	337	2453	901	4201 99
79	Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	534	4761	1418	7743 89
80	Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	1128	5578	2218	9725 62
81	Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	1972	11014	3704	18667 55
82	Béwillers.	C.	Carnières.	Caudry.	1073	4261	3069	8486 76
83	Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	505	8274	1442	12482 78
84	Bissezele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	411	2725	1840	5544 45
85	Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	1737	11995	5915	21215 91
86	Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	445	3345	2647	7203 61
87	Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1985	8222	4756	16587 22
88	Boesghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	986	6049	2840	11080 93
89	Bollezele.	Dk.	Wormhoudt	Wormhoudt.	1769	13870	6170	24785 92
90	Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing.	3028	18134	10169	34538 87

Comparaison de principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.º d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
7995	6788	Salembier.	Macs.	Deberckem.	Dumesnil.	46
1273	1547	Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Bultez.	Delannoy.	47
9811	6880	Oulters.	Verrièle.	Vanneufville.	Dubus.	48
3241	2212	Chopin.	Lesne.	Delemer.	Legrand.	49
2218	2148	Thery.	Bernard.	Ployart.	Decquenne.	50
3545	2904	Bricout.	Bancourt.	V. Banteux.	Legrand.	51
3729	3810	Ringuet.	Blanchart.	V. Avesnes.	Lambert.	52
2901	4031	Boy.	Boez.	Dubureq.	Pierart.	53
1824	2977	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	54
5731	4862	Coulnon.	Marchand.	Lemaire.	Crapez.	55
5799	4613	Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	56
5182	6234	Leblond-Druon	Lemes François.	Bercker.	Lempereur.	57
4344	3233	Delesalle.	Desboumets.	Delfortrie.	Pivion.	58
5223	4401	Trampont.	Cochet.	Bracq.	François.	59
1409	1993	Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	Brachelet.	60
1522	604	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lamour.	Gasset.	61
2680	2791	Baudry.	Dents.	Mulle.	Estassin.	62
1861	1466	Planq.	Berlemont.	N.....	George.	63
1843	2137	Senez.	Balembois.	V. Font.-au-Pir.	Hodin.	64
8133	23-3	Lengrand.	Dupont.	M. scaux.	Parent.	65
1662	3081	Prévost.	Massart.	Jourdain.	Carton.	66
1521	1059	Bever.	Hanze.	Anselet.	George.	67
14874	14234	Delaroière.	Moureau. Pluvier.	Delautre.	Hei wyn.	68
8599	9305	Paul.	Baudez.	Legrand.	Hennet.	69
3601	3791	Richard.	Regnault.	Griffon.	Debaillencourt	70
2183	2639	Glivier.	Carlier	V. Amfropret.	Carton.	71
2606	7335	Levailant.	Mornave.	Boulogne.	Chardot.	72
1301	1301	Derbuix.	Wattremez	V. Villers-sire-N.	Deroubaix.	73
3548	2608	David.	Delfly.	Verwersch.	Lecœuche.	74
8924	2916	Lansiaux.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	75
2050	3465	Bricout.	Bracq.	Dauverchain.	Brachelet.	76
2282	1979	Lemaire.	Lecien.	V. Gognie-Ch.	Deroubaix.	77
2694	1914	Demarbaix.	Reumont.	Bulteau.	Carton.	78
2203	3390	N..	Deremes.	V. Sars-Poteries	Hovelt.	79
2203	3613	Raa.	Leclairche.	Prévost.	Fiévet.	80
8231	7734	Bleuzet-Pinte.	Fon enier,	Comand.	Delannoy.	81
2220	3268	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boulinguiez.	Joveneau.	82
2220	2229	Mazemaecker.	David.	Walbron.	Chardot.	83
2220	2168	Cœuens.	Parasy.	Knockaert.	Chardot.	84
12882	9546	Waringhem.	Rauwel.	Champeaux.	Alavoine.	85
2215	2239	Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Decquenne.	86
2215	6188	Decanter.	Delfly	Damman.	Lecœuche.	87
2215	4333	Demaret.	Delattre.	Minne.	De St.-Mars.	88
2215	12107	Villette.	Deleponve.	Leturgie.	Lancel.	89
14580	11286	De Basquiel.	Lebrun, Destombe.	Leignel.	Delart.	90

N.º d'ordre.	NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1852.
	des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.					
91	Borre.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	770	4897	3499	10065 69
92	Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	1577	18075	1545	25332 74
93	Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	430	5394	1474	8718 31
94	Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	2336	22924	4161	34738 13
95	Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	2528	17434	5312	28346 46
96	Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1213	6132	2476	10689 90
97	Boursies.	C.	Marcoing.	Masnières.	818	6595	3169	12036 94
98	Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	1860	9489	3825	16625 98
99	Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1839	7824	3744	14329 34
100	Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	591	4087	987	6442 81
101	Bousignies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	283	2612	331	3848 71
102	Boussières.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	251	2021	253	2960 73
103	Boussières.	C.	Carnières.	Cambrai.	856	3774	4415	9621 19
104	Bousois.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	426	3480	1309	6005 92
105	Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1976	9272	3776	16300 77
106	Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing.	775	2985	1563	5571 39
107	Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	843	4101	3037	11212 17
108	Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	702	3845	754	5928 92
109	Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	937	6643	1777	10711 07
110	Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	350	2918	2196	6162 00
111	Bruay.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	2463	12378	2269	18737 21
112	Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	762	4428	1337	7322 32
113	Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	2240	9991	3723	17128 37
114	Brunémont.	D.	Arleux.	Douai.	561	2320	281	3402 42
115	Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	385	2052	1011	3784 81
116	Bugnicourt.	D.	Arleux.	Douai.	770	6614	1000	3773 90
117	Busigny.	C.	Clary.	Clary.	2788	10103	9198	23016 03
118	Buysseheure.	H.	Cassel.	Cassel.	844	5375	2543	9799 84
119	Caëstre.	H.	Hazebrouck-Nord.	Hazebrouck.	1710	10514	7581	21844 83
120	Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	805	5814	1456	9307 72
121	Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	21344	94855	2522	126956 69
						101930	2375	134414 76
122	Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	928	7647	3691	14019 53
123	Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1459	6916	2319	12593 66
124	Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	685	6292	5512	14018 86
125	Cantin.	D.	Arleux.	Douai.	864	11695	3589	19110 28
126	Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	341	3231	668	4961 03
127	Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	255	2184	1417	4366 92
128	Cappelle.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	1511	8591	3786	15319 25
129	Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	1153	10798	1413	15842 60
130	Carnières.	C.	Carnières.	Cambrai.	1495	8405	4585	14871 73
131	Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	391	2571	1616	5089 01
132	Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	1856	14035	4534	23448 07
133	Cassel.	H.	Cassel.	Bureau.	4334	26876	2975	38440 34
134	Catillon.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	2640	18259	7739	32235 41

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

N.º d'ordre.	NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population au 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTALS des contribut. directes pour 1852.	
	des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.						
135	Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	955	3932	2648	8030.52
136	Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	3685	11764	7391	23204.31
137	Caulley.	C.	Clary.	Clary.	735	1687	1836	4153.69
138	Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	684	5119	2966	9925.20
139	Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	602	1799	1185	3625.76
140	Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	2039	13633	4682	23022.26
141	Château-l'Abbaye	V.	St.-Amandr. d.	Saint-Amand.	817	4814	1752	8340.38
142	Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	401	5704	2350	10018.66
143	Chérens.	L.	Lannoy.	Cysoing.	1312	3496	1062	5763.25
144	Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	90	630	161	1009.34
145	Clary.	C.	Clary.	Bureau.	2406	7218	8138	18132.79
146	Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	440	2755	2605	6358.13
147	Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	371	1915	1378	4061.61
148	Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1102	7929	1137	11758.52
149	Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	5298	32526	4690	47732.04
150	Condé.	V.	Condé.	Bureau.	5110	40720	3892	5832.09
151	Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	497	7450	1548	11522.44
152	Coudekerque-Br	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	1448	12188	1403	18741.91
153	Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	192	2049	619	4636.07
154	Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	1663	9810	825	13750.21
155	Contiches.	D.	Orchies.	Orchies.	2183	13599	2760	20994.35
156	Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	425	3751	1084	6128.25
157	Crespin.	V.	Condé.	Condé.	1400	15988	567	21504.62
158	Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	2195	18950	8141	33619.53
159	Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	774	5919	2587	10636.50
160	Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	527	2615	1084	4720.17
161	Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	1776	8291	4195	15328.73
162	Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	823	9471	1612	14154.74
163	Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	1048	7517	1406	11332.71
164	Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	400	2268	1793	4299.32
165	Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	2276	16131	7543	29133.30
166	Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	293	1447	565	2526.6
167	Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	1392	9812	421	13527.81
168	Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	65	695	361	1298.62
169	Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	8691	39513	6856	58245.33
170	Deülémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	2060	13090	8260	22826.07
171	Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	262	1581	1009	3148.09
172	Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	418	2599	1152	4667.35
173	Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	814	6505	4210	12962.04
174	Doupierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	1037	8611	2241	13798.23
175	Douai.	D.	Douai.	Bureau.	20528	107223	3029	149681.5
176	Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1700	11464	2966	18262.08
177	Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	940	6263	1639	9962.22
178	Dringham.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	288	2634	1196	4738.10

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.º d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres	Percepteurs.	
				des cultes.		
2928	2863	Lefebvre.	Dumont.	Roget.	François.	135
6741	6336	Prioux.	Bracq, Ménager.	Brassart.	Brachelet.	136
1282	965	Dolez.	Estevez.	Sonneville.	Libert.	137
3975	4028	Bricout.	Dbordain.	Talfer.	Maréchal.	138
1541	1199	Guilloteau.	Legny.	V. Rousies.	Lebrun.	139
13968	10014	Duhem.	Delattre-Baclet.	Joire.	Cerf.	140
2988	3793	Camberlin.	Wanbecq.	Vaillant.	Baligand.	141
3501	2787	Fivet de Chaumont	Deleval.	Baligand.	Paix.	142
3680	3426	Bouchery.	Duquennoy.	Leroy.	Dumesnil.	143
469	48	Suin.	Harlet.	V. Obrechies.	François.	144
504	3785	Figniez.	Piette.	Coulmon.	Libert.	145
1907	1916	N...	Bever.	Delattre.	George.	146
1500	1247	Delagrangé.	Warocquier.	Dorchies.	N...	147
6557	6040	Demanez.	Renon.	Herbage.	Pavot.	148
19334	16935	Lambin.	Meurillon, Desbonnets.	Remez.	Messéan.	149
11697	21819	Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquey.	Guillerand.	150
8167	6784	Dufour.	Gossaert.	Vitse.	Houzé.	151
8392	8668	Lebecque.	Schodduyn, Vilete.	V. Dunkerque.	Houzé.	152
1430	2172	Luce.	Fournier.	V. Lambres.	Locoge.	153
4527	5582	Wallera	Herbecq.	Genain.	Favot.	154
9013	10585	Larose.	Poupart.	Galtier de Calmay	Leroy.	155
3058	3415	Watré.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	156
8698	10124	Crépin-Giraud.	Estorez.	Courtecuisse.	Bruneau.	157
21849	14565	Pilloy.	Desmoutiers.	Robert.	Dumotiez.	158
6634	4760	Cooren	Depoers.	Degrendel.	Chardot.	159
1633	2003	Pavot.	Hollande.	Direz.	Descamps.	160
4721	5059	Briet.	Selosse.	Dutriez.	Folet.	161
5618	4935	Drausars.	Godin.	Lamorisse.	Locoge.	162
4300	4975	Stievenard.	Durieux.	Herbet.	N....	163
1905	1704	Germe.	Balique.	V. Bantigny.	Derjuenne.	164
12588	9786	Duhaut, ✱.	Delerue, Paquet.	Salembier.	N...	165
1391	1003	Leroy.	Devins.	Dauchy.	François.	166
6028	7635	Jacquart.	Anache.	Potteau.	Deligny.	167
762	558	Trufet.	Furgeros.	V. Malincourt.	Che...sus.	168
8532	18901	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	Lecardez.	François.	169
10823	8718	H. Vandermesch.	P. Vandermersch.	Mallarmé.	Devémy.	170
895	1015	Solasse.	Lequena.	V. Dimont.	Broquet.	171
1947	1838	Ducarne.	Harlet.	Doise.	François.	172
4641	4847	Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	173
5758	6431	Drart.	Pierart.	Dupont.	Dhaisne.	174
60675	80756	Maurice.	Pinquet, Lequien.	V. page 119.	Cavrois.	175
					Degouve.	
6389	7739	Rigaut.	Payen.	Decottignies.	Broquet.	176
3205	3681	Balleur.	Pierard.	Liermain.	Hovelt.	177
2728	2194	Janssen	Desmidt.	Dervaine.	Royaux.	178

N.º l'ordre.	N O M S		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1851.	Montant des centimes communaux	TOTALS des contribut. directes pour 1851.	
	des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.						
179	Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	29080	111614	3378	157341 94
180	Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	720	112064	3362	157546 84
181	Ecaillon.	D.	Donai-S.	Donai.	683	5407	1628	8914 40
182	Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	184	4608	2281	8519 01
183	Eclaires.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	331	809	670	1778 99
184	Ecuelin.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	172	1986	745	3417 86
185	Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1188	1283	1001	3016 90
186	Elincourt.	C.	Clary.	Clary.	1626	8492	2583	11956 80
187	Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	527	5094	5155	12125 23
188	Emerchicourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	86	3885	781	5948 19
189	Emmerin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	1400	3943	427	5709 39
190	Englesfontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1685	5195	362	7307 53
191	Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	331	7161	3797	13365 94
192	Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	1658	1520	1371	3436 61
193	Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1646	10113	3679	17266 66
194	Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	993	9958	4919	18378 28
195	Erchin.	D.	Arleux.	Douai.	500	7421	696	10600 14
196	Eringhem.	Dk.	Bergues.	Bergues.	794	4555	2208	8363 87
197	Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	224	6545	1446	10224 06
198	Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	2191	1560	1340	3466 75
199	Erre.	D.	Marchiennes.	Donai.	1097	14065	5173	21146 79
200	Escrmain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1159	5201	375	7343 15
201	Escaudain.	V.	Bouchain.	Dennin.	2028	5362	2345	9597 23
202	Escaulœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	1677	11957	2867	18750 33
203	Escaupont.	V.	Condé.	Condé.	897	7901	696	11234 26
204	Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	253	5987	247	8247 36
205	Esnes.	C.	Clary.	Clary.	1449	1695	962	3248 36
206	Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	2015	8253	3162	14305 88
207	Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	576	12070	5860	22091 91
208	Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes.	3127	5513	685	8059 70
209	Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	6863	27255	1295	36706 35
210	Estourmel.	C.	Carnières.	Cambrai.	667	3223	10997	62103 46
211	Estrées.	D.	Arleux.	Douai.	985	3643	3148	8087 74
212	Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	321	5961	553	8533 42
213	Etraungt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	2290	2490	695	4025 12
214	Etraux.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	551	2290	13033	40203 87
215	Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	599	6079	2517	10555 58
216	Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	533	2372	1482	4720 13
217	Faches.	L.	Lille S.-E.	Moulins-Lille.	2316	2628	2834	6470 51
218	Famars.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	677	9310	5643	14068 52
219	Faumont.	D.	Orchies.	Orchies.	1569	6772	2678	11574 65
220	Favril.	A.	Landreecies.	Landreecies.	787	6507	2298	14991 76
221	Féchain.	D.	Arleux.	Douai.	1147	6000	2372	10493 21
222	Feignies.	A.	Bavay.	Maubeuge.	1857	4818	577	7042 48
						12149	5032	21395 9

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

N.º d'ordre	NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.
	des COMMUNES.	de l'arrond.º	du CANTON.				
223.	Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	1752	10964	1300
224.	Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	1990	8757	335
225.	Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	653	7385	652
226.	Féron.	A.	Trélon.	Fourmies.	630	5908	1459
227.	Ferrière-laGrande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1493	10229	1812
228.	Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	780	3794	928
229.	Fives.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	3618	27069	8121
230.	FlaumontetWaud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	402	3174	1827
231.	Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	2363	14235	5581
232.	Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	958	7317	1847
233.	Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	746	4846	2749
234.	Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	1127	7271	4751
235.	Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	1860	10409	1884
236.	Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	3660	21462	2500
237.	Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes	231	2122	1208
238.	Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	1341	10418	3233
239.	Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1081	6545	3628
240.	Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	1174	5295	2882
241.	Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	1713	9347	5035
242.	Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	58	3172	558
243.	Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	745	2029	622
244.	Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1673	7247	1945
245.	Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	3360	19052	501
246.	Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	1488	11073	2620
247.	Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	505	4148	508
248.	Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	2084	14173	6075
249.	Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	4914	27742	965
250.	Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	715	3778	1103
251.	Fressin.	D.	Arleux	Douai.	741	6463	1636
252.	Frelin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	2072	12915	3573
253.	Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	1290	6212	3009
254.	Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	1157	5017	2802
255.	Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	487	4007	1227
256.	Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	1858	9231	2254
257.	Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	1313	7623	277
258.	Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1776	8978	4545
259.	Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	930	6143	559
260.	Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	837	4611	1856
261.	Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	3093	15998	3533
262.	Gondécourt.	L.	Seclin.	Seclin.	1742	9235	5463
263.	Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	915	3754	1735
264.	Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	2364	10657	5483
265.	Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	1292	7950	2431
266.	Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	5678	29049	1803
267.	Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	397	2490	2109

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N. ^{os} d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
7101	7222	Baudenne.	Sirot.	Becar.	Salomé.	223
4341	5441	Tison.	Leclercq.	Dupont.	Denabrif.	224
4097	5268	Hage.	Coppin.	Becuwe.	Deligny.	225
4967	4446	Moutier.	Hosselet.	Dubot.	Lion.	226
4598	5010	N...	Herbecq.	Legrand.	Lebrun.	227
2978	2014	Jenot.	Goblet.	Locquet.	Lebrun.	228
7543	12337	Richebéc.	Lecron, Duthoit.	Vandeville.	Cuvelier père.	229
2304	2253	Dupont.	Flacon.	Hottin.	Lambert.	230
9304	8119	Lepers.	Tesse.	Malfait.	Cuvelier père.	231
5107	6143	Aligard.	Marquette.	Destombes.	Locoge.	232
3831	3234	Solan.	Basquin.	Blondel.	Dumotiez.	233
6742	5088	Vanuxem.	Peberdt.	Réant.	Lecœuche.	234
7529	7837	Courouble.	Lecœuvre.	Remy.	Baligand.	235
10337	13838	Larose.	Lespagnol, Mouchon	Ducroquet.	Dislère.	236
1763	1686	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Semousies.	Hovelt.	237
6708	7533	Belle.	Houssin.	Delattre.	Bonnay.	238
3741	4755	Pierart.	Boucher.	Faidherbe.	Descamps.	239
3737	3729	Decaudin.	Buirette.	Vitoux.	Hodin.	240
6206	6502	Lavalard.	Panien.	Coupé.	Moland.	241
1962	1993	Banse.	Banse.	V. Seranvillers.	Maréchal.	242
748	849	Prouvost.	Roman.	Dubar.	Delcour.	243
3713	5103	Boulogne.	Boulangier.	Dumortier.	Midy.	244
4088	7875	Legrand. ✱	Cocquelet. Staincq	Charles.	Lion.	245
8873	6427	Delesfosse.	Waymel.	Vassart.	Delegrange.	246
2499	3134	Tacq.	Gérin.	Ployart.	François.	247
12358	9125	Legourmand.	Delannoy.	Daubresse.	Mantoulet.	248
7090	16301	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffin.	Bruneau.	249
2628	2553	Moncourt.	Devis. [Lenglé.	Quaghebeur.	Duquenne.	250
4821	5070	Lanvin.	Deprez.	Lefebvre.	Perret.	251
10167	9657	Lemesre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	252
6684	4235	Lallemand.	Lenridan.	Delangre.	Delegrange.	253
3956	3369	Dufrenoy.	Minet père.	Derosne.	Delannoy.	254
1989	2556	Cren.	Haux.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	255
7957	7157	Mormentyn.	Deswarte.	Poppinck.	Annibert.	256
4079	4587	N...	Leclercq.	Dazin.	Dutil.	257
8865	6414	Devick.	Vermersh.	Delessue.	Debrock.	258
4278	4482	D'heursel.	Delplanque.	Leriche.	Foult.	259
3395	3256	Darche.	Destrée.	Poulet.	Deroubaix.	260
8232	9803	Brasseur.	Lenglet, Lhuissier.	Lambert.	François.	261
7379	6152	Marquant Couvreur	Delebecque.	Jaclin.	Paix.	262
2297	2341	Humblot.	Senet.	Lèveillé.	Legrand.	263
5700	5999	Leroy.	Leroy.	Decherf.	Legrand.	264
6129	6405	Codron.	Cabaret. [sel-Prouvost.	Dednyssche.	Cuvelier.	265
9322	14424	Leroy-Angois.	Demarle-Catrice, [sacos-	Bollengies.	Demarle.	266
2833	1935	Libert.	Coppenolle.	V. Bouvines.	Dumesnil.	267

N.º d'ordre.	NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.
	des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.				
268	Guesnain.	D	Douai-Sud.	Douai.	427	4765	2121
269	Gussignies	A.	Bavay.	Bavai.	461	2438	965
270	Hallennes L-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	568	4438	3624
271	Halluin.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	5408	23632	10146
272	Hamel.	D.	Arleux.	Douai.	484	3543	2046
273	Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	417	1889	932
274	Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	515	4199	1627
275	Hargnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	572	3448	1405
276	Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	3600	13039	438
277	Haspres.	V.	Bouchain.	Bouchain.	3059	13283	1156
278	Haubourdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	3210	23920	8763
279	Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	536	2281	1311
280	Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	666	6270	1884
281	Haussy.	C.	Solesmes.	Solesmes.	2960	12743	5842
282	Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	404	4005	811
283	Haumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1428	12551	3305
284	Haveluy.	V.	Bouchain.	Denain.	732	3993	1285
285	Haverskerque.	H.	Merville.	Saint-Venant.	1563	7509	4443
286	Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	480	5180	2663
287	Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	7953	50956	15178
288	Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	567	1724	1022
289	Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain.	1073	5501	214
290	Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	1095	5588	2057
291	Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy.	2289	13618	4974
292	Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	704	3822	964
293	Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	3113	11043	450
294	Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes.	999	6409	3857
295	Hérin.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1027	6117	718
296	Herrin.	L.	Seclin.	Seclin.	352	2349	1450
297	Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	1838	12850	4985
298	Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	446	2144	713
299	Holque.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	469	2894	713
300	Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	1345	10271	3258
301	Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	3800	26378	7218
302	Hon-Hergies.	A.	Bavay.	Bavai.	1048	9385	2292
303	Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1313	4011	4122
304	Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	1553	8850	2214
305	Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1277	7362	2413
306	Hornaing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1088	7787	558
307	Houdain.	A.	Bavay.	Bavai.	908	8329	1748
308	Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	1455	6689	1405
309	Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	2244	14552	8100
310	Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1353	8983	2435
311	Hoymille.	Dk.	Bergues.	Bergues.	521	5152	2046
312	Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée.	1468	9186	5152

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

N.º d'ordre.	N O M S			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTALS	
	des COMMUNES.	de l'arrond. de l'arrond.	du CANTON.					des contribut. directes pour 1852.	
313	Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1589	5989	3850	11862	19
314	Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	3663	16436	588	22379	20
315	Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	998	6187	2725	11411	26
316	Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	978	6635	570	9305	24
317	Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1028	5533	1067	8493	70
318	Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	1271	8688	3669	15440	18
319	La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	2755	18568	1982	26335	36
320	La Flamengrie.	A.	Bavay.	Bavai.	340	1522	643	2700	50
321	La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	3293	16875	2986	25587	13
322	La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1069	7974	4786	15499	10
323	Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	1831	7180	655	10334	21
324	La Longueville.	A.	Bavay.	Bavai.	1255	11139	3372	18325	60
325	Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	1219	10908	4310	18928	73
326	La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	1974	13201	7765	25180	27
327	Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	811	11065	1399	16068	22
328	Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	2346	13119	6095	23832	49
329	Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	3984	32194	2764	45265	68
330	La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	383	2205	573	3568	39
331	Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	1535	7280	2780	12307	50
332	Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	584	3936	1014	6290	39
333	Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	619	4977	877	7458	62
334	Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	8233	52558	1494	86397	32
335	Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	2185	16779	3164	25714	27
336	Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	1672	7169	2285	11807	50
337	Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	1527	10756	5818	20340	27
338	Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	689	5265	1489	8563	99
339	Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	2540	8071	5517	16328	71
340	Leffrinckhouchke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	286	2360	1122	4308	17
341	Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	509	2742	1831	5541	84
342	Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	3531	24271	4419	36439	61
343	Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	969	4548	1327	7499	71
344	Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	615	5957	2406	10438	73
345	Les Moères.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	927	7321	4051	13910	30
346	Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	450	4429	2261	8251	02
347	Lesquin.	L.	Seclin.	Moulins.	1274	9670	5389	18326	79
348	Leval.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	654	4435	1164	7098	05
349	Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	1120	6067	2643	10827	03
350	Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	Moulins.	1267	3553	3262	8110	29
351	Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	396	1694	535	2836	88
352	Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	1173	4479	1258	4081	79
353	Lieu St-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	621	4554	2255	8384	25
354	Ligny.	C.	Clary.	Clary.	1767	6592	4756	13789	05
355	Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	124	829	259	1368	70

Comparaison du principal de la contribution foncière.		N O M S D E S				N.º d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoint.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
2009	3069	Basquin.	Danjou.	Leduc.	Brachelet.	313
2892	9581	Raoul.	Mascaux. Derieux.	Ramon.	Delalonde.	314
3366	4016	Gravez.	Petoux.	Crepin.	Pierart.	315
4108	4255	Poulet.	Cantinaux.	Montay.	Trentesaux.	316
2539	3339	Lenglet-Douay.	Dupout.	Lamelle.	Dupont.	317
9718	6850	Debreuw.	Claeymau.	Lesecq.	Deroubaix.	318
6456	6632	Ybert.	Proost. Cousin.	Gérin.	Denabrif.	319
1057	1039	Crasquin.	Mirland.	Denis.	Carton.	320
14933	10062	Duquesne. !	Lequien. Joye.	Leclercq.	Vermersch.	321
Castillon	6003	Leblond.	Denise.	Soufflet.	Leblond.	322
3718	4771	Comte de Montozon	Herbeaux.	Lebon.	Dislère.	323
10174	8636	Prevost.	Derome.	Lebon.	Delpature.	324
7479	7749	Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Hechart.	325
3940	5936	Bonnier.	Herteman.	Blanquart.	Cuvelier père.	326
6946	8917	Lecq.	Hette.	Rocquet.	Locoge.	327
7862	9195	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.	Delainoy.	328
14193	19860	Gabet.	Stiévez. Ancelet.	Desse.	Descamps.	329
1690	1522	Mazinghe.	Ochin.	Lefever.	Chardot.	330
1722	1585	Parent.	Thieffry.	Delahaye.	Fiévet.	331
2255	2432	Contesse.	Hédon.	Barbet.	Bonnay.	332
2705	3382	Lefebvre.	Cauchy.	Cayz.	Locoge.	333
18081	24887	Seydoux.	Fraux Chantreuil. Sartiaux.	Wallez.	Bonnay.	334
12323	12795	Monnier.	Roseau-Chotteau.	Lahaye.	Colas.	335
3099	3922	Couppé.	Louy.	Richez.	Foult.	336
14643	8325	Woestelandt.	Wanheeghe.	Labey.	Lancel.	337
5794	4271	Wispelaere.	Vanhoncke.	Lameyse.	Fleuryneck.	338
4747	4265	Salembier.	Droulers.	Declerck.	Fiévet.	339
2117	2017	Leuregans.	Wemere.	V. Uxem.	Annibert.	340
3263	1956	Bartier.	Leroy.	Cornil.	Delegrange.	341
8922	2269	Prévost.	Beauvais, Piette.	Bouillon.	Dupont.	342
4490	3176	Thiery.	Lefebvre.	Fiévet.	Dumotiez.	343
8571	4858	Prangère.	Pigache.	Lagache.	Cantel.	344
3904	6403	Gecraert.	Moone.	Baillieu.	Annibert.	345
8571	3667	Bévenot.	Vitrant.	N.º.	Lion.	346
7247	6524	Lamblin.	Chuffart.	Dubuisson.	Panckoucke fils	347
3399	3295	Witrant.	Wiars.	Lemaire.	Hennet.	348
3490	3901	Maviez.	Pierrache.	Pottier.	Desuède.	349
2049	2018	Lefebvre.	Coutrat.	Herrengt.	Delcour.	350
989	1052	Lefebvre.	Biérent.	Brunet.	George.	351
2459	2424	Lhomme.	Rousseau.	Coppée.	Delannoy.	352
2921	3432	Bruneau.	Trouveur.	Garçon.	Minne.	353
4716	4108	Robert.	Soyez.	Wallez.	Hodin.	354
865	637	Waymel.	Foucart.	V. Beaucamps.	Pivion.	355

N.º d'ordre.	N O M S			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTALS des contribut. directes pour 1852.	
	des COMMUNES.	de l'arrond. de l'arrond.	du CANTON.						
356	Lille.	L.	Lille.	Bureau.	75795	333832	47023.	479433	87
						351217	48389	500419	25
						364111	53490	529633	78
357	Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	541	3034	364	4431	74
358	Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	3638	18549	10946	35993	19
359	Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	615	5419	2700	11519	34
360	Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	181	2435	1199	4507	14
361	Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	2421	13470	5602	23605	65
362	Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille	640	3757	1517	6611	68
363	Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	1585	11905	3787	19789	64
364	Loon.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	1836	14981	2527	22651	11
365	Loos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	4082	16739	7327	29195	51
366	Lourches.	V.	Bouchain.	Denain.	2798	7317	563	10063	68
367	Louvignics-Bavay.	A.	Bavay.	Bavai.	703	5151	2963	9892	68
368	Louvignics-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1119	7019	2462	11966	03
369	Louvil.	L.	Cysoing.	Cysoing.	716	2696	1996	5666	81
370	Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	822	4514	1857	7866	30
371	Lynde.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	785	6433	2038	10722	25
372	Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoye	1349	5756	3713	11377	76
373	Maing.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1730	12309	1493	17892	49
374	Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	514	3674	1014	5951	46
375	Malincourt.	C.	Clary.	Clary.	980	4667	4855	11267	38
376	Marbaix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	979	5715	1149	8741	98
377	Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	393	19124	671	25973	53
378	Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	3047	3314	2088	6583	70
379	Marcoing.	C.	Marcoing.	Bureau.	1608	9764	1167	14173	82
380	Marcq.	D.	Arleux.	Douai.	477	5633	1572	9151	42
381	Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	3898	25396	7600	41427	18
382	Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	413	3085	2471	6670	09
383	Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	874	4744	1268	7619	99
384	Maretz.	C.	Clary.	Clary.	2595	8643	3747	15317	92
385	Marly.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	1337	15423	3314	23386	44
386	Maroilles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	2171	26036.	6280	41141	14
387	Marpent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	609	3141	1049	5244	42
388	Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	1887	10335	5700	19435	18
389	Marquette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1829	9259	3317	15733	92
390	Marquillies.	L.	La Bassée.	Four-es.	1127	5959	237	8167	09
391	Masnières.	C.	Marcoing.	Bureau.	1713	10620	2954	17030	52
392	Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	829	8032	3163	13947	85
393	Mastaing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	809	5975	2637	10703	22
394	Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	7719	52537	1307	69384	91
395	Maulde.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	1221	5503	513	7939	01
396	Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	816	2406	1667	4907	51
397	Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1124	4939	1185	7835	76
398	Mecquignies.	A.	Bavay.	Bavai.	1012	2951	1618	6958	13

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

N. os d'ordre.	NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1. er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut. directes. pour 1852.
	des COMMUNES.	de l'arrond. de	du CANTON.					
399	Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	918	7334	2179	11964 84
400	Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	791	5430	3009	10341 62
401	Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	1236	6971	5175	14652 23
402	Merville.	H.	Merville.	Bureau.	5954	36653	4264	53391 30
403	Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	2639	15739	7090	28269 18
404	Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	894	8547	4630	16174 04
405	Millonfosse.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	603	3946	167	5456 08
406	Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	848	5228	2865	9974 19
407	Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	615	4006	1267	6675 28
408	Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	484	3827	2393	7571 43
409	Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	1002	5277	2892	9966 53
410	Monchecourt.	D.	Arleux.	Douai.	620	7568	2382	12476 74
411	Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	1120	5557	3755	11272 28
412	Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	1801	12921	5485	22715 70
413	Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	395	4053	616	6024 80
414	Montigny.	C.	Clary.	Clary.	1043	3619	3675	8670 89
415	Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	733	5639	531	8111 21
416	Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	300	2156	1914	4863 19
417	Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	3816	18814	2790	18558 83
418	Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	106	1239	154	1821 03
419	Mortagne.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	1152	6804	571	9569 72
420	Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	1456	7233	3519	13247 83
421	Moulins-Lille.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	4875	41466	7478	60970 12
422	Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	260	2010	697	3438 86
423	Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	2233	9061	4356	16470 86
424	Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	814	5280	1620	8735 25
425	Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	1430	5651	3176	10867 60
426	Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	Maubeuge.	245	953	281	1568 43
427	Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	705	2722	1525	5209 56
428	Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	2644	9129	4936	17179 12
429	Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	884	4885	950	7365 99
430	Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	806	6244	410	8588 95
431	Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	2091	10132	1203	14843 63
432	Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	3582	19672	15006	41504 72
433	Niergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	560	3419	2329	6984 99
434	Nivelle.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	1237	6130	768	9062 85
435	Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	2421	18247	7713	32273 57
436	Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	1431	9872	3664	16945 63
437	Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	507	6280	1491	9918 92
438	Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	597	5586	1798	9195 73
439	Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	404	2789	269	3955 82
440	Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	687	4985	1192	7863 30
441	Obies.	A.	Bavay.	Bavai.	1187	4747	2375	8798 05
442	Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	303	1747	459	2801 41
443	Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	509	4403	2056	8014 57

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.º d'ordre.
		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
1836.	1852.					
5650	5250	Bruneau.	Royez.	Fromentel.	Accard.	399
6349	4191	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.	Lancel.	400
7973	4991	Dezitter.	Staes.	Debaut.	Leclercq.	401
28836	20460	Verhaeghe.	Delassus, Sênelart-	Legrand.	Degruson.	402
15100	10794	Leurs.	Plouvier. (Pannier.	Plaetevoet.	Lecœuche.	403
6897	7008	Moreau.	Desmidt.	Serleys.	Savary.	404
1186	2876	Lecocq.	Duburque.	V. Hasnon.	Rennuit.	405
4485	4061	Foulon.	Foulon.	Lecœuvre.	Foulon.	406
2669	2887	Mercier.	Berthout.	Binay.	Decornois.	407
2714	3118	Daussy.	Tiétart.	Delsart.	Brasselet.	408
3169	3240	Couillet.	Durieux père.	Dethoor.	Chardot.	409
5714	6032	Momal.	Héroguez.	Danes.	Perret.	410
3429	3595	Becquet.	Delemar.	Masse.	Cuvelier père.	411
8994	8795	Vallois.	Boutry.	Deregnaucourt.	Chardot.	412
2470	3180	Danjou.	Mouton.	Gosselet.	Bonnay.	413
3097	2502	Millot.	Galiègue.	Legniez.	Libert.	414
4019	4419	Dovillers.	Brabant.	Wantiez.	Desuède.	415
1679	1719	Thomas.	Pamart.	V. Saulzoir.	Copin.	416
15509	13005	Claudorez.	Deyne, Penin.	Markant.	Iserby.	417
1009	977	Bonnel.	Hecquet.	V. Tilloy.	Midy.	418
2129	3710	Baligand.	Morivalle-Wibaut.	Dewatine.	Baligand.	419
5853	5105	Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	420
6805	14984	N...	N....	Herlemont.	Bonnet père.	421
1641	1713	Bertoux.	Warocquier.	Bultez.	Delannoy.	422
5191	4682	Bourgeois.	Mulier.	Deleruyelle.	Delsart.	423
3790	3863	Lemaire.	Lemaire.	Bury.	Maréchal.	424
5718	3479	Duretz.	Singer.	Cousin.	Leroy.	425
670	616	Deharveng.	Broudehous.	Dupont.	Renau.	426
1343	1801	Bertaux.	Delannoy.	Delvigne.	Riquet.	427
4383	5050	Ghestem.	Glorieux, Dervitte.	Prince.	Thurin.	428
1580	2757	Ledoux.	J.-B. Pluvinage.	Delebarre.	Midy.	429
3369	3992	Leriche.	Fauville.	Moreau.	Broquet.	430
5687	7496	Toilliez.	Ledieu.	Davril.	Joveneau.	431
17836	11820	Beck.	Delbecque, Romon.	Cornette.	Rouzé-Duflos.	432
3277	2756	Pluvinage.	Briez.	Larsonneur.	Maréchal.	433
2902	4659	Monnier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	434
13221	14697	Quique.	Bailly.	Desmarescaux.	Delannoy.	435
9603	7676	Leleu.	Heauw.	Devos.	Campagnie.	436
5591	5384	Belot, Nicolas.	Belot, Clotaire.	Griffon.	Cantel.	437
2854	3590	Bailliard.	Cureur.	Decaudain.	Legrand.	438
2329	1839	Malfait.	Lhermitte.	Danjou.	Louchet.	439
3095	3612	Bury.	Chatelain.	Trupin.	Dumelz.	440
3050	3156	Hottelart.	Piérard.	Selliez.	Renau.	441
1679	1149	Baudart.	Julien.	Bettiaux.	François.	442
4660	3520	Piérens.	Vangrevelynghe.	Delautre.	Campagnie.	443

44
44
44
agnie. 44

N.ºs d'ordre.	N O M S			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTALS	
	des COMMUNES.	de l'arrond. :	du CANTON.					des contribut. directes pour 1852.	
444	Odomez.	V.	Condé.	Condé.	421	2064	339	3109	31
445	Ohain.	A.	Trélon.	Trélon.	1086	4837	426	6684	07
446	Oisy.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	214	2002	504	3200	15
447	Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	3427	22312	6479	36004	33
448	Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	506	3133	2446	5759	47
449	Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	3508	25732	1542	35173	20
450	Ors.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1312	8636	4101	15904	56
451	Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	526	3665	926	5797	53
452	Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	828	4624	3843	10220	93
453	Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	1015	5896	2458	10409	98
454	Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	540	3537	1487	6250	98
455	Pailencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	1152	5715	3346	11127	39
456	Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1350	9071	1101	13231	33
457	Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	940	6038	2656	10615	63
458	Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	618	1941	875	3499	84
459	Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	805	4159	2171	7762	61
460	Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	1871	10644	2766	17048	60
461	Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	1361	9471	3600	16155	12
462	Pitgam.	Dk.	Bergues.	Bergues.	1652	16175	2386	24065	96
463	Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1995	8705	4375	16061	82
464	Pommeruil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1344	5597	2027	9601	70
465	Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	869	6156	1059	9971	84
466	Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	1310	9192	1794	14092	71
467	Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	256	2659	911	4475	58
468	Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	377	2522	1961	5379	24
469	Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	1008	5390	3410	10686	28
470	Préscau.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	1712	8819	3015	14696	58
471	Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1617	4604	1846	8081	46
472	Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	434	3538	1163	6906	10
473	Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies.	1541	11273	1383	16498	61
474	Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	760	4434	545	6510	50
475	Proville.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	491	5463	2932	10261	35
476	Provin.	L.	Seclin.	Carvin.	1262	4721	2322	8627	44
477	Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	1849	15514	3027	23017	23
478	Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	2197	13623	2721	21000	06
479	Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	540	3676	1059	6004	40
480	Quesnoy-s.-Dcèle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	4238	27450	8507	45159	30
481	Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	286	1127	135	1667	05
482	Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	888	6515	1713	10289	62
483	Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	2785	9151	8293	20879	61
484	Raches.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	1305	7613	1445	11449	75
485	Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	1251	6725	4019	13096	67
486	Railencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	965	7510	2529	12517	18
487	Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	2058	13659	3472	21821	54
488	Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	307	2264	766	3822	71

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

N.ºs d'ordre.	NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut. directes pour 1852.
	des COMMUNES.	de l'arrond. .	du CANTON.					
489	Raismes.	V.	St.-Amand r. d.	Valenciennes.	3678	25187	1421	34716 47
490	Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	552	5228	2877	9912 95
491	Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	604	3423	2022	6654 09
492	Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	404	2410	591	3819 88
493	Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	1727	11683	4617	20351 75
494	Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	960	2528	2255	5731 40
495	Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	2001	12555	2312	20140 01
496	Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	673	5461	2533	9903 36
497	Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	416	1703	4056	3358 1
498	Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	1778	7826	956	11477 21
499	Robersart.	A.	Landrecies.	Landrecies.	255	1829	1321	3774 96
500	Rœulx.	V.	Bouchain.	Bouchain.	1195	5293	378	7457 76
501	Rombies et March.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	531	4370	1842	7717 20
502	Romerics.	C.	Solesmes.	Solesmes.	903	5161	2926	9889 11
503	Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Moulins-Lille.	1634	8358	4078	15278 80
504	Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	3637	18244	9296	33671 23
505	Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	1373	7262	297	9983 81
506	Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	1426	9383	4867	17562 06
507	Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	34698	260377	103910	440478 15
508	Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Queanoy.	281	1198	919	2556 25
509	Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	309	3451	1095	5740 55
510	Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	450	3971	1093	6389 53
511	Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	260	2455	236	3513 54
512	Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	1512	12350	3833	20391 51
513	Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	532	4335	1311	7145 68
514	Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	1710	8558	4749	16421 45
515	Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	1815	7356	1824	11806 91
516	Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	588	3173	1662	5938 01
517	Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	971	5049	3399	10185 53
518	Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	1751	10323	2664	16474 07
519	Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	2032	7913	5956	16685 31
520	Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	1552	9949	3778	16928 85
521	St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	9527	62775	1993	84865 40
522	St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	940	6216	3399	11687 70
523	St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	2373	8134	6435	17544 72
524	St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	596	5632	1825	9415 74
525	St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	402	4814	610	7055 69
526	St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	656	3464	2655	7311 10
527	St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	307	3687	1031	5983 64
528	St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	874	7514	2518	11616 66
529	St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	1956	6917	2356	11710 25
530	St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	1100	5880	3659	11376 87
531	St.-Marie-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	894	6257	2163	10603 26
532	St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	696	3837	471	5644 93
533	St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	287	2868	1417	5282 53

Comparaison du principal de la contribution foncière		NOMS DES				N. ^{os} d'ordre.
1836.	1852.	Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
9315	14175	Leroy.	Monouvrier, Fréant.	Hennion.	Fiévet.	489
3833	4136	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.	Delalonde.	490
2862	2504	Cuisset.	Moutier.	Roland.	Salomé.	491
2083	1741	Deroisin.	Delforge.	Dubuisset.	Lebrun.	492
11355	9032	Dupuis.	Bayon.	Kerkove.	Bourgeois.	493
1464	1364	Hocquet.	Méresse.	Blas.	Maubec.	494
11637	8482	Deprez.	Masselis.	Hopsomer.	Facon.	495
4945	4089	Lenoir.	Debus.	Dubois	Dumotiez.	496
868	1063	Wilbaut.	Gambier.	Leclercq.	Tailliart.	497
4514	5644	Doise.	Wuilmot.	Bresson.	Millet-Tellier.	498
980	1338	Hallez.	Briastre.	Lécuyer.	Descamps.	499
3280	3781	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Dercine.	Minne.	500
3362	3593	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.	Rennuit.	501
3364	3530	Douay.	Duginont.	Poretz.	Gaffet.	502
5198	5290	Morelle.	Spriet.	Monchy.	Panckoucke fils.	503
9305	9538	Duquesnoy.	Catteau-Destombes.	Nanynck.	Thurin.	504
3779	5172	De Chatenay.	Bernard. (Dupont.	Rogié.	Dislère.	505
5601	6731	Legrand.	Sauvage.	Petit.	Rennuit.	506
42760	81053	Delattre ✱.	Delerue, Motte, Duthoit.	Maës, Herrengt	Leconte père.	507
586	816	Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	508
2720	2967	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebure.	Deligny.	509
3178	2778	Thomas.	Laurent.	Delcambre.	Lebrun.	510
1814	2147	Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	511
11489	9483	D'Hont.	Devulder.	Dewaele.	Campagnie.	512
2919	3526	Lobelle.	Jacquin.	Demont.	Piérart.	513
5441	5937	Liermain.	Masingue.	Lecoustre.	Colas.	514
4641	4839	Doffe.	Leriche.	Ségard.	Dumotiez.	515
2060	2342	Lucas.	Laude.	Barenne.	Midy.	516
4268	3336	Rouzé.	Brunin.	Delvallée.	Fiévet.	517
9449	7469	Dutemple.	Pollet.	Deleporte.	Panckoucke fils.	518
7951	5127	Romon.	Lallemant.	Brassart.	Baillencourt.	519
5531	5834	N...	Fosset.	Canonne.	Salomé.	520
20363	30655	Nicolle.	Barbieux. Desbrosse	Joffrain.	Fleury.	521
3922	4022	Gadenne.	Lesaffre.	Varlet.	Hochart.	522
4624	5135	Vallez.	Mascaux.	Dupuis.	Delalonde.	523
4034	4314	Willot.	Lecomte.	Largillière.	Decornois.	524
Crespin	4231	Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	525
1859	2416	Valet.	Corniques père.	Demarescaux.	Bonnay.	526
2498	3385	Louf.	Wasca.	Fockenberghe.	Demarle.	527
5448	5181	Bronchart.	Bériot.	Berthier.	Lambert.	528
5418	5681	Henaut.	Aublin.	Becart.	Millet-Tellier.	529
3819	4497	L. Billiau.	Verbaere.	Plaetevoet.	Lecœuche.	530
5691	4172	Baelen.	Dequidt.	Bernast.	Merchier.	531
2397	2862	Mirland.	Lecarf.	Lecuppre.	Debaillencourt.	532
2226	2315	Castier.	Degrave.	Top.	Savary.	533

N. os d'ordre.	NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1. er janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut. ^s directes pour 1852.	
	des COMMUNES.	de l'arrond. ^s du CANTON.						
534	St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	508	5573	756	8194 59
535	St.-Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1709	8485	4306	15770 77
536	St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	750	3698	1361	6330 03
537	St.-Remy-m.-biti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	407	2701	991	4617 86
538	St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	1936	18732	4660	29830 03
539	St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	2453	8043	2664	13454 41
540	St.-Sylvestre.Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1060	6878	2649	11933 38
541	St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1705	5534	4828	12366 27
542	St.-Waast.	A.	Bavay.	Bavai.	627	5400	1831	9002 73
543	Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	648	3582	858	5659 11
544	Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	860	5485	1401	8643 50
545	Saméon.	D.	Orchies.	Orchies.	1747	9143	3965	16325 48
546	Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	422	3562	1999	6815 83
547	Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	1614	9042	7061	19302 43
548	Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	Saintt-Amand.	547	2931	796	4750 52
549	Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	1113	5607	1536	8938 45
550	Sassegnies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	406	3498	1655	6388 88
551	Saultain.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	953	8103	3858	14623 53
552	Saulzoir.	C.	Solesmes.	Solesmes.	2213	10156	4836	18517 09
553	Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	1814	12977	4714	22144 78
554	Seclin.	L.	Seclin.	Bureau.	3341	29077	1653	39814 18
555	Selvigny.	C.	Clary.	Clary.	718	2888	2993	6990 14
556	Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	770	5913	2736	10676 66
557	Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	309	1937	634	3247 37
558	Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	873	4691	1056	7368 96
559	Sequedin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	578	3987	8953	9404 75
560	Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	442	3046	2195	6359 49
561	Sercus.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	514	3837	1937	7162 47
562	Sin.	D.	Douai-N.	Douai.	3048	16608	638	22686 48
563	Socx.	Dk.	Bergues.	Bergues.	771	6767	2979	12096 21
564	Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	5579	81713	16550	58767 7
565	Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	2758	16784	6054	28216 13
566	Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	246	1489	577	2578 01
567	Somain.	D.	Marchiennes.	Douai.	3065	14798	1272	20888 14
568	Sommaing.	C.	Solesmes.	Solesmes	548	3761	1220	4945 42
569	Spycker.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	631	5237	1350	8389 32
570	Staple.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	1032	7900	2631	13262 32
571	Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	1941	10582	3355	17649 94
572	Steene.	Dk.	Bergues.	Bergues.	893	8274	1418	12430 84
573	Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	3966	26035	6471	41301 53
574	Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	4800	24212	36215	58295 63
575	Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	558	3576	3475	8352 27
576	Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	885	6921	3608	12971 64
577	Taisnières-sur-H	A.	Bavay.	Bavai.	1282	12018	3632	19745 24
578	Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	886	4751	1698	8083 38

Taisnières-en-
Taisnières-sur-H
Templemars. | 1.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

N. ^o d'ordre.	N O M S			B U R E A U de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1. ^{er} janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	T O T A U X des contribut. directes pour 1852.
	des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.					
579	Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	3143	19375	8780	34781 92
580	Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	604	6039	2136	10257 42
581	Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	2369	15045	4353	24572 92
582	Thiant.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	1062	8502	1426	12730 82
583	Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	1082	6352	2722	11270 82
584	Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	650	4827	1528	8051 60
585	Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	833	5598	2036	9484 21
586	Thun.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	709	3593	453	5329 92
587	Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	782	4830	1166	7634 73
588	Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	870	4609	1873	10682 38
589	Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	389	2709	1639	5413 04
590	Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	496	3302	2090	6604 20
591	Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	817	3276	2173	6569 74
592	Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	27615	198040	60952	318244 55
593	Tournignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	501	2160	2157	5117 19
594	Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.	2212	17991	2113	25860 44
595	Tressin.	L.	Lannoy.	Cysoing.	474	2294	1889	5003 63
596	Trith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	2495	16863	1944	24139 31
597	Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	1893	7607	48-6	15205 63
598	Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	461	4390	333	6202 63
599	Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	23263	116497	12445	165894 60
600	Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	1162	6487	1662	10417 49
601	Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1275	5886	1041	8858 95
602	Vendeville.	L.	Seclin.	Moulins-Lille.	461	2298	1983	5107 92
603	Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	1266	8957	4649	16715 50
604	Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	1703	10841	7854	22558 81
605	Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	1262	5260	2513	9610 20
606	Vicq.	V.	Condé.	Condé.	812	4476	377	6409 70
607	Vicsly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	2608	9792	4202	17457 22
608	Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.	3364	16591	13375	36049 17
609	Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	4720	16676	607	22787 71
610	Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	390	2714	1280	4954 75
611	Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	961	7017	510	9865 49
612	Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	943	5696	2119	9860 32
613	Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	402	3990	1506	6895 01
614	Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	158	2246	212	3226 55
615	Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	1364	6862	3268	12624 74
616	Villers-Guislain.	C.	Marceing.	Masnières.	2025	8382	4298	15612 54
617	Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Cateau.	2624	6941	5572	15026 40
618	Villers-Plouich	C.	Marceing.	Masnières.	1012	6140	3652	12270 19
619	Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	1485	10214	1443	15045 89
620	Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	1373	8564	1685	13019 61
621	Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	1345	3446	339	4976 73
622	Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	929	7726	3513	13928 12

Comparaison du principal de la contribution foncière.		NOMS DES				N.ºs d'ordre.
1836.	1852.	Maires	Adjoints.	Ministres des cultes.	Percepteurs.	
12720	12213	Baratte *	Ricourt, Debuchy.	Lancelle.	Delannoy.	579
6800	5143	Deschodt.	Boone.	Merlyn.	Boidin.	580
11946	11775	Dauillé.	Hilst, Muyls.	Deschodt	Houzé.	581
4948	6188	Bertrand.	Bertout.	Dutriex.	Brasselet.	582
6219	4381	Lobbedez.	Vicart.	Verhelle.	De St.-Mars.	583
2609	3935	Tricot.	Mayeur.	Gravelaine.	Bruneau.	584
3224	3284	Mannier.	Denneulin.	Dorlancourt.	Chardot.	585
1601	2849	Raviart.	Vendeville.	Lefranc.	Baligand.	586
3390	3550	Charlet.	Douay.	Desmons.	Delalonde.	587
3114	4361	Vilain.	Lagouge.	Despretz.	Delalonde.	588
2027	2326	Leleu.	Leleuvre.	V. Neuville-s.-S.	Mily.	589
1775	2692	Brocquet.	Broutin.	V. Brillon.	Lacoste.	590
2098	1896	Deleplanque.	Fin.	Dehay.	Fiévet.	591
40805	66217	Wattine.	Jonglez-Wattel. Derou-	Simon, Derognauc.	H. Nepveur.	592
1462	1366	Moreau.	Havez. baix.	Dumortier.	Accard.	593
10840	11387	Dorchies.	Stoquelet.	Larsonneur.	Dutil.	594
1814	1398	Delahaye.	Mullié.	V. Aseq.	Dumesnil.	595
1923	10355	Valléz.	Bassez.	Dupont.	Fromont.	596
3947	4950	Monfroy.	Martin.	Tilmant.	Brachelet.	597
3853	3719	Steen.	Stappen.	Ducornetz.	Annibert.	598
57078	78537	Carlier-Mathieu.	Dumont-Pluchart ,	V. page 129.	Quecq.	599
			(Classe.		Courtiu.	
4266	4674	Doison.	Pavot.	Crepuy.	Riquet.	600
3091	3791	Denimal.	Bisiaux.	Pitoux.	De Baillencourt	601
1892	1685	Carré.	Dubray.	V. Lesquin.	Louchet.	602
5814	6613	Bailleux.	Quarez.	D'ainaut.	Dumelz.	603
9787	7840	Lambelin.	Ghestem.	Drumez.	Hochart.	604
3154	3582	Dubois.	Douay.	Delcroix.	Copin.	605
2380	3363	Richard.	Deleau.	Manouvrier.	Dechertemps.	606
5190	6412	Despreux.	Sommain, Villain.	Villiers.	Jove eau.	607
17014	11219	Wicart.	Thibaut. Degrave-Ingeltrans.	Acquart.	Leroy.	608
5080	9609	Cattiau.	Decrouez. Michaux.	Musin.	Guillerand.	609
2276	2139	Riche.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	610
5379	5489	N...	Gérard.	Bonne.	Trentesaux.	611
3402	3874	Froment.	Haca.	Huart.	Dupont.	612
3308	3441	Guvillers.	Bazin, F.	V. Monchecourt	Per. et.	613
1817	2036	Remv de Campeau.	Grevillers.	V. Somain.	Rennuit.	614
5103	5115	Cachera.	Denoyelle.	Dupire.	Millet-Tellier.	615
480	4754	Vancappel de P émont.	Delattre.	Broux.	Legrand.	616
4149	3309	Lalou-Bobeuf	Lefebvre, Lejeune.	Quiquempoix.	Chevassus.	617
4782	4611	Farez.	Lobry.	Bécar.	Legrand.	618
5413	7238	Monier.	N...	Coquelet.	Pierard.	619
4912	5099	Riche.	Meunier.	Choquet.	Trentesaux.	620
1430	2015	Lenoir.	De regnaucourt	Vanreust.	Taillart.	621
8617	5795	Vandenkerckhove.	Coloos.	Maerten.	Lancel.	622

N.º d'ordre.	NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	Recensement de la population du 1.ºr janvier 1851.	Principal des quatre contributions directes pour 1852.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contribut. directes pour 1852.	
	des COMMUNES.	de l'arrond. .	du CANTON.						
623	Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	779	4679	2691	8934	87
624	Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	2127	7-13	6226	16674	68
625	Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	529	2739	529	4209	28
626	Wallers.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	3301	18261	759	25114	89
627	Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	637	4599	1753	7946	49
628	Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	690	4234	2527	8271	87
629	Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	3571	24806	12783	46017	28
630	Wandignies et H	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	893	4554	1045	7038	63
631	Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	495	2390	1639	4879	25
632	Wagnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	825	5180	1454	8344	49
633	Wagnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	797	4736	1465	7812	16
634	Warhem.	Dk.	Honlschoote.	Bergues.	2547	19230	840	26526	39
635	Warnéton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	265	2722	990	4672	15
636	Warnéton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	98	1325	387	2253	01
637	Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	698	4158	1986	7603	74
638	Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	2040	11083	3661	18448	17
639	Watten.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	1268	8478	3594	14909	89
640	Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	228	1486	750	2755	18
641	Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	2236	9308	2278	14727	39
642	Watrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix.	9432	27408	11798	48327	22
643	Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	243	1992	189	2856	50
644	Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	638	3913	631	5880	60
645	Wavrin.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	2818	13617	3109	21356	62
646	Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	13086	101727	2326	133966	81
647	Waziers.	D.	Douai-N.	Douai.	1026	6482	1563	10250	18
648	Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	505	3088	2627	6749	02
649	Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	1872	10882	2508	16786	28
650	West-Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	923	5923	1768	9734	04
651	Wicres.	L.	La Bassée.	Feurnes.	248	2181	2209	5189	82
652	Wignehies.	A.	Trélon.	Fourmies.	2415	11279	2959	17962	85
653	Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	1982	7404	3346	13246	40
654	Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	512	1955	667	3322	89
655	Winnezele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	1502	9180	4906	17355	36
656	Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	3869	26889	5903	41779	54
657	Wulverdingbe	Dk.	Bourbourg.	Watten.	386	2008	1010	3743	91
658	Wyllder.	Dk.	Bergues.	Bergues.	349	2086	715	3526	63
659	Zegers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	1709	12793	4471	21678	17
660	Zermezele.	H	Cassel.	Cassel.	409	3318	1962	6460	76
661	Zuytcoote	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.	305	995	406	1758	44
662	Zuytpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	867	7824	4589	15144	52

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

POPULATION.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1851.

Naissances. — 1851.

ARRONDISSEM.	Enfants légitimes.		Enfants naturels reconnus.		Enfants naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque.	4810	4660	22	13	68	440	3683
Hazebrouck	4564	4585	6	12	85	416	3368
Lille.	6073	5737	499	484	528	516	13237
Cambrai.	2826	2828	91	71	176	163	6155
Avesnes.	4760	4636	37	24	403	414	3674
Douai	4586	4485	39	29	78	102	3319
Valenciennes.	2648	2452	86	77	413	445	5521
Total.	48267	47383	480	410	1454	1266	38957

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes.	{	Garçons.....	18,267	}	35,650
		Filles.....	17,383		
Enfants naturels.	{	Garçons.....	1,634	}	3,307
		Filles.....	1,676		
					38,957

Mariages. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	698	59	91	42	890
Hazebrouck.	669	53	78	32	832
Lille	2538	128	289	103	3058
Cambrai	1362	69	143	91	1665
Avesnes.	1042	40	93	36	1211
Douai.	701	37	75	28	841
Valenciennes	1099	79	145	67	1390
Total.	8109	465	914	399	9887

Enfants morts-nés. — 1851.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	69	56	6	5	136
Hazebrouck.	86	37	3	5	131
Lille	343	247	49	51	690
Cambrai	126	71	17	14	228
Avesnes.	71	37	4	9	121
Douai.	60	42	3	2	107
Valenciennes	120	86	17	21	244
Total.	875	576	99	107	1657

Ces 1,657 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1851.

ARROND. ^s	Au- dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque, . .	873	499	497	710	424	42	»	2715
Hazebrouck . .	667	456	492	865	162	7	»	2649
Lille	2197	2037	2133	2408	368	43	»	9186
Cambrai. . . .	1062	1248	846	894	428	24	»	4172
Avesnes. . . .	460	393	585	986	266	37	4	2728
Douai.	447	413	464	617	436	17	»	2094
Valenciennes	654	831	675	930	151	47	»	3258
Total.	6360	5847	5692	7410	4335	157	4	26802

Le nombre des naissances ayant été de 38,957
Et celui des décès de 26,802

Il en résulte un excédant de population de . . . 12,155

Nous avons fait remarquer l'année dernière que les naissances de 1850 comptées pour 37,239 n'avaient jamais atteint un chiffre aussi élevé. Celles de 1851 les ont encore surpassées d'un nombre de 1078. Ce nouvel excédant qui s'applique surtout aux enfants légitimes, se répartit par nombres peu élevés entre les diverses contrées du département. Les arrondissements qui y ont pris la plus grande part sont ceux de Dunkerque, Lille et Cambrai.

Les enfants naturels sont aux enfants légitimes dans la proportion de 1 à 10,8 ; c'est le chiffre relatif ordinaire dans le département.

Les mariages qui avaient augmenté d'une manière remarquable en 1848, 1849 et 1850, ont diminué de 1052 en 1851, comparative-ment à l'année précédente et restent néanmoins arrêtés à un chiffre plus élevé encore que la moyenne ordinaire. L'arrondissement d'Avesnes fournit une faible augmentation dans le nombre des mariages ; ceux de Dunkerque et d'Hazebrouck n'accusent que des différences en moins peu sensibles ; les diminutions les plus fortes se sont produites dans les arrondissements de Lille, Cambrai et Valenciennes.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MALES.		FEMELLES.	
Garçons.....	8,460	Filles.....	7,714
Hommes mariés.....	3,403	Femmes mariées.....	2,922
Veufs.....	1,648	Veuves.....	2,655
	13,511		13,291

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENTS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département.....	2623	2604	7437	4035	2590	2030	3202	24521
Français étrangers au département.....	52	23	959	112	83	57	48	1334
Individus non Français.....	40	22	790	25	55	7	8	947
	2715	2649	9186	4172	2728	2094	3258	26802

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	7	"	21	12	1	2	"	43
Id. par suite d'épidémies.....	55	4	31	8	9	"	8	115
Suicides.....	12	3	36	18	12	12	9	102
Meurtres.....	1	"	1	1	"	1	"	4
Exécutions.....	"	"	1	"	"	"	"	1
Morts accidentelles.....	33	17	73	45	39	38	37	282
	108	24	163	84	61	53	54	547

Villes et communes ayant plus de 6000 habitants:					
Lille.....	75,795	Douai.....	20,528	Denain.....	8,691
Roubaix.....	34,698	Wazemmes..	13,086	Le Cateau..	8,238
Dunkerque..	29,080	Bailleul....	10,078	Hazebrouck.	7,958
Tourcoing..	27,615	Saint-Amand	9,527	Maubeuge..	7,719
Valenciennes	23,263	Wattrelos..	9,432	Estaires...	6,868
Cambrai....	21,344	Armentières.	8,849		

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Le dépouillement des votes émis dans ce département aux scrutins des 21 et 22 novembre 1852, sur le plébiscite soumis à la sanction du Peuple français pour le rétablissement de l'Empire, a donné les résultats suivants : (1)

CANTONS.	NOMBRE (militaires compris)		RÉPARTITION DES VOTES.			
	d'inscrits.	de votants.	Oui.	Non.	Bulle- tins nuls.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque.						
Bergues	4448	3762	3639	105	18	3762
Bourbourg	3670	3174	3125	41	8	3174
Dunkerque-Est	7443	5091	4878	187	26	5091
Dunkerque-Ouest	1063	912	910	2	0	912
Gravelines	2023	1723	1701	20	2	1723
Hondschoote	3466	2991	2947	36	8	2991
Wormhoudt	4563	3557	7486	61	10	3557
Arrondissement d'Hazebrouck.						
Bailleul-Nord-Est	4778	3649	3549	66	34	3649
Bailleul-Sud-Ouest	2569	2230	2210	15	5	2230
Cassel	4294	3686	3522	128	36	3686
Hazebrouck-Nord	5072	4229	4110	86	33	4229
Hazebrouck-Sud	2897	2435	2387	37	11	2435
Merville	5752	4369	4224	121	24	4369
Steenvoorde	3779	3327	3292	25	10	3779
Arrondissement de Lille.						
Armentières	4577	3332	3190	123	19	3332
La Bassée	4224	3192	3069	107	16	3192
Cysoing	4856	3682	3474	179	29	3682

(1) Les nombres relatifs aux villes divisées en plusieurs cantons sont compris en entier dans ceux indiqués aux premiers de ces cantons.

CANTONS.	NOMBRE (militaires compris)		RÉPARTITION DES VOTES.			
	d'inscrits.	de votants.	Oui.	Non.	Bulle- tins nuls.	TOTAL.
Haubourdin	5504	3829	3593	194	42	3829
Lannoy	5232	4488	4352	100	26	4488
Lille-Centre	16901	8113	6599	1181	317	8113
Lille-Nord-Est	1254	838	781	48	9	838
Lille-Ouest	2010	1392	1329	48	15	1392
Lille-Sud-Est	1289	591	519	66	6	591
Lille-Sud-Ouest	4033	2216	1956	218	42	2216
Pont-à-Marcq	5125	3366	3234	115	17	3366
Quesnoy-sur-Deûle	4389	3795	3732	40	17	3795
Roubaix	7811	5627	5373	213	41	5627
Seclin	5884	3853	3702	123	28	3853
Tourcoing-Nord	9073	6614	6382	177	55	6614
Tourcoing-Sud	2227	1618	1538	71	9	1618
<i>Arrondissement de Cambrai.</i>						
Cambrai-Est	8603	6170	5777	339	54	6170
Cambrai-Ouest	3024	2572	2551	16	5	2572
Carnières	6397	5490	5415	63	12	5490
Le Câteau	8091	6706	6458	210	38	6706
Clary	7654	6869	6711	147	11	6869
Marcoing	6795	5490	5329	134	27	5490
Solesmes	7107	5828	5699	109	20	5828
<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>						
Avesnes-Nord	3636	2706	2513	165	28	2706
Avesnes-Sud	3713	3013	2880	113	20	3013
Bavai	4074	3179	3104	59	16	3179
Berlaimont	2705	2123	2032	67	24	2123
Landrecies	4405	3235	3132	85	18	3235
Maubeuge	5898	4862	4726	101	35	4862
Le Quesnoy-Est	4379	3535	3446	77	12	3535
Le Quesnoy Ouest	3541	2856	2778	67	11	2856
Solre-le-Château	2737	2252	2142	96	14	2252
Trélon	4636	3841	3724	93	24	3841
<i>Arrondissement de Douai.</i>						
Arlieux	3718	3176	3139	34	3	3176
Douai-Nord	7892	5132	4689	367	76	5132
Douai-Ouest	2841	1991	1920	61	10	1991
Douai-Sud	2998	2482	2415	53	14	2482
Marchiennes	5378	4489	4413	58	18	4489
Orchies	5166	3823	3659	135	29	3823

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

JURY.

Conformément au décret du 7 août 1848, il a été procédé à la formation de la liste générale du jury. Cette liste présente un total de 22,034 inscrits.

Les articles 9 et 10 du décret portent 1.° que la liste annuelle du jury pour chaque département comprendra un juré pour 200 habitants, sans, toutefois, que le nombre total des jurés puisse excéder 1,500; 2.° que le nombre des jurés pour la liste annuelle sera réparti entre les cantons, proportionnellement au nombre des jurés portés sur la liste générale; 3.° que la désignation des jurés à inscrire sur la liste annuelle sera faite dans chaque canton par une commission spéciale.

La population officielle du département étant de 1,158,285, donnerait, à raison d'un juré par 200 habitants, un nombre de 5,791 jurés, supérieur au maximum fixé par le décret.

En conséquence, M. le préfet a, par un arrêté en conseil de préfecture, en date du 24 novembre 1852, fixé le nombre des jurés, pour 1853, à 1,500, et en a fait la répartition entre les cantons de la manière suivante :

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Avesnes.	Avesnes-Nord.	844	23
	Avesnes-Sud.	471	32
	Bavai	364	24
	Berlaimont	492	13
	Landrecies.	389	27
	Le Quesnoy-Est.	98	7
	Le Quesnoy-Ouest.	141	10
	Maubeuge.	594	40
	Solre-le-Château.	198	14
	Trélon.	271	18
Cambrai.	Cambrai-Est.	521	35
	Cambrai-Ouest.	628	43
	Carnières.	415	28
	Clary.	281	19
	Le Câteau.	507	35
	Marcoing.	352	24
	Solesmes.	352	24
	Arleux.	147	10
Douai.	Douai-Nord.	431	29
	Douai-Ouest.	444	30
	Douai-Sud.	474	32
	Marchiennes.	311	21
	Orchies.	390	27

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes.	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Dunkerque.	Bergues.	449	31
	Bourbourg.	301	21
	Dunkerque-Est.	502	34
	Dunkerque-Ouest.	459	31
	Gravelines.	87	6
	Hondschoote.	193	13
	Wormhoudt.	304	21
	Bailleul-Nord-Est.	208	14
	Bailleul-Sud-Ouest.	184	13
	Cassel.	176	12
Hazebrouck.	Hazebrouck-Nord.	247	17
	Hazebrouck-Sud.	113	8
	Merville.	293	20
	Steenvoorde.	167	11
	Armentières.	368	25
	Cysoing.	479	33
	Haubourdin.	400	27
	La Bassée.	271	18
	Lannoy.	381	26
	Lille.	Lille-Centre.	736
	Lille-Nord-Est.	685	47
	Lille-Ouest.	562	38
	Lille-Sud-Est.	559	38
	Lille-Sud-Ouest.	777	53
	Pont-à-Marcq.	309	21
	Quesnoy-sur-Deûle.	317	22
	Roubaix.	787	54
	Seclin.	396	27
	Tourcoing-Nord.	428	29
	Tourcoing-Sud.	323	22
	Bouchain.	274	19
	Condé.	263	18
Valenciennes.	St.-Amand r. g.	266	18
	St.-Amand r. dr.	386	26
	Valenciennes-Est.	426	29
	Valenciennes-N.	402	27
	Valenciennes-Sud.	241	16
		22034	1500

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

SÉANCE DU 23 AOUT.

Le 23 août 1852, MM. les membres du Conseil général du département du Nord se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture. M. le Préfet entre en séance et donne lecture du décret du 4 août, qui convoque les Conseils généraux et fixe la durée de leur session. Il déclare la session ouverte et appelle les membres présents à prêter entre ses mains le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution. Cette formalité remplie, le Préfet en donne acte, et ajoute que les membres actuellement absents prêteront serment entre les mains du président du Conseil. Il donne lecture du décret du 7 août, qui nomme aux fonctions de président du Conseil général, pour la présente session, M. *Marchant*, sénateur; aux fonctions de vice-président, M. *Danel*, et aux fonctions de secrétaire, M. *de Clebsattel*. Il invite MM. *Marchant* et *de Clebsattel* à prendre place au bureau. — M. *Marchant*, en montant au fauteuil, demande à ses collègues de lui accorder la même bienveillance et le même concours que dans les Conseils précédents; il espère que ce concours ne lui fera pas défaut, et il compte également que le Conseil s'associera aux vues toutes de pacification et d'amélioration sociale du Chef de l'Etat; il propose, en terminant, de nommer une commission de trois membres chargés de formuler l'expression de la gratitude du Conseil envers le Prince-Président; le travail de la commission serait soumis, séance tenante, à l'approbation de l'assemblée. — M. le Préfet prononce un discours dans lequel il passe en revue la situation des divers services de son administration; il rend compte au Conseil de l'exécution des améliorations proposées et de l'accomplissement des vœux émis dans la dernière session. — Le président donne acte à M. le Préfet de cette communication. — Il donne lecture d'une lettre de M. *Seydoux*, portant qu'une indisposition l'empêche d'assister aux premières séances. — Le président consulte le Conseil sur l'organisation qu'il entend don-

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

aux voix et adoptée. Elle sera insérée au procès-verbal et adressée au Gouvernement par les soins de M. le Préfet. — Le président procède au tirage au sort des places entre les arrondissements; cette opération leur assigne les rangs suivants : 1.^{er}, Douai ; 2.^e, Lille ; 3.^e, Avesnes ; 4.^e, Cambrai ; 5.^e, Dunkerque ; 6.^e, Valenciennes, et 7.^e, Hazebrouck. Il fait distribuer aux divers bureaux les dossiers des affaires soumises au Conseil général par M. le Préfet. Un membre fait observer à cette occasion que les dépenses concernant le mobilier des bâtiments départementaux font partie des attributions du 2.^e bureau, tandis que les travaux de ces mêmes bâtiments dépendent du 6.^e bureau. Cette répartition lui paraît vicieuse, en ce qu'elle empêche de faire sur chacun des édifices des rapports d'ensemble qui embrasseraient toutes les dépenses qui les concernent. Il demande, pour remédier à cet état de choses, que les rapports concernant la préfecture, les sous-préfectures et les prisons soient attribués au 2.^e bureau, et que ceux qui regardent les archives, les casernes de gendarmerie et les tribunaux soient envoyés au 6.^e bureau. Ces modifications sont adoptées. — Le président invite les membres à se réunir dans les bureaux pour nommer leurs présidents et secrétaires, et pour se distribuer les dossiers. Les bureaux fixeront eux-mêmes les heures de leur réunion pour la préparation des rapports. MM. les présidents des bureaux voudront bien faire afficher la liste des rapporteurs, indiquant les affaires qui leur sont confiées, et remettre à l'ouverture de chaque séance les listes des rapports préparés. Quant aux communications à donner aux journaux, il est entendu que ceux-ci pourront publier les procès-verbaux des séances aussitôt après qu'ils auront été adoptés par le Conseil général. Après ces explications, le président fixe au surlendemain la prochaine séance générale.

SÉANCE DU 25 AOUT.

Le président reçoit le serment de MM. *Cleenewerck*, *Revel* et *De Gruson* qui n'assistaient pas à la première séance. — Il invite les présidents des bureaux à faire afficher la liste des affaires qu'ils ont à traiter, avec l'indication du nom des rapporteurs. Il est satisfait à cette invitation. Il donne lecture des notes remises par les bureaux et indiquant les rapports préparés. Cette lecture ne provoque aucune observation. — Il communique au Conseil le vœu suivant déposé par un membre : « Le Conseil général émet le vœu que Wazemmes » soit érigé en chef-lieu de canton, comprenant dans sa circonscription la commune d'Esquermes. » Renvoyé à l'examen du 6.^e bureau. — Le président donne connaissance au Conseil : 1.^o d'une lettre du président du Cercle du Nord qui invite les membres du

Conseil général à fréquenter cette réunion. Mention sera faite au procès-verbal de cette lettre et des remerciements de l'assemblée ; 2.^o d'une lettre de la société Barbedienne invitant le Conseil à souscrire pour le buste du Prince-Président. — Renvoyé au 6.^e bureau. 3.^o d'une lettre de M. Alfred Morel, de Dunkerque, en envoi de quelques exemplaires de son écrit sur le système cellulaire, applicable aux prisons départementales. Mention au procès verbal des remerciements adressés à l'auteur, et du dépôt aux archives. = Le rapporteur du 1.^{er} bureau rend compte du dépôt fait par M. le Préfet du compte d'emploi des sept dixièmes de ses frais d'administration pour l'année 1851, affectés aux traitements des employés et gens de service de la Préfecture, lesquels ont complètement reçu leur destination. Acte est donné de cette communication et de celle des délibérations prises par les conseils d'arrondissement d'Avesnes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque sur les comptes d'emploi des frais d'administration des sous-préfectures. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XXIII du budget de 1853, la somme de 2,913 fr. 87 c. restant due à M. Danel, imprimeur, pour solde des frais de publication des procès-verbaux des délibérations du Conseil général en 1851. — Alloue une pension de retraite de 600 fr. à M. Saint-Aubert, employé de la Préfecture, qui compte quarante-six ans de service, dont trente-deux ans comme employé à la sous-préfecture de Cambrai. — Approuve le compte des fonds de non-valeur et de réimpositions pour 1851, présenté par M. le directeur des contributions directes et arrête que les résultats de ces comptes seront inscrits au registre de ses délibérations. — Alloue au sous-chapitre XVIII du budget les crédits suivants qui forment le complément ou la seconde annuité des secours accordés aux communes, par des délibérations antérieures, pour la reconstruction de leurs églises, savoir : Fives, solde, 1,000 fr. ; Alnes, id., 1,000 fr. ; Saint-Benin, id., 1,000 fr. ; Willems, 2.^e tiers, 1,000 fr. ; Clary, id., 1,000 fr. ; Ors, id., 1,000 fr. — Ouvre au sous-chapitre VII du budget de 1853 les crédits suivants : Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux, 17,370 fr. ; traitement du concierge-conservateur du palais-de-justice de Lille, 800 fr. ; traitement du concierge du palais-de-justice de Valenciennes, 250 fr. — Le président donne communication d'une lettre de MM. Mahon, frères, de Paris, relative au traitement de la teigne. Renvoyée au 6.^e bureau. = Un membre du 1.^{er} bureau expose que le conseil d'arrondissement d'Avesnes renouvelle sa demande en dégrèvement du contingent qui lui a été assigné dans la contribution foncière. Le Conseil général, convaincu que cet arrondissement est loin d'être fondé à se plaindre de son contingent, déclare persister dans ses précédentes délibérations. — Sur la proposition du 1.^{er} bureau, le

Conseil alloue à la commune de Capinghem, à titre de complément de secours, pour la reconstruction de sa chapelle, une somme de 1,000 fr., payable en 1853, et appuie auprès du Gouvernement sa demande d'un subside de 4,000 fr. pour combler l'excédant de dépense qu'ont occasionné ces travaux. — Reconnaissant que le logement de la brigade de gendarmerie de Bailleul est insuffisant, le Conseil estime qu'il y a lieu d'acquérir, au prix de convenance exprimé dans le rapport de M. le Préfet, et d'approprier, une maison contiguë à la caserne de gendarmerie. Il autorise, en conséquence, M. le Préfet à réaliser l'acquisition de cet immeuble ; alloue une somme de 3.200 fr. au sous-chapitre XVI du budget, savoir : 2,500 fr. pour le prix principal et 700 fr. pour travaux d'appropriation, laissant aux soins de l'administration de pourvoir par une demande ultérieure de crédit, au paiement des frais non bien connus présentement, et qui sont à la charge du département, aux termes de la convention passée avec les vendeurs. — Un membre du 1.^{er} bureau donne lecture d'un rapport de M. le Préfet qui propose l'allocation d'un secours en faveur de la commune de Vieux-Mesnil, pour la reconstruction de son église, dont la dépense est évaluée à la somme de 18,500 fr., et à laquelle les ressources locales ne peuvent consacrer qu'une somme de 10,000 fr. Il soumet au Conseil la résolution suivante : « Une somme de 3,000 fr. imputable en deux » années à partir de 1854, est accordée à la commune de Vieux- » Mesnil, à titre de subvention départementale dans la dépense que » doit occasionner la reconstruction de l'église de cette commune ; » et pour couvrir par les fonds de l'État le surplus de la dépense » s'élevant à 5,500 fr., le Conseil fait appel à la sollicitude de M. le » Ministre des cultes, et invite M. le Préfet à transmettre ce vœu » dans un bref délai. » Un membre fait observer que la résolution proposée affecterait par anticipation le budget de 1854, tandis que l'assemblée ne peut et ne doit s'occuper que de celui de 1853. Un autre membre répond qu'on éviterait cette sorte d'irrégularité si, en profitant de la situation favorable du département, affranchi des centimes cadastraux et frappé seulement de six centimes facultatifs, on ajoutait à ceux-ci pour 1853, un demi centime seulement qui suffirait aux besoins de l'exercice. Cet avis, partagé par M. le Préfet, est combattu par plusieurs membres. Le président met aux voix les conclusions du rapport sous toutes réserves de la question relative à l'accroissement éventuel des centimes facultatifs. Ces conclusions sont adoptées. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget une somme de 500 fr., en faveur de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray ; — alloue une somme de 600 fr. pour l'entretien de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai ; — alloue une somme de 700 fr. pour solder les travaux exécutés en 1852 à la sous-pré-

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

secours sera accordé pour achat de pompe ; les communes soient tenues de se conformer pour leur acquisition à ses prescriptions , afin d'arriver à avoir partout des pompes uniformes. — Une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, appelle le Conseil à délibérer sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'affecter une certaine somme à l'achat de lettres de gages, aussitôt qu'une société de crédit foncier, comprenant le département du Nord dans sa circonscription, se trouvera constituée; l'assemblée, en présence de la situation financière du département, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder un crédit destiné à l'acquisition de lettres de gages. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XIV du budget de 1853, un nouveau crédit de 100 fr. pour la destruction des animaux nuisibles; — alloue au sous-chapitre XIX une somme de 500 fr., formant la seconde moitié de celle de 1,000 fr. votée l'année dernière pour l'érection d'un monument à Froissart, à Valenciennes; — vote l'inscription au sous-chapitre XXII du crédit ordinaire de 50 fr. pour le traitement du gardien de la pyramide de Cysoing. — Donne acte à M. le Préfet de la communication d'une délibération du conseil d'arrondissement de Valenciennes, qui témoigne sa satisfaction du résultat favorable des recettes des contributions indirectes, nonobstant la diminution des produits de l'industrie sucrière, par suite de la mauvaise qualité des betteraves. — Déclare s'associer au vœu du conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant au rétablissement de l'impôt sur le sel, si ce rétablissement doit donner une réduction proportionnelle sur l'impôt foncier. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu émis par le conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que la loi départementale prochaine accorde un budget spécial aux conseils d'arrondissement. — Le Conseil appuie les vœux exprimés par les conseils d'arrondissement d'Hazebrouck et d'Avesnes, pour que ces deux sous-préfectures soient élevées de la troisième à la deuxième classe. — Prononce l'ordre du jour sur une délibération du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à faire accueillir une réclamation de la commune de Liessies contre le compte ouvert exigé par la douane pour les bestiaux. — Donne acte de la communication d'une délibération du conseil d'arrondissement de Valenciennes qui exprime sa satisfaction de la bonne situation des caisses d'épargne. — Donne également acte de la communication d'une délibération du même conseil, qui témoigne sa satisfaction pour les renseignements favorables qu'il a reçus sur la situation des produits des douanes. — Renouvelle les vœux déjà exprimés en 1851 : 1.^o pour qu'il soit établi une assimilation complète, quant à l'obligation du service militaire, entre tous les étrangers devenus français en vertu des lois des 28 mars 1849 et 7 février 1851; 2.^o pour que les jeunes soldats de la réserve en

position d'exempter leurs frères du service militaire, soient astreints, sous telle peine que de droit, à la visite prescrite, devant le conseil de révision vis-à-vis lequel est appelé à comparaître le frère qui réclame l'exemption. — Alloue à la Société humaine de Dunkerque, pour 1853, le subside de 300 fr. qu'elle reçoit depuis plusieurs années. — Le Conseil, eu égard à ce que, par une décision ministérielle du 27 avril dernier, les conditions d'admission dans l'école vétérinaire d'Alfort ont été changées et ramenées en partie au mode antérieur à 1850; considérant que ce changement devra imposer aux familles des dépenses assez fortes, et qu'il convient de leur venir plus efficacement en aide par l'allocation de bourses entières aux élèves dont les parents seraient sans fortune, déclare maintenir au budget de 1853 le crédit de 1,400 fr. destiné au service des bourses à l'école vétérinaire d'Alfort, et le répartit de la manière suivante : 2 bourses entières à 400 fr., 3 demi-bourses à 200 fr., ce qui élèvera le nombre des élèves qui prennent part au subside du département, de quatre à cinq. — Un membre du 6.^e bureau fait connaître qu'aux termes d'une circulaire ministérielle, il doit être procédé dans la présente session à la répartition des cantons du département en trois séries et à la division des cantons de chaque arrondissement en deux séries, pour le renouvellement partiel du Conseil général et des conseils d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles 8 et 25 de la loi du 22 juin 1833. M. le Préfet soumet au Conseil un projet de répartition conforme à celui adopté en 1850 pour le Conseil général, et en 1833, pour les conseils d'arrondissement. Le Conseil adopte cette répartition et décide que les états présentés par M. le Préfet seront imprimés à la suite du procès-verbal. — Un membre propose au Conseil général de désigner deux de ses membres pour procéder à la vérification du récolement de l'inventaire du mobilier de la préfecture. Le Conseil désigne MM. *Dansette* et de *Beaumont*.

SÉANCE DU 26 AOUT.

Le président lit une lettre de M. *Seydoux*, qui exprime ses regrets de ne pouvoir encore prendre part aux travaux du Conseil, à cause de la prolongation de son indisposition. — Il donne connaissance à l'assemblée : 1.^o d'un vœu tendant à porter au budget une somme de 5,000 fr. comme subvention à Mgr. l'archevêque de Cambrai; 2.^o d'un vœu pour l'établissement d'une brigade de gendarmerie à Bourbourg; 3.^o d'un vœu pour que le Gouvernement accorde à l'agriculture et aux manufactures une protection suffisante à leur prospérité commune; 4.^o d'un vœu pour qu'à l'avenir, les épiciers et les droguistes ne payant pas une patente de plus de 8 fr. de droit fixe en principal, ne soient plus assujettis à payer la rétribution pour la visite

du jury médical; 5.° D'une demande d'un secours annuel de 500 fr. à L. Delettrez d'Orchies, âgé de dix ans, dont les dispositions précoces et extraordinaires en sculpture et en modelage semblent annoncer un artiste hors ligne. Ces diverses propositions sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. — Le président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Un membre demande qu'il soit établi un roulement journalier entre les bureaux, pour la lecture des rapports, de manière à ce que le sixième bureau n'arrive pas toujours le dernier. Le Conseil adopte cette proposition et décide que, dans cette séance, la lecture des rapports commencera par le deuxième bureau. — L'assemblée autorise l'imputation sur les fonds qui seront libres au budget départemental de 1852, de la somme de 2,400 fr. pour le loyer de la sous-préfecture de Valenciennes pendant ladite année, et vote au sous-chapitre V du budget de 1853 (casernement de la gendarmerie), une somme pareille pour le loyer de la caserne de la brigade de gendarmerie à pied, logée provisoirement à Anzin, et qui habitera l'ancien local de la sous-préfecture, aussitôt que M. le sous-préfet aura pris possession de son nouveau logement. — Après avoir entendu la lecture d'un rapport présenté au nom du premier bureau, sur le projet de budget des prisons départementales, le Conseil fixe ce budget, pour l'année 1853, à la somme de 226,644 fr. Il renouvelle le vœu : 1.° que le prix de journée des délinquants recommandés par les administrations financières cesse d'être à la charge du budget départemental qui en est si fortement obéré; que la prompte promulgation d'une loi sur le système pénitentiaire, permette d'opérer dans les prisons les réformes que la santé non moins que le moral des détenus réclame impérieusement, ouvre au sous-chapitre XV du budget 1853 un crédit de 9,603 fr. 69 cent. pour combler le déficit existant au budget de 1851, par suite de l'augmentation du nombre des détenus dans les prisons départementales, et en y ajoutant une somme de 480 fr. 18 cent. pour les intérêts que les entrepreneurs ont manifesté l'intention de réclamer, porte ce crédit à 10,083 fr. 87 c. — Alloue au sous-chapitre I.° un crédit de 33 fr. pour frais de remplacement des drapeaux à l'hôtel de la préfecture. — Vote l'inscription au sous-chapitre VIII du crédit ordinaire de 500 fr. pour l'entretien du corps-de-garde de la préfecture. — Alloue au sous-chapitre III une somme de 2,400 fr. pour le loyer de la sous-préfecture de Dunkerque, et une somme de 1,200 fr. pour le loyer de celle d'Hazebrouck; prononce l'ajournement sur une demande en augmentation de loyer faite par le conseil municipal d'Hazebrouck, en compensation de laquelle il s'engagerait à faire, dans l'hôtel, divers travaux de réparation et d'amélioration. — Alloue, sur la demande de M. le Préfet, un nouveau crédit de 1,000 fr. au sous-chapitre XXI du budget, pour secours à distribuer en cas.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Avésnes et à Fourmies; qu'un sixième gendarme soit donné au Quesnoy; à cause de l'étendue territoriale des deux cantons. — Appuie la demande du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck qui sollicite la création d'une seconde brigade à pied dans cette ville, où il n'y a pas d'autre force armée. — Enfin, émet le vœu de voir incessamment tous les cantons du département dotés d'une ou de plusieurs brigades de gendarmerie. — Le Conseil général émet un avis favorable à la demande de fractionnement en deux parties du canton de Bouchain, dont les chefs-lieux seraient Bouchain et Denain. — Sur la proposition du sixième bureau, et d'accord avec M. le Préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre I.^{er} du budget le crédit ordinaire de 650 fr. affecté à l'entretien du bâtiment et du mobilier des archives. — Déclare être forcé d'ajourner à des temps meilleurs (la situation financière du département ne le permettant pas actuellement) la réalisation d'un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour que des ouvrages d'administration soient mis à la disposition des sous-préfectures. — Invite M. le Préfet à faire procéder à une enquête sur l'utilité d'ériger la commune de Wazemmes en chef-lieu de canton. — Un membre du sixième bureau donne lecture d'un rapport de M. le Préfet, qui fait connaître l'opinion du conseil central de salubrité sur les questions d'hygiène soulevées à raison du mode en usage pour le rouissage du lin. Partageant la crainte exprimée par le conseil de salubrité, de causer une grave perturbation dans l'industrie linière et de compromettre les produits de l'une de nos principales richesses agricoles, le Conseil ajourne la question, et invite M. le Préfet à amener progressivement, et sans commotion brusque, le changement du mode de rouissage par un système de primes et d'encouragements; mais il appelle néanmoins l'attention de ce magistrat sur un abus qui consiste à user de toutes les flaques d'eau pour rouir le lin, au grand préjudice de la salubrité de l'air et de la santé publique. — Le président communique au Conseil divers rapports déposés par M. le Préfet, sur les objets suivants: 1.^o Colonie algérienne d'enfants trouvés; 2.^o supplément de documents sur les logements insalubres; 3.^o vœu du conseil d'arrondissement de Douai, pour le maintien du chef-lieu de l'académie; 4.^o annales de la colonisation algérienne; 5.^o lettre de M. le secrétaire-général de la Société nationale et centrale d'agriculture de Douai, en envoi d'un exemplaire du dernier volume des mémoires de cette société. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux compétents. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XV du budget de 1853, une somme de 2,558 fr. 25 c. restant due pour solde des frais d'imprimés fournis, en 1851, pour le service des diverses élections. — Vote l'inscription au sous-chapitre XVI du budget, d'un crédit de 649 fr. 04 c. pour le paiement de l'assurance des bâtiments départementaux. — Fixe, d'après les bases

adoptées pour 1852 ; et en tenant compte des modifications relatives aux contributions foncières des portes et fenêtres, le répartition, entre les arrondissements, des contributions de 1853. — Adopte les propositions de M. le Préfet, concernant la fixation du prix de la journée de travail, servant de base à la taxe personnelle. — Alloue au sous-chapitre I.^{er} du budget le crédit ordinaire de 800 fr. affecté au traitement du concierge de la préfecture. — Alloue au sous-chapitre II un crédit de 155 fr. pour le paiement de la taxe de main-morte imposée sur les thermes de Saint-Amand dont le département est propriétaire. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget un crédit de 200 fr. accordé, à titre de secours, à la dame Huet, veuve du sieur Carez, ancien chef de bureau à la préfecture, décédé en jouissance d'une pension de retraite. — Alloue au sous-chapitre XXII le crédit ordinaire de 200 fr. pour les frais d'expertise des voitures publiques. — Vote l'inscription au sous-chapitre XII : 1.^o d'un crédit de 900 fr. pour l'impression des comptes et budgets départementaux ; 2.^o d'un crédit de 2000 fr. pour les impressions relatives aux listes électorales et aux listes du jury. — Un membre du 1.^{er} bureau fait un rapport sur une demande formée par la commune de Bantouzelle, dans le but d'obtenir un secours pour l'aider à faire l'acquisition d'une église construite au moyen des dons généreux du curé et des habitants. Prenant en considération la situation malheureuse de cette commune, dénuée de toutes ressources pour acquitter un prix d'acquisition de 16,000 fr., il propose, contrairement à l'avis de M. le Préfet qui avait conclu au rejet de cette demande, d'accorder à la commune de Bantouzelle un secours de 3,000 fr. payable en trois années, et dont le premier tiers serait porté au budget de 1853. — Divers membres appuient les conclusions du rapport. Un autre membre ayant invoqué l'ajournement jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti sur la proposition d'augmenter les recettes du budget, cet ajournement est prononcé. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication relative au pourvoi exercé devant le conseil d'Etat, au nom du département, contre l'arrêté du conseil de préfecture qui a alloué au sieur Debée, entrepreneur du Palais-de-Justice de Lille, une indemnité de 21,660 fr. pour excédant de fouilles et de fourniture de pierres. L'affaire est encore dans le même état qu'en 1851. Il résulte cependant des renseignements pris par M. le Préfet, que l'instruction est terminée depuis plusieurs mois, que le Ministre adopte les conclusions de l'administration et que l'avocat chargé des intérêts du département est plein de confiance. — Alloue au sous-chapitre XXIII du budget le crédit de 600 fr. demandé par M. le Préfet pour assurer les honoraires de l'avocat préposé à la défense des intérêts du département, devant le conseil d'Etat, sur le pourvoi élevé par le sieur Bouvette, concessionnaire des eaux thermales de Saint-Amand, contre l'ar-

rété du conseil de préfecture qui a prononcé la résiliation de l'adjudication du 5 août 1839. — Le président annonce que l'ordre du jour est épuisé ; il fait appel aux bureaux pour qu'ils hâtent la remise de leurs rapports.

SÉANCE DU 27 AOUT.

Le président communique au Conseil général une lettre de M. *Dansette*, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la présente séance. — Il informe l'assemblée que M. *Renard* a dû s'absenter à cause de la maladie de sa mère. — Il communique une lettre de l'association musicale de Lille qui invite les membres à assister à une soirée qui aura lieu dans ses salons le 4 septembre prochain, et à assister à ses réunions ordinaires. — Mention au procès-verbal et remerciements. — Le président communique encore au Conseil général plusieurs rapports remis par M. le Préfet et concernant : 1.° une addition proposée d'un demi-centime aux centimes facultatifs ; 2.° des demandes de secours pour reconstruction d'églises, formées par les communes de Ferrière-la-Grande, Auchy et Denain. — Ces rapports sont renvoyés à l'examen du premier bureau. — Un membre émet l'opinion que toute proposition ayant pour objet un crédit nouveau devrait être renvoyée d'abord au premier bureau, seul en état d'examiner si le budget permet l'allocation. Un autre membre revendique pour le troisième bureau, qui a les cultes dans ses attributions, toutes les affaires concernant des demandes de secours pour les églises. Après l'échange de quelques explications, le président maintient au premier bureau l'examen des demandes de secours en faveur des églises parce qu'il en a été chargé jusqu'à présent, et sauf aux membres qui voudraient faire modifier cette attribution pour l'an prochain, à déposer une proposition formelle. — Le Conseil déclare s'associer au vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour qu'il soit établi des caisses d'épargne à Merville, Estaires et Cassel. — Alloue au sous-chapitre XXII du budget, le crédit ordinaire de 1,400 fr. destiné à récompenser les traits de courage et les belles actions. — Vote au sous-chapitre XIX le crédit de 25,650 fr. affecté à l'entretien de bourses départementales dans les institutions établies à Fives et à Lille pour l'instruction des sourds-muets et des jeunes aveugles. Prie M. le Préfet de faire les démarches nécessaires pour mettre un terme aux graves inconvénients qui résultent du défaut de paiement par les familles et les communes des demi-bourses laissées à leur charge, ce qui pourrait nécessiter le renvoi des élèves. — Le président donne lecture de la proposition suivante déposée par un membre : « Convaincu de l'impossibilité manifeste de placer » convenablement dans l'ancien hôtel Pas-de-Beaulieu tout à la fois

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ne pourra se réunir qu'en 1853.—Vote un crédit de 1,500 fr. pour le concours départemental d'animaux reproducteurs en 1853, et prie M. le Préfet d'éclairer la question d'utilité de ce concours pour la reproduction d'animaux en consultant les arrondissements, et d'inviter le jury, lors du premier concours, à en faire ressortir les avantages et les inconvénients.—Un membre du 4.^e bureau rappelle que, dans sa dernière session, le Conseil général a appuyé un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à ce que la fabrication du sucre indigène fût protégée contre la concurrence des sucres étrangers, et que cette année le même conseil d'arrondissement demande que la surtaxe sur les sucres étrangers soit élevée. Il propose au conseil de recommander tout particulièrement à la sollicitude du Gouvernement l'industrie sucrière qui intéresse à un si haut degré la prospérité du département. Ces conclusions sont adoptées.—D'accord avec M. le Préfet, le Conseil maintient au budget de 1853, le crédit de 1,500 fr. affecté à l'entretien des trois bourses fondées à l'école des arts et métiers de Châlons. — Sur la proposition du 4.^e bureau, l'assemblée émet le vœu que dans ses encouragements à l'agriculture en Algérie, le Gouvernement porte une attention toute particulière au développement de la production du coton; elle émet en outre le vœu que les tabacs achetés en Algérie pour les besoins de l'État ne puissent, dans aucun cas, venir en déduction du chiffre affecté jusqu'alors à la culture du tabac en France, mais qu'à ce point de vue ils soient considérés comme tabacs exotiques. — Le conseil appuie la proposition faite par un membre, de placer à Bourbourg une brigade de gendarmerie — Exprime le vœu formel que le siège de l'académie soit maintenu à Douai. — Adopte les conclusions du rapport de M. le Préfet pour l'inscription d'un crédit de 16,800 fr. au budget de 1853, et émet le vœu que dorénavant, les épiciers, droguistes et autres assujettis qui ne paient pas une patente supérieure à 8 fr. de droit fixe, en principal, soient exemptés de payer le droit de visite, sous la réserve, bien entendu, que le service de la surveillance, loin d'être restreint, sera suivi et continué avec la plus grande exactitude.—L'assemblée alloue au sous-chapitre VII du budget, une somme de 8,000 fr. pour les loyers des tribunaux et entretien du corps-de-garde du palais-de-justice de Douai. — Alloue au sous-chapitre I.^{er} le crédit ordinaire de 2,500 fr., affecté à l'entretien des bâtiments des tribunaux. — Vote l'inscription au sous-chapitre VII, d'un crédit de 1,000 fr., pour l'entretien du mobilier des tribunaux, et d'un crédit de 571 fr., pour l'achat de divers meubles destinés au tribunal civil et au tribunal de commerce de Dunkerque et au tribunal de Valenciennes. — Un membre du 6.^e bureau fait un rapport sur les contestations relatives à la fixation du loyer du tribunal de Dunkerque. Le Conseil déclare persister, à ce sujet,

dans sa délibération du 30 août 1851, et dans le cas où elle ne serait pas accueillie par le nouveau conseil municipal de Dunkerque, il prie M. le Préfet d'aviser au moyen de loger convenablement le tribunal civil de Dunkerque. — Le président donne lecture d'une lettre de la chambre consultative des manufactures de Roubaix qui invoque l'intervention du Conseil général en faveur des intérêts industriels de cette ville qui, d'après un bruit répandu seraient menacés par les dispositions du traité qui se négocie entre la France et la Belgique. Après l'échange de quelques observations, cette lettre est renvoyée au 4.^e bureau qui est invité à se réunir immédiatement pour présenter son rapport séance tenante. — Le Conseil approuve le devis montant à 13,500 fr., des travaux à exécuter pour l'installation convenable des divers services du tribunal d'Avesnes et ouvre au sous-chapitre XVI du budget un crédit à valoir de 6,500 fr. — Vote l'inscription au sous-chapitre I.^{er} 1.^o d'un crédit de 150 fr. pour l'assainissement du logement du concierge du tribunal de commerce de Dunkerque; 2.^o d'un crédit de 1,170 fr., pour le renouvellement partiel de trois calorifères au tribunal de Lille; 3.^o d'un crédit de 1,648 fr., pour le ravalement et le badigeonnage des façades, le renouvellement et la peinture des châssis du tribunal de Douai. — Emet un vœu favorable à la distraction du hameau de Petit-Poix, de la commune de Poix et à sa réunion à celle d'Englefontaine, et invite l'administration à étudier les moyens de donner à la commune de Poix une compensation équitable, par la cession d'une autre portion de territoire. — Déclare s'associer au vœu émis par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'établissement d'un impôt sur les chiens, dont moitié serait attribué aux communes, mais repousse la seconde partie de la proposition qui tendrait à faire priver de secours les indigents qui auraient des chiens. — Alloue au budget de 1853 la somme de 800 fr., pour le traitement du médecin inspecteur de l'établissement thermal de Saint-Amand. — Sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil vote l'inscription au budget de 1853, d'un crédit de 5,500 fr. pour subvenir à une partie des dépenses d'établissement à Lille, d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie. — Le Conseil remercie M. le Préfet des améliorations importantes et si utiles au bien-être général qui ont été faites aux logements insalubres. Il prie ce magistrat de faire tous ses efforts pour organiser des commissions d'assainissement dans toutes les communes, afin que la loi du 13 avril 1850 reçoive son application dans toute l'étendue du département. — Alloue au budget de 1853 le crédit ordinaire de 600 fr. affecté au service des épidémies. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication faisant connaître que M. le Ministre de la marine n'a pas encore prononcé sur la demande du Conseil général tendant à faire ériger le port de Gravelines en quar-

tier maritime et invite ce magistrat à insister vivement auprès de M. le Ministre pour l'exécution du vœu renouvelé à diverses reprises par le Conseil général.—Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à l'envoi à M. le Ministre des finances des demandes formées depuis 1847 par les marins des deux forts Philippe à Gravelines, pour obtenir la concession des terrains domaniaux où ils ont construit leurs habitations, et le prie de poursuivre la solution de cette affaire.—Un membre du 6.^e bureau donne communication d'un rapport de M. le Préfet, portant qu'il a transmis à M. le Ministre de l'intérieur la demande de la ville de Gravelines, appuyée par le Conseil général, tendant à obtenir la cession de la propriété domaniale dite ancien couvent des Sœurs-Noires. Le Conseil donne acte de cette communication et prie M. le Préfet de veiller à la solution de cette affaire.—Le même membre fait connaître que M. le Préfet a soumis à M. le Ministre de l'intérieur la demande appuyée par le Conseil général, du hameau des Ruelles, tendant à obtenir sa séparation de la commune d'Ors et sa réunion à celle de Pommerœuil. Le Conseil donne acte de cette communication et prie M. le Préfet de continuer ses bons offices à la solution de cette affaire.—L'assemblée vote au budget de 1853, le crédit ordinaire de 3,520 fr. pour les dépenses des conseils d'hygiène et de salubrité.—D'accord avec le conseil d'arrondissement de Valenciennes et M. le Préfet, le Conseil rejette la demande formée par le conseil municipal de Nivelles, en dégrèvement du contingent de cette commune dans la contribution personnelle et mobilière.—Le Conseil alloue au sous-chapitre XXII du budget les crédits suivants : 1.^o Frais de publication du procès-verbal des délibérations, 1,700 fr.; 2.^o frais d'illumination des édifices départementaux, 200 fr.; 3.^o réserves pour dépenses imprévues, 1,000 fr.; 4.^o traitement du gardien de la pyramide de Denain, 200 fr. Au sujet des frais de publication du procès-verbal qui ont exigé cette année une allocation supplémentaire de près de 3,000 fr., le Conseil recommande à M. le Préfet d'établir ses demandes, à l'avenir, dans une proportion plus exacte avec les besoins réels.—Alloue au sous-chapitre XIV un crédit de 5,000 fr. à valoir sur les frais des tables décennales de l'état-civil, évalués par M. le Préfet à la somme de 18,000 fr.—Alloue au sous-chapitre XIX les crédits suivants, à titre de secours à d'anciens employés et à leurs veuves; savoir: à la dame Delhay, 150 fr.; à la dame Dehau, 100 fr.; au sieur Epyre, âgé de 90 ans, 200 fr.—Accorde à la commune de Lesquin un secours de 3,000 fr., payable en trois années, pour la reconstruction de son église et porte un premier crédit de 1,000 fr., au sous-chapitre XVIII du budget de 1853. Emet en outre le vœu que M. le Préfet veuille bien, comme il en a manifesté l'intention, comprendre la commune de Lesquin pour

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



serve ; de l'entendre , s'il est temps encore ; de l'éclairer , si on a définitivement prononcé sur son sort. Le Conseil général adopte la résolution qui lui est proposée par son 4.^o bureau et prie M. le Préfet de transmettre d'urgence sa délibération à M. le Ministre de l'intérieur et du commerce. = Le président recommande aux bureaux de hâter , autant que possible , la présentation de leurs rapports.

SÉANCE DU 28 AOUT.

Le président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Aucune observation n'est faite à ce sujet. — Le président communique au Conseil : 1.^o Une lettre de M. Lemaire (de l'Institut), relative à l'insuffisance des pensions accordées aux élèves artistes ; 2.^o Une lettre de la Société d'agriculture de Bailleul , concernant la réduction des droits d'entrée sur le houblon ; 3.^o Une lettre de M. Paul Dupont , qui recommande un recueil périodique intitulé : *Annales des chemins vicinaux*, dont il est éditeur ; 4.^o Une lettre de M. le Préfet de la Haute-Marne en envoi de deux délibérations du Conseil général concernant la question des céréales et l'entrée en franchise des matières nécessaires au grément des navires ; 5.^o Une lettre du maire de Sainghin-en-Weppes qui sollicite une bourse pour une jeune sourde-muette ; 6.^o Une demande des artistes vétérinaires provoquant le vœu de la promulgation d'une loi sur l'exercice de leur profession. Ces diverses pièces sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. — Le président donne lecture d'un vœu déposé par un membre en faveur de la batellerie. Ce vœu est renvoyé à l'examen du 4.^o bureau. — Le Conseil vote l'inscription au budget de 1853 d'un crédit de 4,000 francs qui , avec celui de 12,000 francs non employé pour 1852, formera un total de 16,000 francs suffisant pour acheter cinq étalons , ce qui portera à sept le nombre des chevaux appartenant au département ; renouvelle le vœu d'obtenir un plus grand nombre d'étalons dans le département ; vote des remerciements aux délégués qui ont été si utiles dans la commission hippique centrale ; et émet le vœu que les commissions hippiques centrales soient rétablies. — S'associe aux vœux suivants émis par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, 1.^o que les comices agricoles obtiennent des allocations proportionnées à leur importance ; 2.^o qu'il soit pris des mesures pour prévenir les inondations ; 3.^o que la question des biens communaux soit de nouveau étudiée ; 4.^o qu'une mesure législative empêche les étalons rouleurs non autorisés, de parcourir les campagnes ; 5.^o que les droits d'entrée des houilles françaises en Belgique soient réduits au taux des droits d'entrée en France des houilles belges. — S'associe au vœu du conseil

d'arrondissement de Lille tendant à ce que le décret du 29 juin 1850 sur les tourteaux de graine de lin, soit rapporté; à ce que tous droits sur l'entrée du *guano* soient supprimés. — S'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Douai pour que M. le Préfet prenne un arrêté, ou provoque de MM. les maires des mesures pour la destruction des chardons. = Un membre fait part à ses collègues que MM. les administrateurs de l'Académie de musique de Lille les invitent au concert et à la distribution des prix qui auront lieu le soir. Le président remercie au nom du Conseil. — Un membre du 5.^e bureau fait un rapport sur la situation du service hydraulique dans le département. Il propose au Conseil le projet suivant de résolution : « Le Conseil donne acte à M. le Préfet du dépôt fait par lui » des rapports de MM. les ingénieurs du service hydraulique et or- » donne l'insertion du rapport de M. l'ingénieur en chef dans le » recueil de ses délibérations, afin que chacun des membres puisse » prendre entière connaissance des questions intéressantes qui y sont » traitées. — Persistant dans l'opinion qu'il a émise dans sa session » de 1851, il estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder, pour le service » hydraulique, l'allocation supplémentaire que MM. les ingénieurs » ont réclamée de nouveau, cette dépense pouvant être évitée par une » meilleure organisation du service. — En même temps, il émet le » vœu que M. le Ministre des travaux publics veuille bien distraire » des attributions aujourd'hui trop étendues du service hydraulique, » les affaires relatives aux usines et aux cours d'eau non navigables, » pour remettre les premières aux soins des ingénieurs des ponts- » et-chaussées dans leurs arrondissements respectifs et pour confier » les secondes à la diligence combinée des ingénieurs et des agents- » voyers. » Ces conclusions sont adoptées. = Un membre du

● 5.^e bureau fait un rapport sur un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Lille pour qu'une commission syndicale soit formée le plus tôt possible, afin de régler le curage de la rivière de la Marque, et qu'il soit accordé à cette commission un secours sur les fonds départementaux, lorsque les devis auront été établis. Le Conseil s'associe à la première partie du vœu tendant à la formation immédiate d'une commission syndicale pour le curage et l'entretien de la Marque. Quant à la demande de secours, le Conseil la repousse, attendu que d'un côté, elle n'est pas opportune, et que, de l'autre, il est à espérer que les devis n'excéderont pas les ressources de la commission syndicale et la plus-value que doivent acquérir les terrains; que ce serait d'ailleurs établir un dangereux précédent qui ne manquerait pas de susciter des réclamations analogues de la part des riverains de tous les cours d'eau du département. = L'assemblée déclare s'associer au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour que le Gouvernement intervienne auprès

des autorités belges, afin d'obtenir l'abaissement du niveau de l'Escaut, en amont d'Anthoing et de Tournay; remercie M. le Préfet des démarches qu'il a déjà faites à ce sujet, et l'invite à les renouveler activement en ce moment opportun, afin d'obtenir dans le régime de l'Escaut belge les améliorations indispensables pour le dessèchement de la vallée inférieure de la Scarpe et des parties basses de la vallée de l'Escaut. — Un membre du 6.^e bureau donne lecture de son rapport sur un vœu émis par un de ses collègues concernant la destination de l'hôtel Pas-de-Beaulieu, à Valenciennes. Il propose au Conseil de maintenir sa résolution de l'an dernier et de passer à l'ordre du jour sur le vœu présenté. Sur la demande d'un membre, la discussion de cette affaire est renvoyée à la séance de mardi prochain. — Le Conseil remercie M. le Préfet de la communication relative aux démarches faites par lui pour obtenir la classification de l'église Saint-Eloi, à Dunkerque, au nombre des monuments historiques; démarches qui, du reste, n'ont pas encore abouti, la fabrique de l'église n'ayant pas envoyé en temps utile les pièces exigées pour la régularisation de la demande. — Un membre du 6.^e bureau fait connaître que M. le Préfet a donné communication au Conseil d'une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, qui recommande à son attention, une publication intitulée *Annales de la colonie algérienne*. Tout en rendant justice au mérite de ce recueil, le Conseil ne pense pas devoir entrer dans la voie dangereuse des souscriptions et décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la communication de M. le Préfet. — L'assemblée alloue au sous-chapitre I du budget de 1853, le crédit ordinaire de 5,000 francs montant du traitement fixe des architectes du département. — Alloue au même sous-chapitre, un crédit de 3,200 francs pour l'entretien ordinaire des prisons. — Un membre du 2.^e bureau fait un rapport sur les allocations demandées par M. le Préfet, pour l'entretien des bâtiments et du mobilier de l'hôtel de la préfecture. Après avoir entendu les considérations invoquées par M. le Préfet à l'appui de ses demandes, le Conseil prononce la réforme et autorise la vente des meubles de l'hôtel de la Préfecture compris dans l'état joint au dossier, représentant ensemble à l'inventaire une valeur de 6,976 fr. 75 c. Inscrit aux produits éventuels du budget de 1853 une somme de 600 francs formant le produit de la vente de ces meubles et, en dépense, au sous-chapitre IV un crédit de 20 francs pour frais de vente; alloue pour achat de nouveaux meubles, un crédit de 4,000 francs au même sous-chapitre IV; alloue au même sous-chapitre un crédit de 3,850 francs pour entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture; = Alloue au sous chapitre I un crédit de 3,000 francs pour l'entretien des bâtiments de la Préfecture; alloue au même sous-chapitre les crédits suivants: 1.^o Solde des travaux de renouvellement d'une partie des

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgiven Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

avec les motifs de leur classement comme tels ; — prie également M. le Préfet de continuer ses instances pour décider les communes à opérer le bornage de leurs chemins ; — frappé des dangers dont est menacée la conservation des chemins dans ce département, par suite des dispositions de la loi sur la police du roulage du 30 mai 1851, qui ne fixe aucune limitation pour le poids du chargement des voitures qui fréquentent les routes de toute catégorie, le Conseil renouvelle avec instance le vœu qu'il a émis dans sa dernière session, pour que la liberté illimitée ne soit pas applicable aux chemins vicinaux pavés ou empierrés ; — demande également de la manière la plus pressante que, nonobstant le règlement d'administration publique du 10 de ce mois, sur l'exécution de la loi précitée, nulle voiture à deux ou à quatre roues, attelée de plus d'un cheval, ne puisse circuler sur ces mêmes chemins pendant la fermeture des barrières de dégel, attendu qu'une faculté plus étendue causerait infailliblement la ruine immédiate de toutes les voies vicinales du département ; — la carte topographique de l'arrondissement d'Avesnes n'ayant pu jusqu'à présent être exécutée au moyen de la prime de 800 fr. affectée par le département, le Conseil porte cette prime à 1,200 fr., en faveur de l'artiste qui présentera pour cet arrondissement une carte réunissant à l'exactitude locale toutes les conditions d'une bonne exécution du travail ; — le Conseil donne son assentiment aux vœux exprimés dans le rapport de M. le Préfet, pour donner au corps des agents-voyers une nouvelle organisation, au moyen d'une modification qui consisterait à remplacer les piqueurs-voyers temporaires par un certain nombre d'agents secondaires permanents dont on retirerait probablement de meilleurs services ; il accueillera avec intérêt, dans sa prochaine session, les renseignements que lui annonce M. le préfet, sur les résultats qu'aura produits l'expérimentation qu'il compte faire de cette transformation dans la composition du personnel ; — conformément aux propositions de l'agent-voyer en chef, appuyée par M. le Préfet, le Conseil général alloue au sous-chapitre XXVI du budget de 1853, un crédit de 37,600 fr. pour le traitement des agents-voyers. — Persistant dans ses résolutions de l'année dernière, le Conseil général rejette la demande de l'agent-voyer en chef d'imputer sur les fonds départementaux la somme des 15,791 fr., représentant le montant des retenues arriérées qu'auraient à supporter les agents-voyers pour être admis à jouir des bienfaits de la caisse de retraite, à compter de l'époque de leur entrée en fonctions. Toutefois, eu égard à la position de fortune de trois de ces agents qui paraissent être dans l'impossibilité absolue de verser leur contingent, le Conseil autorise M. le Préfet à leur accorder, à titre de secours, après avoir exactement constaté leur situation, une somme proportionnée à l'ancienneté

de leurs services, qui ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme totale de 1,700 fr. 60 cent., et qui serait répartie entre eux de la manière suivante : Au sieur Dugalier, agent-voyer principal à Cambrai, 237 fr. 60 cent.; au sieur Lefebvre, agent-voyer ordinaire à Douai, 932 fr. 67 cent.; au sieur Renard, idem à Valenciennes, 530 fr. 33 cent. — Le Conseil apprend avec satisfaction que M. le Préfet est investi, par le décret sur la décentralisation administrative, du droit de faire des règlements ayant force de loi, pour le curage et l'entretien des cours d'eau non navigables; il espère que, grâce à cette disposition et à la sollicitude de M. le Préfet, cet important service sera bientôt mis partout dans un état satisfaisant. Prie ce magistrat de lui communiquer, avant de le rendre définitif, le règlement qu'il croira devoir faire pour l'entretien et l'amélioration des cours d'eau du département. — Le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur le vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que les communes ne puissent aliéner l'excédant de leurs chemins que lorsqu'il ne pourra en résulter aucun inconvénient pour la facilité de la circulation; — enfin, le Conseil prie M. le Préfet de donner aux agents-voyers les ordres nécessaires pour que les dispositions réglementaires qui prescrivent l'élagage périodique des arbres et la tonte des haies bordant les chemins, soient strictement exécutées. = Le président donne lecture d'un vœu déposé par un membre, tendant à faire allouer au budget de 1853 une subvention de 600 fr. au jeune Lédé, d'Hazebrouck, pour lui permettre d'achever ses études musicales. = Un membre du 5.^e bureau fait un rapport sur le service des routes départementales, dont le Conseil ordonne l'impression à la suite du procès-verbal. — Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de faire droit à la demande du Conseil municipal du Câteau, appuyée par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à classer comme route départementale, le chemin de grande communication N.^o 52, du Câteau à l'Arbre-de-Guise; — ajourne le classement des chemins de grande communication N.^o 26, de Cambrai à Solesmes et N.^o 31 de Solesmes à Bavay, comme route départementale, jusqu'à ce que les ressources du département en autorisent la dépense. — Appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, que l'autorité supérieure donne les ordres nécessaires pour l'exécution des lois et règlements concernant la grande et la petite voirie. — Recommande à l'attention particulière de M. le Préfet, un vœu des Conseils d'arrondissements d'Avesnes et de Cambrai pour qu'indépendamment du droit de fermeture des barrières en temps de dégel accordé à MM. les sous-préfets, ils soient aussi autorisés à les faire ouvrir, sans recours préalable à M. le Préfet. — Recommande à l'attention de M. le Préfet un vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, demandant le prolongement

des parapets du pont de Vendegies, sur la route N.º 10 de Valenciennes à Bohain, ainsi que l'exécution de divers travaux pour l'écoulement des eaux qui, pendant l'hiver sur la route. — Demande avec le Conseil

brouck que la pente de Boesehem, sur la route départementale N.º 17, d'Hazebrouck à Aire, soit réduite et élargie, et que, sur la route N.º 20, vu les pentes rapides du sommet du Mont-de-Cassel jusqu'à Steenvoorde, il soit établi des zones bonne viabilité et le maintien des accôtments

crédits suivants : 1.º 192,

ementales; 2.º 20,500

exécuter aux routes 2, 4,

pour dépenses diverses. — Vote l'inscription au sous-chapitre XV de la 1.ºe section du budget d'un crédit de 66 fr. 66 cent., pour traitement du sieur Wéry, conducteur, attaché aux routes départementales, restant à payer sur 1850, et au sous-chapitre XXIII, d'un crédit de 100 fr. pour une indemnité de déplacement accordée par M. le Ministre, au sieur Hégron, conducteur. = Un membre du 5.º bureau fait un rapport sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour que des mesures soient prises, dans l'intérêt de la salubrité publique, pour activer la solution de la question relative au dessèchement des marais de la Haute-Deûle. Le Conseil, adoptant les considérations invoquées par le rapporteur, donne acte à M. le Préfet des communications par lui faites, au sujet de l'intéressante question du dessèchement des marais de la Deûle, le remercie de la sollicitude qu'il y a apportée, et l'invite à continuer ses efforts pour activer la solution et pour l'obtenir aussi conciliante que possible. Sur la proposition d'un membre, émet le vœu que, par les soins de l'administration des ponts-et-chaussées, il soit fait un examen très-attentif de la question qui a donné lieu au vote du Conseil général dans sa dernière session, à savoir : Si les travaux de dessèchement des marais de la Deûle peuvent préjudicier aux conditions de l'alimentation des canaux intérieurs de la ville de Lille. = Un autre membre, du 5.º bureau, fait un rapport sur la suite donnée aux vœux émis par le Conseil général, relativement aux projets de chemin de fer. La ville de Cambrai, seule ville importante du département, privée des avantages d'un chemin de fer, étant menacée d'une décadence prochaine, si on l'abandonne à ses propres forces, le Conseil déclare appuyer de toutes ses forces le vœu du Conseil d'arrondissement de

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



de 1853. Il demande au Conseil de vouloir bien imputer, sur l'exercice 1853, une somme de 1,059 fr. 45 cent. à laquelle il devra être pourvu par une surimposition de deux centièmes et demi de centime à la contribution foncière, les dépenses du service du cadastre ayant dépassé les prévisions. Il exprime l'avis qu'il y a lieu de donner satisfaction aux communes du canton de Clary, en procédant au renouvellement de leur cadastre exécuté il y a quarante ans et qui ne présente aujourd'hui que des documents informes, et, attendu que les communes contribuent depuis 1822 aux travaux annuellement exécutés dans le département et ne peuvent supporter elles-mêmes les dépenses de la nouvelle opération, est également d'avis qu'il y a lieu de leur allouer, à titre de subvention et à raison du nombre d'hectares et de parcelles qui seront constatés dans chacune d'elles, une somme de 17,287 fr. 12 cent. sur le produit des centimes facultatifs de 1853, laquelle couvrira les premières dépenses de l'arpentage. Après quelques observations échangées entre divers membres et des explications données par M. le Préfet, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. — Au nom du premier bureau, un membre donne lecture d'un rapport très-détaillé sur le budget départemental et les centimes facultatifs. Il propose le projet de résolution suivant : « Le Conseil général, désespérant d'obtenir justice dans la répartition du fonds commun, se borne à persévérer dans le vœu déjà plusieurs fois émis que la réduction des centimes, dont le fonds commun se compose, serve de base et de point de départ à la réforme qui serait introduite par une loi nouvelle dans les budgets départementaux, et vote pour les besoins de l'exercice 1853, deuxième section du budget, six centimes 5/10.^{es} additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière. » Le Conseil général adopte les conclusions de ce rapport; il en ordonne l'impression et invite le président à le transmettre à M. le Ministre de l'Intérieur, en appelant sur son objet l'attention toute spéciale du Gouvernement. = Sur la demande de M. le Préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre XXIII du budget, un crédit de 3,500 fr., pour solde des intérêts dûs à M. Pas-de-Beaulieu, sur le prix de son hôtel, à Valenciennes. — Rejette la demande formée par la commune de Denain, dans le but d'obtenir un secours du département pour la reconstruction de son église, devenue insuffisante par suite de l'accroissement de la population. — Alloue à la commune de Bantouzelle un secours de 3,000 f., payable en trois annuités, dont la première sera portée au budget de 1853, pour l'aider à faire l'acquisition d'une église construite au moyen des dons généreux du curé et des habitants. — Rejette la demande de secours formée par la commune de Ferrière-la-Grande, pour la reconstruction d'une partie de son église. — Rejette également une

demande présentée par la commune d'Auchy, dans le même but. —
 Sur la proposition d'un membre du 1.^{er} bureau, le Conseil décide
 que le secours de 3,000 fr. accordé dans une séance précédente à la
 commune de Vieux-Mesnil, et qui devait être imputé par moitié sur
 les exercices 1854 et 1855, sera payé en trois annuités de mille
 francs, dont la première sera portée au sous-chapitre XVIII du
 budget de 1853. — L'ordre du jour appelle la discussion relative au
 vœu déposé par un membre et tendant à ce que l'hôtel Pas-de-Beau-
 dieu soit affecté exclusivement à la sous-préfecture de Valenciennes.
 Après avoir entendu différents membres et M. le Préfet dans leurs
 observations, le Conseil déclare confirmer les précédentes décisions
 prises au sujet de cette affaire. — Au nom du 3.^e bureau, un mem-
 bre fait un rapport sur le projet du budget de l'instruction primaire
 pour 1853. Le Conseil prie M. le Préfet de faire étudier la question
 de savoir si, au moyen de primes allouées aux instituteurs, ceux-ci
 parviendraient à retenir en été leurs élèves qui, pour la plupart, dé-
 sertent les écoles à l'époque du travail des champs. — Recommande
 à la sollicitude de ce magistrat et du conseil académique les institu-
 teurs démissionnaires, sans moyens d'existence, qui se sont retirés
 pour cause de vieillesse et d'infirmités. — Fixe à la somme de
 18,559 fr. 05 c. les dépenses obligatoires de l'école normale d'insti-
 tuteurs pour 1853. — Alloue le crédit de 200 fr. demandé par le
 directeur de ladite école pour achats d'instruments aratoires néces-
 saires à l'enseignement pratique agricole. — Alloue la somme ordi-
 naire de 12,000 fr. pour l'entretien de l'école normale d'institutrices
 en 1853. — Demande que l'on mette le plus grand soin à appliquer
 les jeunes institutrices aux ouvrages d'aiguille. — Emet le vœu qu'il
 soit annexé aux maisons d'école un jardin d'une étendue convenable
 où l'instituteur trouvera quelques ressources pour son ménage, et
 des occupations qui ne peuvent que lui être salutaires. — Élève de
 6,000 à 8,000 fr. le fonds de subvention affecté à l'établissement et
 à l'entretien des écoles de filles. — Porte également à 8,000 fr. le
 crédit destiné à venir en aide aux institutrices qui sont trop faible-
 ment rétribuées. — Vote le crédit ordinaire de 4,000 fr. pour l'éta-
 blissement et l'entretien des salles d'asile. — Porte de 600 à 800 fr.
 le crédit destiné à accorder des encouragements aux surveillants des
 salles d'asile. — Maintient le crédit de 400 fr. pour encouragements
 aux directeurs des salles d'adultes. — Alloue le crédit ordinaire de
 8,000 fr. pour achat de livres destinés aux élèves indigents des com-
 munes pauvres. — Prie M. le Préfet de prendre des mesures pour
 assurer la séparation des sexes dans les écoles. — Vote un centime
 et demi additionnel au principal des quatre contributions directes
 pour faire face aux dépenses de l'instruction primaire pendant l'exer-
 cice 1853. — Le Conseil appuie les vœux du conseil d'arrondisse-

ment d'Avesnes pour la propagation des salles d'asile, pour que le minimum du traitement des instituteurs soit maintenu à 600 fr., et que celui de l'inspecteur d'arrondissement, à la charge de l'Etat, soit porté à 1,500 f., mais sous la réserve que le département n'aura pas à intervenir dans ce traitement. — Déclare qu'il n'y a pas lieu de s'associer aux vœux des conseils d'arrondissement de Douai et de Dunkerque qui demandent le rétablissement des comités supérieurs et expriment le vœu que les instituteurs soient replacés sous la direction immédiate de l'autorité administrative. — Emet un vœu formel pour qu'il soit le plus promptement possible institué un inspecteur pour chacun des deux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, et pour qu'en attendant, la résidence de l'inspecteur actuel soit fixée à Cassel, point central entre lesdits arrondissements. — Emet le vœu qu'il soit accordé aux institutrices communales un traitement fixe dont le minimum sera déterminé par la loi à intervenir. — Enfin ordonne l'impression du rapport du conseil académique à la suite du procès-verbal des délibérations du Conseil. — Au nom du 3.^e bureau, un membre lit un rapport sur le projet du budget des aliénés indigents pour 1853. Le Conseil général approuve le compte qui lui est présenté par M. le Préfet pour le service des aliénés indigents du département pour l'exercice 1851, lequel compte se balance par un déficit de 14,803 f. 59 c. et, par suite, il autorise l'inscription de cette somme au sous-chapitre XV du budget de 1853, sauf à faire raison ultérieurement de 1,353 fr. 60 c. à recouvrer du ministère de l'intérieur et compris dans ledit déficit. — Adopte les prévisions de M. le Préfet pour le service des aliénés indigents, pendant l'exercice de 1853, et, par suite, alloue le crédit demandé de 141,200 f. porté au sous-chapitre XI du budget; mais il accorde cette allocation sous la confiance que M. le Préfet fera pour 1853 une réduction sur le prix actuel de la journée, en prenant en considération les économies faites par les deux asiles, les bénéfices qu'ils font chaque année, enfin leur état de prospérité auquel le département se trouve avoir concouru pour plus de 300,000 fr. par les prix élevés de journée qu'il a payés. Le Conseil s'en rapportant à l'équité de M. le Préfet et à son amour pour les intérêts du département, décide que la proportion du concours des communes du domicile des aliénés restera fixée comme les années précédentes; — Fixe à dix aussi, comme les années précédentes, le nombre de places qui seront réservées dans chacun des asiles de Lille pour les aliénés non-dangereux; — Exprime le vœu que M. le Préfet veuille bien faire étudier, ou qu'il prie le Gouvernement de faire étudier par des personnes de la science, les causes de l'augmentation inquiétante des cas d'aliénation mentale qui se révèlent presque chaque année dans notre département où le nombre des aliénés indigents est aujourd'hui de 480,

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SÉANCE DU 1.^{er} SEPTEMBRE

Le procès-verbal de la séance du 31 août est lu par le secrétaire et adopté, avec une addition portant que le rapport d'un membre, concernant *le vœu de protection*, y sera inséré en entier. — Le président donne lecture de la liste des rapports préparés. — Il donne lecture d'un rapport déposé par M. le Préfet, et tendant à faire déterminer l'emploi d'un fonds libre de 5,659 fr. 63 c. provenant d'un ancien emprunt et d'une imposition extraordinaire. Le renvoi au premier bureau est ordonné. — Le président recommande à l'assemblée la confection de la liste des personnes susceptibles de faire partie du jury d'expropriation. — Au nom du troisième bureau, un membre fait un rapport relatif à l'exécution des articles 3 et 4 de la loi du 7 août 1851, portant que les malades et incurables indigents des communes pourront être admis dans les hospices et hôpitaux désignés par le Conseil général, à charge par les communes de supporter la dépense qu'ils occasionneront, avec l'aide du département, quand elles seront sans ressources. Sur la proposition du Préfet, le Conseil désigne ainsi qu'il suit les hospices et hôpitaux dans lesquels seront admis les malades et les incurables : Dunkerque, Bergues, Hazebrouck, Bailleul, Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, Cambrai, Avesnes, Maubeuge, Le Quesnoy, Douai, Valenciennes et Saint-Amand. Il invite M. le Préfet à faire des démarches auprès des administrations hospitalières, pour les déterminer à mettre leurs établissements en état de satisfaire aux prescriptions de la loi, et vote au sous-chapitre XVIII du budget une somme de 2,000 fr. pour venir en aide aux communes dont les ressources seraient insuffisantes pour supporter la dépense de leurs malades ou incurables. — Le même rapporteur rend compte d'une communication de M. le Préfet, portant que les collèges communaux d'Armentières, d'Avesnes et du Quesnoy ont participé, en 1852, à la répartition du crédit d'encouragement inscrit au budget de l'État, le premier pour 1,500 fr., et les deux autres pour 1,200 fr. chacun. Le Conseil général remercie M. le Préfet de cette communication et le prie de faire de nouvelles démarches auprès de M. le Ministre de l'instruction publique en faveur de la ville de Dunkerque, dont la demande n'a pu être accueillie à cause de l'insuffisance du crédit. — Le Conseil alloue au budget de 1853 les crédits suivants : 1.^o 1,000 fr. au jeune Deconinck, élève peintre, 2.^o 1,000 fr. au jeune Delannoy, compositeur ; 3.^o 600 fr. aux jeunes Gautier, peintre ; Martin, musicien, et Boulanger, musicien. — Inscrit au sous-chapitre XIX du budget, trois bourses de 600 fr. chacune au profit des jeunes Lobbedez, peintre ; Moyaux, architecte, et Colin, musicien. — Alloue sur les fonds de 1853, au jeune De-

lettres d'Orchies, âgé de dix ans, dont les dispositions précoces en sculpture et en modelage semblent annoncer un artiste hors ligne, une somme de 500 fr. à titre de secours extraordinaire, et en dehors du budget des beaux-arts., pour servir à le placer dans une maison d'éducation, où tout en recevant les leçons d'études ordinaires, il pourra suivre les cours des écoles académiques. — Alloue au même sous-chapitre un secours de 600 fr., une fois payé, au jeune Lédé, d'Hazebrouck, qui vient d'obtenir, au Conservatoire de Paris, le second prix de clarinette. — Un membre du troisième bureau lit un rapport sur une proposition déposée par un membre, et qui tend à faire allouer une indemnité de 5,000 à Mgr. l'archevêque. Il conclut pour l'adoption de la proposition. M. le Préfet appuie vivement ces conclusions. Un membre fait observer qu'on ne peut laisser passer sans discussion une proposition qui tend à faire inscrire au budget départemental une nouvelle dépense permanente. Selon lui, si le traitement de l'archevêque paraît insuffisant au Conseil, c'est au Gouvernement qu'il doit s'adresser pour demander qu'il remédie à un état de choses dont le précédent Gouvernement avait, dès 1847, reconnu et signalé le défaut de convenance. Il propose au Conseil d'émettre le vœu que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que le traitement des évêques et archevêques soit mis en rapport avec le rang élevé qu'ils occupent et les obligations que leur impose l'accomplissement de leur pieux ministère; qu'en attendant, la proposition de voter à l'archevêque un supplément de traitement sur les fonds du département soit ajournée. La proposition d'ajournement est mise aux voix et rejetée. Les conclusions du rapport sont ensuite mises aux voix et adoptées. — Sur la proposition du quatrième bureau, le Conseil émet le vœu, auprès du Gouvernement, que le droit de 5 fr. 50 c., actuellement imposé aux lins étrangers, soit élevé, dans les nouveaux traités, au taux de 15 fr., et prie M. le Ministre de s'assurer en même temps s'il n'y a pas lieu d'augmenter dans une proportion égale les droits sur les fils et tissus de lin. — Alloue au sous-chapitre I.^{er} du budget de 1853, pour la réparation des maisons d'arrêt de Dunkerque, d'Hazebrouck, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, des crédits montant en total à 7,807 fr. — Renouvelle le vœu déjà émis de voir toujours les devis soumis d'avance à l'examen des conseillers généraux des diverses localités, et déclare que désormais il ne renverra à l'examen de ses bureaux aucun travail de quelque importance qui ne serait pas accompagné d'un plan sans lequel les devis sont la plupart du temps inintelligibles. — D'accord avec M. le Préfet, le Conseil annule le crédit demandé au sous-chapitre XVI du budget, pour des améliorations à apporter dans la maison d'arrêt de Lille, au quartier des femmes, jusqu'à ce que l'architecte ait fait de nouvelles études de constructions moins massives.

ves et mieux en harmonie avec le but qu'on veut atteindre. — Après avoir vérifié le compte départemental de janvier 1851, et examiné attentivement les pièces à l'appui, le Conseil général déclare que les crédits ouverts au budget de ladite année ont été exactement employés. En conséquence, il arrête et fixe le résultat du compte ainsi qu'il suit : recettes, 2,020,635 fr. 08 c. ; dépenses, 1,810.366 fr. 36 c. ; excédant à porter au compte suivant, 210,268 fr. 72 c. — Au nom du deuxième bureau, un membre fait un rapport sur la communication donnée par M. le Préfet, d'une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, relative aux établissements fondés en Algérie, pour la colonisation des enfants-trouvés. Le Conseil, considérant que les frais de déplacement et d'entretien des enfants seraient beaucoup trop onéreux, décide qu'il ne sera pas donné suite aux ouvertures de M. le Ministre de l'intérieur. — Passe à l'ordre du jour sur une demande de la commission administrative de l'hospice de Dunkerque, tendant à obtenir une augmentation de crédit pour le service des secours aux filles-mères. — Renvoie à M. le Préfet, comme étant de sa compétence, une lettre du maire de Sainghin-en-Weppes, tendant à obtenir une bourse pour une sourde-muette de sa commune. — S'associe au vœu exprimé par les artistes vétérinaires du département du Nord, à l'effet d'obtenir que l'exercice de leur profession soit réglé par une loi. — Le Conseil insiste vivement, et prie M. le Préfet d'insister également auprès de M. le Ministre des travaux publics pour que l'allocation de 440,000 fr. sur 1852, pour les travaux à exécuter au port de Dunkerque, soit augmentée de 160,000 fr. et portée à 600,000 fr., et que l'allocation de 1853 soit aussi de 600,000 fr., afin que les travaux de la grande écluse de barrage puissent être terminés au commencement de 1854, et qu'on diminue ainsi autant que possible les inconvénients graves, les entraves sérieuses apportées au commerce pendant l'exécution de ces travaux, comme aussi les dangers qu'ils peuvent présenter pour l'écoulement des eaux du pays; que l'établissement des rails sur le quai (est) du port soit exécuté dans un bref délai, conformément aux plans arrêtés par la quadruple commission de la marine, du génie militaire, des ponts-et-chaussées et du contrôle du chemin de fer. — Que l'élargissement du quai des Hollandais, décidé par décret du 10 juin 1852, reçoive le plus tôt possible un commencement d'exécution. — Qu'il soit procédé à l'élargissement de l'écluse du Pont Rouge, et à l'établissement de la décharge du canal de Bourbourg. — Que de nouvelles allocations aient lieu par le département des travaux publics, pour la continuation des travaux des quais du port de Gravelines, pour la réalisation du projet de l'estacade sur la jetée (est), pour les digues du chenal, la digue en terre du petit fort Philippe, ainsi que les jetées basses. — Que M. le Ministre de la marine veuille bien ériger Gravelines en

CEITE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquent cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

3.^o l'élargissement des passages militaires aux entrées des villes ;
4.^o l'enlèvement des matériaux laissés sans nécessité le long des routes nationales ; — déclare persister dans le vœu émis l'an dernier, pour l'abrogation du décret de 1811, tombé en désuétude, qui donne à l'Etat le droit exorbitant de forcer les riverains à planter le long des routes ; — remercie l'administration des ponts-et-chaussées et l'Etat des heureuses et notables améliorations apportées dans la situation des routes nationales, en observant néanmoins combien il serait désirable de voir les crédits d'entretien, fixés en 1851 à la somme de 420,000 fr., ramenés à l'ancien chiffre normal de plus de 450,000 fr., afin qu'un entretien plus complet empêche leur dépréciation, la diminution de leur valeur capitale. — Le président communique au Conseil général une lettre de l'administration des hospices de Lille, tendant à faire allouer au budget départemental un crédit de 3,000 fr. pour le paiement d'une indemnité à MM. Mahon frères, de Paris, qui s'engagent, à ce prix, à guérir toutes les personnes atteintes de la teigne dans le département. Cette lettre est renvoyée au sixième bureau. — Le Conseil s'associe au vœu du conseil d'arrondissement d'Avesnes, concernant la Sambre canalisée, en invitant M. le Préfet à maintenir, sans aucune tolérance en-dessus, le point de navigation fixé par les trois biefs de la Sambre, entre Landrecies et Sassegnies, et appelle la sollicitude éclairée de ce magistrat sur la question relative à l'amélioration, par voie d'irrigation et de dessèchement, des plaines qui s'étendent dans ce bassin, entre Landrecies et Berlaimont. — Emet le vœu que le dessèchement des marais de Beuvry soit fait le plus tôt possible, au moyen de la rivière des Laies, en dirigeant les eaux vers la Lys par Armentières, et qu'il plaise à M. le Préfet, dont la vive sollicitude pour les intérêts du département est connue, d'user de sa haute influence près de son collègue du Pas-de-Calais, et particulièrement près du Gouvernement, pour qu'il en soit ainsi ; — prononce l'ordre du jour sur un vœu du conseil d'arrondissement de Valenciennes, concernant le dessèchement des vallées de la Hayne et de l'Escaut ; — s'associe au vœu du même conseil d'arrondissement, concernant les règles à suivre pour répartir, entre les communes intéressées, les dépenses de l'association du dessèchement de la vallée de l'Escaut, pour qu'il soit fait application du principe général d'après lequel, pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires, les cotisations doivent être établies dans la proportion du nombre d'hectares soumis au danger des inondations et des avantages que ces terrains en retirent ; — appuie le vœu émis par le Conseil général de la Haute-Marne, pour que le régime protecteur applicable aux céréales soit fermement maintenu. — Le Conseil général affecte à l'exécution des travaux extraordinaires entrepris sur la route N.^o 10, à la porte de Famars, à Valenciennes, le reliquat de

5,659 fr. 63 c. . provenant de fonds restés sans emploi sur l'imposition extraordinaire et l'emprunt autorisé par la loi du 5 août 1840. Le crédit de 5,000 fr. alloué par le Conseil général, dans sa séance du 30 août dernier, et destiné à continuer les travaux entrepris à la porte de Famars, sera prélevé jusqu'à due concurrence sur cette ressource de 5,659 fr. 63 c. M. le Préfet est prié de faire les démarches nécessaires à l'obtention de la loi destinée à autoriser l'affectation à la destination sus-énoncée du reliquat dont il est question. — L'assemblée passe à l'ordre du jour sur un vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que le gouvernement prescrive des études et alloue les fonds nécessaires pour la recherche des mines de charbon. — Un membre rappelle que dans sa session de 1851, le Conseil a invité l'administration à insister auprès du gouvernement, pour que le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Lille, concernant la réduction du droit d'entrée des pierres brutes de Belgique, destinées au pavage des chemins, fût promptement formulé en disposition de loi; que ce vœu a été renouvelé cette année par le conseil d'arrondissement. M. le Préfet a informé le Conseil, que M. le Ministre des finances, auprès duquel il a fait de nouvelles démarches, a répondu, comme précédemment, que la réduction des droits était adoptée en principe, et qu'elle prendrait place dans le premier projet de loi de douanes qui sera soumis au Corps législatif. Le Conseil général donne acte à M. le Préfet de cette communication.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

Le président donne lecture d'une lettre du maire de Steenwerck qui réclame au nom de sa commune contre l'abaissement des droits sur les houblons qui résulterait du nouveau traité avec la Belgique. — Mention au procès-verbal. — Sur la proposition du président, le Conseil général désigne MM. *Julien Lefebvre* et *Cleenewerck* pour faire partie des commissions chargées de la délivrance des permissions de culture de tabacs; le premier pour l'arrondissement de Lille et le second pour celui d'Hazebrouck. — Emet un avis favorable sur la demande du conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant à obtenir une modification dans la circonscription cantonale d'une partie de la commune rurale de Coudekerque-Branche. — Vote l'inscription au budget de 1853 du crédit ordinaire de 7,500 fr. affecté aux frais du personnel et du matériel des archives départementales. — Un membre du 4.^e bureau lit, sur les droits de navigation, un rapport dont le Conseil général ordonne l'impression dans son procès-verbal. Il propose d'adopter dans les termes suivants le vœu, dont la proposition procède de l'initiative de l'un de ses

membres, avec les développements dont un examen approfondi de la question a démontré l'utilité : 1.^o Que le Gouvernement abaisse successivement les péages sur les lignes navigables du Nord, de manière à conserver à la batellerie en tous temps, des conditions d'existence. En ce qui concerne les lignes concédées, qu'il s'entende avec les compagnies concessionnaires pour obtenir des réductions proportionnelles dans leurs tarifs ; 2.^o que dès aujourd'hui le péage sur nos voies navigables non concédées du Nord, soit fixé à 0 fr. 02 c. par tonne et par myriamètre et que des crédits suffisants assurent sur ces voies la réalisation la plus prompte possible des améliorations dont le lit des rivières et les chemins de halage sont susceptibles ; que le Gouvernement intervienne énergiquement pour lever les obstacles qui s'opposent, sur quelques points, à l'organisation d'un service accéléré de treillage par chevaux et qu'il encourage la formation de relais réguliers et convenablement échelonnés. Le Conseil adopte les conclusions du rapport. — Le même membre fait un rapport au sujet d'une disposition que contient le projet de loi sur les douanes soumis au Conseil-d'État et qui aurait pour but d'affranchir de tous droits d'entrée les fers, les cuivres, les lins et les chanvres destinés à la construction des navires. Le Conseil général émet le vœu que l'industrie soit rassurée sur son avenir, par le retrait du projet de loi de douanes, en ce qui concerne les dispositions relatives à l'entrée en franchise des fers, cuivres, lins, chanvres, etc., destinés au grément des navires, dispositions que repoussent à la fois notre sol qui nous donne du fer et du bois, notre agriculture qui cultive du lin et du chanvre, nos forges qui façonnent des chaînes et des ancres, et nos filatures qui alimentent nos tissages de toiles à voiles, et que condamnent même une partie des intéressés en faveur desquels elles ont été conçues. — Le Conseil général renouvelle les vœux suivants auxquels le Gouvernement n'a opposé jusqu'ici que le silence le plus complet ou le refus le plus formel, et prie M. le préfet de les faire parvenir à M. le Ministre de l'agriculture, en les appuyant de tout son crédit : 1.^o Que l'article 21 de la loi du 21 décembre 1814 portant que les feuilles de tabac seront classées par 1.^{er}, 2.^e et 3.^e qualités, soit modifié par l'adjonction d'une 4.^e et d'une 5.^e classe, de telle sorte que tous les tabacs d'une récolte reconnus propres à la fabrication, trouvent place dans l'une de ces classes sans qu'ils puissent être déclarés *non marchands* ; 2.^o que les types ne soient pas composés exclusivement des meilleures et des plus belles feuilles, mais bien des feuilles moyennes prises parmi la totalité des feuilles ; 3.^o que la formation des types rentre dans les attributions de la commission d'expertiste ; 4.^o qu'en exécution de l'article 192 de la loi des finances du 28 avril 1816, le Préfet, trois ou quatre mois avant la plantation, règle en conseil de

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

dentes délibérations, le Conseil général classe de grande communication le chemin de Wormhoudt à Zeggers-Cappel par Esquelbecq, à la condition que les communes sur le territoire desquelles il est situé continueront à l'entretenir à leurs frais, jusqu'à son achèvement, dans les conditions de la grande vicinalité;—déclare intéressées à la construction et à l'entretien du chemin les communes de Wormhoudt, Zeggers-Cappel et Esquelbecq.—Sur la proposition de M. le Préfet, le conseil d'arrondissement et les conseils municipaux des communes intéressées entendus, le Conseil général, après s'être assuré que les ressources nécessaires à la construction dans la limite de la moitié incombant aux localités desservies, sont assurées par des votes réguliers, classe de grande communication le chemin de Steenvoorden au lieu dit l'Hazewinde par Terdeghem et Saint-Sylvestre-Cappel. Les communes d'Hazebrouck, Steenvoorden, Terdeghem et Saint-Sylvestre-Cappel sont déclarées intéressées à ce chemin et concourront aux dépenses de son entretien. — Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, les conseils locaux et le conseil d'arrondissement de Lille entendus, considérant que la dépense d'exécution du chemin de Lomme à Quesnoy-sur-Deûle, à la charge des communes, est assurée par le vote de 19,853 fr. émis par celles de Verlinghem et de Pérenchies et par la cotisation que M. le Préfet prend l'engagement d'imposer d'office dans les limites indiquées dans les rapports joints au dossier, aux communes de Quesnoy-sur-Deûle, Lompret, Wambrechies, Prêmesques, Lomme et Capinghem, arrête : Le chemin de Lomme à Quesnoy-sur-Deûle est classé de grande communication. Ce chemin aura son point de départ au lieu dit le Calvaire, territoire de Lomme, à la rencontre du chemin N.º 7 de Lomme à Fournes, et il se dirigera par Pérenchies et Verlinghem, jusqu'à la route départementale N.º 2, entre Quesnoy et Wambrechies. Sont déclarées intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin les communes de Quesnoy-sur-Deûle, Wambrechies, Verlinghem, Lompret, Pérenchies, Lomme, Prêmesques et Capinghem — Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, les conseils municipaux et le conseil d'arrondissement d'Avesnes consultés, classe de grande communication le chemin de Trélon à Hirson par Ohain et Anor, comme prolongement du chemin N.º 20. Sont déclarées intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin, les communes de Trélon, Anor et Ohain; prie M. le préfet de faire rectifier l'étude et les devis du chemin projeté de Trélon à La Capelle, en admettant la partie construite sur le territoire de Glageon, et en restreignant les travaux à effectuer dans les limites d'économie prescrites par ses précédentes délibérations. Dans l'hypothèse de la proposition du classement du chemin de Trélon à La Capelle, dans sa prochaine session, si l'affaire est en

état, le Conseil général prie M. le Préfet de consulter les conseils locaux sur le développement de l'extrémité du chemin N.° 20, entre Fournies et Rond-Buisson ; — appelle la sérieuse attention de ce magistrat sur les travaux à exécuter pour rendre d'un parcours sûr et facile la partie du chemin N.° 24 de Gussignies à Avesnes, dans la traverse de Bellignies ; — classe de grande communication, sous le N.° 70, le chemin de Vendegies à la pyramide de Denain, sur la route nationale N.° 29, passant par Verchain, Monchaux, Thiant et Haulchin ; déclare intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin les communes de Denain, Haulchin, Verchain, Monchaux, Thiant, Somain et Vendegies-sur-Ecaillon. — Le Conseil général recommande instamment à l'attention et aux soins de M. le Préfet : 1.° l'étude des chemins dits de ceinture des places de guerre suivant le degré d'importance ou de nécessité qu'ils présentent pour nos villes et pour la circulation générale ; prie ce magistrat de faire dresser le devis de la dépense de ces chemins de la manière usitée pour les chemins de grande communication, afin d'arriver à leur classement en cette qualité, le plus promptement possible et de préparer les voies à leur classement ultérieur comme routes départementales ou nationales ; — 2.° la reconstruction et l'entretien des ponts rouges, par le département, avec le concours instamment réclamé de l'administration de la guerre et de celle des travaux publics ; — 3.° l'élargissement des ponts des places de guerre dans la traverse des fossés, la suppression des bornes et barrières et l'établissement de trottoirs en saillie sur ces ponts, de façon à permettre le croisement des voitures et la circulation commode et sans péril des personnes à pied ; — 4.° la construction de trottoirs dans la traverse des ouvrages des places et dans les faubourgs jusqu'au-delà des maisons qui bordent les chaussées aboutissant aux villes. Pour les projets et pour l'exécution de ces travaux, M. le Préfet est prié de s'entendre avec l'administration de la guerre et avec celle des ponts-et-chaussées, en adoptant, en ce qui concerne les trottoirs au-dehors des villes, le système de concours de cette dernière administration pour les bordures et des communes pour le cailloutage. Le Conseil prie M. le Préfet de faire tous les efforts possibles pour présenter des rapports complets et des propositions sur ces diverses questions dans la session de 1853 du Conseil général. — L'assemblée vote pour l'exercice 1853, cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pour l'exécution et l'entretien, par voie de subvention, des chemins de grande communication du département ; — alloue au sous-chapitre XXVI du budget départemental de 1853, article 42, un crédit de 16,000 fr. pour le traitement fixe accordé à MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées du département pour la direction et la surveillance des chemins de grande communication ; — fixe

pour l'exercice 1853, sur le produit des cinq centimes spéciaux des chemins de grande communication, le traitement des agents-voyers à 36,000 fr., et à 38,000 fr, les subventions à la vicinalité ordinaire, dans les conditions de ses décisions antérieures; — ordonne l'impression à la suite du procès-verbal de ses délibérations: 1.° du compte d'emploi des cinq centimes spéciaux en 1851; 2.° du compte d'emploi des 67 1/2 centimes votés de 1837 à 1851 inclusivement; 3.° de l'état comparatif des subventions distribuées entre les arrondissements; 4.° du compte d'emploi des cotisations communales; 5.° des états relatifs à la situation du fonds subventionnel; 6.° des états des impositions d'office en 1852; 7.° du rapport de M. l'ingénieur en chef sur le service des chemins de grande communication; — déclare insister pour que l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1837, prescrivant le bornage des chemins et la plantation de poteaux indicateurs, soit appliqué aux chemins de grande communication, comme il l'est, dans sa dernière partie, aux routes nationales et départementales; — réitère à M. le Préfet l'expression de ses alarmes pour les dégradations auxquelles la liberté actuelle du roulage et les récentes dispositions du décret sur la circulation des voitures pendant le dégel exposent les routes et les chemins de grande communication dans le département du Nord. Il engage M. le préfet à maintenir pour les chemins vicinaux toutes les restrictions compatibles avec la loi et les décrets dans leur sens le plus étroit. — Sur la proposition du président, le Conseil général alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1853, la somme de 2,000 fr. à titre d'indemnité, pour les travaux de la session, répartie ainsi qu'il suit: 1.° à M. Mallebrancq, pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux, 1,200 fr.; 2.° aux expéditionnaires, 550 fr.; 3.° à M. Masquelier, huissier, 100 fr.; 4.° aux trois garçons de bureau, 150 fr. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet du dépôt fait par lui du rapport de M. l'ingénieur en chef sur le service de la navigation intérieure; — il ordonne l'impression du rapport à la suite du procès-verbal de ses délibérations; — donne acte à M. le Préfet des communications qu'il lui a faites, sur les suites données aux vœux de la précédente session, et le remercie de la sollicitude qu'il a mise à les faire exécuter; — enfin, il émet le vœu que les droits de la navigation soient diminués et le tirant-d'eau de nos rivières et canaux augmenté. — Un membre du 6.° bureau expose que M. le Préfet a mis sous les yeux du Conseil le rapport des vétérinaires chargés en 1851 de constater les épizooties. Le Conseil donne acte de cette communication, de laquelle il résulte que, sauf quelques cas fort rares, l'état sanitaire des animaux a été très satisfaisant dans le département, et alloue au budget de 1853, le crédit ordinaire de 1,000 fr., pour mettre l'administration à même de satisfaire

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

fonds libres provenant d'impositions extraordinaires ; 4.º une proposition tendant à faire désigner , par le Conseil général , un de ses membres pour faire partie de la commission chargée de l'apurement des comptes de l'École de médecine établie à Lille. Le président donne acte du dépôt de ce rapport et des pièces à l'appui. — Il propose au Conseil général de nommer une commission pour l'examen de l'affaire relative au chemin de fer de Cambrai. Il lui soumet la question de savoir si cette commission sera choisie par élection ou si elle sera nommée par les bureaux. Un membre propose de faire désigner un membre par chaque arrondissement. Un autre membre invoque les usages du Conseil, d'après lesquels les membres des commissions sont choisis par les bureaux. Le Conseil général consulté par le président , décide que les bureaux désigneront les membres de la commission. Un membre propose de nommer deux commissions par chaque bureau. Cette demande n'est pas admise. — Le président communique au Conseil général : 1.º une pétition de dix-huit signatures concernant le chemin de fer de Cambrai ; 2.º une lettre de Mgr. l'archevêque de Cambrai à M. le Préfet, sur le même objet ; 3.º une pétition des marchands de charbon de Catillon ; 4.º une lettre de M. le maire de Maubeuge ; 5.º une demande de plusieurs particuliers tendant à être entendus par la commission. Ces pièces sont renvoyées à l'examen de la commission qui sera désignée par les bureaux. — Le président lit une lettre signée par le maire de Merville et plusieurs conseillers municipaux de cette ville et des localités voisines , qui a pour objet de réclamer un vote du Conseil général en faveur du chemin de fer de Fampoux dont le projet a été abandonné. Sur l'observation de M. le Préfet que le Conseil ne peut s'occuper dans la présente session que des affaires qui lui sont soumises par l'administration , l'examen de cette dernière pétition est renvoyé à la session ordinaire de 1853. — Le président donne acte à M. le Préfet de la communication par lui faite du tirage au sort des séries du Conseil général et des conseils d'arrondissement. — Il appelle le Conseil général à désigner un de ses membres pour prendre part à la vérification des comptes de l'École de médecine de Lille. Le Conseil désigne M. Kuhlmann. — Il renvoie au bureau des finances la proposition concernant une modification au budget de 1853. — Il invite enfin les bureaux à désigner les membres de la commission spéciale , afin que ceux-ci puissent s'occuper immédiatement de leur mission.

SEANCE DU 22 DÉCEMBRE.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est lu par le secrétaire et adopté. — Au nom du premier bureau , un membre expose

que dans la dernière session ; et sur la proposition de M. le Préfet ; le Conseil général a voté , dans le budget départemental de 1853 , l'emploi d'une somme de 5,659 fr. 63 c. , provenant des fonds libres de 1851 , et qui d'après les notes tenues dans les bureaux de la Préfecture , constituait le reliquat disponible d'une imposition extraordinaire et d'un emprunt autorisés par une loi du 5 août 1840 , pour payer les travaux de diverses routes départementales ; qu'en raison de la destination primitive de ces fonds , le Conseil général les a affectés au paiement d'une partie des travaux d'amélioration de la route N.º 10 ; à la porte de Famars ; à Valenciennes ; que la présentation d'une loi eût été nécessaire pour autoriser cette affectation ; mais que , pour obvier à cet inconvénient , M. le Préfet soumet au Conseil général les propositions suivantes qui ont reçu l'approbation ministérielle et qui ont l'avantage de ne pas nécessiter la présentation d'une loi : 1.º de porter au sous-chapitre XXIV , § 1.º , les deux crédits de 2,715 fr. 94 c. et de 452 fr. 95 c. , provenant des lois du 27 septembre 1848 et du 10 août 1849 , en les appliquant aux intérêts dus pour l'acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu ; 2.º d'inscrire au même sous-chapitre , § 2 , la somme de 2,490 fr. 74 c. , montant des fonds libres de la loi du 22 septembre 1848 , exclusivement affectés aux travaux des chemins vicinaux ; 3.º de réduire de 3,168 fr. 89 c. , montant des deux sommes portées au N.º 1 , l'allocation de 3,500 fr. qui figure à l'article 2 du sous-chapitre XXIII (acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu) et de reporter cette somme à l'article 5 du chapitre XVII (route N.º 10 , amélioration du passage de la porte de Famars). Ces propositions n'affectant la situation du budget qu'en ce que le crédit de la route N.º 10 éprouve une réduction d'environ 2,500 fr. dont profitera le service des chemins vicinaux , le bureau propose et le Conseil général adopte ces dispositions. = Un membre donne lecture du rapport dressé par la commission spéciale désignée pour l'examen des questions relatives au chemin de fer de Cambrai. Après cette lecture , le président communique au Conseil les propositions suivantes qui ont été déposées sur le bureau par un membre de l'assemblée : « 1.º J'ai l'honneur » de proposer au Conseil général d'insister auprès du Gouvernement » afin que l'exécution du tracé par Cambrai , soumis à sa délibéra- » tion , soit mis sans aucune subvention à la charge de la compagnie » du chemin de fer du Nord , comme une des conditions de la pré- » férence qui lui serait accordée pour la concession des chemins de » fer de Reims à Mézières. 2.º La portion à payer par le départe- » ment ne porterait dans aucun cas que sur les dépenses effective- » ment payées par l'Etat, pour la concession de la ligne de Cambrai. » 3.º J'ai l'honneur de proposer au Conseil général d'ajouter aux » conditions du vote d'allocation (s'il a lieu) que l'exemption du

» paiement pour la différence entre le parcours des deux lignes ,
 » soit applicable aussi bien aux voyageurs qu'aux marchandises.
 » 4.^o Je propose au Conseil général de décider, que le vote de la
 » somme allouée ne sera définitif qu'à la charge par l'administration
 » municipale de Cambrai de consentir au profit du département un
 » nouveau bail de 18 ans aux mêmes prix, clauses et conditions que
 » le bail en cours d'exécution pour les bâtiments municipaux affectés
 » au service du tribunal civil. » Personne ne demandant la parole
 sur l'ensemble du rapport, le président prononce la clôture de la
 discussion générale. Avant de mettre en discussion les diverses con-
 clusions de la commission, le président appelle le Conseil général à
 voter sur la première des propositions qui vient d'être analysée et
 qui tend à insister pour que l'exécution du tracé par Cambrai soit
 mise à la charge de la compagnie, comme condition de la conces-
 sion du chemin de Reims à Mézières. Un membre objecte que le
 Conseil général n'a peut-être pas le droit d'intervenir dans une
 question de cette nature, et demande d'ailleurs, que puisque deux
 compagnies sont en concurrence, celle du Nord et celle de Stras-
 bourg, la première ne soit pas exclusivement mentionnée. L'auteur
 de la proposition répond qu'il s'agit d'un simple vœu que le Conseil
 peut certainement recommander à l'attention du Gouvernement,
 ainsi que l'a déjà fait, du reste, la chambre de commerce de Lille.
 La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Le prési-
 dent met ensuite aux voix les conclusions du rapport de la commis-
 sion qui, après une discussion approfondie, sont adoptées dans les
 termes suivants : « Le Conseil général prie le Gouvernement de
 » déclarer immédiatement son option pour l'exécution du tracé par
 » Cambrai, sauf vérification, discussion et règlement ultérieur de
 » la dépense, après production d'un devis régulier. Une subvention
 » sera accordée en faveur de ce tracé par le département, aux con-
 » ditions suivantes : 1.^o la compagnie du Nord s'engagera à exonérer
 » toutes les marchandises, quelles qu'elles soient, et les voyageurs
 » venant soit de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, soit de la
 » ligne principale du Nord, de la différence des frais de transport
 » qu'imposerait la substitution de la ligne de Cambrai à l'embran-
 » chement du Câteau à Somain ; 2.^o les dépenses mises à la charge
 » des localités d'après la convention du 19 février, n'embrasseront
 » que l'excédant du devis du chemin de Cambrai, sur les 11,400,000 f.
 » que la compagnie devait dépenser sur la ligne du Câteau à
 » Somain ; 3.^o Les fonds accordés par le Conseil général ne seront
 » attribués à la dépense fixée comme ci-dessus, qu'après l'entier
 » épuisement de la somme votée par Cambrai, et dans la proportion
 » d'un quart de la dépense qui resterait à faire, sans que jamais ce
 » subside puisse dépasser un million de francs ; 4.^o cette allocation

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES,
EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1853.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XLII, savoir : art. 1.^{er} Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.^{er}	
<i>Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.</i>	
<i>Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.</i>	
ART. 1.^{er} Réparations aux bâtiments de la préfecture. — Renouvellement d'une partie des toitures.	
2. Préfecture. — Remplacement des drapeaux.....	2,375 »
3. Réparations à deux calorifères de la préfecture.....	33 »
4. Palais-de-Justice de Lille. — Renouvellement de calorifères	1,600 »
5. Tribunal civil de Douai. — Réparations des façades....	1,170 »
6. — de commerce de Dunkerque. — Logement du concierge.....	1,668 »
<i>A reporter.....</i>	550 »
	8,396 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
	<i>Report</i>	8,396 »
ART. 7.	Maison d'arrêt de Dunkerque. Appropriation de cellules.	1,650 »
8.	Idem d'Hazebrouck. Pompes dans la cour.....	916 »
9.	Idem de Lille. Réparations de stylobattes.....	» »
10.	Idem de Cambrai. Construction d'un puits.....	350 »
11.	Idem d'Avesnes. Travaux divers.....	3,317 »
12.	Idem de Douai. Id.....	774 »
13.	Idem de Valenciennes. Id.....	800 »
14.	Caserne de gendarmerie d'Hazebrouck. Réparations diverses.....	916 »
15.	Idem de Bailleul. Réparations diverses.	990 »
16.	Idem de Cassel. Id.....	717 »
17.	Idem de Lille. Buanderie à plancher..	532 »
18.	Idem de Pont-à-Marcq. Travaux divers.	1,020 »
19.	Idem de Cambrai. Logement d'un gendarme.....	537 »
20.	Idem du Quesnoy. Logement d'un gendarme et escalier.....	512 »
21.	Idem de Douai. Buanderie à stales ..	1,162 »
<i>Entretien.</i>		
ART. 22.	Hôtel et bureaux de la Préfecture.....	3,000 »
23.	Archives départementales.....	650 »
24.	Hôtels des sous-préfectures, savoir :	
	Arrondissement de Douai..... 1,400 »	} 2,181 »
	Idem d'Avesnes..... 1,200 »	
	Idem de Cambrai..... 700 »	
25.	Tribunaux, savoir :	
	Tribunal de Lille..... 1,500 »	} 2,500 »
	Idem d'Avesnes..... 250 »	
	Idem de Douai..... 250 »	
	Idem de Dunkerque..... 250 »	
	Idem de Valenciennes..... 250 »	
ART. 26.	Prisons, savoir :	
	Maison de correction de Lille..... 800 »	} 3,500 »
	Maison de justice de Douai..... 600 »	
	Idem d'arrêt de Dunkerque..... 400 »	
	Idem idem d'Hazebrouck..... 400 »	
	Idem idem de Cambrai..... 500 »	
	Idem idem d'Avesnes..... 400 »	
	Idem idem de Valenciennes..... 400 »	
TOTAL à reporter.....		34,100 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
<i>Report.</i>	34,100 »
27. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :	
Lille.	500
Roubaix.	150
Gravelines.	250
Cassel.	150
Bailleul.	250
Hazebrouck.	150
Orchies.	150
Douai.	300
Bonchain.	150
Cambrai.	150
Le Quesnoy.	150
Pont-à-Marcq.	150
28. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 aux architectes du département	5,000 »
29. Traitement du concierge de la préfecture.	800 »
TOTAL du sous-chapitre I.^{er}.	42,420 »
SOUS-CHAPITRE II.	
<i>Contributions.</i>	
ART. UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département, consistant en l'établissement thermal de Saint-Amand.	155 »
TOTAL du sous-chapitre II.	155 »
SOUS-CHAPITRE III.	
<i>Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.</i>	
ART. 1. ^{er} NÉANT.	» » »
2. ^o Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :	
Sous- } de Dunkerque, bail de 9 ans, de 1848,	
préfectures. } au prix de	2,400 »
} d'Hazebrouck.	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre III.	3,600 »

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



DÉSIGNATION DES DÉPENSES:			SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VI.			
<i>Prisons départementales</i>			
ART. 1.^{er} Administration.			
	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.
Maison de correction de Douai.	5,950	3,500	50
Maison de justice de Lille.	7,025	4,250	50
Maison d'arrêt de Dunkerque.	1,650	900	25
d'Hazebrouck.	2,300	1,000	25
de Cambrai.	1,650	950	25
d'Avesnes.	1,575	800	25
de Valenciennes.	1,750	975	25
TOTAUX.	21,900	12,375	225
			35,050 »
ART. 2. Régime économique.			
	Nourriture et entretien.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.
Maison de correction de Douai, (Pour une pop. moyenne de 160 dét.)	28,616	»	1,000 »
Maison de justice de Lille, (Pour une pop. moyenne de 320 dét.)	57,232	4,000	1,200 »
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 90 dét.)	16,096	»	900 »
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 120 dét.)	21,462	»	200 »
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.)	12,510	»	400 »
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 90 dét.)	16,096	»	700 »
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 100 dét.)	17,885	»	600 »
TOTAUX.	169,907	4,000	5,000 »
			178,857 »
		A reporter.	213,907 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
<i>Report</i>		213,907 "
ART. 3. Dépenses diverses.		
	Service de la chapelle.	Service de l'école.
Maison de correction de Douai.....	210	330
de justice de Lille.....	160	950
d'arrêt de Dunkerque.....	50	"
d'Hazebrouck.....	25	20
de Cambrai.....	100	192
d'Avesnes.....	50	"
de Valenciennes.....	50	"
TOTAUX	645	1,492
ART. 4. Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.		
	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dé pôt.
Dépôt de sûreté de Bailleul...	250	700
de Landrecies.....	250	450
de Cassel.....	250	500
du Câteau.....	250	100
de Condé.....	250	150
de Gravelines.....	250	200
de Maubeuge..	250	250
d'Orchies ..	250	1,050
du Quesnoy.....	250	250
TOTAUX	2,250	3,750
ART. 5. Dépenses communes aux diverses prisons du départem.		
Frais de tournées de l'inspecteur.....	600	
Frais d'impressions.....	1,000	
Frais des maisons de police municipale.....	2,000	4,600
Achats de livres pour les détenus.....	400	
Frais de bureau des commissions de surveillance.....	600	
TOTAL du sous-chapitre VI		226,644

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII.	
<i>Cour d'assises et tribunaux.</i>	
ART. 1.^{er} NÉANT.	
2. Loyers et frais de baux de bâtiments qui n'appartiennent pas au département.....	8,000 »
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)...	1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier :	
Pour le tribunal de Dunkerque.....	120 »
Pour le tribunal de Valenciennes.....	54 »
Pour le tribunal de commerce de Dunkerque.....	397 »
5. NÉANT.	
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux.....	17,370 »
7. Menues dépenses des justices de paix.....	4,980 »
8. Dépenses des chambres d'agriculture.....	1,700 »
9. Traitement du concierge-conservateur du palais-de-justice de Lille.....	800 »
10. Traitement du concierge du palais-de-justice de Valenciennes.	250 »
TOTAL du sous-chapitre VII....	34,671 »
SOUS-CHAPITRE VIII.	
<i>Corps-de-garde de la préfecture.</i>	
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage.....	500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII....	500 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
<i>Entretien des routes départementales et stratégiques.</i>	
La longueur totale des routes départementales classées par décrets ou ordonnances est de.....	412,995 mètres.
La longueur des routes départementales arrivées à l'état d'entretien au 31 décembre 1851 était de	409,995
Il a été ou sera construit dans la campagne de 1852, en routes neuves.....	3,000
La longueur des routes départementales qui seront arrivées à l'état d'entretien au 1. ^{er} janvier 1852 sera de.....	412,995
Il est demandé pour l'entretien de cette longueur de routes, en 1853, y compris la somme portée à la page 338 pour réserve et celles allouées au sous-chapitre XVII, ci.....	192,800 »

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	S O M M E S A L L O U É S.
<i>Report</i> .. 39,000 »	
A DÉDUIRE :	
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense... 2,000 »	} 9,400 »
2.° NÉANT.	
3.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.° 1 et 2..... 7,400 »	
RESTE à la charge de la 1. ^{re} section... 29,600 »	29,600 »
TOTAL du sous-chapitre X.....	29,600 »
SOUS-CHAPITRE XI.	
<i>Aliénés.</i>	
ART. 1. ^{er} On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 480 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1853, de..... 175,200 »	
A DÉDUIRE :	
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources..... 4,000 »	} 40,000 »
2.° NÉANT.	
3.° NÉANT.	
4.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés..... 36,000 »	
RESTE à la charge de la 1. ^{re} section..... 135,200 »	135,200 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.	6,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI.....	141,200 »
SOUS-CHAPITRE XII. — Impressions.	
ART. 1. ^{er} Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales.....	900 »
2. Frais d'impression et de publication des listes électorales pour les juges des tribunaux de commerce.....	» »
3. Frais d'impressions des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury et des cartes d'électeurs.	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XII.....	2,900 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIII.	
<i>Archives du département.</i>	
ART. 1.^{er} Appointements du conservateur des archives, des employés et gens de service.....	6,000 »
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, entretien et achat de cartons et établissement de tablettes.....	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII.....	7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV.	
<i>Frais de translation (et de nourriture en route) des détenus, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.</i>	
ART. 1.^{er} Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour d'appel, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention.....	
Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction.....	3,500 »
Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département.....	
Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires de transport.....	
Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.....	
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.....	2,087 30
3. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil.....	5,000 »
4. Mesures contre les épidémies.....	600 »
5. Idem contre les épizooties.....	1,000 »
6. Primes fixées par les règlements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV.....	12,287 30
SOUS-CHAPITRE XV.	
<i>Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1851 et antérieurs.</i>	
§ 1. ^{er} Déficit de 1851 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que n'ont pu couvrir les économies faites	

DESIGNATION DES DEPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
sur d'autres articles de crédit de la 1. ^{re} section seulement, savoir :		
ART. 1. ^{er}	Dépenses arriérées des aliénés indigents pour 1851....	14,803 59
2.	Solde des imprimés fournis en 1851 pour les élections...	2,558 25
3.	Dépenses arriérées des prisons pour 1851....	10,083 87
4.	Dépenses arriérées des enfants trouvés.....	1,203 71
5.	Dépenses arriérées du casernement de la gendarmerie....	236 25
§ II. Déficit de 1850 et des exercices antérieurs :		
ART. 1. ^{er}	Dépenses arriérées des aliénés pour 1849 et 1850.....	142 23
2.	Portion du traitement du conducteur Wery, restant à payer sur 1850.....	66 66
TOTAL du sous-chapitre XV.....		29,094 61
RÉCAPITULATION.		
Sous-CHAP. I. ^{er}	Travaux ordinaires des bâtiments.....	42,420 "
II.	Contributions.....	55 "
III.	Loyers des hôtels de la préfecture et des sous-préfectures.....	3,600 "
IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures.....	38,220 "
V.	Casernement de la gendarmerie.....	29,610 "
VI.	Prisons départementales.....	226,644 "
VII.	Cour d'assises et tribunaux.....	34,671 "
VIII.	Corps-de-garde de la préfecture.....	500 "
IX.	Entretien des routes départementales.....	51,942 02
X.	Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.....	29,600 "
XI.	Aliénés.....	126,600 "
XII.	Impressions.....	2,900 "
XIII.	Archives du département.....	7,500 "
XIV.	Dépenses diverses ordinaires.....	12,287 30
XV.	Dettes ordinaires.....	29,094 61
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires.....		636,156 63

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Deuxième section.

Dépenses départementales facultatives imputables sur le chapitre XLII, savoir : 1.° centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances; 2.° produit des propriétés du département non affectées à un service départemental; 3.° subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recelles qui, par leur destination, sont affectées aux dépenses de la 2.° section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
<i>Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons et casernes de gendarmerie. Constructions ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.</i>	
<i>Constructions.</i>	
Art. 1. ^{er} Appropriation du palais-de-justice d'Avesnes.....	8,574 98
2. Caserne de gendarmerie de Lille. Renouvellement de trottoirs.....	3,332 »
3. NÉANT.	
<i>Acquisitions.</i>	
4. Acquisition d'une maison contiguë à la caserne de gendarmerie de Bailleul.....	2,500 »
5. Travaux d'appropriations de ladite maison.....	700 »
6. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie.....	649 04
TOTAL du sous-chapitre XVI...	15,755 96
SOUS-CHAPITRE XVII.	
<i>Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.</i>	
§ 1. ^{er}	
<i>Supplément aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.</i>	
ART. 1. ^{er} Route N.° 6, de Landrecies à Chimay.....	6,257 98
2. Route N.° 7, de Condé à Mons.....	4,000 »
<i>A reporter.....</i>	10,257 98

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
	<i>Report</i>	10,257 98
ART. 3.	Route N.º 8, de Condé à St.-Amand	4,000 "
	4. Route N.º 9, de Lille à St.-Omer.....	20,000 "
	5. Route N.º 10, de Valenciennes à Bohain.....	21,100 "
	6. Route N.º 11, de Cambrai à Guise.....	8,600 "
	7. Route N.º 12, d'Avesnes au Quesnoy.....	20,000 "
	8. Route N.º 13, de Maubeuge à Maroilles.....	12,000 "
	9. Route N.º 14, de Lille à Courtrai.....	12,000 "
	10. Route N.º 15, de Dunkerque à Furnes.....	4,000 "
	11. Route N.º 16, de La Bassée à Estaires.....	3,600 "
	12. Route N.º 17, d'Aire à Hazebrouck.....	4,500 "
	13. Route N.º 18, d'Armentières à Béthune.....	" "
	14. Route N.º 19, de Roubaix à Saint-Amand	16,500 "
	15. Route N.º 20, de Cassel à la frontière	6,600 "
§ II.		
<i>Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales; indemnités pour dépossession d'immeubles; indemnités aux ingénieurs et conducteurs; personnel des conducteurs et piqueurs.</i>		
ART. 1.	Route N.º 2, de Lille à Ypres. Pavages et trottoirs...	5,000 "
	2. Route N.º 4, de Cambrai à Tournai. Travaux de remaniement et d'élargissement.....	1,500 "
	3. Route N.º 7, de Condé à Mons. Remaniement de pavé..	1,000 "
	4. Route N.º 10, de Valenciennes à Bohain. Remaniement entre Vendegies et Solesmes.....	2,000 "
	5. Idem. Amélioration du passage de la Porte-de-France.	3,168 89
	6. Route N.º 14, de Lille à Courtrai. Amélioration du passage de la porte de Roubaix.....	4,000 "
	7. Route N.º 17, d'Aire à Hazebrouck. Amélioration de la rampe de Boeseghem.....	4,000 "
	8. Route N.º 18, de Béthune à Armentières. Construction.	3,000 "
	9. Route N.º 19, de Roubaix à Saint-Amand. Remaniement entre Roubaix et Lannoy.....	4,000 "
	10. Continuation des plantations sur les routes départementales	3,000 "
	11. Levée des plans	800 "
	12. Traitement des conducteurs, piqueurs, chefs, ouvriers, etc.	33,980 "
	13. Indemnités proportionnelles aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.....	1,760 "
TOTAL du sous-chapitre XVII.....		209,766 87

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
<i>Subventions aux communes.</i>	
ART. 1. ^{er} Primes pour l'établissement des pompes à incendie.	2,500 "
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Bantouzelle.	1,000 "
A la commune de Vieux-Mesnil.	1,000 "
A la commune de Lesquin, premier tiers.	1,000 "
A la commune de Fives, solde.	1,000 "
A la commune de Capinghem, second complément.	1,000 "
A la commune d'Alnes, solde.	1,000 "
A la commune de Saint-Benin, solde.	1,000 "
A la commune de Willems, deuxième tiers.	1,000 "
A la commune de Clary, id.	1,000 "
A la commune d'Ors, id.	1,000 "
3. Primes pour entretien de malades ou d'incurables dans les hospices.	2,000 "
TOTAL du sous-chapitre XVIII.	14,500 "
SOUS-CHAPITRE XIX.	
<i>Encouragements et secours.</i>	
ART. 1. ^{er} Encouragements.	
2. Secours à d'anciens employés (delapréfecture.)	
A la veuve Delhaye.	150 "
A la veuve Delbau.	100 "
A la veuve Carez.	200 "
Au sieur Evre.	200 "
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général.	2,000 "
4. Sociétés d'agriculture.	14,700 "
5. { Encouragement } Concours central.	" "
à } Associations des agriculteurs.	" "
l'agriculture. } Concours de bestiaux.	1,500 "
6. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.	1,400 "
7. Encouragements pour l'élève des chevaux.	4,000 "
8. Dépenses du cours d'accouchement dans le départem.	4,000 "
9. Traitement du professeur de ce cours.	1,500 "
10. Indemnité pour la propagat. ou la conservation de la vaccine.	2,400 "
11. Subventions aux sociétés de secours mutuels.	1,000 "
12. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité.	3,500 "
13. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons	1,500 "
14. Recherches de mines et encouragement pour les cartes géologiques.	600 "
Report	38,770 "

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgiven Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXII.	
<i>Dépenses diverses.</i>	
ART. 1.^{er} Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Gratifications pour belles actions	1,400 »
3. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
4. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département	800 »
5. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	200 »
6. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	200 »
7. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	874 31
8. Imprimés pour le travail des enfants.....	200 »
9. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
10. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
11. Frais de division des cotes foncières entre les fermiers..	6,477 »
12. Frais d'inspection du travail des enfants.....	2,000 »
13. Subvention pour le renouvellement du cadastre du canton de Clary.....	17,287 12
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	38,188 43
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
<i>Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1851 et antérieurs.</i>	
ART. 1.^{er} Solde des frais d'impression des procès-verbaux de la session du Conseil général de 1851.....	2,913 87
2. Solde des intérêts dus à M. Pas-de-Beaulieu, sur le prix de l'hôtel qu'il a vendu au département.	331 11
3. Honoraires de l'avocat chargé de défendre les intérêts du département, dans le procès des thermes de Saint-Amand.....	600 »
4. Indemnité au sieur Hayem, conducteur, pour déplacement extraordinaire en 1850.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	3,944 98

DESIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉS.
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XVI. Édifices départementaux.....	15,755 96
XVII. Routes départementales.....	209,766 87
XVIII. Subventions aux communes.....	14,500 "
XIX. Encouragements et secours.....	77,670 "
XX. Cultes.....	19,900 "
XXI. Mendicité.....	1,000 "
XXII. Dépenses diverses.....	38,188 43
XXIII. Dettes départementales extraordinaires.....	3,944 98
TOTAL.....	380,726 24
FONDS LIBRES DE 1851	
<i>Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.</i>	
ART. 1.^{er} Sur contingents communaux, etc.....	19,316 24
RECETTES DE 1853.	
ART. 1.^{er} Produit des centimes facultatifs (six centimes 1/2).....	345,374 "
2. ^e Produit annuel ou loyers de terrains ou locaux libres ou de propriétés du département non affectés à un service départemental, ou produit extraordinaire dans le cas de vente, ou de soultte d'échange, savoir :	
Loyer du terrain de la pyramide de Denain.....	1 "
3. ^e Subventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :	
Route N. ^o 10 (sous-chapitre XVII).....	3,295 "
Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux.....	590 "
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements.....	11,650 "
TOTAL GÉNÉRAL des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.^e section.).....	380,726 24
BALANCE.	
Total général des dépenses de la II. ^e section.....	380,726 24
Total général des recettes.....	380,726 24

Troisième section.

Dépenses extraordinaires imputables sur le chapitre XI.V.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
<i>Dépenses imputables sur le produit d'impositions extraordinaires.</i>	
§ I. ^{er} Emploi de fonds libres provenant d'impositions extraord. ^{res} Intérêts dus pour l'acquisition de l'hôtel Pas-de-Beaulieu...	2,705 94 452 95
§ II. Travaux d'amélioration du passage de la porte de Farnars, à Valenciennes. Route départementale N. ^o 10.....	2,490 74
TOTAL du sous-chapitre XXIV.....	5,659 63
SOUS-CHAPITRE XXV.	
<i>Dépenses imputables sur fonds d'emprunt.</i>	
NÉANT.	
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Impositions extraordinaires.....	5,659 63
XXV. Emprunts départementaux.....	" "
TOTAL de la 3. ^e section.....	5,659 63
FONDS LIBRES DE 1851	
<i>Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.</i>	
ART. 1. ^{er} Sur les centimes extraordinaires.....	5,659 63
2. Sur fonds d'emprunt.....	" "
RECETTES DE 1853.	
ART. 1. ^{er} Report des fonds libres de l'article 1. ^{er}	5,659 63
2. Id. de l'article 2.....	" "
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3. ^e section...	5,659 63
BALANCE.	
Total des dépenses extraordinaires.....	5,659 63
Total des recettes.....	5,659 63

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.	
DÉPENSES SPÉCIALES.	
SOUS-CHAP. XXVI. Dépenses des chemins vicinaux sur centimes spéciaux.....	419,231 09
XXVII. Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières.....	280,000 "
TOTAL.....	699,231 09
FONDS LIBRES DE 1851	
<i>Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.</i>	
ART. 1.^{er} Sur centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	18,445 09
2. Sur les ordonnances expédiées sur contingents communaux et souscriptions particulières.....	" "
RECETTES DE 1853.	
ART. 1.^{er} Produits des centimes spéciaux.....	400,786 "
Report des fonds libres de l'art. 1. ^{er}	18,445 09
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, y compris, par aperçu, les prestations en nature à convertir en argent, et sauf règlement définitif de cette recette, savoir :	
Contingents propres à l'exercice 1852.....	280,000 "
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 4.^e section.	699,231 09
BALANCE.	
Total des dépenses spéciales.....	699,231 09
Total des recettes	699,231 09

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES QUATRE SECTIONS.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.^{re} Dépenses ordinaires.....	635,743 93
2. ^e Dépenses facultatives.....	380,726 24
3. ^e Dépenses extraordinaires.....	5,659 63
4. ^e Dépenses spéciales :	
Travaux de chemins vicinaux, sur les centimes spéciaux	419,231 09
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières.....	280,000 "
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	1,721,360 89
RECETTES.	
SECTION 1.^{re} Fonds libres de 1851.....	8,888 93
Produit des 10 centimes 4/10. ^{es} ordinaires de 1853..	552,598 "
Part dans le premier fonds commun de 1853.....	60,000 "
Produits éventuels ordinaires de 1853.....	14,257 "
2. ^e Fonds libres de 1851.....	19,316 24
Produit des 6 centimes 1/2 facultatifs de 1853 . . .	345,374 "
Produit des propriétés non affectées à un service public pour 1853... ..	1 "
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2. ^e section, pour 1853.	16,035 "
3. ^e Fonds libres de 1851.....	5,659 63
4. ^e Fonds libres de 1851.....	18,445 09
Produit des 5 centimes spéciaux pour chemins vicinaux en 1853	400,786 "
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1853	280,000 "
TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	1,721,360 89
BALANCE.	
Total général des dépenses.....	1,721,360 89
Total général des recettes.....	1,721,360 89

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 15 mars 1850 à la charge du département, exercice 1853.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1851.		
Centimes établis en exécution de la loi du 15 mars 1850..	»	19,025 05
Fonds de 1853.		
Centimes votés en exécution de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du budget des recettes..	1 1/2	120,235 »
Centimes imposés d'office.....		» »
Produits éventuels réalisés.....		» »
TOTAL des ressources.....		139,260 05
DESIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.	
CHAPITRE I.^{er}		
Dépenses ordinaires et obligatoires.....		66,677 »
CHAPITRE II.		
Dépenses extraordinaires.....		72,583 05
CHAPITRE III.		
Allocation pour dépenses ordinaires des années antérieures.....		» »
TOTAL des dépenses.....		139,260 05
Les ressources s'élèvent à.....		139,260 08

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Exercice 1851.

ROUTES IMPÉRIALES.

1. ^{re} catégorie. — Entretien.....	412,082 52	}	461,094 02
2. ^e idem. — Amélioration et travaux d'art.	49,011 50		

RIVIÈRES.

1. ^{re} catégorie. — Entretien.....	115,134 15	}	293,631 09
2. ^e idem. — Amélioration et travaux neufs.	178,496 94		

CANAUX.

1. ^{re} catégorie.....	59,873 78	}	107,873 78
2. ^e idem	48,000 »		

ÉTUDES DE DESSÈCHEMENTS.

Dépenses.....	2461 10
---------------	---------

PORTS.

1. ^{re} catégorie.....	70,000 »	}	704,325 97
2. ^e idem	634,325 97		

TOTAL..... 1,569,385 96

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.*Exercice 1851.*

Bâtiments des	préfecture et sous-préfectures.	7,351	69
idem	tribunaux.	2,677	35
idem	maison d'arrêt.	8,490	06
idem	casernes de gendarmerie.	7,591	51
idem	dépôts de sûreté.	372	89
idem	archives départementales.	1,572	98
Construct. ³ et réparat. ⁶	des routes départementales.	219,237	15
idem	des chemins vicinaux de grande communication..	763,518	17
TOTAL.		1,010,814	80

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1851, ont donné lieu à une dépense de 1,485,371, savoir :

Arrondissement de Dunkerque.	123,646	»
— d'Hazebrouck.	209,922	»
— de Lille.	521,446	»
— de Cambrai.	245,825	»
— d'Avesnes	122,168	»
— de Douai.	136,518	»
— de Valenciennes	125,846	»
TOTAL.		1,485,371 »

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Mairies.	Presbyt. ^{re}	Salles d'asile.
Dunkerque.....	5	5	5	1	1
Hazebrouck.....	6	5	6	5	1
Lille.....	7	5	5	5	2
Cambrai.....	1	1	5	5	5
Avesnes.....	2	2	5	1	5
Douai.....	2	2	5	5	5
Valenciennes.....	1	5	5	5	5
Totaux.....	16	3	5	2	4

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1851, s'élèvent à 209,620 francs, suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque.....	8,834	»
— d'Hazebrouck.....	1,057	»
— de Lille.....	166,950	»
— de Cambrai.....	7,700	»
— d'Avesnes.....	5,000	»
— de Douai.....	11,245	»
— de Valenciennes.....	8,834	»
TOTAL.....	209,620	»

RÉCAPITULATION.

Travaux des ponts et chaussées.....	1,569,385	96
— départementaux.....	1,010,811	80
— communaux.....	1,485,371	»
— d'hospices.....	209,620	»
TOTAL.....	4,275,188	76

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements.

L'entrée du port est bonne ; les navires peuvent arriver dans les faibles marées avec 13 pieds de tirant d'eau et dans les grandes marées avec 16 à 17 pieds.

Dunkerque, principal port du nord de la France , fait le commerce des colonies , reçoit des marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Dans l'année 1851 , il y est entré 2,186 navires et il en est sorti 2,186,

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 6,514,543 fr. 55 c.

Le nombre des navires armés annuellement pour la pêche de la morue dépasse 100.

La pêche au poisson frais y a pris un développement considérable depuis l'ouverture du chemin de fer.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière d'Aa, est de troisième ordre.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 9 à 10 pieds d'eau , et dans les fortes marées avec 13 à 14 pieds.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche à la morue et reçoit de forts approvisionnements de bois du Nord.

MINES.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau ci-après présentant la statistique des mines de houille et de fer concédées dans le département du Nord. — Exploitation de 1851.

N O M S des mines.	Étendue de la surface concédée (hectares)	N O M S des exploitants.	Nombre des			Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
			ouvriers.	chevaux.	machines.	
MINES DE HOUILLE.						
Mine de Fresnes. . . .	2073	Compagnie d'Anzin. . .	492	36	5	261972
— de Vieux-Condé . . .	3962	Id.	900	78	7	977314
— de Raismes.	4819	Id.	1257	84	7	1215872
— d'Anzin.	11851	Id.	2979	118	30	3284375
— de St.-Saulve.	2200	Id.	"	"	"	"
— de Denain.	1344	Id.	373	27	2	303188
— d'Odomez.	316	Id.	106	11	1	132131
— d'Aniche.	11850	Comp. d'Aniches. . . .	1366	49	7	1211399
— de Douchy.	3419	— de Douchy.	952	26	7	1364945
— de Bruille.	403	— de Bruille.	"	"	"	"
— de Château-l'Ab. . . .	916	— de Vicoigne.	14	"	2	11923
— de Crespin.	2842	Libert et consors. . . .	13	"	"	"
— de Marly.	3313	Comp. de Marly.	"	"	"	"
— d'Hasnou.	1488	— d'Anzin et cons. . . .	"	"	"	"
— d'Azincourt.	870	— d'Azincourt.	427	15	3	364035
— d'Escaupont.	110	— de Fresnes-midi	308	1	5	278200
— de Thivencelles.	981	— id.	"	"	"	"
— de Saint-Aybert	455	— id.	"	"	"	"
— de Vicoigne	1320	Comp. de Vicoigne. . . .	415	72	5	619376
— de l'Escarpelle.	4721	— de la Scarpe.	332	5	4	280516
Totaux.	59253		10034	522	85	10305067
MINES DE FER.						
Mines de Trélon et Ohain.	1600	Méroude-Westerloo. . . .	"	"	1	"
— de Glageon.	275	Beuret et compagnie. . . .	60	"	2	12208
— de Féron.	250	Id.	"	"	"	"
— de Fourmies.	275	Id.	"	"	"	"
— des Pizons.	120	Hamoir-Serret et Cie	"	"	"	"
Totaux.	2526		60	"	3	12208

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 4 juillet 1846, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 933, dont :

Réception dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine.....	4
Licenciés en médecine.....	4
Maîtres en chirurgie.....	2
Officiers de santé.....	19
Sage-femme.....	1
Maître en pharmacie.....	1
Pharmaciens.....	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine.....	197
Docteur en chirurgie.....	1
Officiers de santé.....	289
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris.....	93
Sages-femmes reçues par le jury médical.....	104
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales.....	37
Pharmaciens reçus par le jury médical.....	177
Herboriste.....	1

TOTAL.....	933
------------	-----

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1851, 13 officiers de santé, 4 pharmaciens et 3 sages-femmes.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1850 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés exis- tant au 1 ^{er} . jan- vier 1850.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1850.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (hommes).	494	117	43	74	494	214806 90
Lille (femmes).....	336	87	41	36	346	135170 51
Lommelet (hommes) . .	226	57	32	23	228	105000 »
TOTAUX...	1056	261	116	133	1068	454977 41

La population des asiles au 31 décembre 1851 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 722 ; femmes, 346.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 19 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1851, est de 1,317 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots.....	176
Fous.....	1,146

Ces 1,317 aliénés appartenait dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 738 ; — Seine, 180 ; — Pas-de-Calais, 180 ; — Somme, 70 ; — Aisne, 61 ; — Ardennes, 45 ; — Seine-et-Marne, 5 ; — Manche, 4 ; — Aube, 1 ; — Cantal, 1 ; — Gers, 1 ; — Rhône, 1 ; — Tarn, 1 ; — Intérieur, 2 ; — Guerre, 4 ; — Marine, 1 ; — Belgique, 15 ; — Angleterre, 2 ; — Inconnus, 5.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence des 1,317 aliénés qui ont existé en 1851, dans les établissements spéciaux.

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	
Causes physiques.	Effets de l'âge.	14	20	34
	Idiotisme.....	125	16	141
	Irritabilité excessive.....	14	27	41
	Excès de travail.....	10	1	11
	Dénuement.....	13	46	59
	Onanisme.....	12	7	19
	Maladie de la peau.....	1	1	2
	Coups, blessures.....	11	4	15
	Syphilis.....	6	1	7
	Hydrocéphale.....	2	»	2
	Epilepsie, convulsions.....	40	22	62
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur.	11	30	41
	Abus du vin et des liqueurs.....	57	15	72
	Amour et jalousie.....	30	19	49
	Causes morales.	Chagrins.....	46	80
Événements politiques.....		17	3	20
Ambition.....		11	23	34
Orgueil.....		7	7	14
Religion mal entendue.....		7	30	37
Hérédité.....	6	»	6	
Causes inconnues.....	454	71	525	
	894	423	1317	

Ces 1,317 aliénés appartenait aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 60 ; — rentiers, propriétaires, 184 ; — militaires, 32 ; — artistes, 12 ; — négociants, commerçants, 31 ; — marchands en détail, 67. = Total, 306, dont 250 hommes et 56 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 31 ; — en fer, 31 ; — en or et en argent, 6 ; — en autres métaux, 18 ; — en filature et tissus, 55 ; — en bâtiments, 23 ; — en cuirs et peaux, 21 ; — en teinture, 11 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 52 ; — en objets et d'habillements de luxe, 84. = Total, 332, dont 247, hommes et 85 femmes.

Autres professions : Gens occupés des travaux aratoires, 173 ; — gens de peine, 129 ; — domestiques, 61. = Total, 363, dont 226 hommes et 137 femmes.

Professions inconnues : 133, dont 82 hommes et 51 femmes.

Sans professions : 183, dont 89 hommes et 94 femmes.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1851 levée en 1852 a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département dans cette levée a été de 2,381 hommes sur 9,354 inscrits aux listes de tirage, savoir :

	Inscrits.	Contingents.
Arrondissement de Dunkerque.....	960	242
— d'Hazebrouck.....	945	241
— de Lille.....	2,514	643
— de Cambrai.....	1,555	399
— d'Avesnes.....	1,179	294
— de Douai.....	893	228
— de Valenciennes...	1,308	334
Totaux.....	9,354	2,381

76 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le conseil de révision.

Le conseil a statué pour former le contingent sur 4,414 jeunes gens dont :

Se sont présentés.....	4,218
Se sont fait représenter.....	107
Ont été examinés au lieu de leur résidence.....	29
Absents, ne se sont pas fait représenter.....	60
Ensemble....	4,414

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	588	29	325	•
Hazebrouck.	627	12	267	38
Lille.	1753	31	700	17
Cambrai.	859	36	636	23
Avesnes.	737	10	294	99
Douai.	507	16	366	•
Valenciennes.	680	16	566	46
	5751	150	3154	223

Énumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
De 1 ^m 560 à 1 ^m 569.	6	5	9	12	3	4	9	48
De 1.570 à 1.597.	14	21	46	28	23	18	38	188
De 1.598 à 1.624.	40	27	82	57	37	38	43	324
De 1.625 à 1.651.	64	35	142	69	50	44	67	471
De 1.652 à 1.678.	30	43	89	47	37	30	43	319
De 1.679 à 1.705.	36	35	107	64	51	30	56	379
De 1.706 à 1.732.	18	36	46	49	32	16	39	236
De 1.733 à 1.760.	6	15	41	32	29	20	16	159
De 1.761 à 1.787.	10	4	13	5	14	3	8	57
De 1.788 à 1.814.	4	2	10	5	6	•	2	29
De 1.815 à 1.841.	•	1	•	1	1	1	•	4
De 1.842 à 1.868.	•	1	1	1	2	•	•	5
De 1.869 à 1.895.	•	•	1	•	•	•	•	1
De 1.896 à 1.922.	•	•	•	•	•	•	•	•
Dont on n'a pu connaître la taille.	14	16	56	29	9	24	13	161
	242	241	643	399	294	228	334	2381

*Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur
la liste définitive.*

OUVRIERS		ARRONDISSEMENT DE						TOTAL.	
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.		Valenc.
en travaux agricoles.	Laboureurs.	80	70	110	59	47	47	46	459
	Herbagers, bergers, etc.	1	2	1	1	1	1	3	9
	Jardiniers, maraichers.	2	2	1	1	1	2	2	5
	Terrassiers, journaliers, manœuvres, charretiers ou domestiques de ferme.	32	60	120	66	65	72	79	494
	Carriers, mineurs.	2	2	2	2	19	12	71	102
	Maçons, tailleurs de pierres, marbriers, paveurs.	8	2	9	6	10	5	4	44
	Bucherons, scieurs de long.	4	1	7	1	14	2	2	31
	Charpentiers, constructeurs de bateaux.	6	6	5	2	1	2	11	29
	Charrons.	1	2	5	4	3	3	1	17
	Tonneliers.	4	2	3	2	2	1	1	11
en bois.	Menuisiers, ébénistes.	2	1	14	4	5	11	4	41
	Vanniers, boisseliers, sabotiers, tourneurs en bois.	1	2	6	2	16	2	2	25
	Forgerons, maréchaux-fer-rants.	2	4	8	6	3	5	3	31
	Serruriers.	2	4	11	2	2	3	2	20
	Couteliers, taillandiers.	1	2	2	1	2	2	5	9
	Chaudronniers, poeliers, fumistes, clouiers, tôliers, ferblantiers, lampistes.	2	1	10	3	1	1	7	25
	Fondeurs, plombiers, pompiers, fontainiers, potiers d'étain, zingueurs.	2	2	1	2	2	1	3	5
	Armuriers, mécaniciens, tourneurs sur métaux, etc.	2	2	7	3	9	2	4	25
	Tanneurs, corroyeurs.	2	1	1	1	4	1	1	8
	Cordonniers, bottiers.	4	5	15	10	14	9	6	53
des manufactures en métaux.	Selliers carrossiers bourrelliers	4	1	4	3	2	1	2	17
	Tisseurs, fileurs, etc. en lin, laine, coton et soie.	6	28	141	152	25	10	10	382
	Imprimeurs sur étoffes, teinturiers, apprêteurs.	2	2	1	2	2	2	2	11
	Ouvriers des usines à gaz, manufactures de produits chimiques.	2	2	1	1	2	2	2	10
		2	2	1	1	2	2	2	10

PROFESSIONS DIVERSES.	ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Donai.	Valenc.	
Médecins.	1	2	5	20	9	5	23	13
Boulangers.	5	8	0	30	1	3	20	34
Bouchers, charcutiers.	2	5	1	5	1	5	5	4
Cuisiniers, pâtisseries, traiteurs.	5	5	1	5	1	5	5	2
Cafetiers, limonadiers, aubergistes, logeurs, cabaretiers.	5	5	5	5	5	5	5	5
Tailleurs d'habits.	1	3	20	2	6	2	3	19
Chapeliers.	1	1	5	5	2	5	5	4
Perruquiers, barbiers, coiffeurs.	1	5	2	5	5	1	1	6
Blanchisseurs.	5	3	2	2	5	5	5	7
Bâteliers, mariniers, callats, pêcheurs, débardeurs de bateaux, cordiers.	42	1	5	5	5	5	23	71
Rouliers, voituriers, postillons, cochers, palefreniers.	5	5	3	3	9	2	2	19
Chaufourniers, briquetiers, tuiliers.	5	5	5	5	5	5	1	1
Potiers de terre, fayenciers, verriers.	5	5	5	1	13	5	4	18
Couvreurs.	5	2	4	1	1	5	2	10
Peintres en bâtiments, en voitures, décorateurs, etc.	1	1	4	5	2	2	3	13
Imprimeurs - typographes, lithographes, libraires, relieurs, papetiers, cartonniers.	5	1	6	5	1	5	5	8
Horlogers, bijoutiers, orfèvres, etc.	5	5	3	5	5	5	5	3
Commerçants, courtiers, colporteurs, commis marchands ou voyageurs.	1	1	32	5	1	5	3	49
Artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, musiciens, comédiens.	5	1	1	1	5	3	5	6
Employés de bureau, étudiants et clercs.	10	12	20	24	9	6	7	88
Professions diverses.	18	14	45	10	12	5	15	119
Propriétaires et rentiers.	3	5	6	4	1	2	5	16
Sans profession.	5	3	7	5	3	3	1	22
	242	241	643	390	294	228	334	2281

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

		ARRONDISSEMENTS						TOTAL.		
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.		Valenc.	
Membres.	Amaigrissement et contractures.	6	6	19	12	7	7	10	67	
Système osseux.	Pieds plats.	1	3	5	1	4	4	4	22	
	Pieds-bots.	3	4	15	2	4	4	7	39	
Système nerveux et encéphal.	Gibbosité.	5	8	17	11	8	5	12	66	
	Epilepsie.	"	1	1	2	2	"	1	7	
	Convulsions.	"	"	1	"	"	1	1	3	
Faiblesse de constitution.	Idiotisme.	1	1	7	6	2	1	"	18	
	Aliénation mentale.	"	"	"	"	"	"	"	"	
Infirmités diverses.	Paralytie.	"	1	1	"	"	"	1	3	
	Enfants légitimes.	15	13	79	22	22	21	38	204	
	Enfants naturels.	"	"	3	"	"	"	"	3	
Défaut de taille.	Elèves des Hospices.	"	"	2	"	"	"	"	2	
	Enfants légitimes.	5	9	29	25	12	20	17	117	
	Enfants naturels.	9	11	72	11	17	4	32	193	
	Elèves des hospices.	"	"	3	1	"	1	1	6	
<i>Nature et nombre des exemptions légales.</i>		78	99	457	223	135	135	230	1366	
Ainés d'orphelins.		2	6	23	14	7	7	14	73	
Fils de veuves.		22	21	95	49	24	20	27	258	
Petits-fils de veuves.		"	"	1	"	"	"	"	1	
Fils	d'aveugles.	1	"	"	"	"	"	2	3	
	de septuagénaires.	1	1	3	2	4	"	3	13	
Puinés de frères	aveugles.	"	"	"	"	"	"	"	"	
	impotents.	"	"	1	"	"	"	"	1	
Ainés de deux frères du même tirage.		"	"	"	"	"	"	"	"	
Frères de militaires sous les drapeaux		17	25	73	62	34	20	44	275	
Frères de militaires	morts en activité.	2	3	6	7	10	5	3	36	
	réformés.	p. blessures.	1	"	1	"	"	1	"	3
		p. infirmités.	"	"	"	"	1	1	1	3
	admis à la retraite.	p. blessures.	"	"	"	"	"	"	"	"
p. infirmités.		"	"	"	"	"	"	"	"	
		46	56	203	134	80	54	94	667	

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos , établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye , en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817 , possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66 , 67 et 69 du code pénal.

Les femmes qui y existaient ont été transférées en 1850 sur d'autres établissements.

Les hommes sont surveillés par des gardiens , tous anciens militaires ; et les enfants , par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont , toute l'année , quand le temps le permet , deux heures de promenade ; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis ; pour les hommes , l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos , comme celui de toutes les autres maisons centrales , a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

Chaque détenu a son lit , un matelas , un traversin , un drap-sac , et deux couvertures , dont une en laine et l'autre en coton (2).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale ; 200 à 300 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture , et peuvent en quittant la colonie , être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes , où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses , les dimanches et jours de fête.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose , pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.^o d'un pain de 750 grammes ; 2.^o d'une ration de soupe , le matin , à neuf heures ; 3.^o d'une ration de légumes , à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent , en outre , avec le produit de leur travail , se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie , les condamnés sont admis à l'infirmerie , où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département, renfermaient au 1.^{er} juillet 1852, une population totale de 2,357 individus dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	269	} 1615
	Correctionnels.	1055	
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation.	291	

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes, ou pour amendes.	hommes	36	} 38	} 185
	femmes.	2		
Prévenus et accusés.	hommes	34	} 39	
	femmes.	5		
Condamnés criminels.	hommes.	7	} 80	
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement.	hommes	66		
	femmes.	14		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement.	hommes.	8		} 9
	femmes.	1		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons.	11	} 12	
	filles	1		

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenu pour dette.		1	} 15	} 82
Prévenus et accusés.	hommes.	9		
	femmes.	6		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement.	hommes	50	} 60	
	femmes.	10		
Idem à plus d'un an	hommes.	2	} 6	
	femmes.	4		

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou re- tenus pour amendes.	hommes.	60	} 76	} 141
	femmes.	16		
Prévenus et accusés	hommes	8	} 8	
	femmes.	"		
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement.	hommes	19	} 28	
	femmes.	9		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons.	25	} 29	
	filles.	4		

A reporter. 2023

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous avons indiqué au commencement de la seconde partie de l'Annuaire le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de 1852.

Arrondissement.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	636201 13	74575 16	710776 29	577541 84	137215 75	714757 59
Hazebrouck.	436170 79	57035 00	493205 79	468125 38	72165 77	540291 15
Lille.	2306223 59	1063003 59	3369227 18	1995959 32	1303065 76	3299025 08
Cambrai.	661460 26	78337 36	739797 62	623438 17	119585 28	743023 45
Avesnes.	498000 55	117240 58	615241 13	571538 82	123571 22	695110 04
Douai.	511617 88	48612 75	560230 63	530772 67	109231 05	640003 72
Valenciennes.	791328 15	70449 07	862777 22	568201 53	123267 54	691469 07
	5842002 35	1509253 51	7351255 86	5335677 73	1988102 37	7323780 10

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles des communes dont les recettes excèdent 100,000 francs.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Cambrai.	250639 05	"	250639 16	208914 89	112626 62	341135 59
Douai.	302512 "	12375 "	314877 "	247877 15	76121 50	323998 65
Dunkerque.	350952 "	18284 "	369236 "	289535 "	78417 "	367952 "
Lille.	1189228 90	231151 "	1420379 90	873965 45	485718 25	1359683 70
Roubaix.	324122 "	90000 "	414122 "	268410 38	160352 67	428763 05
Tourcoing.	222492 "	58152 50	280644 50	190440 "	73346 74	263786 74
Valenciennes.	321954 59	19669 "	341623 59	253715 59	87420 "	341135 59

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 francs.

Bergues, Dunkerque, Gravelines, Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebrouck, Merville, Armentières, Lille, Moulins-Lille, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Douai, Saint-Amand, Condé, Denain, Valenciennes.

Liste des communes ayant de 10,000 à 30,000 francs de revenus

Bourbourg (ville), Bourbourg (campagne), Hondschoote, Warhem, Wormhoudt, La Gorgue, Morbecque, Nieppe, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin, La Bassée, Bondues, Comines, Esquermes, Haubourdin, Linselles, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Wambrechies, Wattrelos, Solesmes, Anor, Bavai, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes (ville), Orchies, Sin, Anzin, Fresnes, Hasnon, Hergnies, Trith-Saint-Léger, Wallers.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus, comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont établis, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1851.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues.	41,816	57
Bourbourg-Ville. . .	10,533	41
Bourbourg-Camp. . .	6,078	97
Coudekerque-Br. . . .	2,582	38
Dunkerque.	274,214	72
Gravelines.	34,743	97
Hondschoote.	10,227	34

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul.	48,401	99
Cassel.	20,915	69
Estaires.	26,918	83
Hazebrouck.	39,128	»
La Gorgue.	8,015	78
Merville.	24,959	»
Morbecque.	6,466	93
Steenvorde.	9,757	50
Vieux-Berquin. . . .	6,583	84

Arrondissement de Lille.

Allennes-lez-Marais. . .	»	»
Annœullin.	7,207	67
Armentières.	60,730	85
La Bassée.	5,734	12
Comines.	8,835	35
Croix.	»	»
Esquermes.	16,301	71
Lannoy.	5,878	98
Moulins-Lille.	26,751	63
Lille.	969,301	61
Quesnoy-sur-Deûle. . .	8,866	19
Roubaix.	263,760	40
Seclin.	16,635	38
Tourcoing.	199,283	85
Wazemmes.	73,197	38

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai.	197,549	75
Le Câteau.	42,806	23

<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>		<i>Arrondissement de Valenciennes.</i>	
Avesnes.	25,368 56	Amand (Saint).	42,765 75
Bavai.	6,548 25	Anzin.	15,025 »
Landrecies.	17,813 17	Condé.	22,028 88
Maubeuge.	51,012 83	Denain.	42,599 70
Quesnoy (Le).	20,404 93	Valenciennes.	239,934 74
Solre-le-Château.	4,694 88	Vieux-Condé.	4,211 28
<i>Arrondissement de Douai.</i>			
Douai.	238,731 94		

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque.	380,197 36
— d'Hazebrouck.	191,147 56
— de Lille.	1,662,475 12
— de Cambrai.	240,355 98
— d'Avesnes.	425,842 62
— de Douai.	238,731 94
— de Valenciennes.	366,565 35
<hr/>	
Total.	3,205,315 93

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 638 manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1851, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

De ces 638 communes, 56 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 130 à celui de Lille, 116 à celui de Cambrai, 149 à celui d'Avesnes, 62 à celui de Douai et 72 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice, se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres.	196,269 »
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	429,926 »
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	91,517 »
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.	193,810 »
5.° Pour le service de la garde nationale.	14,031 »
6.° Pour les chemins vicinaux.	259,974 »
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.	750,208 93
<hr/>	
	1,935,735 93

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1. ^{er} octobre 1852.				BUDGETS DE 1852.			
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires
					Revenus dotaux.	Alloca- tions municipales	TOTAL.	
<i>Arr. de Dunkerque.</i>								
Bergues (hosp. civil).	10	40	36	86	27121 91	"	27121 91	25934 23
Bourbourg (id.).....	"	42	24	66	13953 92	"	13953 92	13240 65
Dunkerque (h. gén.)..	27	129	178	334	44427 35	40000	84427 35	85245 46
<i>Arr. d'Hazebrouck.</i>								
Bailleul (hosp. civil).	16	80	14	110	19285 20	4000	23285 20	22480 80
Cassel (id.).....	"	25	"	25	7624 85	2000	9624 85	8930 32
Idem (pauvre école)..	"	"	30	30		"	1500	1702
Estaires (hospice)....	"	14	"	14	202	"	1702	1547
Hazebrouck (h. civil).	"	91	"	91	10427 89	6000	16427 89	15393 08
Idem (maison de mal)	19	"	"	19		"	"	"
Merville.....	"	12	1	13	67	4000	4067	3908 50
Steenvoorde (h. civ.)	2	42	"	44	6875 06	"	6875 06	6398
Vieux-Berquin.....	"	12	"	12	2132	500	2632	2530
<i>Arrond. de Lille.</i>								
Armentières (h. civ.)..	11	83	45	139	29510 98	3000	32510 98	30666 50
Bassée (La) (id.)..	"	28	10	38	9695 25	"	9695 25	8458 10
Comines (id.).....	20	23	"	43	12890 89	"	12890 89	12589 62
Haubourdin (id.)....	4	40	8	52	10056 13	"	10056 13	8456 65
Lille (hosp. général).	"	1135	159	1294	543719	85000	628719	628400
Id. (hosp. St.-Sauv.)..	256	"	"	256				
Id. (Vieux-H. et Bl.)	"	79	52	131				
Id. (hospice Gantois)	"	140	"	140				
Id. (hosp. Stappaert.)	"	"	58	58				
Id. (Béguinage).....	"	5	"	5	"	"	"	"
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	"	15	"	15	2643	"	2643	2558 50
Roubaix (hosp. civil.)	45	108	115	268	45976 27	30000	75976 27	70678 10
Seclin (hosp. de mal.)	39	38	"	77	41466 07	"	41466 07	34078 50
Tourcoing (vieilles femmes et orphelins)	"	60	21	81	19837 73	23200	43037 73	43033 60
Id. (vieux h. et orph.)	"	35	15	50				
Idem (hôpital).....	11	"	"	11	"	"	"	"
Wattrelos (hosp. civ.)	"	31	"	31	9116 32	"	9116 32	8500 25
Wazemmes.....	8	"	"	"	330	3600	3930	3795
<i>Arr. de Cambrai.</i>								
Cambrai (hosp. gén.)..	"	141	95	236	472379 44	"	472379 44	448268 21
Id. (hosp. de malades)	71	40	"	111				
Id. (hosp. Vanderb.)..	"	"	101	101				
A REPORTER...	539	2488	962	3985	1077852 14	202800	1280652 14	1230578 66

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1. ^{er} octobre 1852.				BUDGETS DE 1852.				
	Malades.	Vieillards	Orphelins.	TOTAL.	Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires.	
					Revenus dotaux.	Alloca- tions munic.	TOTAL.		
REPORT....	539	2488	952	3985	1077853 14	202800	1280653 14	123087866	
<i>Arrond. d'Avesnes.</i>									
Avesnes (hosp. civil)..	19	18	23	60	17495 95	"	17495 95	16109 62	
Landrecies (idem)...	4	32	"	36	7987 19	"	7987 19	6787 79	
Maubeuge (hosp. civil)	"	76	39	115	28151 70	"	28151 70	27720 "	
Id. (fond ⁿ Gippus)..	"	24	"	24	22623 28	"	22623 28	21297 65	
Le Quesnoy (hosp. c.)	6	51	17	74	567 70	"	567 70	500 "	
Solre-le-Château (id.)	"	8	1	9					
<i>Arrond. de Douai.</i>									
Douai (hosp. général)	"	408	66	474	251595	"	251595	250444 48	
Idem (Hôtel-Dieu)...	92	"	"	92	1987 67	"	1987 67	1950 "	
Lallaing.....	"	"	"	"	16117 22	"	16117 22	15304 28	
Orchies (vieillards)..	8	25	"	33					
Idem (orphelins)....	"	"	16	16					
<i>Arr. de Valenciennes.</i>									
Amand (St.) (hosp. c.)	"	64	11	75	23309 53	"	23309 53	18567 30	
Idem (orphelins)...	"	"	16	16					
Condé (h. des veuves).	"	12	"	12	2701	400	2701	2590 "	
Valenciennes (h. gén.)	"	254	83	337					
Idem (Hôtel-Dieu)...	45	"	"	45					
Idem (orphelins)...	"	"	28	28	259785 86	"	259785 86	241130 29	
Idem (chartriers)..	"	59	"	59					
Idem (Hôtellerie)....	"	260	"	260					
TOTAL.....	713	3779	1262	5754	1707755 24	203200	1910955 24	184327607	

La dépense totale de 1,843,276 fr. 07 c. répartie sur les 5,754 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 320 fr. 35 c., et par journée, 87 c. 77 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Le service des bureaux de bienfaisance du département se résume comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	NOMBRE d'indigents admis aux secours.	REVENUS dotaux.	SUBSIDES municipaux.	TOTAL des ressources.
Dunkerque.	59	17616	139611 64	23575 »	163186 64
Hazebrouck. ...	53	28046	113216 90	58825 »	172041 90
Lille.....	131	60781	203109 12	186750 »	489859 12
Cambrai.....	102	19208	326705 25	500 »	327205 25
Avesnes.....	136	22667	229118 63	2990 »	232108 63
Douai.....	61	23180	132504 01	10100 »	142604 01
Valenciennes. .	77	31854	303507 86	24150 »	327617 86
TOTAUX....	619	203352	1547773 41	306890 »	1854663 41

Les revenus des hospices étant de. 1,910,955 24
 et ceux des bureaux de bienfaisance de.. . . . 1,854,663 41

Les ressources affectées aux services de charité
 dans le département s'élèvent à. **3,765,618 65**

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1851, à 41,708 fr. 82 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1. ^{er} janvier 1851.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1851.
Dunkerque.	44	9	21	»	32	2370 07
Lille.....	339	89	112	26	290	27621 41
Cambrai... ..	84	18	40	»	62	4683 16
Douai.....	36	2	19	»	19	3013 83
Valenciennes.....	43	18	29	3	29	4020 35
TOTAUX....	546	136	221	29	432	41708 82

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS				SOMMES dues aux déposants le 1. ^{er} janvier.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	REBOURSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposants le 31 déc.
	existants au 1. ^{er} janvier.	ouverts pendant l'année.	soldés	restants au 31 déc.					
Dunkerque..	3201	512	316	3397	838780 71	499120 04	471293 45	46785 18	913392 48
Hazebrouck.	"	148	10	138	"	39333 11	2399 07	705 18	37639 22
Lille.....	9145	2003	2037	9111	2689758 87	1662837 77	1659886 88	147192 66	2839902 42
Roubaix. . . .	1096	334	202	1228	421959 64	242849 49	186037 97	23194 52	501965 68
Tourcoing...	566	197	115	648	211135 30	145638 34	100484 95	12112 50	268401 19
Cambrai.....	1543	641	447	1737	288232 46	274070 18	171160 91	17703 49	408945 22
Avesnes.....	421	210	175	456	122647 59	134306 32	91072 99	6633 55	172514 47
Maubeuge...	672	305	316	661	158460 14	155951 12	106812 27	9456 62	217055 61
Douai.....	2699	1051	803	2947	1046399 68	764028 03	767621 25	58061 80	1100868 26
Valencienn..	2767	799	640	2926	587521 61	439706 41	303515 70	35918 02	759630 34
Totaux...	21110	6200	5061	23249	6364896 "	4357840 81	3860185 44	357763 52	7220314 89

Le solde dû aux déposants à presque triplé pendant l'année : il s'est élevé de 2,660,883 fr. 23 c. à 6,348,268 fr. 71 c.

CAISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

Montant des sommes versées du 1.^{er} juillet 1851 au 1.^{er} octobre 1852.

ARRONDISSEMENTS.	CAPITAUX	
	aliénés.	réservés.
Dunkerque	2105	10020
Hazebrouck	2075	»
Lille	49200	44680
Cambrai	520	8040
Avesnes	5660	3100
Douai.	60	2600
Valenciennes.	5715	12730
	65335	81170
	146505	

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Situation et service des sociétés existant dans le département pendant l'année 1851.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des		CAPITAL.	NOMBRE des associés secourus.	MONTANT des secours alloués.
	sociétés	associés.			
Dunkerque.	7	351	1957	14	231
Hazebrouck.	6	733	1861	74	1998
Lille.	195	13230	47565	4043	66502
Cambrai.	6	651	6915	23	775
Avesnes.	»	»	»	»	»
Douai.	4	1698	19112	232	5359
Valenciennes.	5	2045	10941	281	5296
	223	18708	88351	4667	80161

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nombre d'élèves.

Arrondissements.	Nombre des Elèves.				Nombre total des élèves des écoles primaires		Élèves des salles d'asile.	Élèves des classes d'adultes	Enfants de 6 à 14 ans qui ne reçoivent pas l'instruction primaire.
	Garçons.		Filles.		Hiver.	Été.			
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.					
Dunkerque	5312	3961	5202	4006	10514	7967	428	592	819
Hazebrouck.	5004	4009	4714	3727	9718	7736	528	164	1025
Lille	16479	14553	14794	13076	31273	28229	3896	1128	26000
Cambrai	9518	6545	7454	5460	16972	12005	2164	1198	12034
Avesnes	9174	4371	8527	4583	17701	8954	1420	521	3623
Douai	5201	3145	1588	3987	10789	7132	2087	158	4000
Valenciennes	9337	6680	9364	6758	18701	13438	2369	494	3219
Total	60025	43264	55643	42197	115668	85461	12892	4255	50720

Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles est, ainsi que le constate le tableau qui précède, de 115,668. Ce nombre est un peu plus élevé que celui des années antérieures. Mais le chiffre des enfants qui restent privés d'instruction est encore de 50,000. Les progrès déjà obtenus au point de vue de la fréquentation des écoles font espérer que ce chiffre diminuera successivement à mesure que l'aisance, les idées d'ordre et le besoin de s'instruire se propageront dans les populations.

Les tableaux que nous donnons ci-après complètent la statistique de l'instruction primaire.

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Nombre de maisons d'école de garçons.

Arrondissements.	Nombre de communes ou de réunions de communes.	MAISONS D'ÉCOLE			
		propriétés communales		en construction ou en projet.	en location.
		bien disposées.	mal disposées.		
Dunkerque.	58	38	15	5	5
Hazebrouck.	53	41	24	»	2
Lille.	127	93	23	9	6
Cambrai.	115	84	16	11	22
Avesnes.	153	86	56	8	16
Douai.	62	26	18	10	22
Valenciennes.	75	45	18	21	6
	643	443	170	64	79

État des livres distribués aux communes en 1852.

Catéchismes du diocèse, 2,900.—Catéchismes historiques, 1,350.
 —Grammaires, 1,350.—Alphabets, 6,536.—Croix de Jésus, 1,350.
 —Doctrine chrétienne de Lhomond, 800.

Communes qui, aux termes de l'art. 51 de la loi du 15 mars 1851, devraient entretenir une école spéciale de filles.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de communes qui n'entretiennent qu'une école pour les deux sexes.	NOMBRE de communes qui vu leur population devraient avoir une école de filles et en sont dépourvues.	NOMBRE de ces écoles dont l'établissement est projeté
Dunkerque.	42	21	1
Hazebrouck.	37	22	»
Lille.	41	18	5
Cambrai.	63	25	6
Avesnes.	108	25	4
Douai.	30	11	1
Valenciennes.	31	16	»
	352	138	17

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1850 se sont élevés à la somme de 67,949,862 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes.....	13,234,157	
Enregistrement.....	8,051,026	
Produits des forêts.....	1,140,293	
Douanes et sels.....	18,830,226	
Contributions indirectes.....	24,525,213	
Postes.....	1,137,059	
Taxe annuelle sur les biens de main-morte.....	109,388	
Produits {	universitaires.....	11,208
	éventuels.....	325,888
	divers.....	585,404

	Total.....	67,949,862
Les mêmes produits pour l'année 1849 ont été de.....		62,251,767

	L'augmentation des revenus en 1850 est donc de....	5,698,095
--	--	------------------

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1849, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 13,234,157 fr., savoir :

Contribution foncière.....	7,827,585
Personnelle et mobilière.....	1,793,250
Portes et fenêtres.....	1,568,889
Patentes.....	2,025,427
Taxe de premier avertissement aux contribuables.....	19,006

	Total.....	13,234,157
Le montant des contributions directes a été, en 1849, de...		13,330,387

	Différence en moins en 1850	96,180
--	-----------------------------------	---------------

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc.....	6,193,003
	Greffes, idem	85,805
	Hypothèques, idem	47,626
	Amendes de toute nature idem	107,809
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,133
	Passeports et permis de chasse.....	72,232
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	12,481
	Recouvrements des frais de justice.....	88,416
	Idem de poursuites et d'instances.	1,810
	Timbre	1,030,588
Produits des domaines.	Revenus des domaines.....	4,916
	Produits des terrains des fortifications et des bâti- ments militaires.	136,042
	Domages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche.....	47
	Rentes (arrérages et rachats).....	233
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles.....	1,127
	Epaves, déshérences et biens vacants.....	6,745
	Domaines et bois engagés ou échangés.....	"
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	15,802
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire.....	"
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne Récettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.....	1,172
	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.....	243,039
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat	"	
TOTAL.....		8,051,015
Les produits de 1849 se sont élevés à.....		7,199,748

Différence, en plus, en 1850.. ..

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1850 effectuées par les agents forestiers.

1238 hectares de coupes de bois et 249 arbres ont été adju- gés pour une somme de	937,520
Ce produit, en 1849, s'est élevé à.....	1,142,820
Différence, en moins, en 1850.....	205,300

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



	Report.....	17,454,544			
}	Droits de navigation.	Francisation des navires.....	133		
		à l'entrée des navires.	{	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	81,875
			{	Droit spécial sur les navires américains.	-
				Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passeports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	10,559
				Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	10,783
				Quart et trois quarts des consignations faites en garanties de la réexportation des voitures de voyageurs	2,073
				Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	632
				Droit de timbre.....	69,705
				Indemnités reçues des fabricants de soude.....	4,500
				Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en paiement par les fournisseurs.....	158
}	Recettes accessoires.	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt. — Recettes accidentelles.....	1,699		
		Produit des amendes et confiscations.....	341,774		
		Taxes de plombage et d'estampillage.....	71,945		
		Taxe de consommation des sels.....	779,856		
		Total.....	18,830,926		

Ces produits appartiennent : 1.^o à la direction de Dunkerque, pour 12,687,323 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....	5,928,740
----- d'Hazebrouck.....	139,745
----- d'Armentières.....	287,560
----- de Lille.....	6,331,278

Total..... 12,687,323

2.^o A la direction de Valenciennes, pour 6,142,903 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies.....	94,031
----- de Condé.....	1,903,568
----- de Valenciennes.....	2,735,736
----- de Bavai.....	104,375
----- de Maubeuge.....	1,243,669
----- d'Avesnes.....	61,524

6,142,903 6,142,903

Total..... 18,830,926

Les douanes ont produit en 1849.. .. 17,062,726

Différence en plus en 1850..... 1,767,500

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

*Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes
(boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres),
pendant l'année 1850.*

Boissons.	} Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.....	2,270,068
		Droit de fabrication sur les bières.....
Sucre indigène		12,665,642
Droits divers et recettes à différents litres.	Licences de toute espèce.....	233,472
	Navigation sur les rivières et canaux.....	837,961
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles.....	13,486
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises.....	109,448
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues nationales.....	10,749
	Timbre des expéditions et quittances délivrées.....	141,020
	Cartes à jouer.....	19,883
	Dixième du produit net des octrois.....	290,735
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	85,602
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies.....	1,256
	Droits de dénaturation sur l'alcool.....	26
	Recettes extraordinaires.....	9,197
	Produit des amendes et confiscations.....	34,316
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres....	51,140
Recouvrements sur avances pour divers services.....	79,171	
Tabacs	3,841,025	
Poudres	136,843	
Total.....		24,525,213
Les produits de 1849 se sont élevés à.....		21,658,195
Différence en plus en 1850.....		2,867,018 ^r

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1850.

Produit de la taxe des lettres	1,107,553	
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent.....	26,549	
Recettes accidentelles.....	2,957	
Total.....		1,137,059
Les produits de 1849 ont été de.....		1,014,315
Différence en plus en 1850.....		122,744

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

Produit de la taxe.....	109,200
Frais d'avertissement.....	188
	<hr/>
TOTAL.....	109,388
Ce produit a été, en 1849, de.....	112,705
	<hr/>
Différence en moins en 1850.	3,317
	<hr/> <hr/>

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Montant des droits dus { par les chefs d'institution.....	100
{ par les maîtres de pension.....	1,244
Montant des droits { d'examen.....	3,912
{ de diplôme.....	5,952
	<hr/>
Total.....	11,208
Les produits de 1849 ont été de.....	8,064
	<hr/>
Différence en plus en 1850.....	3,144
	<hr/> <hr/>

PRODUITS ÉVENTUELS.**Développement des produits éventuels du service départemental recouverts pendant l'exercice 1850.**

Produits éventuels ordinaires.	{	Produits d'expéditions d'actes de préfecture.....	83
		Revenus particuliers des prisons départementales.	11,112
		Produits d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.	909
		Ventes de mobiliers de préfecture ou des bureaux de sous-préfectures reconnus hors de service.....	74
Produits éventuels extraordinaires.	{	Produits des propriétés des départements non affectées aux services départementaux.....	
		Subventions pour travaux neufs des routes départementales et autres constructions.	26,766
			<hr/>
		A reporter.....	38,945

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.	COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment	
Nombre	Noms.		Nombre.	Noms.		
5	WATTEN	Watten	5	WORMHOUDT	Wormhoudt	
	Holque			Esquelbecq		Esquelbecq
	Millam			Herzeele		Herzeele
	St.-Momelin			Ledringham		Esquelbecq
	Wulverdinghe			Zeggars-Cappel		
ARRONDISSEMENT D'HAZBROUCK.						
6	ARNÈKE	Arnêke	6	HAZBROUCK	Hazebrouck	
	Buyscheure	Noordpeene		Caëstre	St.-Sylvestre-Cap.	
	Noordpeene			Hondeghem	Hondeghem	
	Ochtezeele	Arnêke		Strazeele	Strazeele	
	Rubrouck			Pradelles		
	Zermezéele			Borre		
2	BAILLEUL	Bailleul	5	MÉTÈREN	Méteren	
	Saint-Jans-Cappel	Berthen		Berthen	Berthen	
7	CASSEL	Cassel	5	Flêtre	Méteren	
	Bavinchove	Noordpeene.		Merris	Strazeele	
	Hardifort	Winnezeele		Vieux-Berquin	Vieux-Berquin	
	Ste.-Marie Cappel	Cassel		3	MERVILLE	Merville
	Oxelaëre				Haverskerque	Thiennes
Wemaers-Cappel	Noordpeene	Neuf-Berquin	Vieux-Berquin			
7	EBBLINGHEM	Renescure	4	MORBECQUE	Morbecque	
	Renescure			Boeseghem	Thiennes	
	Blaringhem	Blaringhem		Steenbecque	Morbecque	
	I.ynde	Hondeghem		Thiennes	Thiennes	
	Wallon-Cappel	Hondeghem	2	NIEPPE	Nieppe	
Sercus	Blaringhem	Steenwerck				
Staple	Hondeghem	4	STEENVOORDE	Steenvoorde		
2	ESTAIRES		Eckke	Winnezeele	Winnezeele	
	La Gorgue		Berthen	Houtkerque		
5	GODEWAERSVELDE		Eckke	Oudezeele		
	Boeschépe		Berthen			
	Eckke	Eckke				
	St.-Sylvestre-Capp.	St.-Sylvestre-Cap.				
	Terteghem					

COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.	COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

4	ANNAPPES	} Hellemmes	3	CROIX	} Marcq-en-Barœul	
	Ascq			Wasquehal		
	Flers			Wattrelos		Roubaix
	Forest					
8	ANNOËULLIN	} Annoëullin	7	CYSOING	} Cysoing	
	Allennes-lez-Marais			Bourghelles		
	Bauvin	Seclin		Bouvines	Baisieux	
	Camphin-en-Carembault	} Annoëullin		Camphin-en-Pévèle	Ronchin	
	Carnin			Péronne	Ronchin	
	Chemy	} Baisieux		Sainghin-en-Mélantois	} Cysoing	
	Chéreng			Wannehain		
	Provin			Ennetières-en-Weppes	} Ennetières	
	Englos					
	Erquinghem-le-Sec					
3	ARMENTIÈRES	} Armentières	6	Escohecques	} Fournes	
	Chapelle-d'Ar. (la)			Maisnil (le)		Ennetières
	Erquinghem-Lys			Radinghem		Fives
6	BAISIEUX	} Baisieux		FIVES	Wattignies	
	Anstaing			Faches	} Hellemmes	
	Chéreng			Hellemmes		
	Gruson		Lezennes			
	Tressin		Madeleine (la)	Fives		
	Willems		Mons-en-Barœul	Ronchin		
5	BASSÉE (LA)	} La Bassée	6	FOURNES	} Fournes	
	Hantay			Aubers		
	Illies			Fromelles	} Marquillies	
	Marquillies			Herlies		
	Salomé			Sainghin-en-Weppes		
5	COMINES	} Comines		Wicres	} Haubourdin	
	Deùlémont		HAUBOURDIN			
	Warnéton-Bas		Hallennes-lez-Haubourdin			
	Warnéton Sud		Lomme	Lomme		
	Wervick-Sud		Loos	Haubourdin		
			Sequedin			

4	HOUPLINES Capinghem Frelinghien Prêmesques	Frelinghien Lomme Frelinghien Lomme	5	RONCQ Bousbecques Halluin Linselles Neuille-en-Ferrain	Roncq Linselles Roncq
6	LANNOY Hem Leers Lys Sailly Toufflers	Lannoy	1	ROUBAIX	Roubaix
1	LILLE 1. ^{re} division Lille 2. ^e division	Lille, 1. ^{re} , 2. ^e et 3. ^e division.	4	SAINT-ANDRÉ Lambersart Marquette Wambrechies	Lambersart Wambrechies
3	MARCO-EN-BARŒUL Bondues Mouveaux	Marcq-en-Barœul Linselles	5	SANTES Beaucamps Emmerin Ligny Wavrin	Wavrin Wattignies Wawrin
8	MONS-EN-PÉVELR Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Bersée Annœullin Bersée	3	SECLIN Gondécourt Houplin	Seclin
7	PONT-A-MARCO Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Pont-à-Marcq Ronchin Pont-à-Marcq	7	TEMPLEUVE Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin	Templeuve Cysoing Templeuve Cysoing Templeuve Cysoing Templeuve
4	QUESNOY-SUR-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Quesnoy-sur-Deûle Lambersart Lomme Lambersart	1	TOURCOING	Tourcoing
			5	WATTIGNIES Lesquin Noyelles Templemars Vendeville	Wattignies Ronchin Wattignies
			3	WAZEMMES Esquermes Moulins-Lille	Wazemmes

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.	COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.						
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.							
7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Iwuy Escaudœuvres Abancourt Ramillies Iwuy	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Pithon Romerics Viesly	Solesmes Viesly Solesmes Viesly						
	6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt		Ligny Inchy Caullery Ligny	7	TROISVILLES Beaumont Honnechy Inchy Maurois Neuvilly Reumont	Inchy Honnechy Inchy Honnechy Viesly Honnechy				
		7		MASNIÈRES Crevecoeur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly		Masnières Flesquières Masnières Marcoing Masnières	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Vendegies-sur-Ecaillon		
				8		NEUVILLE-ST.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillancourt Sailly Tilloy.		Raillancourt Fontaine-N.-D. Raillancourt Ramillies Fontaine-N.-D. Raillancourt Ramillies	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Walincourt Ligny Walincourt

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Avesnes Dourlers Dompierre Avesnes	7	BAVAY Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavay Mecquignies Obies	Bavay Taisnières-sur-Hon Louvignies-Bavay Hautmont
---	--	---	---	---	---

COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.	COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.									
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.										
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Mati Wattignies	Beaufort Saint-Aubin Rousies Saint-Aubin Beaufort Saint-Aubin Beaufort	5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Dourlers Saint-Aubin Dourlers									
	8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelle St-Remy-Chaussée Sassegnies		Berlaimont Saint-Aubin Maroilles Dompierre Berlaimont	8	ENGLÉ-FONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au Bois	Jolimetz Poix Jolimetz Poix Jolimetz Poix							
		6		CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix		Cartignies Maroilles Dompierre	6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustiers Waller Willies	Eppe-Sauvage					
				3		COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies		Colleret Rousies Vieux-Rengt Rousies Colleret Rousies	3	ETROEUNGT Floyon Larouillies	Etrœungt			
										4	FOURMIES Anor Feron Wignehies	Fourmies		
													7	GOMMEGNIES Bry Eth Frasnoy Preux-au Sart Wargnies-le Grand Wargnies-le-Petit
				5		COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud		Colleret Solre-le-Château Colleret Solre-le-Château						

COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.	COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.	
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.		
4	LA LONGUEVILLE	Feignies Hautmont Taisnières-sur-Hon	5	SAINS'	Sains	
	Feignies			Felleries		
	Neuf-Mesnil			Ramousies		
	Taisnières-sur-Hon			Sepmeries		
	Rainsars					
7	LANDRECIES	Landrecies Bousies Landrecies Bousies Landrecies Bousies	7	SAINT-WAAST	Saint-Waast	
	Bousies			Amfroipret		
	Croix			Bellignies	Bavay	
	Fontaine-au-Bois			Bermeries	Saint-Waast	
	Forest			Bettrechies		
	Preux-au-Bois			Flamengrie (la)		
	Robersart			Gussignies		
7	LE QUESNOY	Quesnoy (le) Villers-Pol Quesnoy (le) Jolimetz Quesnoy (le) Jolimetz Quesnoy (le)	10	SOLRE-LE-CHATEAU	Solre-le-Château	
	Baudignies			Beaurieux	Beaufort	
	Ghissignies			Choisies.	Solre-le-Château	
	Jolimetz			Clerfayts	Beaufort	
	Louvignies-Quesnoy			Dimechaux		
	Potelle			Dimont	Solre-le-Château	
	Villereau			Eccles		
	Lez-Fontaines					
4	MAROILLES	Maroilles Landrecies Cartignies Dompierre		3	Sars-Poteries	Beaufort
	Favril				Solrines	Solre-le-Château
	Prisches		TRÉLON		Trélon	
	Taisnières-en-Thierache		Glageon			
6	MAUBEUGE	Maubeuge Rousies Hautmont Maubeuge	6	Ohain	Villers-Pol	
	Assevent			VILLERS-POL		
	Boussois			Jenlain		
	Ferrière-la-Grande			Maresches		
	Hautmont			Orsainval		
	Louvroil			Ruesnes		
6	PONT SUR-SAMBRE	Berlaimont Hautmont Saint-Aubin Hautmont	7	Sepmeries	Villers-sire-Nicolle	
	Bachant			VILLERS-SIRE-NIC.		
	Boussières			Bersillies		
	Ecuelin			Bettignies		Gognies-Chaussée
	Hargnies			Elesmes		
	Vieux-Mesnil			Gognies-Chaussée		
	Mairieux	Vieux-Rengt				
	Vieux-Rengt					

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

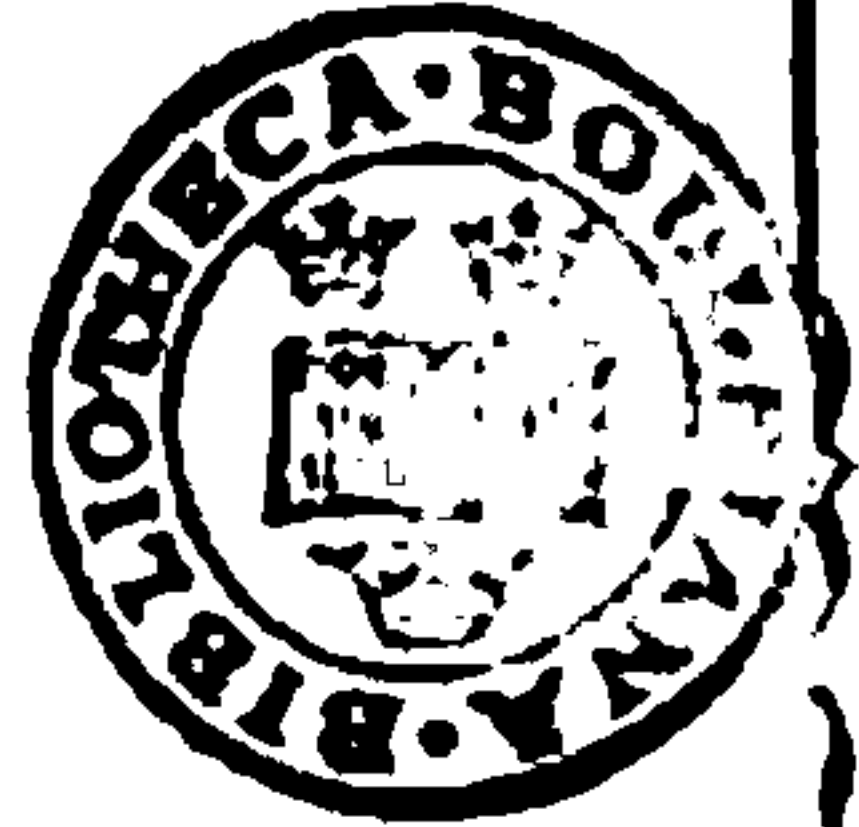
L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment	COMMUNES composant chaque réunion.		PERCEPTION de laquelle chaque commune dépendait précédemment.										
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.											
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.															
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Anzin Haveluy Anzin Onnaing Saint-Saulve Haveluy	5	FRESNES Crespin Escaupont Vicq Odomez	Crespin Onnaing Condé										
	7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Paulx		Bouchain Marquette Bouchain Marquette	6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Lecelles Mortagne Lecelles Hasnon Mortagne								
		5		CONDÉ Hergnies Vieux-Condé Saint-Aybert Thivencelles		Condé Crespin	5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Saint-Saulve Aulnoy Saint-Saulve Onnaing Saint-Saulve Onnaing Crespin						
				7		DENAIN Abson Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain		Douchy Escaudain Haveluy Escaudain Bouchain Haveluy	5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévreachain Rombies	Saint-Saulve Onnaing Saint-Saulve Onnaing Crespin Saint-Saulve Anzin				
						7		DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles		Douchy Haspres Bouchain Escaudain Douchy Haspres	7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Mortagne Mortagne Anzin Hasnon Mortagne Anzin		
								7		FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux uerenaing		Aulnoy Maing	7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Hasnon Douchy Haveluy Maing Aulnoy Saint-Amand
										5					5



AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1852 dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1852.	Produit par hectare en 1852.	Produit total de chaque espèce de grains en 1852	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1852.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	122037	2 »	9,95	11,25	22,50	2746250	72,69
Méteil.....	10701	2 »	10,04	11,32	22,44	240214	70,09
Seigle.....	10537	2 »	9,56	9,76	19,52	205712	70,84
Orge.....	14098	2 »	16,22	17,53	35,06	494393	57,10
Epeautre.....	3053	3,46	12 »	10,92	37,79	115403	42 »
Sarrazin.....	89	1 »	20,65	19,19	19,19	1708	»
Maïs et millet....	84	» 70	25 »	» 36	25,51	2143	79,22
Avoine.....	40971	2,40	14,55	18,06	43,36	1776713	43,68
Légumes secs....	26889	2,50	8,35	8,68	21,71	583893	»
Autres menus grains.....	9995	2,25	8,87	9,72	21,89	218871	»
Totaux....	238454					6385300	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM. ¹ NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.	2548227	10000	244074	126980	2929281
Meteil.	289571	5000	21402	6049	329022
Seigle.	117828	5000	21074	54826	196728
Orge.	"	38600	28196	485850	552646
Epeautre.	92662	"	10563	"	103225
Sarras n.	"	2888	89	342	3319
Mais et millet	"	"	59	"	59
Avoine.	"	1356800	98330	28211	1483341
Légumes secs.	138994	367685	67222	6000	579901
Autres in nus grains.	"	221315	22489	"	243804
TOTAUX.	3185282	2007288	513498	708258	6414326

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1852 ayant donné un nombre d'hectolitres de 6,385,300
Et les consommations étant de 6,414,326

Il en résulte un déficit de 29.026

Equivalent à 1/220 environ des produits

On voit par ces chiffres que la récolte de 1852 a été presque égale à la consommation. — L'année qui vient de s'écouler peut donc être classée, sous ce rapport, parmi les bonnes années moyennes.

La qualité des grains est généralement bonne, sauf quelques parties qui ont germé par l'effet des pluies tombées au moment de la moisson.

Une partie des produits s'expédie en Angleterre, mais le département tire des quantités de grains assez importantes des départements voisins. Ces arrivages s'opèrent par les voies navigables ou par les voies ferrées. Les transports ne se font par terre que lorsque

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours, — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; — le lundi après la Saint Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours ; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours ; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.^{er} janvier, quinze jours ; — le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour ; = le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour ; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le deuxième mercredi de mai, le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; — le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août.

Caestre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.^{er}, 3.^e, 5.^e, 7.^e, 9.^e et 11.^e jeudis de l'année, un jour ; — le Jeudi-Saint, un jour ; — le jeudi après la Trinité, huit jours ; — le premier jeudi d'août, un jour ; — le jeudi après le troi-

sième dimanche de septembre, un jour ; -- le dernier jeudi d'octobre, un jour ; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; — le première jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours ; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour ; — le lundi de la mi-carême, un jour ; — le troisième lundi d'avril, un jour ; — le premier lundi de mai, un jour ; — le lundi après le 12 juin, un jour ; — le premier lundi d'août, un jour ; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; — le premier lundi d'octobre, un jour ; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours, — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; — le troisième dimanche de septembre, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour ; — le premier samedi d'octobre, un jour ; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le premier vendredi d'avril, un jour ; — le 24 juin, quatre jours ; — le 1.^{er} juillet, un jour ; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour ; — le deuxième lundi de juillet, un jour ; — le deuxième lundi de septembre, un jour ; — le premier lundi de novembre, un jour ; — franc marché le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours ; — le 19 avril, deux jours ; — le 19 juillet, deux jours ; — le 19 octobre, deux jours ; — franc marché le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours ; — franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour ; — le 21 avril, un jour ; — le 21 juillet, un jour ; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; — franc marché le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai , un jour ; — le troisième lundi de novembre , un jour ; — franc marché le troisième lundi de chaque mois , un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet , ou le 25 juillet , s'il tombe un dimanche , dix jours ; — franc marché le premier lundi des mois de mars , juin , septembre et décembre , un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.^{er} mai , neuf jours ; — le 28 octobre , neuf jours ; — franc marché le 24 de chaque mois , un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre , neuf jours ; — franc marché le 22 de chaque mois , un jour.

Catillon. — Franc marché , le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin , un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois , un jour.

Solesmes. — Franc marché le 4 de chaque mois.

Walincourt. — le 12 avril , un jour ; — le 12 octobre , un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo , un jour ; — le premier dimanche d'août , neuf jours ; — le 1.^{er} septembre , un jour ; — franc marché le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août , quatre jours ; franc marché le 9 de chaque mois , un jour

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois , un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois , un jour.

Etrœungt. — Franc marché le dernier lundi de chaque mois , un jour.

Felleries. — Le premier mercredi de chacun des mois de janvier , février , mars , avril , mai , juin , juillet , août , septembre , octobre , novembre et décembre.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois , un jour.

Gommegnies. — Le 15 de chacun des mois de mars , mai , septembre et octobre.

Landrecies. — Le 4.^e jeudi de carême , un jour ; — le jour de Saint-Luc (18 octobre) , un jour ; — le 3.^e mardi de chaque mois , un jour.

Maroilles. — Franc marché le 1.^{er} jeudi de chaque mois , un jour.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Cappel-Brouek. — Dimanche.
Dunkerque. — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche , mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moères. — Dimanche et mercredi.
Looberghe. — Jeudi.
Loon. — Jeudi.
Pitgam. — Dimanche.
Rezpoède. — Jeudi et dimanche.
Volkerinckhove. — Jeudi.
Warhem, — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caestre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi , jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi , jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi , jeudi , samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi , jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.

Watrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Cateau. — Mardi , jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours ; mardi , jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le 1.^{er} mardi de chaque mois pour les bestiaux ; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Mardi , jeudi , samedi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.
 Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues , Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1852.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Métail.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....	20 17	"	13 13	10 80	7 66	19 20	14 45
Bourbourg.....	19 26	"	12 57	10 63	7 28	"	14 80
Dunkerque.....	17 47	"	12 44	"	7 50	"	"
Bailleul.....	20 12	"	"	"	8 50	"	"
Cassel.....	19 61	"	"	"	8 14	"	"
Estaires.....	19 50	"	"	"	"	20 75	"
Hazebrouck.....	20 "	"	"	"	7 "	"	"
Merville.....	20 88	17 50	"	"	"	20 32	14 50
Steenvoorde.....	19 92	"	"	"	7 33	"	"
Armentières.....	20 86	"	11 "	12 "	7 25	20 "	16 50
La Bassée.....	20 20	17 35	"	10 35	6 70	"	"
Cysoing.....	20 "	"	"	"	"	"	"
Lannoy.....	"	"	"	"	"	"	"
Lille.....	20 25	"	13 50	"	7 37	21 50	24 50
Roubaix.....	"	"	"	"	"	"	"
Tourcoing.....	19 77	"	"	"	"	"	"
Cambrai.....	17 88	"	11 30	10 20	6 02	"	"
Le Câteau.....	17 49	16 50	12 "	11 "	6 50	28 "	24 "
Landrecies.....	"	"	"	"	"	"	"
Le Quesnoy.....	"	"	"	"	"	"	"
Maubeuge.....	15 90	11 55	11 "	10 75	5 50	27 "	22 "
Douai.....	18 88	"	12 88	10 50	6 10	"	"
Orchies.....	19 50	"	12 50	"	6 "	"	"
Marchiennes.....	20 "	"	"	"	5 75	"	"
Somain.....	19 25	"	"	"	"	"	"
Saint-Amand.....	20 08	17 25	"	"	5 50	"	"
Valenciennes.....	"	"	"	"	5 87	22 50	21 "

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues.....	6 00	3 60	7 75	5 80	6 25	2 85	3 15
Bourbourg.....	5 60	2 30	»	»	6 »	2 50	2 25
Dunkerque.....	4 50	3 »	8 »	»	»	3 50	2 50
Bailleul.....	7 50	4 50	11 »	9 »	8 »	1 50	2 50
Cassel.....	7 »	4 »	10 »	11 »	9 »	»	2 80
Estaires.....	7 50	3 »	18 »	»	6 »	3 50	2 50
Hazebrouck.....	7 50	3 50	»	»	»	»	»
Merville.....	5 50	3 25	7 »	7 50	7 »	1 70	2 20
Armentières.....	5 73	3 73	10 »	9 »	8 »	1 80	3 15
La Bassée.....	4 »	3 20	»	»	9 »	1 60	2 »
Cysoing.....	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille.....	7 66	4 79	»	»	»	2 75	1 55
Roubaix.....	»	»	»	»	»	4 25	1 35
Tourcoing.....	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai.....	6 40	3 60	10 50	11 50	7 45	2 25	1 50
Le Câteau.....	6 »	3 66	6 75	12 50	6 »	2 »	2 »
Avesnes.....	5 »	4 10	4 »	7 »	4 »	1 60	2 »
Le Quesnoy.....	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge.....	5 20	3 60	8 »	8 »	6 »	1 10	1 50
Douai.....	7 43	4 43	10 »	14 »	10 »	2 45	1 60
Marchiennes.....	2 75	1 75	6 »	7 50	4 75	1 65	1 30
Orchies.....	7 20	4 80	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Somain.....	»	»	»	»	»	»	1 20
Saint-Amand.....	6 66	4 13	8 »	8 »	7 »	3 50	1 50
Valenciennes.....	6 93	4 26	10 »	11 »	9 »	2 50	1 60

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1852.

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque	Haze- brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen- ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.	Wazemmes
Vins..... hectol.	3779	542	12899	4346	378	3746	4393	2626	1613	1479
Eaux-de-vie... id..	1877	256	4256	2809	135	1453	1552	1418	1368	653
Cidre et poiré. id..	18	83	218	21	478	73	148	27	55	50
Vinaigre..... id..	461	125	483	348	62	370	280	691	593	315
Bière..... hectol.	22410	7862	121137	71274	6172	46612	46409	30840	21961	19806
Raisins... 1/2 hectol.	68	"	"	750	"	"	"	350	675	"
Bœufs..... kil.	124384	"	1385441	302376	51520	136500	371962	57420	147746	70538
Vaches..... id.	884101	69279	1767728	303240	33540	480000	469275	312598	712890	443149
Veaux..... id.	270502	22648	966893	118312	28275	237323	158700	184212	822009	136176
Moutons..... id.	269632	11282	903901	145938	14260	129940	124894	68672	70914	76839
Porcs et sangliers id.	297990	81431	728106	132866	25545	95730	114450	173462	40767	72073
Viande à la main id.	40042	170	484497	93903	1738	13000	30285	354727	52448	50925
Abats et issues.. id.	12302	"	259250	15532	4387	9150	131751	16000	"	"
Fromages secs.. id.	17303	1500	95000	9400	417	8100	33000	11000	28900	"
Marée..... Valeur	629234	7000	346700	64558	987	61789	95169	17500	15815	"
Poisson d'eau douce id.	16518	1400	54238	10500	2570	12101	33000	9288	8765	"
Huitres..... id.	6000	2400	12000	3000	55	2100	23116	10800	11950	"
Volaille et gibier id.	60000	4000	439000	170500	2345	82500	22000	19200	11774	"
Beurre..... id.	380000	80000	1750000	200000	45700	93100	301132	180000	130725	"
Oufs..... id.	140000	10000	210000	30200	1582	29400	195132	42000	79480	"
Poin.... 100 bottes.	261916	70000	355283	262955	23750	189016	244245	245000	91400	"
Paille.... id.	255403	28000	585625	269470	25250	190676	193779	400000	39700	"
Avoine..... hectol.	8866	15000	78753	45550	3415	34855	33699	22000	18320	"

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze- brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen- ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.	Wazemmes
Vins..... hectol.	65 "	90 "	90 "	50 "	100 "	65 "	57 "	75 "	100 "	100 "
Eaux-de-vie... litre.	" 75	" 80	" 90	" 60	1 "	" 90	" 75	1 20	1 10	" 90
Cidre et poiré. id.	" 40	" 20	" "	" 25	" 10	" "	" "	" 40	1 25	" 30
Vinaigre..... id.	" 40	" 30	" 35	" 18	" 50	" 30	" 30	" 50	" 45	" 50
Bière..... hectol.	18 "	25 "	20 "	12 "	15 "	15 "	16 30	14 "	20 "	20 "
Raisins..... kil.	" 90	" "	" "	1 "	" "	1 60	1 20	1 "	1 20	" "
Fromages secs.. id.	1 20	1 60	1 50	1 25	1 80	1 70	1 20	" 85	1 60	" "
Marée..... id.	" 60	" "	1 20	" 60	1 50	1 "	2 "	" 80	2 20	" "
Poisson d'eau douce id.	1 "	" 90	1 "	" 50	1 "	1 50	1 50	1 20	2 "	" "
Huitres.... le cent.	2 50	3 "	2 50	3 "	4 80	3 75	4 60	4 75	4 "	3 50
Volaille et gibier kil.	2 20	1 "	1 60	1 50	1 30	1 80	3 "	2 "	3 "	" "
Beurre..... id.	2 10	1 90	1 80	1 50	1 90	2 "	2 "	2 05	1 75	2 20
Oufs.... douzaine.	" 65	" 65	" 60	" 60	" 50	" 60	" 60	" 65	" 60	" 55

COMMERCE. — INDUSTRIE.

**Nomenclature des établissements dangereux, incommodes
ou insalubres autorisés dans ce département
pendant l'année 1851.**

20 établissements de première classe.

1 acide sulfurique de sulfate de soude et de chlorure de chaux (fabrique de); 2 allumettes chimiques (fabriques de); 7 citernes aux engrais; 4 colle-forte (fabriques de); 1 dégras (fabrique de); 6 dégras et huile de poisson (fabriques de); 1 équarrissage (atelier d'); 1 huile de résine et graisse pyrogénée (fabrique de); 1 révivification des cendres de plomb (atelier de); 1 toiles cirées (fabrique de); 2 vernis (fabrique de); 2 verreries.

809 établissements et appareils de deuxième classe.

1 amidonnerie; 1 bannes mécaniques (appareil de); 11 briqueteries permanentes; 258 chaudières à vapeur; 417 autres appareils secondaires à vapeur; 12 chaux (fours à); 1 colle gélatine (fabrique de); 3 corroieries; 3 dépôts de chiffons; 1 distillerie; 1 extraction de potasse des résidus de mélasse (fabrique pour l'); 2 fonderies de fer; 1 fonderie de suif; 2 fonderies de suif avec fabriques de chandelles; 6 gazomètres ou fabriques de gaz; 1 goudronnage des chaînes de fer (atelier pour le); 56 machines à vapeur; 1 moulin à vent; 4 noir animal (fabriques de); 3 noir animal (ateliers pour la révivification du); 1 routoir; 3 salaison de poissons (ateliers de); 12 sucre indigène (fabriques de); 1 sucre indigène (raffinerie de); 6 tanneries.

233 établissements du troisième classe.

202 briqueteries temporaires; 6 brasseries; 10 chicorée (fabriques de); 2 cuivre (fonderies de); 3 fer (fonderies de); 1 fromages (dépôt de); 1 savonnerie; 1 sel (raffinerie de); 3 vacheries.

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1851.

DESIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.			Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des			Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des			Nombre de banqueroutes accusées de fraude.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands	Industriels.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands	Industriels.	
	TOTAL.	TOTAL.		TOTAL.		TOTAL.				
Cambrai...	9	9	64887 67	64887 67	58346 12	58346 12	.	.	58346 12	5
Dunkerque	1	1	2265 30	2265 30	2265 30	2265 30	.	.	2265 30 (1)	.
Lille.....	19	8 27	428199 32	1138058 53	331871 22	827278 24	.	.	1159149 46	4
Valencienn.	10	10	144080 37	144080 37	71914 45	71914 45	.	.	71914 45	1
TOTAUX...	39	8 47	639432 66	1138058 53	464397 09	827278 24	464397 09	827278 24	1291675 33	10

(1) Cette faillite a été close pour insuffisance d'actif.

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés en 1852 :

1.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée, le 27 septembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Van Esschen, ingénieur belge, demeurant à Jolimont-sous-Haine-Saint-Pierre, province du Hainaut (Belgique), faisant élection de domicile à Douai, chez M. Leborgne, négociant, pour un système de charpente en fer, invention pour laquelle M. Van Esschen a pris, en Belgique, un brevet d'invention de dix ans, sous la date du 25 janvier 1851.

2.° Le brevet d'invention de quinze ans dont la demande a été déposée le 4 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Du-jardin-Collette, filateur, demeurant à Roubaix, pour une machine à peigner, dresser et nettoyer la laine.

3.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 7 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par MM. Merkens et Reifferscheid, demeurant à Lille, rue Saint André, 90 bis, relatif aux chemins de fer, système parfait pour les rails et les cahottements des voitures.

4.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée le 8 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par MM. Malo, Dickson et Cie., fabricants à Dunkerque, agissant comme fondé de pouvoirs de M. Georges Harford, de Newcastle (Angleterre), pour des améliorations apportées à la fabrication d'un tissu applicable à la toile à voile et autres usages.

5.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 9 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Pasquet, ingénieur civil à Gilly (Belgique), élisant domicile chez M. André, fondateur en fer à Lille, rue de Jemmappes, 13, pour un propulseur applicable aux navires.

6.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 22 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Jules et Jacques Chartier, serruriers-mécaniciens, demeurant à Lille, rue de la Quennette, N.° 1, pour un marteau à rhâbiller les meules.

7.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 22 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Jules Dupret, notaire à Seneffe (Belgique), faisant élection de domicile à Lille, rue de la Grande-Chaussée, 38, chez M. Lisnard-Delebecq, pour un four à fabriquer du coke avec du charbon maigre.

8.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée le 30 octobre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Jules Ferru, hôtelier, demeurant à Lille, rue Basse, N.° 30, fondé de pouvoirs de

M. C.-J. Sax , facteur d'instruments à Bruxelles , pour un nouveau piano , invention pour laquelle M. Sax a pris en Belgique, un brevet de quinze années , sous la date du 17 mars 1848.

9.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans , qu'il a pris le 17 mars 1851, dont la demande a été déposée le 7 novembre 1851, par le sieur Schmitt, mécanicien à Valenciennes, pour une machine à extraire le jus des betteraves, du raisin, des pommes à cidre et autres matières analogues.

10.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 8 novembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par MM. Legavrian et Farineau, négociants-mécaniciens, demeurant à Lille, rue de la Trinité, pour un appareil d'extraction du jus de la betterave.

11.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 10 novembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Théophile Semet, chef de comptabilité de la recette générale des finances du département du Nord, comme fondé de pouvoirs du sieur Godbille (Eliodore), serrurier, demeurant à Sains, pour améliorations et changements apportés à la balance-romaine.

12.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée le 29 novembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Alexandre Florin, ancien fabricant à Roubaix, pour un tissu tricoté fourré.

13.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans pris le 14 septembre 1850, dont la demande a été déposée, le 11 décembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. Garez, notaire à Roubaix, agissant comme fondé de pouvoirs de MM. Lykes et Ogden, demeurant à Huddersfield (Angleterre), pour des procédés mécaniques propres au nettoyage des substances filamenteuses.

14.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par M. John Livesey, dessinateur mécanicien, demeurant à Nottingham (Angleterre), faisant élection de domicile à Lille, chez MM. Maillot et Oldknow, rue de Jemmappes, N.° 12, pour un système et procédé à tisser sur métiers à tulle de diverses constructions, des tapis, tapisseries, broderies de divers genres, et à produire sur tissus à maille, des dessins en relief

15.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1851, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Thomas Harding, fabricant de peignes à Lille, rue du Metz, pour des perfectionnements apportés aux machines à peigner ou à étirer le lin et autres filaments.

16.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 6 janvier 1852, au secrétariat de la préfecture, par

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

déposée, le 24 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Richner, (Auguste), négociant à Bruxelles, élisant domicile à Lille, chez M. Mallet, rue Esquermoise, 91, pour un appareil applicable au foyer des cheminées, dit *foyer Eolien*.

26.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris le 27 février 1851, dont la demande a été déposée, le 27 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Six frères, négociants, à Wazemmes, pour divers perfectionnements pour blanchir et teindre le lin et le chanvre avant d'être filés.

27.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 28 février 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Rondeau (Edouard), serrurier-mécanicien, demeurant à Lille, rue du Prez, 4 bis, pour une machine à battre, cheviller et étriquer le fil à coudre.

28.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Delaunay frères, filateurs à Roubaix, pour des fils de laine cardée, filée d'autant de couleurs successives que l'on veut.

29.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Caudelier, fabricant de sucre à Somain, pour un appareil destiné à purger et à blanchir les sucres bruts et les pains au moyen du vide et de l'air comprimé.

30.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 4 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Susan, Antoine, constructeur mécanicien, rue des Carmes, à Cambrai, pour un nouveau procédé de peignage du lin et du chanvre.

31.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Augustin Pic, opticien à Valenciennes, pour un manomètre métallique à ressorts et boudins.

32.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 12 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Edouard Viel et Kalbfill, négociants à Valenciennes, pour la dessiccation et la condensation de la tourbe.

33.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Angellier, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Dunkerque, pour la fabrication des socques.

34.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Delaunay frères, filateurs à Roubaix, pour un fil de bourre de soie et de coton.

35.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été

déposée, le 29 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Windsor (Eugène), constructeur-mécanicien, demeurant à Moulins-Lille, pour des améliorations dans la construction des machines préparatoires pour la filature.

36.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 29 mars 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Lepan, plombier, demeurant à Lille, rue de Ban-de-Wedde, 20, pour la fabrication des tuyaux en plomb.

37.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze années pris le 20 décembre 1851, dont la demande a été déposée, le 13 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Jules Livesey, dessinateur mécanicien, demeurant à Nottingham (Angleterre), élisant domicile à Lille, chez MM. Maillot et Oldknow, rue de Jemmappes, 12, pour un système et procédé à tisser sur métiers à tulle de diverses constructions, des tapis, tapisseries, broderies de divers genres, et à reproduire sur tissus à maille des dessins en relief.

38.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 16 avril 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Jean-Baptiste-Stanislas Dubois, avocat, demeurant à Valenciennes, fondé de pouvoirs de MM. Serret, Hamoir-Duquesne et Cie., fabricants de sucre audit Valenciennes, pour un nouveau mode d'extraction du sucre des plantes saccharifères.

39.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 26 avril 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Vanwormhoudt (Jules) et Penin (François), professeur et mécanicien à Douai, pour un appareil à extraire le suc de la betterave

40.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Leplat-Desnoulet, filateur à Tourcoing, pour une machine à peigner la laine et le poil de chèvre.

41.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Constantin Descat et Jules Crombé, manufacturiers à Roubaix, pour un moteur par équilibre sans emploi de charbon ni d'eau.

42.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 8 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Hector Collette, ingénieur civil, demeurant à Seclin, pour le peignage des laines.

43.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 15 mai 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Pécqueriaux-Bailly, filateur à Sains (Nord), pour des perfectionnements dans la filature.

44.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été déposée , le 19 mai 1852 , au secrétariat de la préfecture , par les sieurs Demanest-Fontaine et Cie. , fabricants de chevilles à Trith-St.-Léger (Nord) , pour une machine propre à fabriquer des chevilles de bottes en fer et en cuivre.

45.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été déposée , le 22 mai 1852 , au secrétariat de la préfecture , par le sieur Théodore Peterbroeck , directeur d'usines , demeurant à Anzin, fondé de pouvoirs des héritiers Carion-Delmotte , pour une pompe préparatoire pour sucrerie.

46.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze ans, pris le 12 avril 1849 , dont la demande a été déposée , le 22 mai 1852 , au secrétariat de la préfecture , par M. Terwangne , négociant à Lille , rue d'Anjou , 4, pour le rouissage du lin manufacturier, et pour lequel il a déjà pris un premier certificat d'addition sous la date du 30 août 1851.

47.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été déposée , le 22 mai 1852 , au secrétariat de la préfecture , par le sieur Divoir-Leclercq , arquebusier à Lille , Grand'Place , pour des perfectionnements apportés aux armes à feu .

48.° Le brevet d'invention , dont la demande a été déposée , le 26 mai 1852 , au secrétariat de la préfecture , par le sieur Culot , pharmacien à Fontaine-Lévêque (Belgique) , élisant domicile à Lille , chez M. Brasseur , rue de Gand , pour un combustible composé, destiné à l'allumage des feux en général, invention pour laquelle M. Culot a obtenu en Belgique , un brevet de dix ans, en 1851, et un de neuf ans et cinq mois en 1852.

49.° Le brevet d'invention , dont la demande a été déposée , le 26 mai 1852 , au secrétariat de la préfecture , par M. Ollivier Gobbe, demeurant à Aniches (Nord) , fondé de pouvoirs du sieur Jules Frison , maître de verreries à Damprenoy (Belgique) , pour un nouveau procédé pour l'étendage des verres à vitre , invention pour laquelle l'inventeur a obtenu en Belgique , en 1851 , un brevet de quinze ans.

50.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été déposée , le 31 mai 1852 , à la préfecture du Nord , par MM. Six frères, blanchisseurs à Wazemmes, pour une nouvelle application du lessivage, du blanchiment et de la teinture du lin et du chanvre pour la filature de ces matières.

51.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, pris le 31 mai 1852 , dont la demande a été déposée , le 2 juin 1852, au secrétariat de la préfecture , par MM. Six frères, blanchisseurs à Wazemmes, pour une nouvelle application, etc. (Comme au N.° 50.)

52.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

chez MM. Bernard frères, rue de Courtrai, pour un procédé propre à extraire la matière sucrée, et en général toutes les matières solubles dans l'eau, de la betterave, des fruits et de tous les corps organiques.

61.° Le certificat d'addition au brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.°r juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par la société de commerce William Blacke et Ruez, de Cambrai, pour un appareil applicable à l'extraction du jus de la pulpe de la betterave.

62.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 2 juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Bootz-Laconduite, négociant à Douai, pour une machine à laver les sacs à pulpe et autres dans les sucreries.

63.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 juillet 1852, au secrétariat-général de la préfecture, par M. Hughes (John), négociant à Londres, élisant domicile à Lille, chez M. Georges Hopkins, rue de Voltaire, N.° 1, pour un système de signaux de jour et de nuit; signaux de station et à distance pour chemin de fer qui reçoivent leur propre impulsion.

64.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 8 juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Descat (Constantin), manufacturier à Roubaix, pour tigrer, chiner, marbrer, moucheter et ombrer sans revers et en nuances simples variées ou mélangées, toutes espèces de tissus et de matières à tisser, et pour le moyen de produire ce genre.

65.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 17 juillet 1852, au secrétariat de la préfecture, par MM. Binné (Pierre), et Lefebvre (Alexandre), horloger et employé, demeurant à Douai, pour un appareil destiné à empêcher le choc des trains sur les chemins de fer.

66.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Alexandre Durel, distillateur à Saint-Saulve (Nord), au nom de la société de commerce Durel et Cie, pour une nouvelle application de la distillerie.

67.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 20 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Lemoine, industriel, demeurant à Marly-lez-Valenciennes, pour des perfectionnements apportés dans la construction des chemins de fer.

68.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Vittrant (Louis), propriétaire à Cambrai, pour la conservation des denrées.

69.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été déposée, le 28 août 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Vannin-Deregnaux, constructeur-mécanicien, demeurant à Lille, rue Princesse, N.° 48, pour un système de broches applicables à la filature.

70.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze ans, pris le 9 juin dernier, dont la demande a été déposée, le 6 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs A. Morel et Cie., constructeurs-mécaniciens à Roubaix, pour une machine à peigner toutes les matières filamenteuses.

71.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 7 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par les sieurs Bonduel, menuisier, et Favelle, serrurier, domiciliés à Comines (France), pour un métier à tisser deux toiles à la fois.

72.° Le brevet d'invention, dont la demande a été déposée, le 7 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Dubus, négociant à Bruxelles, élisant domicile à Lille, chez M. Dujardin, ancien notaire, rue de la Grande-Chaussée, pour une nouvelle levure, invention pour laquelle M. Dubus a pris en Belgique, le 10 août dernier, un brevet de quinze années.

73.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 10 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Ch.° Nice, directeur d'usines à Marchiennes-au-Pont (Belgique), faisant élection de domicile à Lille, chez M. Ocke Lazare, rue de Paris, 193, pour un nouveau système de foyer à grilles mobiles, applicable aux fours à puddler et à réchauffer, ainsi qu'aux fourneaux de chaudières.

74.° Le certificat d'addition à un brevet d'invention de quinze ans pris le 26 janvier dernier, dont la demande a été déposée, le 18 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Iréné Leys, négociant à Dunkerque, pour la conservation des fromages de Hollande, dits de la province du Nord.

75.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 14 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture du Nord, par le sieur Hubert Masse, mécanicien, demeurant à Roubaix, pour une mécanique à fabriquer des clous.

76.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 18 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Guilmant, modelleur, demeurant à Denain, pour un appareil destiné à empêcher les tonneaux employés dans les mines de passer au-dessus des poulies.

77.° Le brevet d'invention de quinze années, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture,

par M. Grebel, maître de fonderie, demeurant à Denain, pour l'application du système de trituration, employé actuellement pour le blé, à la trituration du charbon de terre et du charbon de bois.

78.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Grebel, maître de fonderie à Denain, pour roues en fer laminé, destinées à rouler ailleurs que sur les voies ferrées.

79.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Cail, ingénieur-mécanicien, demeurant à Denain, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons en fer laminé.

80.° Le certificat d'addition, à un brevet d'invention de quinze années, pris le 2 novembre 1850, dont la demande a été déposée, le 22 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Bonnier-Degorgue, quincaillier, demeurant à Lille, Vieux-Marché-aux-Poulets, 3, pour un système de fiche à écrou et gache mobile.

81.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Vernus (Paul), serrurier, demeurant à Valenciennes, pour une cheminée à cloche et à courant d'air, bouche de chaleur et à régulateur, propre à brûler toute espèce de charbon de terre.

82.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 septembre 1852, au secrétariat de la préfecture, par M. Lhermitte-Gillot, serrurier-mécanicien, demeurant à Lille, rue de Gand, N.° 72, pour des perfectionnements apportés à l'appareil centrifuge, dit *turbine* ou *toupie*, employé à la purgation et au clairçage des sucres.

83.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 septembre dernier, dont la demande a été déposée, le 5 octobre 1852, par M. Cail, ingénieur-mécanicien, demeurant à Denain, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons en fer laminé.

84.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 11 mai 1850, dont la demande a été déposée, le 12 octobre 1852, au secrétariat général, par MM. Pruvost, Coudroy et Cie., demeurant à Dorignies, commune de Douai, pour une machine applicable au séchage de différentes substances.

85.° Le certificat d'addition, au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 septembre dernier, dont la demande a été déposée, le 12 octobre 1852, au secrétariat général, par M. Prevost, fondé de pouvoirs de M. Cail, ingénieur-mécanicien, demeurant à Denain, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons en fer laminé.

86.° Le brevet d'invention de cinq ans, dont la demande a été déposée, le 16 octobre 1852, au secrétariat de la préfecture, par le sieur Accarain, négociant à Mons (Belgique), élisant domicile

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

M. Georges-Frédéric Black , mécanicien , demeurant à Cambrai , pour un nouveau genre de flotteur pour les chaudières à vapeur.

97.° Le brevet d'invention de quinze années , dont la demande a été déposée , le 13 novembre 1852 , au secrétariat-général , par MM. William Black et Lucain Ruez-Delsaux , mécaniciens , demeurant à Cambrai , pour l'application du sifflet d'alarme aux différents manomètres.

98.° Le brevet d'invention de quinze années , dont la demande a été déposée , le 13 novembre 1852 , au secrétariat-général , par M. James Nasmyth ; ingénieur civil , demeurant à Lille , rue d'Amiens , 5 , pour une méthode perfectionnée d'utiliser les eaux courantes.

99.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été déposée , le 16 novembre 1852 , par M. Guislain (André-Joseph) , mécanicien , demeurant à Cambrai , pour un mécanisme applicable aux puits , intitulé : *Puiseur-Guislain*.

100.° Le brevet d'invention de quinze ans , dont la demande a été déposée , le 19 novembre 1852 , au secrétariat-général , par M. Ruez-Delsaux , distillateur , demeurant à Cambrai , pour l'application de la diastase à la fermentation.

101.° Le certificat d'addition , au brevet d'invention de quinze ans , pris le 20 août dernier , dont la demande a été déposée , le 19 novembre 1852 , au secrétariat-général , par M. Candelier (Jean-Baptiste) , demeurant à Wazemmes , fondé de pouvoirs de M. Louis Vittrant , propriétaire à Cambrai , pour la conservation des denrées.

102.° Le brevet d'invention de quinze années , dont la demande a été déposée , le 25 novembre 1852 , au secrétariat-général , par M. Daussin-Poiret , fabricant de chicorée , demeurant à Cambrai , pour une machine à concasser la chicorée.

103.° Le brevet d'invention , dont la demande a été déposée le 25 novembre 1852 , au secrétariat-général , par M. Martens , mécanicien à Ghiel (Belgique) , élisant domicile à Lille , chez M. Delvigne , rue St.-Sauveur , pour une machine à broyer et teiller le lin et autres matières textiles , invention pour laquelle M. Martens a pris en Belgique , le 16 octobre 1851 , un brevet de quinze années

104.° Le brevet d'invention , dont la demande a été déposée , le 1.°r décembre 1852 , au secrétariat-général , par M. Pierre Trossaert , négociant à Gand (Belgique) , fondé de pouvoirs de M. Minne (François) , serrurier-mécanicien à Gand , élisant domicile à Lille , chez M. Philippe Decock , rue de Paris , pour un système de fermeture des vitrines et volets , invention pour laquelle M. Trossaert a pris en Belgique , le 29 avril 1852 , un brevet de dix années.

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de 10,000 âmes et au-dessus, pendant l'année 1851.

	Avesnes.	Cambrai.	Douai.	Dunkerque.	Hazebrouc.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Valenciennes.	Wazemmes.
Blanchisseurs.....	1 75	1 50	» »	1 »	1 50	1 »	» »	» »	1 25	1 75
Bouchers (garçons).....	1 50	1 75	1 50	(1) » 40	1 50	(1) » 75	2 »	2 »	2 »	2 »
Boulangers (id.).....	1 50	2 25	(1) » 75	(1) » 60	1 50	(1) » 60	2 »	2 »	2 »	2 »
Brasseurs (id.).....	1 75	2 »	2 50	1 67	1 75	(1) » 65	2 50	2 25	2 50	» »
Brodeuses.....	» 65	1 »	» »	» 40	» 75	» 60	» 75	» 60	» 50	» »
Charbonniers.....	» »	1 50	» »	1 50	1 75	2 »	» »	2 »	1 20	» »
Charpentiers (ouvriers).	2 »	1 75	2 »	2 »	1 75	2 »	2 25	2 »	2 »	2 50
Charrons (id.).....	1 50	1 75	2 »	2 »	1 75	2 50	2 25	1 50	2 »	2 »
Chaudronniers (id.)...	1 50	2 50	2 »	2 25	1 75	3 »	2 50	2 50	2 75	1 50
Cordiers (id.).....	1 25	1 50	1 50	1 60	1 50	1 75	» »	» »	1 75	2 50
Cordonniers (id.).....	1 50	1 50	2 »	1 75	1 75	1 75	2 »	1 50	1 50	1 75
Couturières (ouvrières)..	» 75	1 »	» »	(2) » 60	1 25	» 75	1 25	1 »	1 »	1 25
Couvreurs (ouvriers)...	2 50	1 75	1 75	2 »	2 »	2 »	2 »	1 75	2 25	2 »
Fileurs (id.).....	» »	» »	1 50	» »	1 50	2 75	3 »	2 75	» »	3 »
Forgerons (id.).....	2 »	2 75	» »	2 75	1 75	3 »	2 50	2 »	3 »	2 25
Huiliers (id.).....	» »	» »	1 50	» »	2 »	1 55	» »	1 50	1 75	2 »
Jardiniers (id.).....	1 50	1 75	» »	2 »	1 50	1 50	2 25	2 »	1 75	1 75
Maçons (id.).....	2 25	1 75	2 »	2 »	2 »	2 »	2 »	1 75	1 50	2 »
Maréchaux (id.).....	1 50	2 »	2 »	2 75	1 50	2 20	2 50	2 »	2 »	2 25
Menuisiers (id.).....	1 75	1 75	2 »	2 »	2 »	2 25	2 50	1 75	2 »	2 »
Meuniers (garçons).....	1 50	2 »	» »	(1) » 50	1 50	2 50	1 75	1 75	1 50	2 50
Perruquiers (id.).....	1 40	1 50	(1) » 50	(1) » 50	» »	(1) » 65	2 »	» »	1 50	1 50
Potiers (ouvriers).....	» »	2 »	» »	1 25	1 50	1 75	1 50	» »	1 75	» »
Serruriers (id.).....	1 25	2 25	2 »	2 75	1 75	2 25	2 »	2 »	2 »	2 »
Tailleurs (garçons).....	1 50	2 »	2 »	2 »	2 »	2 50	2 25	2 25	2 25	2 »
Tanneurs (ouvriers)....	1 50	1 50	» »	2 »	1 75	1 25	2 »	1 50	1 75	1 75
Teinturiers (id.).....	1 50	1 50	» »	2 »	1 75	1 75	2 »	1 75	1 75	1 50
Tisserands en toile.....	» »	1 50	» »	2 50	1 50	1 25	1 75	1 75	2 »	1 25
Tonneliers (ouvriers)...	1 50	1 75	2 »	2 »	1 50	2 25	2 »	1 75	1 75	2 »
Tullistes (id.).....	» »	2 »	» »	3 »	» »	2 »	2 25	» »	» »	2 »
<i>Campagne.</i>										
Laboureurs.....	1 30	1 75	1 50	(1) » 65	1 25	(1) » 67	1 70	1 50	2 »	1 50
Journa- } Hommes.....	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	(1) » 60	1 70	1 »	1 25	1 »
liers. } Femmes.....	» 75	» 75	» 75	» 90	» 75	» 65	1 »	» 75	1 »	1 »

(1) Plus la nourriture et le logement. — (2) Plus la nourriture.

TROISIÈME PARTIE.

NÉCROLOGIE.

HURÉ.

M. HURÉ , président de chambre à la Cour impériale de Douai est décédé dans le cours de l'année 1852.

M. HURÉ était un magistrat d'élite , dont la science et le mérite, depuis longtemps éprouvés , garantissaient à tous une bonne distribution de la justice. C'est au barreau que M. HURÉ s'était d'abord fait connaître , et , dès ses premiers pas dans cette carrière difficile, il avait annoncé ce qu'il devait être un jour. Déjà son mérite était incontesté , et , quoique jeune encore , il avait conquis un beau rang parmi les avocats distingués , lorsque la Révolution de Juillet vint l'arracher aux luttes dans lesquelles il brillait pour le placer à la tête du parquet de Saint-Omer. Il fut dans le camp de l'accusation ce qu'il avait été dans le camp de la défense ; chaque jour le voyait grandir dans ces importantes fonctions , et le jury du Pas-de-Calais ne peut avoir perdu le souvenir des succès qu'obtenait près de lui le jeune procureur du roi. Après trois ans à peine , M. HURÉ , vivement blessé d'une disgrâce apparente qu'il considérait comme imméritée , n'hésita pas à dépouiller spontanément la robe du magistrat pour reprendre celle à laquelle il avait dû ses premiers succès. Ses sympathies et ses goûts l'entraînaient vers ces luttes pleines de charme dans lesquelles les avocats sont constamment adversaires sans jamais cesser d'être amis , et il possédait à un haut degré toutes les qualités qu'il faut pour réussir au barreau. Une imagination vive , un cœur ardent , toujours accessible à toutes les inspirations généreuses , lui faisaient embrasser avec chaleur les intérêts qui lui étaient confiés , et son zèle était sans cesse puissamment secondé par une instruction solide , par un jugement droit et par une parole tour à tour incisive et brillante.

Mais ce n'était pas seulement le talent que l'on estimait en lui ; il honorait sa profession par sa haute probité et par le beau désinté

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

moment l'affaire qu'il avait le plus énergiquement soutenue , lorsque l'erreur lui en était démontrée.

La Cour a perdu en lui un excellent magistrat dont elle conservera le souvenir.

LUCE.

M. LUCE, propriétaire, ancien maire de Courchelettes, est décédé à Douai, sa ville natale, le 14 janvier 1853.

M. LUCE était l'un des musiciens les plus remarquables du département. Digne élève de Baillot, émule d'Habeneck aîné, M. LUCE, après avoir mérité le prix de violon au Conservatoire de Paris, fut choisi par son maître pour l'accompagner et compléter son célèbre quatuor. Cette distinction éminente suffirait, à elle seule, pour caractériser et peindre d'un seul trait son beau talent et son exquise organisation musicale. C'est à cette école élevé qu'il sut recueillir cette tradition précieuse du grand maître, tradition qui lui servit depuis à interpréter à son tour les chefs-d'œuvre de l'école allemande, avec une grande supériorité de style. C'est lui qui les a fait connaître, c'est lui qui, en les réchauffant de son enthousiasme, en les abritant sous le zèle ardent de sa foi musicale, a réussi le premier à les acclimater, à les faire goûter à Douai, et bientôt à exciter, au nom seul des Beethoven, des Weber et des Spohr, les plus vifs transports d'admiration.

Habeneck, son ancien condisciple et avec lequel il avait d'ailleurs plus d'un point de ressemblance, n'organisa la Société des Concerts du Conservatoire de Paris que vingt ans au moins après que M. LUCE ait organisé la Société philharmonique de Douai. Si le monument parisien a été plus grandiose, si son retentissement a été plus universel, celui de M. LUCE a été le premier. Or, l'organisation de la Société philharmonique de Douai n'est pas restée une fondation isolée et sans imitation. Il est incontestable qu'elle a eu une grande portée pour le développement et l'encouragement de la musique instrumentale dans tout le nord de la France. Le nom de M. LUCE restera toujours inséparable de cette institution (quelle que soit la destinée que l'avenir lui réserve), et c'est là son plus beau titre et sa plus brillante auréole.

La musique de chambre doit beaucoup aussi à M. LUCE, car s'il n'a pas été le premier à faire germer dans les goûts et les habitudes flamandes ces réunions intimes et peu nombreuses, si propres d'ailleurs à épurer et à former le goût, au moins son exécution grandiose, son style sévère, son habileté à vaincre tous les écueils, et surtout son constant et inébranlable amour de l'art ont-ils puissamment contribué à porter haut et loin la réputation musicale de la ville de Douai.

Sorti du Conservatoire avec un prix de composition , M. LUCE écrivit plusieurs ouvrages dramatiques qu'il fit successivement exécuter sur le théâtre de sa ville natale. L'étude et la méditation des maîtres de l'école française perfectionnèrent bientôt son talent , et l'*Elève de Presbourg* , représenté à Paris , y obtint un légitime succès. Quelques années après , il donna le *Maestro* , qui fut exécuté à Versailles et à Douai.

La vive sympathie de ses concitoyens n'a jamais fait défaut à ces représentations de famille , et les plus chaleureux applaudissements ont toujours été prodigués à celui qui avait d'ailleurs tant de titres solides à leur estime et à leur admiration.

Membre de la commission administrative de l'école communale de Douai depuis sa fondation ; fondateur, chef d'orchestre et président de la Société philharmonique ; membre de la Société d'Emulation musicale , fondée pour l'encouragement de la composition à Douai ; virtuose et exécutant des plus remarquables : doué d'une de ces intelligences musicales instinctives qui n'apparaissent que de loin en loin , M. LUCE a été la personnification vivante de la musique , non seulement à Douai , mais dans toutes les villes environnantes. Le nom de M. LUCE retentit depuis cinquante ans dans tout le nord de la France. Sa mort est au dedans une perte irréparable , un vide qui ne se comblera jamais , et elle ne sera pas moins sentie au dehors par les véritables amis de la musique.

PEUVION.

L'année 1852 a vu mourir un de ces hommes de talent et de vertu , qui aurait pu par son mérite et sa science s'élever à un rang supérieur, mais qui , ennemi du bruit et de l'éclat , doué d'une modestie profonde , cherchait toujours en rendant service aux autres à s'en faire oublier, et cultivait la science par pur amour, la vertu par devoir, sans jamais avoir eu la moindre pensée d'ambition personnelle ; tel fut M. Romain PEUVION , né à Lille , le 31 juillet 1779, d'une ancienne et respectable famille de ce pays. Son existence fut longue , mais elle fut bien remplie. Dès son jeune âge , M. Romain PEUVION puisa dans sa famille le goût des arts , des choses curieuses et du travail manuel. Il devint un ouvrier très-habile en toutes choses , et manœuvrait avec une égale perfection le tour, la lime, le rabot. Ces travaux qui pour lui n'étaient qu'un délassement, ne l'empêchaient pas de se livrer à une industrie plus lucrative , et des premiers il introduisit la filature du coton à la mull-Jenny , genre de travail qui fut si profitable à ce pays , où il prit bientôt une grande

extension. Vers la même époque, l'Angleterre inondait la France d'une espèce de pelote de coton, qu'on recherchait avidement, non seulement à cause de la bonté du fil, mais encore pour l'élégance avec laquelle il était disposé. M. PEUVION inventa une machine qui lui donnait les mêmes résultats que celle dont se servaient nos voisins bien qu'il ne la connût pas, et pendant plusieurs années, il garda le secret d'une découverte qui lui fut fort lucrative. L'un des premiers, aussi, il fit du tulle à la mécanique, mais par suite d'une concurrence effrénée, il abandonna l'une et l'autre de ces industries, pour se livrer à la fabrication et au raffinage du sucre. La physique, la chimie, la mécanique lui furent d'un puissant secours. Par ses essais et ses études, il fut conduit à une méthode de raffinage à l'aide des gaz, qui fit dans le temps une profonde sensation dans l'industrie sucrière. On le voit, il ne s'appliquait pas sérieusement à une industrie quelconque sans lui faire faire par son génie inventif un progrès réel, sans y introduire une amélioration notable.

M. PEUVION ne perdit pas un seul jour de sa vie; le temps que ne réclamaient pas sa famille et ses affaires, il le consacrait au travail des mains, il avait toujours un instrument ou une machine à faire. Toutes les pièces de son beau cabinet de physique sont sorties de sa tête et de ses mains, et au sujet de ce cabinet, n'omettons pas de dire qu'il fit don en mourant au Musée de Lille de ses trois plus beaux ornements : sa machine électrique, son baromètre de précision et sa machine pneumatique. Il dédaignait les choses communes et faciles, à moins qu'elles ne fussent très-utiles; il s'attachait principalement aux instruments dont la construction exigeait beaucoup de patience. Nous en avons une preuve admirable dans une petite machine qu'on peut considérer comme un chef-d'œuvre de délicatesse de travail, et qui paraîtrait impossible à exécuter si elle n'était là pour prouver jusqu'où la persévérance humaine peut aller. M. PEUVION construisit donc une machine propre à tracer sur verre les micromètres indispensables aux microscopes, et à l'étude de la diffraction. Avant lui, on avait fait des micromètres rectilignes moins parfaits que les siens, mais on avait déclaré impossible le tracé des micromètres circulaires contenant plusieurs centaines de cercles tracés dans un espace de un millimètre de diamètre. Au prix de beaucoup d'efforts, d'essais nombreux continués pendant vingt-cinq ans, M. PEUVION a vaincu cette difficulté et a produit un véritable chef-d'œuvre qu'il a eu la satisfaction de voir fonctionner avant de mourir.

D'après ses goûts, son amour pour la science, on peut croire aisément que l'un des premiers à Lille il s'est livré à l'étude de la photographie. Tous les appareils dont il s'est servi ont été confectionnés par lui. Parmi eux on remarque un appareil panoramique,

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

BELLES ACTIONS.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

Prix Monthyon.

Il résulte du compte-rendu de la séance annuelle de l'Académie française, dans laquelle ont été distribués, en 1852, les prix de vertu fondés par M. de Monthyon, que la demoiselle *Marie-Françoise* BULTEZ, domiciliée à Valenciennes, s'y trouve comprise pour un prix de 3,000 francs, accordé à 40 années d'un dévouement au-dessus de tout éloge.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1852, à la délivrance d'une médaille d'or et de 30 médailles d'argent décernées par M. le Ministre de l'intérieur.

Trois médailles d'honneur ont aussi été décernées par le gouvernement belge à des habitants du Nord.

Une somme de 1,390 fr. a, en outre, été distribuée par M. le Préfet à 70 individus qui se sont signalés par de belles actions.

La médaille en or a été décernée au sieur Boittelle, Edouard, lieutenant des sapeurs-pompiers de Cambrai, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve lors d'un incendie survenu dans la fabrique de sucre de M. Dhollain.

Les médailles en argent ont été décernées :

- 1.° Au sieur Dewez, Joseph, marinier à Mortagne,
 - 2.° Au sieur Demarez, Gustave, batelier à Condé,
- pour avoir sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer.
- 3.° Au sieur Hibou, brigadier de douanes à Genech ;
 - 4.° Au sieur Vanham, lieutenant de pompiers à Gommegnies ;
 - 5.° Au sieur Carlier, François, sous-lieutenant, idem,
- pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans plusieurs incendies.
- 6.° Au sieur Baulx, Jules, ouvrier à Marquette lez-Lille, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve en sauvant un aliéné de l'établissement de Lommelet, qui s'était jeté dans le canal de la Deûle.
 - 7.° Au sieur Gabet, Noël-Joseph, garde-moulin à Saulzoir, en

sauvant , au péril de ses jours , une jeune fille de dix ans , qui se noyait dans la rivière de Selle.

8.° Au sieur Boubet , Jean-Charles , préposé des douanes à Houplines , qui a fait preuve de dévouement en sauvant un enfant tombé dans la Lys.

9.° Au sieur Six , André , garde-champêtre à Frelinghien , qui a sauvé au péril de ses jours , un enfant de neuf ans qui se noyait dans la Lys.

10.° Au sieur Sobleau , batelier à Maulde , pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant au péril de ses jours , un enfant tombé dans l'Escaut , entre deux bateaux vides et à un endroit où la rivière à trois mètres de profondeur.

11.° Au sieur Deback , Charles-Louis , préposé des douanes à Frelinghien , en sauvant un jeune enfant tombé dans la Lys.

12.° Au sieur Bastien , César , journalier à Merville , pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant , au péril de ses jours , une jeune fille de quinze ans tombée dans la Bourre , et qui avait complètement perdu connaissance.

13.° Au sieur Pichoir , Jules-Honoré , visiteur à la douane de Malplaquet , pour de nombreux actes de courage.

14.° Au sieur Giraud , Georges , ouvrier tonnelier à Cambrai , pour avoir sauvé deux militaires qui se noyaient dans l'Escaut.

15.° Au sieur Chevreuse (Pierre) , commissaire de police à Merville , pour avoir sauvé au péril de ses jours un homme tombé dans la Lys.

16.° Au sieur de La Loy , Hippolyte , préposé des douanes à Houplines , pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant au péril de ses jours une femme qui était tombée dans la Lys , à un endroit où la rivière est profonde et le courant fort rapide.

17.° Au sieur Betancourt , sapeur-pompier à Lille ;

18.° Au sieur Deroy , idem ;

19.° Au sieur Sillard , idem ,

qui ont fait preuve du plus grand dévouement lors de l'incendie qui a détruit une partie de la filature de lin de MM. Vannoye et Cie.

20.° Au sieur Dusaussoy , } Caporaux des sapeurs-pompiers de

21.° Au sieur Dassonville , } Douai ;

pour le dévouement et l'intrépidité dont ils ont fait preuve dans divers incendies.

22.° Au sieur Molard , Florimond , menuisier à Ors , pour avoir sauvé un enfant au berceau qui se trouvait dans un bâtiment en proie aux flammes.

23.° Au sieur Fosse , Théodore , âgé de 22 ans , cultivateur à Éscarmain , qui a sauvé d'une mort imminente , une vieille femme infirme et un enfant de trois ans qui étaient sur le point de périr dans les flammes.

24.° Au sieur Ansecache, Jacques-Hubert, cultivateur à Salomé, qui a montré du dévouement en arrêtant deux chevaux furieux au moment où ils allaient se précipiter dans les rues de la commune où jouaient alors de nombreux enfants.

25.° Au jeune Delannoy, Jules, âgé de quinze ans, demeurant à Lille, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve en sauvant au péril de ses jours, une femme qui venait de se jeter dans le canal.

26.° Au sieur Meriaux, Albert, pour le dévouement qu'il a montré en sauvant au péril de ses jours, une jeune fille qui venait de se précipiter dans l'Escaut et qui était déjà engagée dans les tourbillons d'un moulin à eau.

27.° Au sieur Taillez, Damas, sous-brigadier de police à Valenciennes, pour de nombreux actes de courage.

28.° Au sieur Ausport, Jules-César, garde-champêtre à Houplin, pour avoir sauvé d'une mort imminente une petite fille de six ans qui se trouvait dans un bâtiment envahi par les flammes.

29.° Au sieur Goubet, Philémon, garçon meûnier à Marcoing, qui a fait preuve d'un grand dévouement en sauvant au péril de ses jours, un cultivateur qui avait été entraîné avec une voiture attelée, par le courant de la rivière et qui se trouvait déjà engagé dans les tourbillons d'un moulin à eau.

30.° Au sieur Dufour, Désiré, sapeur-pompier à Fives, qui a fait preuve de dévouement dans différentes circonstances et notamment lors d'un incendie survenu à Mons-en-Barœul.

Les trois médailles d'honneur accordées par le gouvernement belge ont été décernées :

1.° Au sieur Cardon, Louis,

2.° Au sieur Cardon, Coustant, } bateliers à Condé,

3.° Au sieur Cardon, François, }

qui se sont distingués par leur courage et leur dévouement lors des inondations de 1850 en Belgique.

La somme de 1,390 fr. a été répartie entre les dénommés ci-après :

1.° Au sieur Waymel, Jean-Baptiste, de Lille, qui a eu les mains brûlées en sauvant la vie à un enfant de huit ans dont les vêtements étaient en feu.

2.° Au sieur Parent, sapeur-pompier à Tourcoing ;

3.° Au sieur Morel, idem,

qui ont fait preuve de zèle et de dévouement lors d'un incendie survenu à Tourcoing.

CEtte PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

taine un jeune enfant de deux ans qui se trouvait sur la voie au moment du passage d'un convoi parti de Tourcoing.

22.^o Au sieur Bonnaire, Amand, à Landrecies, qui, sans savoir nager, a sauvé une petite fille de cinq ans et demi qui était tombée dans le canal de la Sambre.

23.^o Au sieur Trachez, Auguste, demeurant à Ostricourt.

24.^o Au sieur Desprez, Constant, idem ;

25.^o Au sieur Pollet, Ferdinand, idem ;

26.^o Au sieur Dubois, Pierre-Antoine, idem ;

Qui ont fait preuve de dévouement lors de l'incendie survenu à Ostricourt le 8 mars 1852.

27.^o Au sieur Pollet, Jean-Baptiste, de Cambrai, qui a sauvé d'une mort imminente, une jeune fille de vingt-deux ans, qui venait de tomber dans le canal de Saint-Quentin.

28.^o Au sieur Billet, Laurent-César, portefaix à Lille, qui a fait preuve de dévouement, en diverses circonstances, en sauvant, au péril de ses jours, trois personnes qui se noyaient.

29.^o Au sieur Lesaffre, Napoléon, à Houplines, qui a sauvé la vie au jeune Vasseur, âgé de dix ans, qui se noyait.

30.^o Au sieur Cambron, Etienne, serrurier à Esquermes, qui a sauvé, au péril de ses jours, en différentes circonstances, quatre personnes qui se noyaient.

31.^o Au sieur Pollet, Jean-Baptiste, journalier à Cambrai, qui a sauvé un militaire de la garnison qui se noyait.

32.^o Au sieur Devernay, Henri, charbonnier à Marcq-en-Barœul, qui a fait preuve de dévouement, en diverses circonstances, et, notamment le 7 juillet, en sauvant un enfant âgé de dix ans, qui se noyait dans le canal de Roubaix.

33.^o Au sieur Bonnelle, Pierre, journalier à Marquette, qui s'est signalé dans l'incendie qui a éclaté à Marquette, le 23 juin, et a reçu des brûlures qui l'ont mis momentanément dans l'impossibilité de travailler.

34.^o Au sieur Patou, Aimable-Bienvenu, journalier à Steenwerck, qui a sauvé un enfant de quatre ans qui était tombé dans un fossé d'une profondeur de plus de trois mètres et allait s'y noyer.

35.^o Au sieur Flamme, Charles, journalier à Marly, qui a couru les plus grands dangers en se jetant dans l'eau tout habillé et quoique malade, pour sauver le sieur Carlier, qui se noyait.

36.^o Au sieur Desoutter, Jean, maréchal-ferrant ;

37.^o Au sieur Baron, Louis, tailleur d'habits ;

domiciliés tous deux à Bourbourg, qui ont fait preuve de dévouement en arrachant à la mort trois petits enfants lors de l'incendie qui a éclaté à Bourbourg, dans une cave habitée par la famille Dubois.

38.^o Au sieur Carlier, François-Valentin, ménager à Saint-Martin,

pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans la rivière d'Écaillon ;

39.^o Au sieur Dillies, Joseph, batelier et cabaretier à Wervicq-Sud, pour avoir sauvé un garçon de neuf ans qui se noyait dans la Lys.

40.^o A la fille Thérèse Gille, servante de ferme à Verlinghem, pour avoir sauvé un enfant qui était tombé dans un fossé où il se serait infailliblement noyé.

41.^o Au sieur Dupont, Antoine, manouvrier à Cambrai, qui a fait acte de dévouement en travaillant au sauvetage de trois malheureux qui sont morts d'asphyxie dans une fosse d'aisance.

42.^o Au sieur Delmôte, Henri, batelier à Mortagne, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de huit ans qui avait disparu dans le canal de Roubaix où il se serait infailliblement noyé.

43.^o Au sieur Glay, Jean-Baptiste ;

44.^o Au sieur Noirmain, Adolphe, journaliers à Avesnes-lez Aubert, qui se sont signalés dans l'incendie qui a éclaté le 15 juillet, à Avesnes-lez Aubert ; et ont reçu des blessures graves qui les ont empêchés momentanément de se livrer au travail.

45.^o Au sieur Richard, Augustin, à Banteux, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune homme qui se noyait dans le canal.

46.^o Au sieur Doclaeghe, Désiré, garçon boulanger à Quesnoy-sur-Deûle, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant d'une mort imminente un enfant de neuf ans, qui était tombé dans le canal de la Lys, et sa sœur, âgée de quatorze ans, qui s'était jetée à l'eau pour lui porter secours.

47.^o Au sieur Carpentier, Firmin, journalier à Vred, qui a sauvé un enfant de cinq ans qui était tombé dans le canal de la Scarpe et se trouvait entraîné par les eaux.

48.^o Au sieur Malbranque, Marc-Antoine, remouleur à Provin, pour avoir sauvé un enfant de deux ans qui était tombé dans un fossé à Roncq.

49.^o Au sieur Lallemand, Ignace, brouetteur à Armentières, qui a sauvé un enfant de 7 ans qui se noyait dans le canal de la Lys.

50.^o Au sieur Delattre, Albert, journalier à Auby, pour avoir sauvé au péril de ses jours, un jeune homme qui se noyait dans le canal de la Deûle.

51.^o Au sieur Plouvier, Paul-Simon, d'Armentières, qui a sauvé un enfant de six ans, qui était tombé dans la Lys.

52.^o Au sieur Copin, Henri, journalier à St.-Amand, qui a fait acte de courage en retirant de l'eau un enfant de huit ans, qui se noyait dans le canal.

53.° Au sieur Debarge , Séraphin , journalier à Gondecourt , pour avoir sauvé au péril de ses jours , un homme qui était embarrassé dans les herbes d'un étang , où il se serait infailliblement noyé.

54.° Au sieur Sauvé , Jean-Baptiste , journalier à Dunkerque , qui s'est jeté tout habillé dans le port pour sauver la vie à un enfant qui était tombé à l'eau et allait disparaître sous un bateau.

55.° Au sieur Boucherie , Auguste-Denis-Joseph , domicilié à Deùlémont , qui a fait preuve de dévouement en sauvant un enfant de neuf ans , qui était tombé dans la Deùle.

56.° Au sieur Lecas , Jean-Baptiste , journalier à Estaires , pour avoir sauvé la vie à un enfant de six ans , qui était tombé dans la Lys.

57.° Au sieur Dehaene , Ferdinand , maçon à Comines , pour s'être signalé en sauvant la vie à un enfant de sept ans , qui était tombé dans le bassin de la Lys.

58.° Au sieur Mozin , Joseph , meûnier à Grand-Fayt , pour avoir fait preuve de courage en sauvant au péril de sa vie un enfant de douze ans qui était entré dans la rivière d'Helpe près d'un moulin , avec une grosse charrette attelée d'un cheval , et s'était avancé jusqu'au milieu du gouffre formé par la décharge de la vanne du moulin.

59.° Au sieur François , Benoît , tailleur de pierres à Honhergies , pour avoir sauvé la vie à une jeune fille de six ans , qui se noyait.

60.° Au sieur Cousin , ouvrier à Haubourdin , qui a sauvé la vie à un individu qui , étant ivre , s'était laissé tomber dans le canal de la Haute-Deùle.

61.° Au sieur Dupuis , Henri , batelier à Armbouts-Cappel , pour avoir sauvé la vie à un enfant de huit ans , qui était tombé dans le canal de Bourbourg.

62.° Au sieur Payen , Henri , d'Avesnes lez-Aubert , qui a fait preuve de dévouement en descendant dans un puits pour y aller chercher une femme et un enfant qui y étaient tombés.

63.° Au sieur Roland , Henri , ouvrier maçon à Estourmel , qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

64.° Au sieur Loize , Désiré , journalier à Merville , pour avoir sauvé au péril de ses jours , une batelière qui était tombée dans la rivière de la Lys.

65.° Au sieur Kerkhove , Charles , ouvrier tisserand à Armen-tières , qui a fait preuve de dévouement en portant secours à un ouvrier couvreur qui était tombé avec son échelle du toit de sa maison et se trouvait en danger de périr.

66.° Au sieur Crincket , Louis , domicilié à Dunkerque , qui s'est exposé , ne sachant pas nager , pour sauver un enfant tombé dans le canal de la Colme.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

et blessures ; — 7 d'assassinat ; — 1 de faux en écriture de commerce ; 6 d'infanticide ; — 9 d'incendie ; — 5 de viol ; — 1 de voies de fait ; — 19 de rébellion envers les agents de la force publique ; — 1 de menaces d'incendie ; — 171 de vol ; — 3 de meurtre ; — 12 d'abus de confiance ; — 3 de délits politiques : — 1 de recel de marchandises volées ; — 1 transport frauduleux de lettres ; — 3 de bris de clôture ; — 1 de vente de médicaments sans autorisation ; — 5 d'outrages à la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions ; — 1 de détournement de mineure ; — 1 de faillite ; — 10 de coalition d'ouvriers ; — 1 colportage de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique ; — 187 mendiants reconduits à la frontière de Belgique ; — 1 prévenu de corruption ; — 1 pour mauvais traitements envers sa mère.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de	1,422
Il a été en 1851 de	1,737
	<hr/>
Différence en moins en 1852.	315

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été en 1852, de 105. Ce chiffre présente sur celui de 1851 une différence en plus de 16 .

De ces 105 suicides, 7 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 7 dans celui d'Hazebrouck ; — 33 dans celui de Lille ; — 20 dans celui de Cambrai ; — 12 dans celui d'Avesnes ; — 12 dans celui de Douai ; — 12 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 10 en janvier ; 13 en février ; 2 en mars ; 9 en avril ; 11 en mai ; 10 en juin ; 10 en juillet ; 8 en août ; 4 en septembre ; 9 en octobre ; 9 en novembre ; 10 décembre.

Les mois de janvier, février, mai, juin, juillet et décembre, sont ceux où les suicides ont été le plus fréquents.

Au nombre des suicidés, se trouvent 81 hommes, dont 1 de 16 ans ; 1 de 18 ans ; 12 de 20 à 30 ans ; 12 de 30 à 40 ans ; 17 de 40 à 50 ans ; 22 de 50 à 60 ans ; 20 de 60 à 80 ans ; 2 de 80 à 90 ans ; — 19 femmes, dont 3 de 20 à 30 ans ; 3 de 30 à 40 ans ; 5 de 40 à 50 ans ; 3 de 50 à 60 ans ; 5 de 60 à 80 ans.

Des 95 suicidés ; 7 se sont brûlé la cervelle ; 44 se sont noyés ; 45 se sont pendus ; 1 s'est coupé la gorge ; 1 s'est jeté sous les roues d'une locomotive ; 2 se sont tiré un coup de pistolet au cœur ; 3 se sont jetés par la fenêtre ; 1 s'est empoisonné.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1852, dans le département du Nord.

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS.						Totaux.	
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.		Valen- ciennes.
Boulangerie	1	»	»	»	»	»	»	1
Distillerie	»	»	»	»	»	»	1	1
Ecuries	1	»	2	15	9	»	5	32
Étables	1	»	4	11	3	1	1	21
Fabriques	»	»	2	»	»	»	»	2
Fermes	4	1	10	15	5	2	2	39
Filatures	»	»	3	»	»	»	»	3
Fournils	1	1	4	1	1	»	»	8
Granges	2	1	5	33	6	5	7	59
Hangars	»	»	3	2	3	1	»	8
Hospice	»	1	»	»	»	»	»	1
Maisons	4	2	15	21	8	2	2	54
Moulin à eau	»	»	»	»	1	»	»	1
Moulins à vent	»	»	5	1	»	»	»	6
Remises	»	1	»	4	1	»	»	6
Séchoirs	»	»	2	»	»	»	»	2
Teinturerie	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de	Avoine	»	»	1	2	»	»	3
	Blé	»	»	7	6	1	7	22
	Colza	»	»	»	1	1	1	4
	Foin	»	»	»	1	2	»	3
	Hyvernache	»	»	»	2	1	»	3
	OÉillettes	»	»	»	»	»	1	1
	Orge	»	»	»	2	»	»	2
Seigle	»	»	»	»	»	1	1	2

Le montant des pertes résultant de ces incendies s'élève approximativement à 870,108 francs ; celui des assurances n'est que de 639,442 francs. — Ces sommes se répartissent entre les arrondissements, suivant le détail ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT PAR APPROXIMATION	
	des pertes constatées.	des assurances
Dunkerque	15661	11800
Hazebrouck	29610	7708
Lille	539854	486807
Cambrai	127846	55108
Avesnes	92248	38875
Douai	36462	24111
Valenciennes	28427	15033
	870108	639442

Les secours accordés par le Gouvernement aux perdants nécessaires, victimes de ces incendies, se sont élevés à la somme de **9,975 fr.**

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page.	211	Bibliothèques publiques....	104 à 107
Académie du Nord.....	100	Bourses de commerce.....	229
Administration communale.....	370	Brevets d'invention.....	417
Administration départementale.....	280	Budget départemental de 1853....	326
Administration des bureaux de bien- faisance.....	87	Bureaux de bienfaisance (personnel).	86
Administration des forêts.....	187	Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources).....	375
Administration des hospices (per- sonnel).....	87	Bureaux de la préfecture (personnel)	38
Administration des revenus publics.	30	Cadaastre.....	170
Administrations financières.....	167	Caisses d'épargne.....	94 et 377
Administration militaire. Intendance	160	Caisse de retraite pour la vieil- lesse.....	96 et 379
Administration municipale.....	75	Chambre d'agriculture.....	220
Agents consulaires étrangers en ré- sidence dans le département....	447	Chambres consultatives des manu- factures, fabriques, arts et métiers.	225
Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850.	70	Chambres de commerce.....	224
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.....	63	Chanoines.....	117
Agriculture.....	220 et 401	Chefs d'institution.....	109
Aliénés.....	358	Chemins de fer.....	49
Analyse des votes du conseil général, 1852.....	280	Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral.....	49
Id. session extraordinaire de 1852	321	Chemins de fer (personnel)....	49 à 51
Architectes du département.....	64	Chemins vicinaux.....	61
Archives communales.....	42	Collèges communaux.....	102 à 106
Archives du département.....	41	Comités consultatifs.....	93
Arrestations faites par la gendar- merie.....	443	Commerce. — Industrie....	224 et 414
Art vétérinaire.....	224	Comestibles divers.....	411
Artillerie.....	156	Commissaires de police.....	82
Asiles publics d'aliénés.....	92 et 358	Commissaires-priseurs (<i>Voyez tri- bunaux de 1.^{re} instance</i>).	
Association lilloise.....	201	Commissaires de surveillance admi- nistrative près les chemins de fer.	51
Avocats. (<i>Voyez tribunaux de 1.^{re} instance.</i>)		Commissions cantonales d'hygiène publique.....	69
Avocats à la cour d'appel.....	130	Commission départementale des bâti- ments civils.....	64
Avoués. (<i>Voyez tribunaux de 1.^{re} instance.</i>)		Commissions des prisons.....	72
Avoués près la cour d'appel.....	130	Commission d'inspection du travail des enfants dans les manufactures.	225
Banque de France. — Comptoir de Lille.....	228	Commission historique du départe- ment du Nord.....	191
— Comptoir de Valenciennes.	228	Commission sanitaire de Dunkerque	69
Belles actions, traits de courage et de dévouement.....	436	Comparaison du principal de la con- tribution foncière en 1836 et 1852.	390

Composition du conseil d'État.....	21	Diocèse de Cambrai.....	118
Comptoir national d'escompte.....	229	Direction d'artillerie.....	118
Congrégations et communautés reli- gieuses de femmes.....	223	Direction de l'enregistrement et des domaines.....	118
Conseil académique.....	118	Direction des contributions directes.....	118
Conseils d'arrondissement et sous- préfectures.....	118	Direction des postes aux lettres.....	118
Conseil de préfecture.....	118	Direction du génie.....	118
Conseils des prud'hommes.. 152 et	415	Division du diocèse.....	118
Conseil d'État.....	21	Division territoriale du département.....	118
Conseils d'hygiène publique et de salubrité.....	118	Documents officiels relatifs au réta- blissement de l'Empire.....	118
Conseil général. Analyse des votes.	280	Documents statistiques.....	230
Id. Session extraordinaire de 1852.....	321	Dons et legs.....	118
Conseil général du département...	118	Douanes. Direction de Lille.....	118
Conseil général. — Renouvellement des membres.....	118	———— Direction de Dunkerque.....	178
Consommations diverses (tableau des)	118	———— Direction de Valencienn.....	118
Contributions directes..... et	390	Eaux et boues de Saint-Amand....	118
Contribution foncière. — Comparai- son du principal en 1836 et 1852.	390	Eaux et forêts (administration des).	118
Contributions indirectes..... et	118	Écoles académiques..... 212 à	215
Corps impérial des ponts-et-chaus- sées (personnel).....	118	École d'artillerie de Douai.....	118
Corps législatif.....	26	École normale du département éta- blie à Douai.....	118
Corps militaires en station dans le département.....	118	École préparatoire de médecine et de pharmacie.....	100
Correspondance télégraphique pri- vée (tarifs).....	118	Écoles spéciales communales.....	211
Cour d'appel de Douai.....	118	Écrits périodiques publiés dans le dé- partement du Nord et journaux politiques.....	219
Cours de chimie.....	212	Empereur des Français.....	118
Cours de physique.....	118	Empire français.....	118
Culte catholique.....	118	Enfants morts-nés en 1851.....	271
Culte hébraïque.....	118	Enfants trouvés et abandonnés....	118
Culte protestant.....	118	Enregistrement et domaines.....	118
Décanats.....	118	Enseignement primaire..... 118 et	118
Décès en 1851.....	272	Enseignement secondaire.....	118
Déclaration du corps législatif.....	118	Épidémies.....	118
Décret impérial qui promulgue et déclare loi de l'État le sénatus consulte du novembre.....	118	Établissements dangereux, incom- modes ou insalubres.....	118
Décret portant convocation du corps législatif.....	118	Établissements et services de bien- faisance.....	118
Décret qui convoque le peuple fran- çais dans ses comices.....	12	Établissements libres d'enseigne- ment secondaire. Institutions ec- clésiastiques.....	118
Denrées (prix des).....	118	Établissements libres d'enseignement secondaire. Instituteurs laïques..	118
Département du Nord. — Aspect..	118	État-major des places du départe- ment.....	118
———— Division du territoire.....	235	État des divers sols du département.	239
———— État des divers sols... ..	239	Évêchés de France.....	118
———— Météorologie.....	235	Faillites.....	416
———— Topographie.....	230	Famille de l'Empereur.....	118
Dessèchements.....	118	Foires et francs marchés.....	118
Dessèchements. Moères.....	118	Fonderie de Douai.....	156
		Francs marchés et foires.....	404
		Gendarmerie départementale.....	118

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livres anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

[Continuer](#)

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Préfecture (tableau des).....	72	Société impériale et centrale d'agri- culture, science et arts du départe- ment, établie à Douai.....	194
Prés Duhem.....	73	Sociétés savantes.....	195
Princes français.....	74	Sourds-muets (institution de).....	115
Prisons.....	72 et 367	Sous-préfectures et conseils d'arron- dissement.....	42
Prix des denrées.....	75	Statistique électorale.....	275
Prix Monthyon.....	76	Suicides.....	117
Produits des octrois.....	77	Syn licat de Berlainmont.....	118
Produits financiers du département..	78	Syndicat de Maubeuge.....	119
Raffinerie de salpêtre.....	159	Tabacs.....	120
Recette générale des finances.....	160	Tableau de circonscriptions de per- ceptions.....	391
Receveurs municipaux spéciaux.....	161	Tableau des faillites.....	392
Recrutement de l'armée.....	360 à 366	Tableau des incendies survenus en 1852.....	393
Renouvellement des membres du Conseil général.....	367	Tableau du mouvement de la navi- gation sur les canaux et rivières du département du Nord.....	394
Routes départementales.....	49	Tableau des préfectures et des évê- chés de France.....	395
Routes nationales.....	50	Tableau des salaires moyens.....	396
Salaires moyens (tableau).....	51	Tableau statistique des communes..	397
Santé publique.....	52	Télégraphe sous-marin — Tarif.	398
Sciences et arts.....	53	Télégraphe. — Tarif étranger.....	399
Secours publics.....	54	Théâtres.....	400
Séminaire diocésain.....	55	Traits de courage et de dévouement.	401
Sénat.....	56	Travaux communaux.....	351
Sénatus-consulte portant interpréta- tion et modification de la Constit. ou	57	Travaux départementaux.....	352
Sénatus-consulte portant modifica- tion à la Constitution.....	58	Travaux des ponts-et-chaussées... ..	353
Service de santé. — Epidémies.....	59	Travaux d'hospices.....	354
Service des contributions indi- rectes.....	175, 176 et 177	Travaux publics.....	355
Service des douanes.....	178	Trésor public.....	177
Service des tabacs.....	179 à 180	Tribunaux de commerce.....	178
Services publics et départem. .. et	350	Tribunaux de première instance :	
Société centrale de médecine du dé- partement.....	351	———— Avesnes.....	179
Société charitable de St.-François- Régis.....	352	———— Cambrai.....	140
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.....	200	———— Douai.....	141
Société de charité maternelle.....	201	———— Dunkerque.....	142
Société de médecine, chirurgie et pharmacie à Douai.....	202	———— Hazebrouck.....	143
Société d'émulation de Cambrai... ..	203	———— Lille.....	144
Société des Amis de l'industrie, à Douai.....	204	———— Valenciennes.....	145
Société des Amis des arts, à Douai.	205	Tribunaux de simple police. (Voyez tribunaux de .. instance.)	146
Sociétés de secours mutuels.....	379	Vaccine.....	147
Société d'horticulture du départe- ment du Nord.....	204	Vaccine. — Comité central du dé- partement.....	70
Société Dunkerquoise pour l'encou- ragement des sciences, des lettres et des arts.....	205	Vallée de la Basse-Sambre.....	58
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.	196	Vallée de la Haute-Sambre.....	59
		Vallée de la Hayne et de l'Escaut... ..	60
		Vallée de la Scarpe.....	61
		Watteringnes.....	62

